



## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le cinq mars deux mil vingt quatre, s'est réuni le dix huit mars deux mil vingt quatre, à dix-huit heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Madame Dominique JOUIN est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Yolande MARIE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Alain SEVÉQUE, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLÉES : M. Claude JAVALET, BOURVALLEES : M. Gabriel CATHERINE, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MARIGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET, M. Fabrice LEMAZURIER, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTTIN, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Isabelle VIOLETTE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE, SAINT-AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY, M. Jean LÉBOUVIER, SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Hubert BOUVET, M. Laurent ENGUEHARD, M. Valentin GOETHALS, M. Alexandre HENRYE, Mme Dominique JOUIN, Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Touria MARIE, Mme Virginie MÉTRAL, M. Jacky RIHOUEY, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Laurence YAGOUB, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-

DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, M. Michel RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, M. Gilbert PIEDAGNEL, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME donne pouvoir à M. Michel RICHOMME, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY donne pouvoir à M. Jacques CLAIRAUX, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL donne pouvoir à M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL donne pouvoir à M. Fabrice LEMAZURIER, SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Nicolas BONABE de ROUGÉ donne pouvoir à Mme Nadine LE BROUSSOIS, Mme Stéphanie CANTREL donne pouvoir à M. Alexandre HENRYE, Mme Djihia KACED donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD

COUVAINS : M. Christian PÉRIER représenté par sa suppléante Mme Sylvie LEGUEDOIS, DANGY : M. Dominique PAIN représenté par son suppléant M. Sylvain GOUVENOU

Étaient excusés :

AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BOURGVALLÉES : Mme Fabienne LECLER, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE , SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT, M. Arnaud GENEST, TORIGNY-LES-VILLES : Mme Julie TRAVERS

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	76
- nombre de suppléants présents	2
- nombre de pouvoirs	9
- nombre d'absents non représentés	10

## ORDRE DU JOUR

### **Délibérations :**

#### **Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique**

##### **Rapporteur - F. LEMAZURIER**

- n° 1 - Projet annuel de performance 2024

##### **Rapporteur - L. RENIMEL**

- n° 2 - Vote des budgets primitifs 2024
- n° 3 - Fixation des taux de fiscalité 2024
- n° 4 - Fixation du produit attendu pour l'exercice 2024 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- n° 5 - Revalorisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- n° 6 - Refonte du dispositif d'autorisation de programme
- n° 7 - Création d'une autorisation de programme au budget annexe d'eau potable
- n° 8 - Création d'une autorisation de programme au budget annexe d'assainissement
- n° 9 - Approbation du règlement budgétaire et financier
- n° 10 - Adhésion groupement d'achat Resah

#### **Direction du développement économique et de la promotion du territoire**

##### **Rapporteur - E. LEJEUNE**

- n° 11 - Attribution de subventions à l'enseignement supérieur pour les établissements et laboratoires

##### **Rapporteur - A. HENRYE**

- n° 12 - Subventions aux associations culturelles

#### **Direction des sports**

##### **Rapporteur - H. LE GENDRE**

- n° 13 - Subvention sport scolaire USEP
- n° 14 - Subvention au titre du soutien à l'emploi sportif

- n° 15 - Approbation du projet et demande de versement de fonds de concours de la ville de Saint-Lô pour la réfection de la toiture du gymnase André Guilbert à Saint-Lô
- n° 16 - Approbation du projet et demande de versement du fonds de concours de la commune de Saint-Lô pour la réfection de la toiture du club house du stade de football Saint-Croix à Saint-Lô
- n° 17 - Approbation du projet et demande de versement du fonds de concours de la commune de Cerisy-la-Forêt pour la rénovation des vestiaires du stade de football Lucien Godin
- n° 18 - Approbation du projet et demande de versement de fonds de concours de la commune de Saint-Amand-Villages pour la rénovation de l'éclairage sportif du stade de football de Saint-Amand-Villages
- n° 19 - Approbation du projet et demande de versement du fonds de concours de la commune de Marigny-le-Lozon pour la rénovation des vestiaires du terrain annexe du stade de football Yves Lemazurier

#### **Direction des ressources humaines**

##### **Rapporteur - A. SEVÊQUE**

- n° 20 - Créations et suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois

#### **Service des transports et des mobilités durables**

##### **Rapporteur - J. VIRLOUVET**

- n° 21 - Prime à l'achat de vélos à assistance électrique - complément conditions 2024

#### **Informations :**

#### **Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique**

##### **Rapporteur - F. LEMAZURIER**

- n° 22 - Décisions prises par le président dans le cadre de la commande publique (du 19 janvier au 9 février 2024)



**cc2024-03-18-001 - Projet annuel de performance 2024**  
**Rapporteur - F. LEMAZURIER**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001,

Vu la délibération n°cc2022-01-31-002 du conseil communautaire du 31 janvier 2022 relative au projet de territoire de Saint-Lô Agglo.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Dans le sillage la loi organique relative aux lois de finances adoptée par une loi organique d'août 2001 et mise en œuvre par l'Etat depuis 2006, nombreuses sont les collectivités territoriales, petites ou grandes, qui ont initié en leur sein des démarches dites « de performance ».

Ces démarches répondent notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais visent également à offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats.

Les projets annuels de performances présentent l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique : stratégie, objectifs, indicateurs et cibles de résultat.

Saint-Lô Agglo a souhaité mettre en place ce dispositif de pilotage en intégrant plusieurs dimensions fondamentales autour des objectifs, des moyens, des résultats et de l'impact auprès de la population.

Ainsi, chaque année, le projet de territoire se trouve décliné de manière opérationnelle dans le projet annuel de performance, qui permet de mesurer, à travers une série d'indicateurs, l'efficacité et l'efficience de nos politiques publiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 81 voix pour et 6 abstentions (Monsieur Henri FONTAINE, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jean LEBOUVIER, Monsieur Denis LECLUZE, Madame Françoise LOUIS, Monsieur Jacky RIHOUEY) :

- le projet annuel de performance 2024



PROJET ANNUEL  
DE PERFORMANCE  
**2024**

Dans le sillage de la célèbre « LOLF » (loi organique relative aux lois de finances) adoptée par une loi organique d'août 2001 et mise en œuvre par l'État depuis 2006 nombreuses sont les collectivités territoriales, petites ou grandes, qui ont initié en leur sein des démarches dites « de performance ».

Ces démarches répondent notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais visent également à offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats.

Elles consistent ainsi à mesurer à travers une série d'indicateurs l'efficacité d'une action rendue plus lisible.

Saint-Lô Agglo entend ainsi mettre en place un dispositif de pilotage en intégrant plusieurs dimensions fondamentales autour des objectifs, des moyens, des résultats et de l'impact auprès de la population.

#### BIEN DÉFINIR NOS POLITIQUES PUBLIQUES

articuler le projet de territoire, les divers schémas et les objectifs des politiques publiques. Définir les résultats attendus et les moyens nécessaires

### LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE DE PERFORMANCE

#### S'ASSURER QUE L'ALLOCATION DE RESSOURCES CORRESPOND AUX PRIORITÉS PRÉALABLEMENT DÉFINIES

Déclinaison du projet de territoire en objectifs et résultats attendus, définir les indicateurs de résultats, piloter l'allocation de ressources au niveau de chaque politique publique, mesurer l'impact sur la population comme sur le territoire

#### PERMETTRE UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES RÉSULTATS, L'IMPACT ET LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE À VENIR.

#### OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE

La démarche de performance est un outil de management qui permettra de mobiliser les équipes autour d'objectifs formalisés et partagés par tous et qui garantira transversalité, échanges et collaborations.

#### ÊTRE EN CAPACITÉ DE SUIVRE, ÉVALUER, RÉVISER CERTAINES POLITIQUES PUBLIQUES

Être en capacité de réallouer la ressource sur les priorités ; réinterroger les objectifs, redéployer les ressources, mettre en place une revue générale des politiques publiques



PT

Ce logo indique les objectifs affichés dans le projet de territoire

# SOMMAIRE

	Pages
<b>1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS</b>	<b>3</b>
1.1 Enfance-jeunesse	4
1.2 Petite enfance	10
1.3 Promotion et développement du sport	15
<b>2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT</b>	<b>21</b>
2.1 Développement économique et emploi	22
2.2 Soutien à la filière équine	29
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	33
2.4 Valorisation culturelle et touristique	37
2.5 Santé, bien-être	44
<b>3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>48</b>
3.1 Planification territoriale	49
3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme	54
3.3 Politique de l'habitat	58
3.4 Politique foncière et patrimoniale	61
3.5 Transports et déplacements	65
<b>4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>70</b>
4.1 Cycle de l'eau	71
4.2 Transition énergétique et climatique	80
4.3 Développement et transition numérique	88
4.4 Prévention et gestion des déchets	92
<b>5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE</b>	<b>98</b>
5.1 Affaires générales	99
5.2 Commande publique	101
5.3 Systèmes d'information	105
5.4 Projet éducatif social local	111
5.5 Territoire	116
5.6 Ressources humaines	119



1

<b>1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS</b>	<b>3</b>
1.1 Enfance-jeunesse	4
1.2 Petite enfance	10
1.3 Promotion et développement du sport	15



Politique publique :

## ENFANCE – JEUNESSE

EJ

PRIORITÉS :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*

*Attirer de nouveaux actifs*



### FINALITÉS

Contribuer à l'éducation en proposant une offre d'accueil de qualité partagée et accessible, en renforçant l'attractivité du territoire par une offre de services cohérente lisible et moderne.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Proposer une politique dynamique, équitable et solidaire en faveur de la jeunesse et des familles en renforçant la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative territoriale, en proposant une offre équitable et coordonnée d'accueils, d'animations, d'informations et d'accompagnements des jeunes sur le territoire et en contribuant à l'épanouissement et au bien-être des différents publics, y compris à besoins spécifiques.

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS



- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)
- Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille
- Intervention de l'EPCI sur le périscolaire ne relevant pas des communes la journée ou demi-journée non travaillée par les enfants et intervention de l'EPCI sur l'extrascolaire
- Gestion de l'établissement social et médico-social à destination des jeunes travailleurs
- Adhésion et participation financière au centre local d'information et de coordination du Saint-Lois et à la mission locale



## CHIFFRES CLÉS

Au 05 décembre 2023

15 accueils de loisirs déclarés

1 structure dédiée au 11-25 ans (Kiosk)

1 antenne info jeunes étudiants au sein du FJT

2 980 jeunes accueillis en accueil de loisirs

2 052 familles (2 970 jeunes et 2 048 familles en 2022)

4 791 Bénéficiaires de la e-carte kiosk

(6 255 bénéficiaires du dispositif Kiosk Agglo en 2022)

194 340 € de réductions (174 497 € en 2022)

419 652 heures enfant déclarées (CAF) (414 364 en 2022)

304 jeunes accueillis au FJT de Saint-Lô (158 lits)  
(337 jeunes en 2022)

43 jeunes accueillis au FJT de Carentan (23 lits)  
(43 jeunes en 2022)



162 jeunes accueillis au sein de la résidence Lelandais (120 places)

500 jeunes accueillis au comité local logement autonome jeunes (CLLAJ) (598 en 2022)

1 400 rendez-vous cumulés (1 991 en 2022)



## LES AXES

EJ\_A Favoriser la continuité éducative dans une logique de co-éducation (axe éducatif)

EJ\_B Rendre accessibles les services au plus grand nombre (axe familial)

EJ\_C Promouvoir l'attractivité du territoire (axe socio-économique)

## CONTEXTE

Les politiques publiques "jeunesse" ont pour objectif de renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours vers l'autonomie dans une logique de co-éducation et dépassent les notions sectorielles pour impulser une politique globale et transversale.

Cette année 2023 est marquée par une reprise progressive du nombre de séjours (17 séjours au total positionnés sur la période estivale) regroupant 320 jeunes.

Le déploiement de 8 « espaces jeunes » (11-15 ans), complété par l'ouverture des structures de Saint-Jean-d'Elle et de Tessy, renforcent aujourd'hui la dimension « réseau » sur le territoire de manière équitable, sur la base d'actions « hors les murs » décentralisées en partenariat avec le champ scolaire et le champ « jeunesse » (ex : infos jeunes). Ainsi, 5 conventions sont signées avec les collèges ruraux et urbains afin d'élargir ce réseau.

La reprise du lien avec les jeunes et les familles depuis 3 ans favorise l'expérimentation de divers supports via le site Internet de l'EPCI (communication, activités, manifestation, réseau social). Ces supports numériques doivent rapprocher les usagers de la collectivité au quotidien. En ce sens un nouveau prestataire pour le portail famille doit poursuivre les objectifs visés.

L'attractivité du territoire en terme de développement économique passe également par une offre de logement jeune sur l'ensemble du territoire, afin de les accueillir et permettre aux entreprises de les recruter dans les meilleures conditions.

AXE  
EJ\_AFAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ÉQUILIBRÉE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION  
(AXE ÉDUCATIF)

## CONTEXTE

- Les accueils de loisirs de Saint-Lô Agglo bien répartis sur le territoire et une dynamique transversale enclenchée
- Une politique en direction de la jeunesse qui doit tendre vers une stratégie commune, permettant à moyen terme, une meilleure équité, cohérence et visibilité des actions développées.
- Une information jeunesse en direction des 11-25 ans qui n'est pas dimensionnée aux enjeux du territoire communautaire.
- Un manque de visibilité des actions jeunesse "Kiosk" qui doit être compensé par un projet fédérateur.
- Une clarification du maillage jeunesse sur la ville centre à coordonner (complémentarité- lisibilité).
- Un objectif éducatif transversal : l'autonomie du jeune (mobilité, insertion, santé).
- Une prestation de service spécifique (PS Jeunes) de la CAF en direction des adolescents (initiatives jeunes et accompagnements éducatifs).

PROGRAMME EJ\_A\_1 : CONTRIBUER À L'ÉDUCATION EN PROPOSANT UNE OFFRE DE SERVICE ÉQUILIBRÉE ET PARTAGÉE  
(CONTINUITÉ ÉDUCATIVE)

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré aux services	Évolution de la fréquentation (h/enf) et nb de places déclarées	370 986 h / enf 670 places (+ass) 34% -6 ans 66% +6 ans	392 559 h / enf 700 places (+ass) 36% -6 ans 64% +6 ans	414 364 h / enf 750 places (+ass) 35% -6 ans 65% +6 ans	420 000 h / enf 780 places (+ass) 35% -6 ans 65% +6 ans	419 652 h / enf 780 places (+ass) 35% -6 ans 65% +6 ans	420 000 h / enf 780 places (+266 ass) 35% -6 ans 65% +6 ans	1000 places (régie + associatif)	Augmentation du nombre d'heures/enfant en lien direct avec l'augmentation du nombre de places (+ 40 places en 2 ans) et la reprise des séjours (17 séjours en 2023)
	Garantir la pertinence et l'efficacité des actions éducatives	Nombre de séjours en régie déclarés	0 séjour	2 séjours	14 séjours	18 séjours	17 séjours	17 séjours	

## Projets 2024

- Suivi du projet éducatif communautaire 2022-2024
- Développement des séjours d'été 20 séjours en 2024) + 65 sorties 70 maxi)
- Actions "passerelles" intra et inter compétences
- Animations parents-enfants au sein des accueils collectifs de mineurs
- Relance du questionnaires « qualité » en direction des parents et des jeunes
- Participation aux instances d'échanges multi gestionnaires

PV



## PROGRAMME EJ\_A\_2 : DÉVELOPPER / IDENTIFIER LES ESPACES 11-25 ANS ET ANIMER LE RÉSEAU À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré à l'information, adapté aux jeunes (développement numérique)	Nombre d'abonnés, Nombre de connexions (vues)	0 Réseau social 0 Manifestation(s) 0 Animation vidéo (0 projet)	0 Réseau social 40 000 vues Manifestation(s) 291 vues Animation vidéo (8 projets)	489 abonnés Facebook	1000 abonnés Facebook	1077 abonnés Facebook	1300 abonnés Facebook	Festival jeunes en scènes 1200 spectateurs Info jeunesse 100% numérique	
	Nombre de points d'appui Kiosk sur le territoire (hors les murs)	6 points d'appui	8 points d'appui	8 points d'appui	8 points d'appui	9 points d'appui	10 points d'appui	12 points d'appui « info-jeunes »	
Fidéliser le jeune tout au long de son parcours communautaire, stimuler l'engagement	Évolution des inscriptions sur les services spécifiques aux 11-25 ans et nombre de structures	361 jeunes Espaces jeunes (184) 11-17 ans Accueils jeunes (27) 14-17 ans Activité Kiosk (106) 11-25 ans	1105 jeunes Espaces jeunes (204) 11-17 ans Accueils jeunes (30) 14-17 ans Activité Kiosk (871) 11-25 ans	1469 jeunes 8 Espaces jeunes (442) 11-17 ans Activité Kiosk (1027) 11-25 ans	Espaces jeunes 450 11-17 ans Activité Kiosk 1050 11-25 ans	Espaces jeunes 425 jeunes 11-17 ans Activité Kiosk 2644 11-25 ans	Espaces jeunes 450 jeunes 11-17 ans Activité Kiosk 3000 11-25 ans	Augmentation de la fréquentation d'accueil	
		Assurer une couverture géographique adaptée, spécifique 11-25 ans	25 Accompagnement projet (2) Orientation-insertion (2) Animations thématiques (13) Déploiement U (8) Événementiel (0)	68 Accompagnement projet (29) Orientation-insertion (6) Animations thématiques (8) Événementiel (1)	70 Accompagnement projet (30) Orientation-insertion (8) Animations thématiques (5) Déploiement U (23) Événementiel (2)	75 Accompagnement projet (35) Orientation-insertion (8) Animations thématiques (10) Déploiement U (20) Événementiel (2)	286 jeunes accompagnés	300 jeunes accompagnés	48 projets festival compris (119 jeunes) Orientation-insertion (56 jeunes) Animation thématique (111 jeunes) Événementiel (1 jeune)
U = information jeunesse	Nombre de BAFA « Tutorés »	0	0	14 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	16 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	10 dossiers accompagnés financièrement + 35 stagiaires	12 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	100 jeunes BAFA accompagnés entre 2022 et 2026	

Projets 2024 - Développement numérique (relai information jeunesse sur le territoire, accompagnement dans l'utilisation de la carte KioskAgglo, réseau social) - Pérennisation des partenariats avec les établissements scolaires  
 - Animations transversales en direction des 11-25 ans (actions Kiosk décentralisées - "hors les murs" - Points Info-jeunes) - Pérennisation du dispositif "BAFA tutoré" pour compléter l'accueil des stagiaires  
 - Soutien des projets de jeunes et accompagnement à la structuration de l'épicerie solidaire étudiante

## PROGRAMME EJ\_A\_3 : PROPOSER UNE OFFRE COHÉRENTE DE SERVICES ADAPTÉS EN DIRECTION DES JEUNES ADULTES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Permettre l'accès à un service de restauration agréé CROUS pour les étudiants et jeunes	Évolution du nombre de repas (étudiant - jeunes)	32 520	32 520	48 000	48 000	52 408	50 000	48 000	Rénovation de la salle de restaurant effectuée en 2022/2023
Faciliter la mobilité des jeunes (permis de conduire)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	Projet financé par le FAJ à hauteur de 10 permis
Informers les jeunes à l'accès aux droits et à l'accès logement	Évolution du nombre de jeunes participants aux ateliers	10 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	60 jeunes	80 jeunes	100 jeunes	La baisse est dû à la présence de jeunes accompagnés par les partenaires
Accompagnement des résidents (FJT)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	

Projets 2024 - Promouvoir les repas CROUS à 1 € pour les boursiers - Promouvoir les actions collectives au sein du FJT  
 - Promouvoir les repas résidents - Poursuivre l'accompagnement individuel des jeunes en difficulté sociale  
 - Promouvoir les repas à revenus modestes - Promouvoir le CLLAJ dans sa démarche d'insertion des jeunes sur les communes intermédiaires sur le territoire de Saint-Lô Agglo



AXE EJ\_B

**RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES AU PLUS GRAND DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE (AXE FAMILIAL)**

CONTEXTE

- Une communauté d'agglomération avec de multiples caractéristiques socio-économiques.
- Une société numérique qui impose de nouveaux rythmes et modèles sociaux qui influent sur l'organisation des services.
- Une crise sanitaire qui impose de nouvelles logiques organisationnelles et informationnelles.
- L'accès aux services pour tous les jeunes comme « droit fondamental ».
- Un socle commun de référence formalisant les accueils dits « spécifiques ».
- La situation économique du territoire à observer pour mesurer l'impact de celle-ci sur les accueils proposés.

**PROGRAMME EJ\_B\_1 : GARANTIR L'ACCÈS AUX STRUCTURES SUR TOUT LE TERRITOIRE (PROXIMITÉ)**

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Maintenir le lien social avec les familles et faciliter l'accès à l'information	Informations/inscriptions (modalités en %)	1430 Familles Permanences (40%) Téléservices (60%)	1886 Familles Permanences (40%) Téléservices (60%)	2048 Familles Permanences (30%) Téléservices (70%)	2100 Familles Permanences (25%) Téléservices (75%)	2052 Familles Permanences (30%) Téléservices (70%)	2100 Familles Permanences (25%) Téléservices (75%)	Téléservices 85 %	Changement de prestataire en 2023
<b>PT</b> Assurer un développement solidaire et équilibré	Nombre de bénéficiaires du dispositif d'aide aux loisirs Taux utilisation	7030 cartes 3-17 ans (6255) 18-25 ans (775) 55%	5845 cartes 3-17 ans (5200) 18-25 ans (645) 46%	6255 cartes 3-17 ans (5500) 18-25 ans (755) 49%	5000 adhésions 80 %	4752 cartes Kiosk Agglo	5000 cartes Kiosk Agglo	4 500 cartes 3-15 ans	Dématérialisation du dispositif 2023-2024 2 porte-monnaie (activité/découverte) L'estimation anticipe la proposition politique de l'abaissement de l'âge des bénéficiaires du dispositif.
Adapter les accueils / repérer les situations complexes	Nombre de situations spécifiques repérées	16 Familles Handicap (4) Difficulté sociale/financière (12)	111 Familles Handicap (3) Difficulté sociale/financière (108)	95 Familles Handicap (5) Difficulté sociale/financière (90)	90 Familles Handicap (5) Difficulté sociale/financière (85)	80 Familles Handicap (10) Difficulté sociale/financière (70)	65 Familles Handicap (15) Difficulté sociale/financière (50)		

- Projets 2024
- Modernisation du dispositif d'aide aux loisirs (carte KioskAgglo)
  - Ouverture d'une antenne Kiosk au sein du centre social, tous les vendredis de 17h00 à 20h00.
  - Mise en place de tiers lieux (portage Familles rurales)
  - Mise en place nouveau logiciel métier + portail familles (Technocarte)

**PROGRAMME EJ\_B\_2 : TENDRE VERS UNE POLITIQUE TARIFAIRE HARMONISÉE ET ÉQUITABLE SUR LE TERRITOIRE**

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Tenir compte de l'environnement socio-économique	Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aides financières	429 enfants CAF (402) MSA (27)	364 enfants CAF (325) MSA (39)	452 CAF (378) enfants MSA (74)	480 CAF (400) enfants MSA (80)	445 CAF (393) MSA (52)	450 CAF (400) MSA (50)		
<b>PT</b> Assurer l'équité de traitement tarifaire des usagers	Harmonisation tarifaire ACM	15 structures Plein tarif (11) CAF (15) Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (11) CAF (15) Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (15) +10% CAF (15) Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant (11) Autre(s) QF (2)	Tendre vers des tarifs harmonisés (régie-associatif)	Augmentation de 10% des tarifs pleins à partir du 02/05/23

- Projets 2024
- Stabilisation des pleins tarifs après une augmentation de 10% en 2023 et harmonisation impulsée pour 2025
  - Accompagnement du nouveau dispositif d'aide aux loisirs (KioskAgglo)

AXE  
EJ\_C**PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE** (AXE ÉCONOMIQUE)

## CONTEXTE

- Une vision de l'offre de services plus globale et partagée sur le territoire.
- Des services d'accueil d'enfants et de jeunes de qualité bien répartis
- Une prise en compte des jeunes actifs : 3 850 jeunes actifs de 15 à 24 ans dont 850 apprentis qui habitent sur l'ensemble du territoire.
- Une ville-centre de 4 000 logements sociaux, gérés par Manche habitat mais peu de petits logements en direction du public jeunes.
- Les 2 FJT Rabelais et 4 vents, la résidence étudiante Michel Lelandais et le CLLAJ proposent environ 1 000 logements par an.
- Ouverture d'un FJT de 23 studios à Carentan les Marais le 1er mars 2021.
- Conventionnement entre le CLLAJ et la mairie de Saint-Clair-sur-L'Elle pour l'accompagnement de jeunes pour trois logements.

**PROGRAMME EJ\_C\_1 : FAVORISER L'EMPLOI DES 16-30 ANS À TRAVERS UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE SUR LE TERRITOIRE**

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Favoriser l'emploi des jeunes par l'offre de logement	Nombre de jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	Environ 300 jeunes en lien direct avec les entreprises du territoire
Accès des jeunes au logement en milieu rural	Nombre de jeunes	16 jeunes	18 jeunes	20 jeunes	10 jeunes	10 jeunes	
	Nombre de dossiers reçus	45 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	Premier choix pour accéder à un logement en milieu rural selon observatoire CLLAJ

- Projets 2024
- Poursuite des conventionnements avec des communes sur l'ensemble du territoire pour l'accompagnement des jeunes en lien avec un logement
  - Reprise de l'activité du CLLAJ par Saint-Lô Agglo / Entamer une réflexion vers le nouveau projet de service.

**PROGRAMME EJ\_C\_2 : PLANIFIER / PRIORISER DE MANIÈRE TRANSVERSE LES PROGRAMMES BATI DE QUALITÉ**

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accueil et continuité éducative	Nombre nouveaux programmes (PPI)	0	3 projets <ul style="list-style-type: none"> <li>St-Jean d'Elle</li> <li>Teszy-Bocage</li> <li>Marigny le Lozon</li> </ul>	1 - Fin aménagement intérieur Marigny	2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement aménagement Intérieur Agneaux</li> <li>Réfection extérieure Marigny</li> </ul>	2 <ul style="list-style-type: none"> <li>Fin aménagement Intérieur Agneaux</li> <li>Fin réfection extérieure Marigny</li> </ul>	1. Aire de jeux Marigny	6 pôles (PE/EJ) et 10 espaces jeunes (dont associatifs)	15 accueils collectifs de mineurs sur l'ensemble du territoire
Améliorer la valeur d'usage des structures									
Assurer une couverture pertinente des services à la population sur le territoire									

- Projets 2024
- Planification pluriannuelle de remise à niveau des bâtiments
  - Mise en conformité de l'ACM d'Agneaux (livraison début 2024)
  - Aire de jeux mutualisée avec la petite enfance de Marigny le Lozon + remise à niveau des autres aires de jeux suite à audit réalisé en juillet 2023.



Politique publique :

## PETITE ENFANCE

PE

**PRIORITÉ :**

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*



## FINALITÉS

Permettre à chaque famille du territoire ayant un enfant de moins de 3 ans de bénéficier d'un mode d'accueil qualitatif et promouvoir l'équité entre tous les enfants dès le plus jeune âge.

## RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Proposer des modes de garde pour les jeunes enfants en proximité

- Favoriser l'inclusion des enfants
- Favoriser la sociabilisation des jeunes enfants
- Répondre aux nouveaux enjeux
- Assurer la couverture du territoire en modes d'accueil du jeune enfant
- Concourir à l'attractivité du territoire

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)
- Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille



## CHIFFRES CLÉS

Des besoins conséquents en termes de garde d'enfant



**9,42 naissances pour 1 000 habitants** au sein de l'EPCI en 2022 contre 10,7 en 2021  
Selon l'INSEE au niveau national cela représente **10,6 naissances pour 1 000 habitants en 2022**

**3,07 % de la population de Saint-Lô Agglo a moins de 2 ans (2 332 enfants)** contre 3,18 en 2020  
La dernière donnée nationale date de 2017 et représentant **3,26%**

**75,7 % des enfants de moins de 3 ans** ont leurs parents (ou monoparent) qui travaillent contre 70,17 % en 2020 Part plus élevée qu'au niveau national qui représente **57,8%** de cette tranche d'âge

**13,5 % des familles avec enfants vivent sous le seuil de bas revenus soit 1 499 familles**  
(13,2% à l'échelle départementale)\*

**31 enfants de moins de 6 ans** bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

L'offre, un taux de couverture global en augmentation :

**18 établissements d'accueil du jeune enfant** contre 16 en 2022

- ✓ **6 crèches publiques** pour 115 places d'accueil (dont 9 places en achat de berceaux)
- ✓ **12 crèches privées (dont 9 micro-crèches ou hospitalière)** pour 188 places d'accueil



**303 places d'accueil** contre 266 places en 2022



**530 assistants maternels agréés, (478 en activité) 1 927 places d'accueil**

- Dont 12 MAM (Maison d'Assistantes Maternelle) : 128 places d'accueil
- Evolution du nombre d'assistants maternels entre 2022 et 2023 : -11 en activité / - 32 agréés
- Au 31-12-2022 : 29,70% des assistants maternels ont plus de 55 ans



## LES AXES

**PE\_A Proposer une offre d'accueil du jeune enfant de qualité, accessible, complémentaire et diversifiée**

**PE\_B Soutenir les parents dans leur fonction parentale**

## CONTEXTE

Le secteur de la petite enfance continue d'évoluer en 2023 pour répondre aux besoins des familles et garantir un environnement qui permettra un développement optimal des enfants.

L'une des priorités de la politique petite enfance est que chaque enfant quel que soit la situation socio-économique des parents puisse bénéficier d'un accès à un mode de garde de qualité.

La politique petite enfance s'inscrit également dans une perspective inclusive, prenant en compte la diversité des familles et des besoins spécifiques des enfants. Des dispositifs sont mis en place pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les modes d'accueil du jeune enfant font face à de fortes tensions de personnels au niveau national comme au niveau local. C'est pourquoi des efforts significatifs vont être déployés pour professionnaliser davantage le secteur de la petite enfance. La formation et la reconnaissance des professionnels travaillant avec les jeunes enfants sont au cœur des préoccupations du gouvernement, visant à assurer un encadrement compétent et bienveillant.

Sur le territoire de l'EPCI (comme au niveau national), le nombre d'assistants maternels diminue au profit du développement de structures collectives privées qui proposent de nouvelles places d'accueil. L'offre d'accueil du territoire est modifiée dans sa répartition mais reste stable. Le renouvellement du contrat de projet du service relai petite enfance propose de nouveaux objectifs et de nouveaux outils à mettre en place pour promouvoir l'accueil individuel et favoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et répondre aux obligations réglementaires la future maison de la petite enfance de l'aurore se substituera, en 2025, aux crèches Fontaine Venise et Val Saint Jean. Elle proposera des horaires élargis et son projet d'établissement développera l'axe inclusif.

AXE  
PE\_A

## PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE

### CONTEXTE

- La politique petite enfance est une politique familiale qui permet :
- aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle
- une solution qui réponde au mieux aux besoins spécifiques des très jeunes enfants sur tous les plans : physique, affectif, cognitif, émotionnel et social, en offrant la meilleure qualité de service possible sur ces différents plans.
- Une offre diversifiée de solutions d'accueil qui répond aux contraintes multiples et complexes des parents (disponibilité locale, accessibilité financière, horaires, souplesse)
- Une complémentarité et continuité éducative

Ainsi, pour les familles, un territoire devient attractif dès lors que son offre répond à leurs besoins de manière qualitative, accessible et diversifiée.

### PROGRAMME PE\_A\_1 : APPUYER LE RÉSEAU D'ACCUEIL INDIVIDUEL

#### ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Offrir un mode d'accueil individuel aux familles	Taux de places en accueil individuel pour 100 enfants	84,9%	82,1%	79,6%	78%	82%	78%	75%	diminution du nombre de naissances
Accompagner les assistants maternels dans leurs compétences via les actions du service relai petite enfance afin de favoriser et promouvoir leur activité	Évolution du pourcentage d'assistants maternels à fréquenter le relai petite enfance	70,35% (accompagnement individuel)	76% (accompagnement individuel)	76,89%	78%	46% de janvier à août	70%	80%	Changement logiciel en cours d'année. Chiffres comptabilisés de janvier à août. Réévaluation pour 2024
		29,4% (accompagnement collectif)	26,38% (accompagnement collectif)	32,31%	33%	45,61%	45%	35%	
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Rénovation d'une antenne petite enfance	NC	0	0	1	1			L'ouverture a eu lieu fin février 2023, inauguration en septembre

#### Projets 2024

- 20 ans du relai petite enfance de Marigny
- Participation à la quinzaine de la parentalité (ateliers parents-enfants et ouverture des matinées d'éveil aux parents)
- Accompagner les assistants maternels dans la mise en place d'un projet d'accueil
- Communiquer, valoriser auprès des parents le métier d'assistants maternels
- Ouverture de la ludothèque à tout le territoire début 2024
- Journée pédagogique pour la petite enfance
- Formations à destinations des assistantes maternelles
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle. Au relai petite enfance de Saint-Jean-de-Daye les assistantes maternelles deviennent ambassadrices de leur profession : 10 assistantes maternelles seront invitées à mettre en évidence un argument différent qui représente les atouts de ce métier au travers de vidéos.

Le RPE 2.0 permet de valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) et l'accompagnement des parents employeurs via le service dématérialisé (Facebook) RPE 2.0.

Les agents des antennes concernées (5) ont reçu une formation et participent à des ateliers d'échanges de pratiques. les profils permettent de diffuser des actualités, les réglementations et de valoriser ce qui est fait sur les antennes.

PV



## PROGRAMME PE\_A\_2 : ÉTAYER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Offrir un mode d'accueil collectif aux familles	Taux de places en accueil collectif pour 100 enfants	7,4 %	7.8 %	11.4 %	13.2 %	12.9 %	12.9 %		Passage en micro-crèche au Val Saint-Jean
	Nombre d'enfants inscrits bénéficiant d'un suivi au Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA), Centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)	NC	18	12	15	15	20	30	Extension des supervisions CMPEA sur toute les crèches de Saint Lô agglo
	Nombre de places d'accueil en crèche en horaires atypiques	NC	0	0	1	32	32	32 en horaires atypiques + 12 en horaires élargis	Ouverture de la crèche Pim Pam Pomme en horaires atypiques. Achat d'un berceau par l'EPCI
	Nombre de berceaux achetés en crèches privées pour assurer la couverture	NC	0	8	9	9	9	9	

Projets 2024	-	Maison de la petite enfance à Saint-Lô début des travaux	-	Poursuivre l'approche Snoezelen sur les structures
	-	Enquête de satisfaction à destination des familles fréquentant les crèches (non réalisée en 2023)	-	Poursuivre la formation des agents en communication gestuelle afin de favoriser l'acquisition du langage
	-	Journée pédagogique pour la petite enfance	-	Reconduire les prévention bronchiolite l'année prochaine en modifiant le lieu
	-	Extension des interventions CMPEA sur toutes les crèches en régie	-	Accompagner en équipe pluridisciplinaire les enfants porteurs de handicaps vers la scolarisation

La méthode Snoezelen est mise en place dans des espaces spécifiques, des sollicitations sensorielles qui invitent les petits à la détente et la découverte sous l'observation des professionnelles. Elle a pour objectif de faciliter la communication et la relation aux autres.

## PROGRAMME PE\_A\_3 : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accompagner l'enfant et sa famille dans la transition du mode d'accueil du jeune enfant vers l'école et l'accueil de loisirs	Évolution du nombre d'actions transverses structures petite enfance / école accueil de loisirs	8	1	8	15	17	20	25	Passerelles école publique et école privée, Passerelles avec centre de loisirs

Projets 2024	-	Portes ouvertes relais petite enfance / accueils de loisirs sans hébergement
	-	Passerelle en mai-juin entre la crèche et l'école publique ainsi qu'avec l'école privée sur une structure de la même commune
	-	Plusieurs passerelles entre les accueils de loisirs sans hébergement et les crèches
	-	Echanges avec l'école privée et une crèche : goûter, atelier lecture, atelier cuisine, chorale,...
	-	Echange autour d'une passerelle entre l'école Samuel Beckett et la micro-crèche du Val Saint Jean
	-	Développer les réunions école, CAMSP, crèche pour permettre aux enfants porteurs de handicap d'appréhender au mieux leur scolarité
-	Partenariat avec le centre Mercier et la crèche du Val Saint-Jean (ludothèque et le groupe « chant » pour des interventions à la crèche)	

AXE  
PE\_B**SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE**

## CONTEXTE

Accompagner les parents, un enjeu sociétal.

Accompagner la fonction parentale en développant l'éducation bienveillante, elle permet un développement cognitif, psychique et comportemental adapté et elle renforce l'estime de soi chez l'enfant.

Soutenir les parents dans leur fonction = donner des atouts à l'adulte de demain.

**PROGRAMME PE\_B\_1 : ASSURER AUX PARENTS UNE QUALITÉ D'ACCUEIL EN PROPOSANT UNE ÉCOUTE, DES TEMPS D'ÉCHANGE AVEC DES PROFESSIONNELS FORMÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT**

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent / enfant	Évolution du nombre de parents participant aux conférences/ateliers sur la thématique de la parentalité	0	142	3 conférences avec en moyenne 15 participants	4/5 conférences = 50 présents par conférence	1 conférence = 49 personnes	2	1 conférence organisée conjointement entre la direction petite enfance et le PESL sur les émotions Cf PESL pour les autres conférences
	Nombre de lieux d'accompagnement à la parentalité	0	5	6	6	6	6	

## Projets 2024

- Proposer des temps de rencontre parents/professionnels plus réguliers, plusieurs café parents prévus dans les crèches
- Réunion de rentrée dans les crèches afin d'associer les parents à la vie de la crèche
- Projet petite enfance/ CAMSP sur la création du « labo des tous petits » lieu éphémère ludique autour de la prévention sur les écrans, l'alimentation, le sommeil des enfants
- Cafés/ parents sur 2 crèches de Saint-Lô Agglo

- Elaboration en 2023 d'un livret langue des signes avec bébé pour une distribution en 2024
- Matinées parentalités organisées en collaboration avec les structures petite enfance et enfance
- Ateliers parents enfants durant la quinzaine de la parentalité
- Elaboration de fiche santé à destination des familles
- Projet « Des livres à soi » reconduit cette année

**PROGRAMME PE\_B\_2 : ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE**

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
<b>PT</b> Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent enfant	Nombre de contacts parents recensés pour la recherche d'un mode de garde	1 208	1 200	265	280	221	280	370	À compter d'avril 2023 les parents ayant reçus un refus à la commission d'admission en crèche seront contactés par le relai petite enfance de leur secteur d'habitation afin d'être accompagnés dans la recherche d'un mode de garde

## Projets 2024

- Recenser les contacts des familles dans le cadre de leur recherche d'un mode de garde (demandes d'accueil collectif, individuel, garde à domicile)
- Mise en place d'un contact téléphonique par les relais petite enfance auprès des familles lorsqu'elles ont reçu un refus à la commission d'admission en crèche. Afin de les aider dans la recherche d'un autre mode de garde

- Faciliter les démarches des familles (portail, formulaires, ...) en lien avec le nouveau logiciel



Politique publique :

## PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT

SPO

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

### FINALITÉS

Permettre l'accès à la pratique sportive à tout à chacun en assurant une couverture totale du territoire en matière d'offre de pratiques sportives, à destination des enfants comme des adultes, en soutenant financièrement et par l'équipement les associations sportives locales et en palliant son absence, le cas échéant.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Dans le cadre d'une politique d'offres de services au bénéfice des familles et du tissu associatif sportif, la politique publique de Saint-Lô Agglo en matière de sport consiste à accompagner le sport de compétition mais également à favoriser l'accès à la pratique sportive dans des perspectives de lutte contre l'exclusion et l'isolement, de contribution à l'éducation et à l'engagement citoyen par le sport et de promotion des bienfaits de l'activité physique sur la santé.

PAP 2024





## RAPPEL DES STATUTS



- Promotion et développement du sport par l'accompagnement financier des clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements utilisés par les clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports, développant une action éducative en direction des jeunes;
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements aquatiques au bénéfice de l'apprentissage de la natation, du bien-être et de la santé;
- Organisation d'animations d'activités physiques et sportives.



## CHIFFRES CLÉS

Au 7 décembre 2023

**20 330 pratiquants associatifs** contre 19 526 en 2022 : **15 189 licences** et **5 141 adhésions** sans licences

**221 équipements sportifs**

**239 clubs sportifs (ou sections)**

**1 341 enfants différents « Sports-Vacances »**

**102 enfants différents « Sport et QPV » (quartier prioritaire de la ville)**

**~ 2,6 M€ de dépenses d'investissement réalisées en 2023**

**~ 5, M€ de dépenses de fonctionnement réalisées en 2023**



## LES AXES

SPO\_A Favoriser l'accès à la pratique sportive par le soutien de ses acteurs

SPO\_B Favoriser l'accès à la pratique sportive par l'équipement

SPO\_C Favoriser l'accès aux équipements et inciter à la pratique sportive (sport non fédéral)

## CONTEXTE

Labélisée Terre de Jeux 2024, Saint-Lô Agglo a défini un programme de 8 actions de promotion des valeurs de l'olympisme « l'excellence, l'amitié et le respect » et du paralympique « courage, détermination, inspiration, égalité ».

Mai 2023 fut l'occasion de présenter au mouvement sportif communautaire et aux membres de la commission sport une politique sportive intercommunale révisée, au bénéfice de l'attractivité du territoire et de ses habitants, ayant pour objectifs de :

- Contribuer à l'attractivité du territoire
- Contribuer à l'éducation
- Contribuer à la citoyenneté
- Contribuer à la prévention de la noyade
- Lutter contre la précarité sociale
- Lutter contre la précarité géographique
- Encourager la pratique sportive au bénéfice de la santé
- S'inscrire dans une démarche de développement durable
- Soutenir le mouvement sportif associatif
- Soutenir le sport de performance

Des difficultés persistantes en terme de recrutements de maîtres nageurs sauveteurs ont entraîné une réduction de l'activité au centre aquatique.

AXE  
SPO\_A

## FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS

## CONTEXTE

Les statuts de Saint-Lô Agglo reconnaissent l'importance du milieu associatif sportif comme levier contribuant à la promotion du sport. Son action, son dynamisme, son savoir-faire, permettent d'accroître l'attractivité du territoire et de soutenir l'emploi sportif.

Par le développement de leurs activités, les clubs participent à la lutte contre la sédentarité, au maintien de fonctions psychomotrices bénéfiques pour la santé psychique et physique. Ils sont des facteurs de cohésion sociale, de lutte contre l'isolement et participent à l'éducation.

Les infrastructures sportives permettent l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la mise en place d'animations sportives, l'organisation de manifestations sportives et le développement du mouvement sportif associatif, majoritairement fédéré. En s'appuyant sur un schéma directeur du sport en cours d'élaboration et dans une démarche responsable de développement durable, il est indispensable d'en optimiser la gestion. Une partie de ce patrimoine sportif date de la grande vague de construction constatée dans les années 60-70 et nécessite une attention particulière pour leur insuffler une seconde vie.

Globalement bien pourvue en équipements sportifs, l'Agglo reste cependant carencée dans quelques secteurs d'activités.

## PROGRAMME SPO\_A\_1 : CONSOLIDER LA RELATION AVEC LES CLUBS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Associer le mouvement sportif à l'élaboration de la politique publique sportive	Nombre de réunions du conseil du sport	2 réunions	2 réunions	0 réunion	3 réunions	0	3	Le rythme d'une réunion trimestrielle n'a pas été tenu. Le collège du sport en pratique libre n'a pas été créé. 2024 sera une année stratégique pour remobiliser cette instance.
Garantir une mise à disposition concertée des équipements sportifs au bénéfice des clubs	Nombre de réunions de planification avec les clubs	1	11	14	12	12	12	Le rythme est pris avec les clubs. Ces rencontres de fin d'année sont attendues, elles permettent de dresser le bilan de l'année écoulée et de préparer sereinement celle à venir

## Projets 2024

- Créer un club inclusif (12 clubs s'engageant dans une démarche d'inclusion),
- Développer un réseau « maison sport santé » en partenariat avec Planeth Patient
- Remobiliser les clubs sur le sport et QPV, en direction des jeunes et des adultes
- Impliquer les clubs dans une démarche éducative globale par le biais de convention d'objectifs et de conférences

\* QPV = Quartiers prioritaires de la politique de la ville

PV

AXE  
SPO\_B

## FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT

## CONTEXTE

Le territoire communautaire est globalement bien pourvu en équipements sportifs. Cependant un bon nombre d'entre eux datent des années 70 et devront faire l'objet d'un programme de réhabilitation. De nouveaux équipements, à considérer sous la forme d'une extension ou d'une construction nouvelle, ont vocation à compléter le programme de réhabilitation pour répondre à de nouveaux besoins ou garantir la pérennité d'activités majeures..

## PROGRAMME SPO\_B\_1 : RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTANT UN CARACTÈRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en termes d'équipements d'intérêt communautaire à réhabiliter, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.	Nombre d'équipements rénovés (dont le coût est supérieur à 50 000 €)	4 (toitures Le Bas et Le Verrier), amélioration Manche tennis Club, démarrage chantier vestiaires de Canisy)	6 Gymnase Beauvils, Gymnase de Condé sur Vire, Vestiaires de football de Canisy, Vestiaires de football de la Barre de Semilly, Gymnase de Carantilly, réhabilitation de l'éclairage du stade de football de Cerisy la Forêt	5 Gymnase de Condé sur Vire, rénovation toiture dojo Tessy Bocage, rénovation toiture tennis Saint-Ghislain (Saint-Lô), sols sportifs gymnase Agneaux et gymnase Saint-Clair sur l'Elle	6	1 (tranchée de drainage du terrain de football d'entraînement de Pont-Hébert + scalpage et renivelage du terrain principal de Pont-Hébert)	6	Réhabilitation de la piste d'athlétisme et extension vestiaires tennis Torigny les Villes en cours. Projets gymnase Beauvils, vestiaires Cerisy la Forêt, Saint-Jean de Daye et plan énergies piscines + traitement de l'eau bassin de de Graignes en phase d'instruction

Projets 2024 - Toiture Guilbert, plan énergie piscines (3), piste athlétisme, vestiaires Saint-Jean de Daye, Cerisy la Forêt, Marigny le Lozon, traitement de l'eau bassin de Graignes

## PROGRAMME SPO\_B\_2 : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, AU REGARD D'UN BESOIN QUALIFIÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
<b>PT</b> Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en terme de réalisation de nouveaux équipements d'intérêt communautaire, dans le cadre de l'enveloppe allouée.	Elaboration d'un PPI équilibré entre réhabilitations et constructions nouvelles, intégrant des plans de financement optimisés et favorisant la capacité d'investissement	12 (10 terrains multisports + éclairages football Marigny et rugby Aurore)	1 Extension boulodrome de Torigny-les-Villes	3 Bloc national d'escalade (Saint-Lô), espace de glisse (Saint-Lô), extension golf compact	2	0	3	Eclairage terrain de football de Saint-Clair-sur-l'Elle en cours d'instruction et vestiaires tennis Torigny-les-Villes en cours de réalisation

Projets 2024 - Extension centre tennistique de Torigny-les-Villes, éclairage stade de football Saint-Clair sur l'Elle, éclairage stade de football de Saint-Amand Villages

Objectifs 2026 **PT** - Projets structurant de deuxième partie de mandat : piste d'athlétisme (travaux en cours) et vestiaires rugby (instruction en cours)

PV

AXE  
SPO\_C

## FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE

## CONTEXTE

Selon une étude récente pour l'observatoire Cetelem menée par Haris Interactive, 57 % des français considèrent le sport en général comme coûteux et avoir déjà renoncé à une pratique sportive en raison de son prix. Cela se répercute notamment sur les jeunes. 1/3 des parents évoquent avoir des difficultés à inscrire leur enfant à un sport.

En 2020, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a recensé 15,8 millions de licences. Ce niveau de pratique fédérale représente 1/3 des pratiquants et justifie une attention particulière à l'accompagnement de la pratique sportif hors champ associatif.

## PROGRAMME SPO\_C\_1 : FAVORISER FINANCIÈREMENT L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
<b>PT</b> Inciter à la découverte et à la pratique de différents sports par la mise en place d'un dispositif d'animations pluri-sportives accessible financièrement	Nombre de participants	1 060	498	1 198	1 300	1 342	1 500		Reprise à la hausse de l'activité Sports Vacances après un tassement lié à la covid-19
	Nombre d'ouvertures d'antennes itinérantes Sports-Vacances couvrant l'ensemble du territoire	NC	2	4	8	5	8	9	Mis en place sur Tessy Bocage, Saint-Clair sur l'Elle, Torigny les Villes, Marigny le Lozon et Canisy
Tickets kiosk	Montants cumulés des chèques kiosk utilisés pour accéder aux activités sportives	Chèques associations : 121 986€	Chèques associations : 117 454 €	115 986 €	120 000 €	116 000 €	117 000 €		Réalisé 2023 : sept 2022 à juin 2023
		Chèques piscines : 3 861 €	Chèques piscines : 12 050 €	12 999 €	13 500 €	12 917 €	13 000 €		Réalisé 2023 : sept 2022 à juin 2023
		Chèques sports-vacances : 1 344 €	Chèques sports-vacances : 1 648 €	2 382 €	3 000 €	1 600 €	1 800 €		
Inciter à la pratique sportive sur le temps du midi par la valorisation du principe des tarifs « heures creuses »	Nombre de nageurs sur la pause méridienne	NC	7 304	3 137	4 000	12 084	12 500		

## Projets 2024

- Proposer 2 animations par semaine au bénéfice des enfants et des adultes sur les 2 quartiers prioritaires de la ville.
- Développer l'activité sport et précarité sur Saint-Jean de Daye, Torigny-les-Villes et Tessy Bocage
- Mettre en place un partenariat avec Planeth Patient pour l'animation d'une maison sport santé

PV

## PROGRAMME SPO\_C\_2 : PROPOSER DES ANIMATIONS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Inciter à la pratique sportive adulte et valoriser le patrimoine naturel du territoire	Évolution du nombre de participants aux animations	0	450	378	800	428	500	404 sur la Journée de la Randonnée, 24 sur le raid Par Vire et chemins. Le chiffre Journée de la randonnée ne tient pas compte des participants aux ateliers de l'après-midi, ce qui explique l'écart avec le prévisionnel 2023.
Proposer des animations variées dans le centre aquatique et les bassins de natation pour inciter à la pratique sportive et valoriser les établissements	Évolution du nombre de participants	400	583	150	300	59	300	Après une forte pénurie en MNS conjuguée à des départs ou arrêts non remplacés, l'effectif MNS est à peu-près stabilisé. La remise en place d'animations devrait reprendre.

Projets 2024 - Programme de 8 actions dans le cadre du dispositif Terre de jeux 2024.

## PROGRAMME SPO\_C\_3 : RENDRE ACCESSIBLE DES ÉQUIPEMENTS À LA PRATIQUE LIBRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Favoriser la pratique sportive libre en permettant l'accès aux installations sportives	Volume d'heures dédiés à la nage	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Non déterminé	1 250	Non déterminé	1 250		Trop d'adaptations réalisées au regard de la pénurie maîtres-nageurs sauveteurs
	Nombre de dispositifs ou d'aménagements favorisant la pratique sportive libre	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive : 0	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive en accès libre : 0.	0	1	1	1	4	Mise à disposition d'un espace douche/WC/casiers pour inciter à la pratique sur la pause méridienne sur la piste de Saint-Ghislain (Saint-Lô)
		Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	0	15	0	1	1	Mise en place du collège sport en accès libre au sein du conseil du sport
Favoriser l'essor de la pratique sportive sur la pause méridienne	Identification par le public et aménagement de pistes d'athlétisme pour la pratique en accès libre	NC	NC	0	1	4	4	4	Mise en œuvre du dispositif « Bouger facile » sur 4 pistes d'athlétisme

Projets 2024

- Développer le dispositif « Bouger facile »
- Mettre en place les stations Uni'vert trail

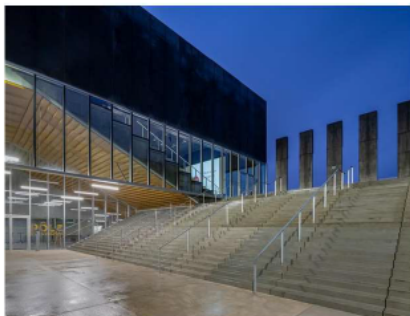


# 2

## 2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT 21

2.1 Développement économique et emploi	22
2.2 Soutien à la filière équine	29
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	33
2.4 Valorisation culturelle et touristique	37
2.5 Santé, bien-être	44





Politique publique :

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

DE

PRIORITÉS :

*Attirer de nouveaux actifs*

*Construire un territoire durable*



### FINALITÉS

Faciliter le développement des entreprises et accroître l'emploi sur le territoire.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

- Offrir un parcours résidentiel entreprise
- Valoriser les filières et soutenir la recherche
- Favoriser le lien entre les acteurs économiques
- Soutenir le commerce et l'artisanat

PAP 2024



### RAPPEL DES STATUTS



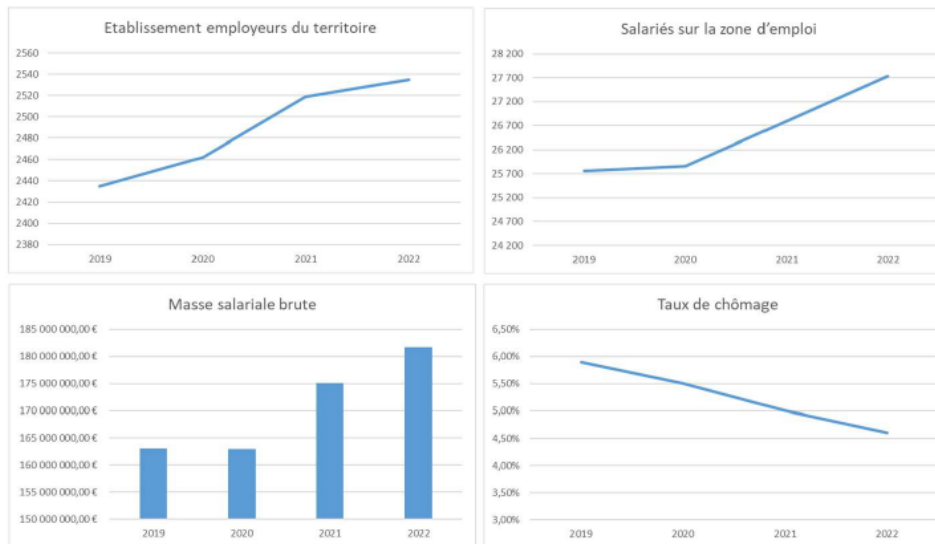
- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;



### CHIFFRES CLÉS

Décembre 2023

- ✓ 2535 établissements employeurs 2022 - URSAFF contre 2 519 en 2021
- ✓ 27 732 salariés sur la zone d'emploi Saint-Lô – URSSAF contre 26 801 en 2021
- ✓ 181 739 220 € de masse salariale brute – URSSAF contre 175 027 633 € en 2021
- ✓ 4,6 % de chômage (B1/12/2022) – Pôle Emploi contre 5,00 % en 2021



### LES AXES

- DE\_A Soutenir les entreprises
- DE\_B Développer l'attractivité
- DE\_C Développer les synergies

### CONTEXTE

À la fin de septembre 2023, le taux d'inflation estimé en France atteint 4,9% par rapport à septembre 2022. Associé aux coûts de l'énergie, cela exerce une pression sur les marges et, par conséquent, sur la trésorerie des entreprises. Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie, 30 % des entreprises de notre territoire indiquent que leur bilan est moins favorable que l'année précédente, tandis que 30 % estiment qu'il est meilleur, et 40 % le considèrent comme comparable.

Au 1er trimestre 2023, le taux de chômage en Normandie est au plus bas depuis 1982. Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Saint-Lô s'est stabilisé à 4,6 %. Le nombre d'habitants a augmenté de 0,5 %, et le nombre d'actifs a progressé de 0,4 % depuis 2019. Malgré ces chiffres stables, les entreprises font part de leurs difficultés à recruter. Les métiers liés à la comptabilité et à la maintenance industrielle sont les plus recherchés.

Les entreprises soulignent toujours un manque d'attractivité du territoire et une faiblesse des solutions de mobilité pour se rendre à Saint-Lô.



AXE  
DE\_A

## SOUTENIR LES ENTREPRISES

## CONTEXTE

L'agglomération de Saint-Lô se caractérise par une prééminence de la sphère présentielle avec près de 68% des emplois qui en dépendent, soit 3 à 4 points de plus que les moyennes départementales et régionales. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

L'artisanat, le bâtiment, le commerce de détails, l'hôtellerie, la restauration, les services à la personne, sont des activités moteurs d'attractivité pour le territoire. Ces entreprises doivent s'adapter aux nouveaux modes de consommation et se moderniser pour rester attrayantes face à l'e-commerce et notamment pour les actifs que nous souhaitons attirer sur le territoire.

## PROGRAMME DE\_A\_1 : TPE, COMMERCE ET ARTISAN

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Moderniser les outils de travail des très petites entreprises	Évolution du nombre de projets de modernisation accompagnés par Saint-Lô Agglo	0	33	56	40	7	20	L'opération action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat s'est terminée fin 2022. Un dispositif connexe est engagé pour la période 2023-2025 avec un règlement actualisé et recentré sur l'accompagnement des commerces de centre-bourg. Dans le cadre des contrats de territoire, la région sera partenaire à hauteur de quatre euros pour chaque euro engagé par Saint-Lô Agglo plafonné à 400 000 € sur la période.  La diminution du nombre de projets de modernisation accompagnés par rapport au prévisionnel 2023 est due à l'évolution du règlement qui exclu les jeunes entreprises et les artisans hors centralité ainsi que la conjoncture actuelle qui est peu favorable à l'investissement.
Fonds d'aide à l'immobilier aux très petites entreprises	Évolution du nombre de dossiers	0	0	0	2	5	8	Ce dispositif est devenu très intéressant face à la hausse des taux. Il souffre d'un manque de visibilité, c'est pourquoi nous avons commencé une opération de promotion auprès des constructeurs.
Mise en place d'un office du commerce et de l'artisanat	Evolution du nombre de contacts					153	190	La mise en place du comptoir des pros en avril 2023 a permis de mettre l'accent sur le conseil fait aux professionnels pour faciliter les démarches et les projets sur le territoire. Les contacts se font principalement par téléphone. Les permanences permettent d'aller vers les commerçants et artisans (directement chez eux) et d'échanger avec les élus et les personnels de mairie.

Projets 2024

- Poursuivre l'action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat (ACDCA) ;
- Développer le réseau des partenaires de l'office du commerce et de l'artisanat ;
- Mise en place d'une charte et d'un dispositif d'accompagnement autour des enseignes commerciales.

AXE  
DE\_B

## DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

## CONTEXTE

La position géographique de Saint-Lô Agglo est stratégique pour l'implantation des entreprises notamment grâce à son réseau routier et sa proximité avec Caen, Cherbourg et Rennes. Les 32 zones d'activités économiques permettent aux artisans et aux industries de s'implanter et de se développer. Une fois les pépinières d'entreprises ouvertes, Saint-Lô Agglo disposera de toutes les étapes nécessaires pour faciliter le parcours résidentiel des entrepreneurs et les accompagner dans leur croissance.

## PROGRAMME DE\_B\_1 : PARCOURS RÉSIDENTIEL ENTREPRENEURIAL

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gérer le parc immobilier entreprises de Saint-Lô Agglo	Nombre de locataires	-	41	38	36	39	40	Le Pôle Bien-être a libéré le bâtiment de la Promenade des Ports en 2023. Actuellement, il reste dans ce bâtiment l'ADSEAM, qui devrait également libérer les locaux en 2024, ainsi que quatre locataires que nous devons accompagner pour trouver d'autres locaux. Début 2024, la pépinière Atelier 21 ouvrira ses portes avec cinq ateliers agroalimentaires disponibles à la location.
Vendre des parcelles en ZA	Nombre de parcelles vendues	8	6	11	15	12	11	Deux projets structurants, représentant une superficie totale de 14 hectares, sont en cours de négociation et devraient se finaliser en 2024.
	Nombre d'hectares vendus	1,7 Ha	6,8 Ha	6,2 ha	7,5 ha	7,2 ha	20 ha	
Aider financièrement les projets immobiliers d'entreprises privées	Montant total des aides	0	315 272 €	1 178 075 €	1 200 000 €	406 184 €	525 560 €	Le dispositif pour les TPE est devenu très intéressant face à la hausse des taux. Il souffre d'un manque de visibilité, c'est pourquoi nous avons commencé une opération de promotion auprès des constructeurs. Le prêt à taux zéro pour les PME a été reconduit à l'identique et la subvention a été orientée vers les énergies renouvelables et aux initiatives vertes.
	Nombre d'entreprises bénéficiaires	0	2	8	8	6	8	

## Projets 2024

- Ouverture d'Atelier21 (ateliers agroalimentaires et artisanaux) ;
- Déconstruction du bâtiment rue Guillaume Michel ;
- Déménagement des locataires de la pépinière au « bord de l'ô » en vue d'une déconstruction en 2025 ;
- Aménagement de l'extension Agglo 21 et raccordement au giratoire de l'Atlantique ;
- Programme de modernisation des zones d'activités économique avec le réaménagement de la Croix Carrée.

PV

AXE  
DE\_B

## DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

## PROGRAMME DE\_B\_2 : PÔLE AGGLO 21

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Commercialiser les services et les locaux	Évolution du nombre de réservations payantes	132	845	1060	1200	747 ( au 31/10)	1 000	En 2024, nous avons pour objectif de développer le coworking via une campagne de communication et des événements dédiés.
	Évolution du chiffre d'affaires (hors bureaux privatifs)	19 431 €	80 000 €	108 000 €	150 000 €	153 900 € (au 10/12)	160 000 €	
	Évolution du chiffre d'affaires locations des bureaux privatifs	28 200 €	30 480 €	32 760 €	35 040 €	31 560 €	37 000 €	Les tarifs ont été augmenté au 1 <sup>er</sup> octobre 2023.
Programmer des événements à vocation économique	Évolution du nombre d'évènements	15	13	17	30	15	18	Les services du développement économique accueillent les entreprises pour échanger sur leurs projets de développement, en bénéficiant du soutien des autres services en fonction de la thématique. Ils organisent également des réunions collectives sous différents formats tels que petits-déjeuners, tables rondes et séminaires, dans le but de développer des thématiques spécifiques telles que le photovoltaïque ou les fonciers économiques. Les réseaux d'entreprises, les acteurs économiques et les partenaires sont accompagnés dans l'organisation d'événements ouverts aux entrepreneurs tels que le salon de l'éco-rénovation de la Région Normandie et du Crédit Agricole, les afterworks de la CPME, I Love Innovation d'Ilo21, ainsi que le bilan économique de la Banque de France.
	Évolution du nombre de participants	300	450	530	800	1 900	2 000	
Fréquentation Fablab	Évolution du nombre de réservations du FABLAB	-	10	20	50	28	35	Afin de faciliter l'accès aux porteurs de projets, les machines du Fablab sont désormais intégré au site internet du Pôle Agglo21 pour la réservation et le paiement. Le déménagement au Pôle Agglo21 est prévu en octobre 2024.
	Nombre de projets en partenariat	-	3	7	15	3	5	Des conventions de partenariat ont été établies avec le Repair Café, Canopé et l'Usine Utopik dans le but de développer des projets avec leurs membres et de favoriser l'accès à un nouveau public.

## Projets 2024

- Mise en place d'une gestion en régie (accueil, entretien, maintenance) ;
- Communication spécifique pour attirer de nouveaux co-workeurs ;
- Développement des partenariats autour du FABLAB ;
- Déménagement du FABLAB à Pole Agglo21.

PV

AXE  
DE\_C

## DÉVELOPPER LES SYNERGIES

## CONTEXTE

Les dirigeants de PME expriment à 46% connaître un sentiment de solitude ou d'isolement. En développant les synergies entre les entreprises, Saint-Lô Agglo répond à cette première problématique et permet dans un second temps d'initier des projets en commun : accéder à des marchés, mener des actions de lobbying, partager des technologies ou des ressources avec des acteurs du marché, etc. par le simple jeu de la mutualisation des moyens, des coûts, des compétences ou des ressources.

Lors de notre enquête auprès des habitants et usagers en 2021, près de la moitié des répondants (46%) déclare avoir l'intention de modifier leurs comportements d'achats et de consommation suite à la crise sanitaire. Parmi les personnes désirant modifier leurs habitudes de consommation, la proximité apparaît comme une attente majeure : 69,80% déclarent vouloir consommer davantage dans les commerces de proximité et 60,8% auprès des producteurs locaux ou encore sur les marchés (40,7%). En tissant des liens entre les entreprises, Saint-Lô Agglo favorise l'émergence de filières locales rapprochant le consommateur de la production locale.

## PROGRAMME DE\_C\_1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Coordonner les réseaux d'entrepreneurs pour générer de nouvelles opportunités	Nombre de partenariats	NC	9	12	12	12	12	Club d'entreprises, associations en lien avec le développement économique ou l'emploi : Bouge ta Boite, Normandie Pionnières, Adress, Mission Locale, Pôle Emploi, Valorial, AREA, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie (notamment le Start Up Week-end), Face Normandie, Club Aggie, chambre d'agriculture
	Nombre d'événements entreprises	NC	7	27	30	15	15	Événements en co-organisation à destination des entreprises
Renforcer la présence des partenaires sur le territoire pour faciliter les interactions avec les entreprises	Ecologie industrielle territoriale	NC	NC	NC	2	2	2	2 réunions inter-entreprises dans les ZAE de la Capelle à Saint-Lô et La Chevalerie à Marigny
	Nombre de permanences	NC	2	1	2	15	15	Principalement la chambre des métiers
	Nombre de réunions de coordination	NC	11	12	12	12	12	À minima, une réunion mensuelle avec les institutions du développement économique. La fréquence a été revue en phase post-covid
Faciliter les recrutements pour les entreprises	Nombre de réunions de coordination	NC	10	10	4	4	4	4 comités d'animation territoriale emploi-formation (CATEF) Les réunions en lien avec l'orientation sont réalisées au long cours en fonction des projets.
	Nombre d'actions	NC	2	4	4	4	4	Séminaire marque employeur (à développer pour les petites entreprises). Organiser des visites d'entreprises pour des collégiens. Programme d'hospitalité avec Attitude Manche Métiers en tournée

## Projets 2024

- Séminaire à destination des acteurs économiques ;
- Programme de petits déjeuners entrepreneurs et de visites d'entreprises ;
- Accompagner les projets inter-entreprises autour de l'économie industrielle territoriale ;
- Organisation d'un événement sur la reprise et création d'entreprise ;
- Aide au recrutement et à l'installation des salariés (soirée ancrage) ;
- Organisation Startup Week-end #7 ;
- Poursuite de permanences comptoir des pros sur 8 communes du territoire.

PV

## PROGRAMME DE\_C\_2 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Rapprocher le consommateur du producteur local	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de promotion et d'utilisation des produits locaux	NC	25	35	14 épicerie 1 casier 15 restaurants 1 épicerie solidaire	30 + Projet CCAS	En 2023, grâce à l'appel à projet "mieux manger pour tous", l'agglomération en lien avec la Banque alimentaire dispose d'une enveloppe de 20 000 € pour acheter des produits locaux auprès de producteurs locaux afin d'agir contre la précarité alimentaire étudiante. Création de l'épicerie solidaire étudiante.
	Nombre de collectivités engagées dans un diagnostic de la restauration collective.	6	4 diagnostics 30 enquêtes	13	15	6	1 étude sur la gestion de la restauration collective (Saint-Georges-Montcocq) ; Actualisation des enquêtes, réalisées en 2022 Accompagner les communes dans le respect de la loi EGALIM en proposant aux élus et aux agents un accompagnement spécifique : sourcing, formation aux repas végétariens, accompagnement au dispositif d'aide "fruits et lait à l'école", évolution du mode de gestion... Deux formations végétalisme en restauration collective (12 stagiaires)
Renforcer l'image gastronomique du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation alimentaire à destination de la population de Saint-Lô Agglo	NC	10	25	35	10	25 animations (classe du goût, jardin, compost, atelier cuisine) auprès des scolaires et des familles. Trois projets pédagogiques (centre aéré d'Agneaux, collège de Torigny-les-Villes, école de Raymond Brulé à Saint-Lô). Un défi "famille à alimentation positive" avec 27 familles de l'agglomération. Défi assiettes vides dans le cadre de notre partenariat avec REGAL (15 écoles) Participation au festival des 5 R et à la manifestation du Jardin à l'Assiette (compostage) Organisation de deux journées de formation "réfèrent de site de compostage" (25 stagiaires) Installation de trois sites de compostage (collège de Saint-Claire-sur-l-Elle, EHPAD de Fontaine Fleury, quartier du Bon Sauveur). Installation de 4 lombricomposteurs (tour Agglo, centres aérés, Kiosk) Co organisation de la manifestation Délices & Savoirs (budget 23 000 €)
	Nombre d'outils de communication	NC	3	2	4	6	1 place de marché en lien avec <a href="#">CoopCircuits</a> pour accroître l'accessibilité des produits locaux 1 guide des producteurs 1 carte interactive des producteurs 1 expo photos, 5 producteurs en 2023 (2 producteurs en 2024) Deux films (un lors de la formation végétalisme en restauration collective et un sur les techniques de compostage)

## Projets 2024

## Sensibiliser

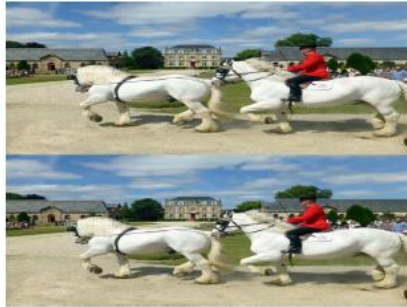
- Animations et projets pédagogiques dans les écoles, centres aérés... autour du goût, du jardin, du compostage et du gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser le plus grand nombre au compostage de proximité des biodéchets :
  - o Sensibiliser les habitants sur les techniques de compostage,
  - o Former des référents de site pour la mise en place de composteurs partagés,
- Développer de nouveaux sites de compostage et les accompagner sur la période de démarrage (écoles / habitat collectif / entreprises / communes), établir une charte de fonctionnement ;
- Accompagner la restauration collective dans l'utilisation de produits locaux ;

## Promouvoir

- Mise en avant des producteurs (Guide des producteurs et carte interactive) ;
- Faire connaître la place de marché de l'agglomération en lien avec CoopCircuits ;

## Economie

- Poursuivre le travail avec La Poste sur la logistique de proximité ;
- Faciliter la commercialisation des produits locaux (point de vente, vente en ligne...).



Politique publique :

## SOUTIEN À LA FILIÈRE ÉQUINE

FE

PRIORITÉS :

*Attirer de nouveaux actifs*

### FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de la filière équine vise à accompagner le dynamisme de nos entreprises et porteurs de projets du secteur d'activité en vue de conforter les retombées économiques et l'attractivité du territoire.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

La filière équine est fortement représentée sur le territoire, deux sites majeurs dont le pôle hippique de Saint-Lô et l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot, les centres équestres, les nombreuses entreprises ainsi que les élevages constituent un tissu économique dynamique et une vraie plus-value du cadre de vie, un élément facilitateur à la venue de jeunes actifs pratiquants et adeptes des sports équestres.

PAP 2024





## RAPPEL DES STATUTS

« 1 En matière de développement économique  
1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 »



## CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023

### Des aides qui contribuent à :

La tenue de **74 jours de concours/an** (60 en 2023)



L'accueil de **84 110 visiteurs/an**  
(60 000 en 2022, 50 000 en 2020 et 2021, 100 000 en 2019)



**17 000 équidés engagés** sur les compétitions soutenues par Saint-Lô Agglo (21 949 en 2022)



## LES AXES

FE\_A Conforter le secteur d'activité de la filière équine

FE\_B Améliorer la visibilité de la filière et du soutien de Saint-Lô Agglo à la filière

## CONTEXTE

La politique d'aide publique de Saint-Lô Agglo à la filière équine a été validée par le conseil communautaire (délibération c2018-07-02.167) le 2 juillet 2018.

Saint-Lô Agglo fait le choix de capitaliser sur le potentiel de la filière et sur la notoriété internationale liée à des champions d'exception (cavaliers et chevaux) issus du territoire.

En 2023, des compétitions majeures ont rythmé l'année au pôle hippique : le Normandie Horse Show, le concours de saut international 4 étoiles, le meeting d'automne... et de nombreuses rencontres sportives..

À noter,

L'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot qui a obtenu la qualification de pôle régional de par la qualité de ses infrastructures, a organisé 30 courses premium et accueilli 25 000 spectateurs.

AXE  
FE\_A

## CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE

## CONTEXTE

Au regard de l'équilibre financier fragile des associations, Saint-Lô Agglo contribue au maintien de compétitions emblématiques et génératrice de chiffre d'affaires pour les éleveurs du territoire et de retombées indirectes pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Dans le cas particulier du pôle hippique et du site du haras national de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo est une des quatre collectivités membres du syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô (SMPH) et contribue à hauteur de 20% du reste à charge du budget du site

## PROGRAMME FE\_A\_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ORGANISATRICES D'ÉVÈNEMENTS ÉQUESTRES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équestres	Évolution du nombre de journées de compétitions	118	138	167	170	174	175	Un calendrier annuel dense.
	Évolution du nombre de visiteurs (lors des manifestations soutenues)	50 000	50 000	60 000	65 000	52 600	55 000	Une baisse de fréquentation due en partie à la tenue du championnat du monde de Horse-Ball en 2022 qui avait amené des visiteurs de l'international.
	Évolution du nombre d'équidés engagés	19 500	12 775	21 949	22 000	17 000	18 000	Une baisse du nombre des engagés due également à la tenue du championnat du monde de Horse-Ball en 2022 qui avait amené des équipes de l'international.
Engager un partenariat avec l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot	Évolution du montant des enjeux des courses Prémium	103 811 €	103 811 €*	60 642,70€*	61 000 €	62 377€	66 267€	Des enjeux de paris qui restent dynamiques, significatifs de l'activité de ce site phare en matière de courses hippiques.

Projets 2024 - Ajuster les critères d'attribution des subventions pour optimiser l'accompagnement de Saint-Lô Agglo à la filière au regard de nos exigences budgétaires et des difficultés des associations à finaliser leurs budgets.

## PROGRAMME FE\_A\_2 : SOUTENIR LE PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Créer un véritable site locomotive de la filière, au niveau économique et accompagner l'accessibilité de l'équitation aux jeunes accueillis au centre équestre	Chiffre d'affaires commercialisation du site	NC	4,4 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,434 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,5 millions €	2,2 millions €	2,5 millions €	Baisse du chiffre d'affaires réalisé au vu du contexte économique global et des incertitudes nationales, notamment sur une société de commercialisation d'export.
	Évolution du nombre d'équitants inscrits au centre équestre	NC	313	348	360	354	355	Une progression constante depuis l'ouverture du centre équestre en 2017

## Projets 2024

- Disposer d'un retour stratégique et programme d'investissement équilibré pour le développement du site du syndicat mixte du pôle hippique, tout en garantissant la stabilité de nos contributions financières



AXE  
FE\_B

## AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À LA FILIÈRE

## CONTEXTE

Un partenariat avec le journal Equin Normand autour du sponsoring de deux cavaliers affichés Saint-Lô Agglo permet d'accroître la visibilité de la collectivité, partenaire d'une écurie et d'afficher le soutien de la collectivité au monde du cheval.

## PROGRAMME FE\_B\_1 : AFFICHER LE SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À DES CAVALIERS ESTAMPILLÉS SAINT-LÔ AGGLO

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo	Évolution du nombre de cavaliers et des cavaliers	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 8 concours	2 cavaliers 10 concours	3 cavaliers 6 participations 10ème de la finale	Top 8 de la finale	L'accompagnement de l'écurie estampillée Saint-Lô Agglo entraîne une relation privilégiée avec le magazine Equin normand et un affichage récurrent du soutien de SLA à la filière équine.

## Projets 2024

- Partenariat avec Equin Normand à conforter



Politique publique :

## ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ESER

PRIORITÉ :

*Attirer de nouveaux actifs*

### FINALITÉS

Développer les formations post-bac sur le territoire et accueillir un plus grand nombre d'étudiants

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux actifs :

- Investir dans la formation et l'enseignement supérieur pour attirer les étudiants, les former et les garder sur le territoire
- Garantir aux jeunes une offre d'enseignement supérieur de qualité
- Encrer les jeunes à travers le lien formation/emploi/recherche
- Rendre les jeunes acteurs et ambassadeurs du territoire (un territoire par et pour les jeunes)

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS



9. Promotion et soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche



## CHIFFRES CLÉS

Année universitaire 2022/2023 :

**1 837 étudiants** étaient inscrits dans plus de **50 formations post-bac** enseignées à Saint-Lô Agglo (contre 1 946 en 2021/2022)



**12 établissements** de l'enseignement supérieur



**LES AXES** **ESER\_A** Les structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (lycées, centres de formation et laboratoires universitaires de recherche)  
**ESER\_B** Les étudiants et les associations étudiantes

## CONTEXTE

En 2023, le campus connecté de Saint-Lô Agglo a entamé sa troisième année de fonctionnement en accueillant 16 apprenants de profils différents.

Pour accueillir tous ses étudiants primo arrivants, Saint-Lô Agglo a organisé le 28 septembre 2023 sa treizième édition du Raid urbain étudiant.

La question de la santé des étudiants est très importante et elle représente un facteur de réussite dans les études. Depuis la crise sanitaire, la question de la précarité alimentaire des étudiants et de leur santé mentale est toujours d'actualité.

Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, le restaurant du FJT Espace Rabelais agréé CROUS propose, depuis 2020, le repas à 1€ pour les étudiants boursiers.

Pour sa deuxième édition, l'action prévention santé étudiante, organisée par Saint-Lô Agglo en partenariat avec la CPAM et l'atelier santé ville, s'est déroulée du 3 au 5 octobre 2023 à l'IUT. Escape game proposé par la CPAM et échanges avec les partenaires santé du territoire, c'est au total 233 étudiants qui ont participé à l'opération.

En réponse à un sondage adressé aux étudiants en avril 2023, plus de 200 d'entre eux souhaiteraient bénéficier des services d'une épicerie solidaire étudiante à Saint-Lô. En lien avec le PAT, la banque alimentaire a répondu à un appel à projet de l'Etat pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants. Dans ce cadre, une subvention de 20 000€ a été attribuée pour l'achat de produits alimentaires locaux. Grâce à un partenariat mis en place entre la banque alimentaire et l'association sportive et culturelle des étudiants de l'agglomération saint-loise, une épicerie solidaire étudiante a ouvert ses portes le 7 novembre 2023 au FJT Espace Rabelais.

La cellule enseignement supérieur a travaillé avec un cabinet d'étude pour l'accompagner dans la réalisation d'un schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. Feuille de route pour les actions à mener dans les prochaines années, ce document a été validé au conseil communautaire du 18 septembre 2023.

Concernant le projet campus 2025, le plan financier du projet a été fixé entre les différents partenaires dont Saint-Lô Agglo, la ville de Saint-Lô, le département, la région... Le projet, dont la livraison serait envisagée en 2028, fera l'objet d'une demande de validation en conseil communautaire en 2024.

AXE  
ESER\_A

## LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CONTEXTE : Saint-Lô Agglo soutient et développe l'enseignement supérieur sur son territoire à travers des actions et dispositifs destinés aux structures de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## PROGRAMME ESER\_A\_1 : APPEL À PROJETS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Soutenir les projets des établissements	Nombre de projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets de Saint-Lô Agglo	2	4	1	3	2	3	Projets subventionnés : achat matériel équipement automatisés pour l'IUT MT2E (6 000€) + projet « système eye tracking » du FIM campus 2 (6 960€)
Soutenir la recherche et les projets des laboratoires universitaires		2	2	1	2	1	2	Nouveau projet validé pour le laboratoire LUSAC : concerne l'étude des moyens d'optimisation et d'économie d'énergie dans le bâtiment, cofinancement d'un doctorant (convention rédigée pour versement subvention de 20 000 € chaque année sur 3 ans à partir de 2023)

Projets 2024 - Action du schéma local de l'enseignement supérieur, recherche et innovation : faire connaître les deux laboratoires de recherche universitaire situés à l'IUT de Saint-Lô auprès des habitants du territoire

## PROGRAMME ESER\_A\_2 : PROMOUVOIR, GÉRER DE NOUVEAUX SERVICES ET DÉVELOPPER DES PROJETS SUR LE SITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PT	ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
	Étoffer l'offre de formations post-bac	Évolution du nombre d'étudiants sur le territoire	2 016	2 082	1946	2000	1837	1900	2000	
	Promouvoir l'enseignement supérieur et la vie étudiante à Saint-Lô	Sur le site Internet de Saint-Lô Agglo : Évolution du nombre de vues sur la page « étudiants »	273 747	274 789	NC	NC	2 421	5 000		En raison de la refonte du nouveau site internet de Saint-Lô Agglo, il n'a pas été possible de communiquer de chiffres en 2022.
		Évolution du nombre de nouveaux utilisateurs sur la page « étudiants ».	146 969	147 776	NC	NC	2 421	2 579		
		Sur le compte instagram « étudier à Saint-Lô » : nombre d'abonnés			114	200	184	200		Lancement du compte Instagram le 5 septembre 2022 : 2 à 3 publications par semaine
		Sur le compte instagram « étudier à Saint-Lô » : nombre de publications			56	150	180	280		
		Nombre d'élèves ayant participé à des actions d'orientation et de promotion de l'enseignement supérieur à St-Lô Agglo	175	175	0	150	56	100		Semaine de l'orientation organisée en mars 2023 par le Kiosk de Saint-Lô Agglo avec les établissements de l'enseignement supérieur
	Interventions orales auprès des étudiants primo-arrivants pour leur présenter la vie étudiante à St-Lô Agglo : nombre d'interventions orales réalisées	15	15	15	15	15	15		500 étudiants rencontrés chaque année dans les établissements. Interventions étalées du 1 <sup>er</sup> septembre au 18 octobre 2023.	
	Développer de nouveaux services étudiants	Déploiement du wifi territorial sur la zone campus : nombre d'utilisateurs sur la zone campus	NC	2 092	5 198	6 000	6 455	7 000		Service réellement mis en place en juin 2021 sur l'ensemble de la zone campus
		Nombre total de connexions sur la zone campus	NC	4 173	13 880	20 000	18 161	20 000		Régie publicitaire de Saint-Lô Agglo diffusée avant connexion
		Mise en place d'une épicerie solidaire étudiante : nombre total d'étudiants bénéficiaires						70	200	L'épicerie a ouvert ses portes au FJT Espace Rabelais le 7 novembre 2023

Projets 2024

- Réalisation d'actions prioritaires inscrites dans le schéma local de l'enseignement supérieur et recherche à Saint-Lô Agglo
- Projet de développement du campus avec la création d'un tiers-lieu de type « Maison de l'étudiant » (étude de programmation en 2024 pour livraison du projet en 2028)

Projet annuel de performance 2024

## PROGRAMME ESER\_A\_3 : LA FORMATION À DISTANCE : « CAMPUS CONNECTÉ » ET PROJET D'IMPLANTATION D'UN CNAM

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Développer le campus connecté	Évolution du nombre d'apprenants inscrits au campus connecté	1	10	13	18	17	18	9 apprenants inscrits sur l'année 2021/2022 13 apprenants inscrits sur l'année 2022/2023 16 apprenants inscrits sur l'année 2023/2024
Permettre aux apprenants de suivre une formation à distance près de chez eux tout en bénéficiant d'un accompagnement méthodologique et psychologique	Évolution du nombre d'apprenants diplômés au campus connecté	0	0	1	2	2	4	Parmi les 13 apprenants inscrits sur l'année 2022/2023 : - 8 apprenants ont décidé de rester au campus connecté en septembre 2023 : suite aux examens de fin d'année scolaire (1 passage en 3ème année de licence, 3 passage en 2ème année de BTS, 1 poursuite de formation, 1 réorientations de formations à distance, un passage d'examen en octobre et un redoublement) - 2 apprenants ont décidé de quitter le campus connecté en cours d'année pour des raisons personnelles. 1 a obtenu son BTS et 1 autre son master2. 1 redouble son DAEU de chez elle et 2 sont réorientées vers un cursus professionnel.

**Projets 2024** Campus connecté : Le campus connecté continue son évolution en matière d'intégration. Les étudiants ont investi la seconde salle nouvellement aménagée dans un style moins scolaire. Les objectifs de réussites sont atteints socialement et scolairement. La mission locale et les clubs sportifs vont pouvoir utiliser le campus connecté pour remplir leur propres objectifs.

AXE  
ESER\_B

## LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

**CONTEXTE** : Saint-Lô Agglo accompagne les étudiants du territoire et soutient les projets des associations étudiantes dans le cadre de la formation. Parmi les 14 associations étudiantes du territoire, certaines d'entre elles sont porteuses de projets à mener dans le cadre de la formation. Depuis 2010, Saint-Lô Agglo organise le raid urbain étudiant pour tous ses étudiants de première année. Il s'agit d'un après midi d'intégration organisé le 3ème ou le 4ème jeudi de septembre. Depuis 2022, Saint-Lô Agglo organise avec la CPAM et l'atelier santé ville une action de prévention santé étudiant à l'IUT en octobre.

## PROGRAMME ESER\_B\_1 : DYNAMISATION DE LA VIE ÉTUDIANTE À TRAVERS L'ORGANISATION DU RAID URBAIN ÉTUDIANT ET DE L'APPEL À PROJET POUR L'AIDE AUX PROJETS TUTORÉS DES ÉTUDIANTS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Faire découvrir la ville de Saint-Lô et repérer les structures qui pourraient les accompagner dans leur vie étudiante	Évolution du nombre d'étudiants participants au Raid Urbain étudiant	0	406	343	400	318	400	Baisse des inscriptions en raison d'une baisse du nombre d'étudiants de première année dans certains établissements et surtout les lycées. Les étudiants n'ont pas pu participer en raison d'une sortie scolaire programmée le même jour.
	Évolution du nombre de partenaires participants	0	47	47	47	47	47	Les partenaires sont les structures qui accueillent et proposent les épreuves sur leur site aux équipes étudiantes. Les partenaires sont en lien avec les secteurs suivants qui accompagnent la vie étudiante : logement, transport, santé, social, loisirs sportifs et culturels...
Soutenir les projets dynamisant la vie étudiante en priorité	Évolution du nombre d'actions portées par les étudiants	5	7	3	8	12	12	Les seize projets étudiants qui ont été validés pour être subventionnés en 2023 ont tous été réalisés.
Action de prévention santé étudiant à l'IUT	Évolution du nombre d'étudiants participants			150	200	233	250	Action organisée sur le temps scolaire et destinée à tous les étudiants de première année. Participation des étudiants par classe sur inscription obligatoirement par le professeur référent ou infirmier de l'établissement scolaire.

**Projets 2024** Raid urbain étudiant et Action prévention santé étudiant  
La quinzième édition du Raid est programmée le jeudi 19 Septembre 2024 et la troisième édition de l'action prévention santé est programmée du 15 au 17 octobre 2024

Aide au montage des projets tutorés étudiants  
- Parmi les critères de sélection : il est demandé que les projets aient un lien avec les domaines de compétences de Saint-Lô Agglo.

PV





Politique publique :

## POLITIQUE DE VALORISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

VCT

PRIORITÉ :

*Attirer de nouveaux actifs*

### FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de valorisation culturelle et touristique vise à accroître l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie et créer du lien social en vue de générer des retombées économiques.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

**PROMOUVOIR LES ATOUTS DU TERRITOIRE** (identité territoriale)

- Développer l'offre touristique et culturelle
- Valoriser nos paysages naturels et sites patrimoniaux : la Vire et la vallée, marais, bocage, Abbaye de Cerisy-la-Forêt, Aire de la Chapelle-sur-Vire...
- Valoriser les équipements structurants

PAP 2024





## RAPPEL DES STATUTS



1 En matière de développement économique

1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17;

1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire;

1.4 promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre;

1.5 au titre de l'article L 133-3 du Code du tourisme, élaboration et mise en œuvre de la politique publique du tourisme définie dans le cadre du schéma de développement touristique de l'EPCI/ (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités);

1.6 élaboration et mise en œuvre de la politique publique de dynamisation culturelle dans le cadre du schéma de développement culturel de l'EPCI Intégrant la gestion du parc de sculptures de Cerisy-la-Forêt (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités).



## CHIFFRES CLÉS

### Volet culturel

✓ **2 943 spectateurs** aux **20 spectacles** Ville en Scène et Jazz dans les Prés  
(contre 2 628 en 2022)

✓ **15 associations aidées** accompagnées  
(contre 14 en 2022)



### Volet touristique



- ✓ **2 bureaux d'accueil + des accueils hors les murs**
- ✓ **Une journée organisée et dédiée aux professionnels du tourisme**

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 :**

✓ **2 868 demandes touristiques** traitées en saison estivale

office de tourisme de Saint-Lô et bureau d'informations touristiques de Torigny  
(contre 2 550 en 2021)

✓ **3 791 personnes** au festival « la Virée des Mômes » (contre 2 213 en 2022)

**Téléchargement des circuits de randonnées de mai à septembre 2023 :**

✓ **8 749 consultations des fiches** (contre 10 843 en 2022)



## LES AXES

- VCT\_A Développer un office de tourisme performant
- VCT\_B Adapter l'offre du territoire à la demande touristique
- VCT\_C La culture, facteur d'hospitalité
- VCT\_D La culture, facteur d'attractivité



## CONTEXTE

L'année 2023 a été sous le signe de la validation du schéma qui a été co-construit avec 80 partenaires, élus, socio-professionnels et techniciens. Le schéma propose de capitaliser autour de :

\*La Vire : aménagements, animations

\*Les hébergeurs : démarche vertueuse, montée en gamme

\*L'offre cyclo touristique à construire et valoriser

\*Une mise en tourisme avec des rencontres sur le terrain avec les socio-professionnels, un renforcement des outils de promotion numérique

\* Un développement de nos offres « nature »

Ce fut également une année riche en projets avec la signature et la mise en fonctionnement du 1<sup>er</sup> CTEJ dans la Manche, pour soutenir des projets culturels en faveur de la jeunesse du territoire,

Quant aux festivités, le service de la promotion du territoire a organisé la 10<sup>ème</sup> édition du festival des goûters de la Chapelle-sur-Vire qui ont pris le nom de « LA VIREE DES MOMES » : 3 800 personnes ont pu participer aux 6 dates au cours de l'été, un record et ce malgré une météo compliquée.

AXE  
VCT\_A

## DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME PERFORMANT

## CONTEXTE

Dans le cadre de la professionnalisation de ses équipes et de ses actions, l'office de tourisme et de la culture s'inscrit dans des démarches de montée en gamme afin de répondre le plus professionnellement aux attentes des touristes, professionnels et élus. La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication. Le service tourisme de Saint-Lô Agglo manquant de visibilité auprès de ses socio-pros a mis en œuvre des actions pour devenir une porte d'entrée touristique et économique de notre territoire. Non instaurée auparavant, la taxe de séjour payée par les personnes séjournant sur Saint-Lô Agglo participe au financement des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la destination.

## PROGRAMME VCT\_A\_1 : OPTIMISER L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gagner en termes de fréquentation et de rentabilité des actions engagées, s'inscrire dans les actions du réseau des offices de tourisme normands	Évolution de la fréquentation touristique enregistrée	2 161 demandes (Plage verte)	2 150 demandes (Plage verte)	2 282 demandes	2300	2357 (dont 563 accueils hors les murs)	2800 ( effet 80ème)	La saison estivale était satisfaisante sur les 3 premières semaines de juillet, La météo pluvieuse a découragé la venue des touristes au sein des bureaux. Une clientèle principalement française et de proximité 50% de visiteurs SLA.
		431 demandes (Torigny)	600 demandes (Torigny)	563 demandes	600	511	550 (effet 80ème)	
		3 380 personnes (haras)	2 150 personnes (haras)	//	//	//	//	
Nombre d'actions en commun		3	3	2	3	3	3	opération promotion avec les offices du Bessin, Isigny, Vire, Carentan et Mont Saint Michel / opération promotion avec parc marais, travail avec Vire pour voie verte 2024

- Projets 2024
- Proposer des ateliers professionnels, formation pour valoriser l'accueil
  - Mettre en place des plaques nfc pour diffusion d'informations
  - Programmer des nouveaux accueils hors les murs / adapter horaires 80ème anniversaire
  - Réorganisation des planifications (être plus présents sur le terrain, adaptation amplitude horaires...)

## PROGRAMME VCT\_A\_2 : PROMOUVOIR LA DESTINATION

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Valoriser son territoire afin de provoquer la visite et par extension la consommation	Nombre de sessions	84 750 pages vues	208 879 pages vues /an (jan-déc)	Statistiques non disponibles (nouveau site)	230 000 pages vues	294 447 pages vues	325 000 pages vues	390 000 pages vues	+28% de pages consultées : des chiffres en progression qui confortent l'importance de ce support d'informations, de conseils et d'accueil numérique; bilan de l'utilisation : réalisation d'ajustements esthétiques et plus rapides aux accès à l'information
<b>PT</b> Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du nombre de visiteurs des sites internet	NC	NC	Le module des statistiques n'a pas été fonctionnel à la livraison ( juillet 2022)	50 000 sur le site « grand public » Pas de prévision d'un nouveau site spécialisé (partenaires)	60 943 visiteurs (site grand public) 4 555 visiteurs pros-partenaires	65 000 à 70 000 (site grand public année 80ème /) 5 000 visiteurs pro	+ 30 %	Des outils ont été mis en place (visites 360° de salles culturelles, reportages acteurs / bilan d'une 1 <sup>ère</sup> année de fonctionnement : réflexion sur l'optimisation des sites dont la valorisation de l'espace « partenaires » à flécher comme site « pro » aussi bien culturellement que touristiquement

- Projets 2024
- Renforcer l'usage des usages numériques (site pro à réorganiser et qualifier / site grand public à compléter)
  - Accentuer les réseaux sociaux ( plus de réels /stories...)

## PROGRAMME VCT\_A\_3 : DÉVELOPPER L'AUTOFINANCEMENT

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Recueillir la taxe de séjour dans de bonnes conditions, être à l'écoute et être présent pour les hébergeurs collectant la taxe, s'inscrire dans une démarche de progression (facilité et régularité dans les déclarations), financer des projets identifiés	Montant de la taxe	49 588 €	53 000€ ( déc)	130 670 €	130 000 €	164 841€ <i>(chiffre non définitif)</i>	170 000€	180 000 €	Belle augmentation du nombre d'hébergeurs et des hébergements ; un travail est en cours auprès des collectivités pour collecter un maximum de données sur les hébergeurs non déclarés;
	Évolution du nombre des hébergeurs	158	174	186	190	225	240	200	
	Évolution du nombre des hébergements	194	209	221	225	272	280	250	
<b>PT</b> Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution des parts de marché des nuitées départementales	NC	1,8 millions (Réalisé 2021 de janvier à août)	1,95 millions (de janvier à août 2022)	1,96 millions	2 millions (Réalisé 2023 de janvier à août)	2,2	2 millions	Pic de fréquentation en 2022 : samedi 13 août Pic de fréquentation en 2023 : samedi 8 avril  (source flux Vision –Attitude Manche)

## Nouveauté 2023

En sus des reportages sur le site internet, les posts sur les outils numériques et des rencontres avec les prestataires, l'office de tourisme et de la culture a organisé une journée dédiée aux socio-professionnels avec :

- une matinée de conférence avec une expert en tourisme et en culture Laurence Giuliani « Sur le tourisme de demain »
- un après-midi consacré à 3 ateliers pratiques : l'itinérance et le label accueil vélo avec l'intervention d'Attitude Manche, la qualification
- Avec le partenariat de labels Manche, sa présence numérique sur les outils existants avec la participation de Normandie tourisme
- Une cinquantaine de participants ont apprécié cette 1ère édition.

## Projets 2024

- Optimiser et faire évoluer les taux de la taxe séjour : 5 % (délibération prise en 2023 pour application 2024) / attente de l'effet (80<sup>ème</sup>) / réflexion sur un nouveau logiciel plus performant
- Proposer des sites web et reportage photo pour améliorer la visibilité des prestataires / hébergeurs
- Promouvoir les labels de qualification ( accompagnement financier ?)

AXE  
VCT\_B

## ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE

## CONTEXTE

La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication

## PROGRAMME VCT\_B\_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination	Fréquentation des sites marqueurs (sites principaux) Hors pratique sportive	25 750 personnes	21 500 personnes	41 000 personnes (3954 abbaye / 1000 musée, 10396 vélorail et 25872 Roches)	35 000 personnes	35 471 personnes	36 000 personnes	36 000 personnes	Les sites marqueurs du territoire (météo pluvieuse ayant entraîné moins de fréquentation : Les Roches de Ham de Torigny-les-Villes, le musée d'art et d'histoire de St-Lô, l'abbaye de Cerisy, le Vélorail de Condé (chiffres communiqués par site et estimation via éco-compteur départemental pour les Roches 22700 PERS / 26000 EN 2022 – 8200 pers vélorail – 3770 personnes abbaye – 801 musée art St Lô – 6186 pers pour expo Le Fèvre)
<b>PT</b> Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du temps passé des excursionnistes	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h (47%) Entre 4h et 6h (31%)	Entre 2h et 4h (45%) Entre 4h et 6h (32%)	Entre 2h et 4h (41%) Entre 4h et 6h (33%)	Entre 2h et 4h (40%) Entre 4h et 6h (35%)	Entre 2h et 4h (37%) Entre 4h et 6h (37%)	2023 : 41% des excursionnistes restent entre 2 à 4h sur Saint-Lô Agglo Entre 4h et 6h (+2 points) / Entre 6h et 8h (+1 point) Entre 8h et 10h (+ 1 point) / Plus de 10h (+ 1 point) (chiffres recueillis par données téléphoniques –Flux Vision)

## Projets 2024

- Mise en place de premières actions du schéma (signalétique grands axes, labels de qualification, formation...)
- Organisation d'un week-end festif « 80<sup>ème</sup> anniversaire »

## PROGRAMME VCT\_B\_2 : VALORISER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA DE COHÉRENCE DE RANDONNÉE DE SAINT-LÔ AGGLO

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023 / réalisé	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Avoir une offre de qualité en adéquation avec les demandes des pratiquants et suivre les tendances	Évolution du nombre de consultations des circuits	4 744	4 800	28 020 (jan-nov)	28 000 (jan-nov)	18 900	19 000 / 15740	25 000	Les téléchargements pdf, consultations et GPX sont en baisse générale car les locaux ont déjà les informations depuis quelques années et les circuits ne changent pas. Demande récurrente de topoguides
	Évolution du nombre de téléchargements PDF des circuits	NC	NC	7 258	7 350	4164	4200 / 2089	5 500	
	Évolution du nombre d'embarquements GPX	NC	NC	1 614	1 650	1 018	1000 / 720	700	

## Projets 2024

- Edition d'un topoguide (2023-2024)
- Demande de signalétique « halage » complémentaire

AXE  
VCT\_C

## LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ

## CONTEXTE

C1 : Au regard de la compétence culture partagée, mais aussi du levier qu'elle constitue à favoriser le lien social et améliorer le cadre de vie, Saint-Lô Agglo engage un programme d'actions ciblées en milieu rural comme avec les saisons Villes en Scène et Jazz dans les prés qui s'inscrivent dans des programmations plus larges soit au niveau départemental ou régional. Notion de réseau valorisée.

C2 : Le projet de développement culturel vise à la mise en réseau des partenaires, Saint-Lô Agglo étant un facilitateur et jouant un rôle de coordinateur des projets portés par les acteurs culturels du territoire

## PROGRAMME VCT\_C\_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ET LES ACTEURS CULTURELS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Évolution du nombre spectacles Jazz dans les prés et Villes en Scène et de spectateurs	7 spectacles/ 1 196 spectateurs	14 spectacles / 1 505 spectateurs	20 spectacles (11 VES et 9 jazz)/ 2 628 spectateurs	20 spectacles/ 2 700 spectateurs	20 spectacles/ 2 943 spectateurs	18 spectacles/ 2 500 spectateurs	Une très belle saison 2023 et notamment jazz dans les prés avec un total de 2 000 spectateurs sur la saison. Un total prévisionnel de spectateurs dépassé largement sachant qu'il reste encore 4 spectacles VES à jouer en 2023.
	Évolution du nombre de projets et de participants dans le cadre du soutien apporté par Saint-Lô Agglo	9 projets	11 projets	14 projets	12 projets	12 projets	12 projets	Des critères révisés en 2023 et des subventions accordées de manière forfaitaire selon 4 dispositifs. Objectif : renforcer le rôle d'ingénierie et accompagner les associations pour les aider à faire évoluer leurs projets.
	Évolution du nombre d'élèves inscrits aux écoles de musique associatives	170	121	64	64	64	Fin de l'accompagnement (Le financement sera repris par les communes de Canisy et Marigny via la CLECT)	
Démocratiser et faciliter l'accès à la culture	Évolution du nombre de parcours culturels proposés	NC	NC	NC	NC	NC	8 parcours culturels proposés	Signature du contrat culture territoire enfance jeunesse . Appel à projet lancé le 15 octobre 2023
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	Évolution du nombre de projets sous contrats d'objectifs	5	1	6 dont 3 en cours d'écriture	Convention de 3 ans	Convention de 3 ans	Convention de 3 ans	Deux conventions co-signées avec des partenaires institutionnels : la convention pluri annuelle d'objectifs du Normandy avec la Région, le Département et la DRAC. La convention des Saltimbres signée avec le Département.
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Nombre de structures culturelles et partenaires mobilisés			Promotion des bords de Vire au travers des animations et de la promotion (vitrophanie, brochures...) + intégration d'un projet autour de la vire dans les conventions, action animation (calèches) pour les Virées du terroir	10ème anniversaire de l'édition 2023 du festival « Les Goûters de la Chapelle-sur-Vire »	10ème anniversaire de l'édition 2023 du festival estival « la Vir'ée des Mômes »	Festival la Vir'ée des Mômes sous le même format qu'en 2023 : 2 journées complètes (ouverture et clôture) et 4 demi-journées	Énorme succès pour la 10 ème année du festival qui devient un événement phare du territoire pour les touristes et les familles. Réflexion sur l'adhésion au réseau national des arts de la rue pour monter en gamme le festival.
	Fréquentation des bords de Vire	NC	NC		2 300 personnes	3 791 personnes	4 000 personnes	Pour rappel fréquentation 2022 : 2 213 personnes

Projets 2024

- Projet jazz revu : 6 concerts de janvier à décembre. Pour VES 12 concerts répartis sur 4 salles (contre 3 en 2023)
- Suivi du contrat culture territoire enfance/jeunesse et mise en place d'un outil de suivi des actions culturelles sur le territoire
- Montée en gamme du festival la Vir'ée des Mômes : inscription du festival dans le réseau national des arts de la rue.

## PROGRAMME VCT\_C\_2 : FAIRE « PROJET » EN ENCOURAGEANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ACTEURS CULTURELS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déployer une mission d'ingénierie et d'aide aux acteurs de la culture pour le développement des coopérations et de l'efficacité de leurs actions	Évolution du nombre d'acteurs concernés par les missions d'ingénierie	15	11	30	30	15	30	Le contrat culture territoire enfance jeunesse est un contrat qui permet le travail en transversalité avec de nombreux acteurs. Les critères revus avec des projets ambitieux qui nécessite plus de temps agent pour l'ingénierie
	Évolution du nombre de projets accompagnés (mise en réseau des acteurs)	9	9	14	14	20	20	

## Projets 2024-

- Ingénierie auprès des structures pour le montage de projets
- Ingénierie dans le cadre d'un projet « CTEJ » (contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse) qui rassemblera les acteurs, les partenaires (Conseil Départemental, DRAC, Région) et les services de l'Agglo (petite enfance et enfance jeunesse).

AXE  
VCT\_D

## LA CULTURE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

## CONTEXTE

D1 : Sur le territoire de Saint-Lô Agglo la richesse de l'offre culturelle est un véritable atout qui a besoin d'être plus lisible et plus valorisé

## PROGRAMME VCT\_D\_1 : FAIRE CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Améliorer la visibilité des projets et manifestations culturelles pour une fréquentation accrue du grand public	Évolution du nombre de page consultées	1 <sup>ère</sup> année de collecte de données	1 <sup>ère</sup> année de collecte de données	14 674 pages consultées	20 000 pages	Le site internet « O' cœur de la culture » est sorti en juillet 2022 avec l'agenda partagé et la plateforme de matériel la 1 <sup>ère</sup> année de collecte se poursuivra jusqu'en décembre 2023, date à laquelle nous pourrions présenter des chiffres.
	Évolution du nombre de contributeurs	1 <sup>ère</sup> année de collecte de données	1 <sup>ère</sup> année de collecte de données	4 023 visiteurs	4 500 visiteurs	

## Projets 2024

- Suivi du site internet et appropriation de la plateforme et du site par les acteurs culturels (formation, contribution...): fiches acteurs, salles culturelles, agenda partagé et plateforme de matériel





Politique publique :

## SANTÉ, BIEN ÊTRE

SAN

PRIORITÉ :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*

### FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique vise à améliorer la santé et le bien-être de la population du territoire communautaire en soutenant l'offre de santé de proximité

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de l'intercommunalité, elle constitue une préoccupation forte des élus. C'est pour répondre à ce défi que Saint-Lô Agglo s'est doté d'un contrat local de santé validé en 2023. Cet outil est au service d'une meilleure prise en compte de la santé dans les politiques publiques avec comme principaux objectifs de déterminer les conditions environnementales favorables à la bonne santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, renforcer la visibilité des actions locales de santé et en proposer de nouvelles.

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS



2.6 Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs partenariaux en matière de santé (contrat local de santé) (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



## CHIFFRES CLÉS



43,2 % des médecins généralistes du territoire ont plus de 55 ans en 2022

75,8 % des médecins spécialistes ont plus de 55 ans en 2022

### 8 partenaires institutionnels

associés à l'élaboration du contrat local de santé du Saint-Lois : Agence Régionale de Santé, CD 50, Ville de Saint-Lô, CPAM 50, MSA Côtes Normandes, Centre hospitalier de Saint-Lô, Fondation Bon Sauveur, Hôpital privé du Centre Manche.

2 pôles de santé libéraux et ambulatoires répartis sur 4 sites (Pont-Hébert/Saint-Jean de Daye, Torigny-les-Villes/Saint-Jean d'Elle) dont :

- 9 médecins
- 2 dentistes ;
- 15 infirmiers ;
- 1 masseur-kinésithérapeute ;
- 3 psychologues ;
- 2 pédicures ;
- 1 orthophoniste ;
- 1 ostéopathe ;
- 1 diététicienne

Taux d'occupation au 31/12/2023 : 81%

### Densité de professionnels de santé pour 100 000 habitants EPCI Saint-Lô Agglo :

- ✓ Médecins généralistes 115,6 en 2022 contre 71,1 en 2019 soit + 63% (en 2022 : 76,9 en région et 83,9 en France)
- ✓ Médecins spécialistes 43,4 en 2022 contre 46 en 2019 soit - 6% (en 2022 : 62 en région et 83,9 en France)
- ✓ Chirurgiens-dentistes 31,5 en 2022 contre 29 en 2019 soit + 8,7 % (en 2022 : 37,1, en région et 55,1 en France)
- ✓ Masseurs-kinésithérapeutes 52,5 en 2022 contre 56,6 en 2019 soit - 7,3 % (en 2022 : 65,4 en région et 104,1, en France)
- ✓ Infirmiers 176,1 en 2021 contre 183 en 2020 soit - 3,8 % (en 2021 : 144,7 en région et 180,3 en France)

Sources : ORS-CREAI Normandie



## LES AXES

SAN\_A Soutenir l'offre de santé de proximité

SAN\_B Répondre aux besoins prioritaires en santé (et bien-être) des habitants du territoire



## CONTEXTE

Le programme d'actions du contrat local de santé, aujourd'hui validé met l'accent sur l'« accès aux soins et aux droits en matière de santé » et s'articule autour de quatre autres axes :

- santé mentale et bien-être psychique,
- bien vieillir et autonomie,
- environnement cadre de vie et santé,
- parcours prévention santé tout au long de la vie.

L'arrivée de Marie Le Frapper, coordinatrice du contrat local de santé, en septembre, dynamise le déploiement des actions. Elle est l'interlocutrice privilégiée de tous les acteurs santé du territoire;

L'aide à l'installation, versée aux médecins par l'ARS depuis dote le Saint-Lois d'un nouveau dispositif incitatif, dans l'attente du nouveau plan France Ruralités.

En outre, le développement de l'exercice coordonné (Agneaux, Saint-Lô) crée des conditions favorables pour soutenir l'offre de soins de proximité. Il en va de même du projet de santé et de société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) réamorçé par les professionnels de Condé-sur-Vire/Saint-Jean d'Elle/Torigny-les-Villes.

À Saint-Lô, le nouveau pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) François Digard sera prochainement opérationnel, porté par l'association des acteurs de santé du pays saint-lois pour le projet de santé et la fondation Bon Sauveur pour son volet immobilier.

AXE  
SAN\_A

## SOUTENIR L'OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

## CONTEXTE

Proposer des structures d'exercice aux professionnels de santé et assimilés (psychologues, psychothérapeutes, ...) leur permettant de développer un exercice coordonné, contribuant à maintenir l'offre de soins de proximité et favorisant la venue de nouveaux praticiens sur le territoire.

## PROGRAMME SAN\_A\_1 : ASSURER ET AMÉLIORER LA GESTION IMMOBILIÈRE DES PÔLES DE SANTÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Améliorer le taux, la qualité et la réactivité des réponses aux demandes d'intervention des locataires pour ce qui concerne les dépannages et les réparations à la charge du bailleur.	Nombre de demandes satisfaites / nombre de demandes d'intervention	18/22 (82 %)	42/47 (89 %)	44/44 (100%)	40	35	30	Baisser le nombre d'interventions du service d'entretien-maintenance.
	Évolution du taux de demandes d'intervention satisfaites	NC	+ 7 points (+9 %)	+16 points (+12%)	100%	100%	100%	Maintenir la qualité d'intervention du suivi des demandes et l'efficacité dont fait preuve le service d'entretien-maintenance des bâtiments.

Projets 2024 - Confier la gestion immobilière à une agence spécialisée afin d'optimiser la location des espaces aux professionnels médicaux

AXE  
SAN\_BMIEUX REpondre AUX BESOINS PRIORITAIRES EN SANTÉ  
(ET BIEN-ÊTRE) DES HABITANTS DU TERRITOIRE

## CONTEXTE

Mettre en œuvre des actions pour soutenir une offre de santé de proximité. Améliorer l'état de santé ainsi que le bien-être de la population via les déterminants de santé. Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Afin de favoriser la construction de dynamiques territoriales de santé s'inscrivant dans son projet régional de santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie a souhaité confier la coordination d'un contrat local de santé (CLS) à Saint-Lô Agglo. Dans sa délibération n°c2017-12-18.312, le conseil communautaire engage l'Agglo "dans une démarche conjointe et partagée avec la Ville de Saint-Lô et l'ARS, portant sur la réalisation d'un contrat local de santé".

## PROGRAMME SAN\_B\_1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mise en œuvre le programme d'actions du contrat	Existence effective du programme d'actions Nombre d'actions démarrées / nombre d'actions programmées	Le programme d'actions est construit, il est décliné en fiches-action.	Validation du CLS en juillet 2022 et signature officielle en décembre;	Mise en œuvre des actions programmées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiation du dispositif « Aller vers »</li> <li>Accompagnement des dispositifs de télémédecine sur le territoire</li> <li>Favorisation de l'accès aux soins aux étudiants</li> <li>Organisation d'une rencontre conviviale dédiée aux internes de notre territoire.</li> <li>Réflexion avec l'ARS à des actions de prévention avec organisation d'un temps dédié aux infirmiers scolaires du territoire après les vacances de la Toussaint.</li> <li>Participation aux ateliers et conseil territorial de santé initiés par l'ARS pour prise en compte des prérogatives de notre CLS.</li> <li>Réflexion en cours pour la mise en œuvre de formations aux risques liés à la santé mentale pour les professionnels du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'une rencontre conviviale dédiée aux internes en médecine libérale de notre territoire.</li> <li>Faciliter l'accès aux soins des étudiants sans médecin traitant</li> <li>Accompagnement des IDE asalées dans leurs projets de prévention</li> <li>Structurer l'offre en santé mentale</li> <li>Soutenir les aidants des populations vieillissantes ou en situation de handicap</li> <li>Sensibiliser les populations sur l'impact en santé des environnements</li> <li>Initier des actions en matière de prévention santé dans les secteurs du sport, petite enfance, enfance jeunesse, alimentation...</li> </ul>	Premières pistes d'action pour 2024, en attente du prochain COTECJ le 23/02/24 puis d'une présentation en COPIL (date à déterminer)

Projets 2024 Prioriser le déploiement des actions du contrat local de santé, prévoir un COPIL au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

- Accueillir des internes sur le territoire
- Structurer l'offre en santé mentale
- Faciliter l'accès au soin pour les étudiants
- Améliorer l'impact de l'environnement sur la santé
- Initier des actions en matière de prévention santé dans les secteurs du sport, petite enfance, enfance jeunesse, alimentation...
- Faciliter la formation premiers secours du personnel en contact avec le public



# 3

## 3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 48

3.1 Planification territoriale	49
3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme	54
3.3 Politique de l'habitat	59
3.4 Politique foncière et patrimoniale	62
3.5 Transports et déplacements	66



Politique publique :

## PLANIFICATION TERRITORIALE

PT

PRIORITÉS :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*

*Construire un territoire durable*



## FINALITÉS

Concevoir à l'échelle intercommunale les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols dans le respect des objectifs de développement durable

## RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Il s'agit de mener à bien l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal en co-construction avec les communes.

Pour ce faire, il est prévu de ne modifier les documents d'urbanisme communaux que sur les seuls thèmes de l'évolution liées au développement économique.

PAP 2024





## RAPPEL DES STATUTS

- 2.1 Schéma de cohérence territoriale ;  
2.2 Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;



## CHIFFRES CLÉS

### La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers par l'urbanisation :

- ✓ Entre 2000 et 2010 : **+ de 100 ha/an**
- ✓ Entre 2010 et 2019 : **+ de 40 ha/an**, dont la moitié pour de l'habitat
- ✓ Objectif 2020-2030 : répondre aux besoins en réutilisant principalement l'existant (bâti vacant, dent creuse, etc.) et avec un seuil maximal **de 30 à 34 ha/an**
- ✓ Entre 2011-2021 : + 687 ha d'espaces consommés dont 532 ha pour l'habitat et 124 ha pour le développement économique soit **62 ha/an**

**Objectif 2021-2031 :**  
répondre aux objectifs de la loi climat et résilience en divisant par 2 la consommation des 10 dernières années des espaces naturels, agricoles et forestier soit dans le PLUi un objectif de **290 ha au global à horizon 2035** et de **19ha/an sur 15 ans pour l'habitat**

- ✓ Mise en place de leviers dans un objectif de sobriété foncière : réhabilitation de logements vacants, urbaniser ou préserver les dents creuses, densifier le tissu urbain existant, recycler les friches.
- ✓ **Zéro artificialisation nette à l'horizon 2050**



## LES AXES

- PT\_A Élaborer et suivre les documents de planification intercommunale  
PT\_B Assurer la transition entre les documents d'urbanisme communaux et le PLUi

## CONTEXTE

Suite à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et à l'intégration de l'ex-communauté de communes de Canisy en 2017, Saint-Lô Agglo est devenue compétente pour le schéma de cohérence territoriale et les documents d'urbanisme.

Conformément au code de l'urbanisme, elle a l'obligation d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'objectif est d'arrêter le document d'ici septembre 2024. Une phase d'enquête publique est en cours du 8 janvier au 4 mars 2024.

En attendant, il est nécessaire de finaliser certaines procédures d'urbanisme communales et de participer à la mise en œuvre du SCOT du Pays Saint-Lois.

La loi Climat et résilience a été promulguée le 22 août et publiée au JO le 24 août 2021. Elle a un fort impact sur les documents d'urbanisme, notamment le SCOT du Saint Loïs et le PLUi de Saint-Lô Agglo. En effet cette loi précise que, dans son article 191 : l'absence de toute artificialisation nette des sols doit être atteinte en 2050.

Son premier objectif est de diviser par deux le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011-2020. Ces objectifs doivent être mis en œuvre dans le SRADDET en novembre 2024, février 2027 pour le SCOT et février 2028 pour le PLUi.

AXE  
PT\_A

## ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

## CONTEXTE

Grâce aux outils de planification, Saint-Lô Agglo garantit la cohérence des aménagements à l'échelle intercommunale et donne les moyens aux communes de maîtriser leur développement sur le long terme. Les orientations du schéma de cohérence territoriale, approuvé en 2013 et maintenu en vigueur en 2019 se déclinent à travers différents plans et programmes : programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains et plan climat-air-énergie territorial. Ces trois plans, objet d'une étude conjointe en 2017, seront traduits dans le plan local d'urbanisme intercommunal, qui réglemente l'usage des sols.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces plans dans le contexte de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'échelle des projets, des actions de maîtrise du foncier, de définition de projet et de sensibilisation sont développées.

## PROGRAMME PT\_A\_1 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Compatibilité des plans et projets d'aménagement avec le schéma de cohérence territoriale	Évolution du nombre d'avis du comité du schéma de cohérence territoriale sur la compatibilité des projets	0	11	25	25 à 30	41	30 à 35	L'élargissement des typologies de projets soumis à avis à entraîner une hausse significative du nombre d'avis. Des avis ont été émis sur la modification PLU de Saint-Lô, la modification simplifiée du PLU de Guilberville, sur le PLUi de Saint-Lô Agglo et sur le SRADET. Des avis ont été faits sur les projets situés sur des territoires limitrophes (centrale solaire, révision SCOT,...)

## Projets 2024

- Poursuite du travail et des échanges avec la Région Normandie jusqu'à l'approbation de la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires afin d'intégrer notamment la loi climat et résilience et le zéro artificialisation nette d'ici 2050
- Engager la révision du schéma de cohérence territoriale du pays saint-lois afin de modifier son périmètre de la moderniser et de le climatiser
- Travailler avec les élus du comité SCoT afin d'anticiper les règles du PLUi en vue de son approbation

## PROGRAMME PT\_A\_2 : CO-CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Collaboration avec les communes-membres	Taux de participation des communes aux différents temps d'échange	90 %	98 %	100%	100%	100%	100%	2 réunions des maires et 2 arrêts du PLUI en conseil communautaire avec une phase de 3 mois d'avis des communes ont été réalisés en 2023
Concertation avec le public et acteurs du territoire	Nombre d'actions réalisées	2	3	2 Réunions des Personnes Publiques Associées	2 ateliers RLPI* avec les acteurs économiques 1 réunion publique 20 permanences d'accueil du public réparties sur 5 communes différentes 1 enquête publique	2 ateliers RLPI avec les acteurs économiques 1 réunion publique 25 permanences d'accueil du public réparties sur 5 communes différentes	Enquête publique	Des échanges autour du RLPI doivent être programmés et l'enquête publique du RLPI a été déconnectée de celle du PLUI, elle sera faite en 2024

- Projets 2024
- Enquête publique et intégration des corrections demandées par les personnes publiques associées, les communes et les pétitionnaires
  - Finalisation des pièces et présentation des corrections à chaque commune.

\*RLPI : règlement local de publicité intercommunal

## PROGRAMME PT\_A\_3 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DANS LES PROJETS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Définition d'une stratégie en faveur du renouvellement urbain	État d'avancement de l'étude	NC	Convention cadre signée Marché notifié	Diagnostic finalisé Définition des 30 sites à enjeux Présentation en COFIL	Définition d' un accompagnement des communes vers la densification et la remobilisation de ces 30 sites	Choix de 3 communes "références"	Accompagnement en ingénierie des 3 communes "références"	
Mobilisation des outils juridiques de maîtrise du foncier et des projets	Nombre de fois où le droit de préemption urbain (DPU) a été utilisé	NC	1	1	1	0	1	
	Nombre de sursis à statuer	NC	1	1	2	1	1	
Sensibilisation des acteurs aux enjeux de la sobriété foncière	Nombre d'actions réalisées	NC	2	1	2	1	1	Participation a une soirée des entreprises organisée par les services du développement économique sur la "Sobriété économique et le développement économique" Participation à une soirée "Habiter autrement" par le CODEV

## Projets 2024

- Sensibilisation-formation des élus sur l'utilisation du sursis à statuer (intervention juristes en conférence des maires)
- Enquête publique du PLUi, correction du dossier et Approbation.
- Anticiper la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour intégration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), concerter la population sur le sujet avec des actions de sensibilisation
- Travailler sur l'approbation du PLUi et sa mise en œuvre prévue en 2024, en lien avec les services d'instruction des droits du sol
- Formation des élus sur la mise en œuvre du PLUi et sur le contentieux de l'urbanisme

AXE  
PT\_B

## ASSURER LA TRANSITION ENTRE LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX ET LE PLUI

## CONTEXTE

Certaines procédures d'évolutions de documents d'urbanisme sont encore en cours. Si on en comptait une vingtaine en 2017, seules deux restent aujourd'hui à finaliser. Étant donné l'avancement des travaux du plan local d'urbanisme intercommunal, Saint-Lô Agglo a décidé d'engager des procédures de modification de documents d'urbanisme uniquement pour le développement économique.

## PROGRAMME PT\_B\_1 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS COMMUNAUX À COURT TERME

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2024	COMMENTAIRE
<b>PT</b> Achèvement des procédures engagées avant l'approbation du PLUI	Délibération d'approbation ou des d'abrogation procédures	1	4	1	0	0	0	Approbation du PLUI	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour le développement économique.

## PROGRAMME PT\_B\_2 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS D'ACTIVITÉ À COURT TERME

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Priorisation des procédures à engager	Évolution du nombre de procédures prescrites	0	1	0	2	1	1	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour les besoins d'accueil d'entreprises, notamment pour permettre le maintien de l'emploi sur le territoire.

## Projets 2024

- Modification avec enquête publique du plan local d'urbanisme de Saint-Lô pour ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUt pour accueillir de nouvelles entreprises
- Formation des élus sur le domaine de l'urbanisme, sur la mise en œuvre du PLUI



Politique publique :

## LES DÉCISIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME

ADS



### FINALITÉS

L'instruction des autorisations d'urbanisme est une phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire et à proposer des décisions légales et juridiquement fiables à l'autorité compétente.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Garantir la fiabilité des décisions proposées aux élus avec une maîtrise de la gestion des délais et une égalité de traitement des administrés du territoire, tout en déployant l'instruction dématérialisée des dossiers.

PAP 2024



## CHIFFRES CLÉS

Au 15 décembre 2022

**1937 actes** reçus en 2023 soit **1 657 dossiers pondérés** (équivalents- permis de construire), dont :

- ✓ Les certificats d'urbanisme d'information (Ville de Saint-Lô) ne sont plus instruits pas le service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
  - ✓ **182 certificats d'urbanisme opérationnels** (211 en 2022)
- ✓ **1095 déclarations préalables** (998 en 2022)
  - ✓ **38 permis d'aménager** (29 en 2022)
  - ✓ **19 permis de démolir** (14 en 2022)
- ✓ **99 autorisations de travaux (ERP)** (98 en 2022)
- ✓ **464 permis de construire** (536 en 2022)
- ✓ Autorisation préalable pour l'installation d'une enseigne, déclaration préalable de pose de publicité et de pré enseigne : à compter de septembre 2024



**37 communes adhérentes** au service mutualisé  
(19 PLU, 33 cartes communales, 8 règlements national d'urbanisme) en 2023  
(30 communes adhèrent au niveau 1 et 7 communes adhèrent au niveau 2)



## LES AXES

ADS\_A Garantir la sécurité juridique

ADS\_B Moderniser l'instruction du droit des sols

## CONTEXTE

Concernant l'activité du service instructeur, l'année 2023 a été marquée par :

- une baisse du nombre de dossiers déposés (baisse de 25%) liée à la conjoncture économique d'une part et à la fin de la commercialisation des lotissements accordés entre 2018 et 2020 d'autre part. Cette baisse est principalement marquée par la diminution du nombre de demandes de permis de construire depuis août 2022 (baisse de 23% du nombre de permis de construire déposés entre 2021-2022 et baisse de 13 % du nombre de permis de construire déposés entre 2022-2023). Corrélativement, le nombre de demandes de déclaration préalable et de permis d'aménager augmentent (hausse de 10% des DP et 31% des PA par rapport à 2022). Les dossiers déposés sous forme de déclaration préalable sont plus complexes qu'auparavant. Ces dossiers ne concernent pas uniquement la pose de l'abri de jardin ou la véranda; ils concernent aussi l'agrandissement, la réhabilitation, l'amélioration de construction existante.
- Le nombre dossiers pondérés stagne (diminution de 2% par rapport à l'année 2022) reflétant l'activité réelle du service (ratio équivalents-permis de construire prend en compte l'activité réelle du service).



AXE  
ADS\_A

## GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

## CONTEXTE

Le service instructeur propose toujours la décision qui lui semble présenter, au regard des règles en vigueur sur le territoire communal, la meilleure sécurité juridique.  
Le maire reste quant à lui responsable du contrôle a posteriori des travaux de construction ou d'aménagement.  
Les travaux ou utilisation du sol exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent une infraction pénale.

## PROGRAMME ADS\_A\_1 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES (ÉLUS ET SECRÉTAIRES DE MAIRIE)

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Maîtrise des procédures et des outils communs	Part des agents communaux ayant suivi une formation en urbanisme ou au logiciel métier Cart@DS datant de moins d'un an.	NC	95 %	100%	100%	65%	100%	Session d'accompagnement réalisées en 2023 proposée par le service application du droit des sols. Participation des communes sur la base du volontariat. Editions par le service ADS de tutoriels et différents supports à destination des secrétaires de mairie. La prochaine série de session d'accompagnement aura lieu en 2024.
Sensibilisation des élus aux risques juridiques, notamment pénaux	Part des arrêtés délivrés conformes au projet de décision rédigé par le service instructeur	NC	95 % (estimation)	99% (estimation)	99%	99% (estimation)	99%	Pas de retour des mairies lorsque la proposition n'est pas suivie. La dématérialisation du contrôle de la légalité via le logiciel métier prévue en 2024 permettra d'identifier les dossiers dont la proposition de décision établie par le service ADS n'est pas suivie par la mairie.
Capacité du service instructeur à conseiller les communes	Nombre de demandes annuelles portant sur des conseils en urbanisme	NC	NC	NC	NC	NC	150 (estimation du nouvel indicateur)	Proposition de mettre en place un nouvel indicateur à compter du 1er janvier 2024: nombre de demandes annuelles par les communes portant sur des conseils en urbanisme: nouveau tableau de bord à mettre en place

Projets 2024 : Continuer l'accompagnement des communes sur l'utilisation du logiciel métier  
- Intégration de nouvelles communes qui ne connaissent pas l'outil métier

## PROGRAMME ADS\_A\_2 : INSTRUIRE ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT LES DOSSIERS D'URBANISME

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Respect des délais d'instruction	Part des actes (arrêté, certificat) délivrés de manière tacite	Entre 5 et 10 %	18 %	5,2%	Inférieur à 10%	3,9%	Inférieur à 5%	- Stagnation du nombre dossiers pondérés en équivalents-PC par rapport à 2022 - Mise en place d'un marché en 2024 pour externaliser une partie de l'activité (intégration de nouvelles communes au sein du service, pic d'activité et période de congés) - Procédures et contrôles mis en place au sein du service
Conformité des décisions au regard des règles d'urbanisme	Part des actes (arrêté, certificat) ayant fait l'objet d'une demande de retrait par le Préfet	Moins de 5 %	NC	1 (dossier en cours)	Moins de 1%	Moins de 1%	Moins de 1%	- Les dossiers illégaux délivrés de manière tacites ont été retirés par le service autorisation droits des sols (procédure contradictoire) - Proposition de modifier l'indicateur pour 2024 : renseigner le nombre de dossier ayant fait l'objet d'une demande de retrait par le Préfet

Projets 2024 - Formations des agents du service autorisation droit des sols

- Accompagnement juridique ponctuel sur les dossiers auprès d'un cabinet d'avocats

AXE  
ADS\_B

## MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

## CONTEXTE

Entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 des obligations issues de l'article L 423-3 du code de l'urbanisme (article 62 de la loi ELAN) : obligation de dématérialisation de l'instruction (consultation et échanges avec les partenaires pendant la phase d'instruction du dossier des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes de plus de 3 500 habitants. Des obligations issues de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration : droit pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique. Mise en place d'une télé procédure pour les dépôts dématérialisés sur les communes adhérentes au service ADS de Saint-Lô Agglo : guichet unique en ligne accessible depuis Mes démarches en ligne sur le site internet de l'Agglo

## PROGRAMME ADS\_B\_1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA CHAÎNE D'INSTRUCTION (agents, services consultés, ...)

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Respect de l'échéance réglementaire fixée au 1er janvier 2022 dans les communes > 3 500 habitants	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes > 3 500 habitants	0%	1%	100%	100%	100%	100%	Obligation issue de la Loi ELAN Seules les autorisations de travaux pour les établissements recevant du public sont légalement exclues de la dématérialisation. Travail en cours auprès des sous commissions sécurité et accessibilité pour dématérialiser ces dossiers.
Déploiement de la dématérialisation sur l'ensemble du territoire	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes < 3 500 habitants	0%	0%	100%	100%	100%	100%	Pas d'obligation légale. Choix par le service autorisation droit des sols d'une harmonisation de l'instruction dématérialisée sur l'ensemble du territoire

## Projets 2024

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie sur l'utilisation du logiciel métier
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols et constitution d'un binôme paramétrage du logiciel au sein du service
- Accompagnement des services consultés et des partenaires (réunions et échanges sur les dossiers transmis par voie dématérialisée: SDIS 50 service prévision en cours)

## PROGRAMME ADS\_B\_2 : SIMPLIFIER ET AMELIORER LES ECHANGES AVEC LES USAGERS (pétitionnaires particuliers ou professionnels)

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE (au 12 décembre 2023)

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déploiement de la saisie par voie électronique	Part des dossiers déposés par le pétitionnaire par voie dématérialisée sur le guichet unique en ligne	NC	18,22%	20%	18,22%	25%	33%	35%	Obligation pour l'administration issue du code des relations entre le public et l'administration (saisie par voie électronique) Pas d'obligation de dépôt par voie électronique pour le pétitionnaire. Il s'agit d'un droit.
Déploiement des échanges dématérialisés avec le pétitionnaire	Part des dossiers où le pétitionnaire accepte d'être notifié par voie dématérialisée	NC	NC	NC	NC	50%	52%	55%	Nouvel indicateur à comptabiliser pour l'année 2023

## Projets 2024

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie (dépôt d'un dossier sur le guichet unique en ligne et supports pour aider les mairies dans les relations avec les usagers)
- Sensibiliser les élus et les secrétaires de mairie sur l'intérêt du dépôt d'un dossier dématérialisé sur le guichet unique
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols (procédures, formations, ...)
- Communiquer auprès des usagers (plan de communication grand public à redéfinir, établissement de support d'aide à la saisie en ligne) pour sensibiliser et inciter au dépôt dématérialisé



Politique publique :

## POLITIQUE DE L'HABITAT

HAB

PRIORITÉS :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*

*Construire un territoire durable*

*Attirer de nouveaux actifs*

## FINALITÉS

Garantir l'offre de logements sur le territoire, tant dans sa répartition (équilibrée) que dans sa diversité (mixité) et sa qualité (performance énergétique, adaptation aux besoins)

## RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le programme local de l'habitat est un document de programmation obligatoire pour les agglomérations de plus de 30 000 habitants. Le 1er PLH de Saint-Lô Agglo a été approuvé en conseil communautaire le 22 mars 2021.

Il définit pour 6 ans (2021-2027) les objectifs et les principes de la politique de Saint-Lô Agglo en matière d'habitat, visant à :

- Répondre aux besoins en matière de logement et d'hébergement ;
- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs ;
- Favoriser le renouvellement urbain ;
- Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire.

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS

3. En matière d'équilibre social de l'habitat : 3.1 programme local de l'habitat ; 3.2 politique du logement d'intérêt communautaire ; 3.3 actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et en faveur de la mixité sociale ; 3.4 réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; 3.5 action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; 3.6 amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; 3.7 actions en faveur du logement des jeunes inscrites au titre du programme local de l'habitat.



## CHIFFRES CLÉS

### Des objectifs quantitatifs ambitieux sur la période 2021-2027

- ✓ Un objectif global (2021/2027) : **2 550 logements** à produire dont 78% localisés dans les 25 communes-pôles
- ✓ **350 logements vacants** remis sur le marché
- ✓ Au moins **800 logements** à produire en renouvellement urbain
- ✓ **35 % de l'offre** en logements aidés

### 5 millions d'euros programmés sur 6 ans qui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ **objectif 1 050 logements** accompagnés dans leur rénovation énergétique, dont 150 sur des projets de rénovation BBC 2022 : 238 | 2023 : 356
- ✓ **objectif 485 lots de copropriété** soutenus
- ✓ **objectif 350 logements** adaptés à la perte d'autonomie 2022 : 282 | 2023 : 356
- ✓ Aides à la remise sur le marché de logements vacants : **objectif 200 logements soutenus** 2022 : 70 | 2023 : 84
- ✓ **1 500 logements** soutenus au titre des OPAH 2022 : 607 | 2023 : 764
- ✓ Aide à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain : **10 opérations**
- ✓ Aide au développement du logement locatif social : **150 logements sociaux créés**
- ✓ Création de logements en réponse à des besoins spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage) : **12/13 opérations**
- ✓ **17 ménages** issus des gens du voyage intéressés par le projet de sédentarisation
- ✓ Aire d'accueil des gens du voyage **occupée à 80 %**, avec une moyenne de fréquentation mensuelle à 90 personnes



## LES AXES HAB\_A Répondre aux besoins en logements

## CONTEXTE

Saint-Lô Agglo a approuvé, le 22 mars 2021, son premier programme local de l'habitat (2021-2027).

En 2023, la cellule habitat de Saint-Lô Agglo a notamment poursuivi la mise de 4 chantiers majeurs :

Mise en place de la conférence intercommunale du logement et réforme des attributions

Amélioration de la gestion de l'aire d'accueil et poursuite du projet de sédentarisation des gens du voyage

Lancement de l'observatoire du territoire et poursuite du suivi du programme local de l'habitat

Renforcement et poursuite des dispositifs d'accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat.

AXE  
HAB\_A

## RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

## CONTEXTE

Le programme local de l'habitat 2021-2027 a défini seize actions, réparties en six grands axes, en faveur de la rénovation du parc existant et du développement d'une offre de logements diversifiée :

- H1. Valoriser et optimiser le parc existant,  
 H2. Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant,  
 H3. Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques,  
 H4. Maintenir la mixité sociale,  
 H5. Observer et développer la connaissance,  
 H6. Communiquer, animer le partenariat, accompagner les ménages.

## PROGRAMME HAB\_A\_1 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2027	COMMENTAIRE
Mesure de la capacité à atteindre les objectifs de création de logements fixés par le PLH	Nombre de logements créés sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo (cumulé depuis 2021)	331	657	1 126	Résultats non connus à ce jour pour 2023 – Bilan PLH prévu en avril 2023	1 700	2 550	Objectif annuel fixé par le PLH : 425 nouveaux logements par an.
Mobilisation des crédits programmés en investissement dans le cadre du PLH	Taux d'engagement des crédits (montants cumulés depuis 2020, calculé sur la base des montants engagés)	5,8 %	13,5 %	22 %	18,9 %	47,1 %	100 %	Plusieurs projets particuliers et communaux soutenus par Saint-Lô Agglo et présentés au bureau communautaire du 4/12/2023 ne seront engagés que sur le budget 2024.
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des OPAH (cumulés depuis 2020)	360 logements soutenus	607 (+ 140 logements accompagnés au titre de l'acte métier A4 du SARE depuis 01/01/2021)	750 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	764 (+ 187 logements accompagnés au titre du SARE) (résultats au 13/11/2023)	900 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	1 500	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires.
PT Lutter contre la vacance des logements vacants	Nombre de logements vacants remis sur le marché soutenu par les dispositifs portés par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	34	70	105	84 (résultats au 13/11/2023)	120	420	Résultats prenant uniquement en comptes les logements accompagnés au titre des OPAH. Dont 15 logements bénéficiaires d'une prime « Défi zéro logement vacant » depuis 2020.
Élaboration et mise en œuvre des documents-cadres de la conférence intercommunale du logement	État d'avancement des travaux	10 %	25 %	40 %	30 %	70 %	100 %	Installation de la CIL le 16 ars 2023. Groupes de travail portant sur la définition des orientations stratégiques d'attribution de logements sociaux avec les membres de la CIL.
Création d'une offre de logements répondant à des besoins spécifiques	Nombre total de projets soutenus au titre des aides aux porteurs de projets mises en place par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	NC	1 (11 logements)	4 (40 logements)	2 (3 logements)	8	11 projets + 1/2 projet(s) d'habitat adapté aux gens du voyage	2 projets de réhabilitation de logements communaux passoire thermiques ont été soutenus au titre de l'appel à projets « Répondre aux besoins spécifiques d'habitat » lancé en juillet 2023.

Projets 2024 - Poursuite des aides et dispositifs lancés depuis 2020 (OPAH, SARE, lutte contre les logements vacants, aides aux porteurs de projets pour la création de logements en renouvellement urbain...)  
 - Lancement de l'observatoire du foncier et de l'habitat - Poursuite du travail de la réforme des attributions de logements sociaux (CIL)  
 - Définition d'un projet d'habitat adapté pour la sédentarisation des gens du voyage avec Manche Habitat et la ville de Saint-Lô





Politique publique :

## POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE

FON

PRIORITÉ :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*



### FINALITÉS

La politique foncière permet de maîtriser le patrimoine de l'établissement public de coopération intercommunale afin qu'il soit cohérent et qu'il réponde à ses besoins.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Optimiser le parc foncier aussi bien en matière de maîtrise foncière que de gestion foncière (cessions, acquisitions, baux, ventes d'herbe, conventions).

PAP 2024





## CHIFFRES CLÉS



### En 2023 l'agglomération :

- ✓ a passé **1 nouvelle convention sur du non bâti** dans le domaine de la gestion foncière
- ✓ a réalisé **3 cessions dont 1 bâtiment**
- ✓ a réceptionné **546 déclarations d'intention d'aliéner** (au 6/12/23), a mis en place la **dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner**, et a procédé à **2 délégations du droit de préemption urbain** au profit de communes
- ✓ a réalisé **4 acquisitions** dans le cadre de projets portés par la direction du développement économique, par la direction de l'eau et des infrastructures, et pour les besoins des services.
- ✓ a réalisé **6 transferts de propriété** dans la cadre de la régularisation du statut des voiries.
- ✓ a réalisé avec la direction mutualisée des systèmes d'information le cahier des charges pour monter un **Observatoire du territoire (habitat, foncier ...)**, en vue d'un lancement d'appel d'offre en 2023 et une mise en œuvre en 2024



## LES AXES

FON\_A Observer, caractériser et rationaliser le patrimoine foncier

FON\_B Maîtriser le foncier

## CONTEXTE

La politique foncière suit l'évolution législative et réglementaire et s'adapte aux objectifs de l'EPCI développés au sein des documents d'urbanisme et des documents stratégiques de programmation. L'objectif est d'obtenir un patrimoine recensé, cohérent et répondant aux finalités de l'agglomération.

En 2023, la cellule foncier de Saint-Lô Agglo a notamment poursuivi la mise en œuvre de 3 chantiers majeurs :

- La régularisation du patrimoine suite à l'évolution du périmètre géographique et des compétences de l'EPCI (transferts EPCI-communes ou anciens EPCI-Saint-Lô Agglo),
- L'optimisation de son patrimoine, incluant la cession des bâtis ou non sous-utilisés et/ou ne relevant pas de l'intérêt communautaire,
- Les cellules foncier, habitat et planification ont accompagné l'étude de stratégie foncière lancée en 2021 pour aider les communes à mieux mobiliser les dents creuses dans leur centre bourg et/ou dans les zones d'activités.

AXE  
FON\_A

## OBSERVER, CARACTÉRISER ET RATIONNALISER LE PATRIMOINE FONCIER

## CONTEXTE

Le patrimoine de l'Agglo a évolué au gré de la recombinaison territoriale et de l'évolution de ses compétences.

Dans la poursuite des actions engagées depuis les fusions de communautés de communes, il convient d'achever les transferts de biens.

La rationalisation du patrimoine de l'Agglo passe également par la mise en œuvre du schéma directeur immobilier adopté en 2019, qui vise la cession de 36 bâtiments n'ayant pas vocation à être conservés au sein du patrimoine communautaire. Des cessions supplémentaires sont également réalisées en fonction des opportunités et projets de l'agglomération et des communes.

Enfin, l'Agglo valorise son patrimoine foncier et immobilier et notamment par des locations de terres agricoles, et des conventions de mise à disposition avec la SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

## PROGRAMME FON\_A\_1 : OPTIMISER LE PATRIMOINE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Inventaire du patrimoine	Taux de réalisation de l'inventaire du patrimoine	0	75 %	80 %	90 %	90 %	95 %	Inventaire du patrimoine et des baux ou conventions sur du non bâti à parfaire + base de données à compléter pour optimiser la gestion suite à l'acquisition d'un logiciel métier
Mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier	État d'avancement des cessions programmées dans le SDI (38 bâtiments à céder / optimiser – 2 rétrocessions annulées)	NC	22/36	25/36	29/36	26/36	27/36	La procédure des cessions ne permet pas d'avoir l'information sur le suivi de l'ensemble de la liste puisque certaines cessions sont gérées par d'autres services – Il est donc nécessaire de clarifier la procédure de cession, pour suivre l'ensemble des cessions du schéma directeur immobilier. Pour information 2 cessions ont été annulées en 2021, d'où le changement d'objectifs de 38 à 36.
Cessions hors schéma directeur immobilier (hors zone d'activité économique)	Nombre de cessions réalisées HORS plan schéma directeur immobilier depuis 2020	NC	5	1	6	2	3	2 cessions hors schéma directeur immobilier réalisées en 2023 (parcelles non bâties sur la commune de Saint-Lô)

## PROGRAMME FON\_A\_2 : RÉGULARISER LE PATRIMOINE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Réalisation des transferts programmés	État d'avancement du marché de transfert	0 %	30 %	30 %	60 %	60 %	100 %	6 actes de transfert avec les communes ont été signés sur 13, les 7 autres seront signés en 2024.

Projets 2024

- Poursuite de l'inventaire du patrimoine de Saint-Lô Agglo,
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier,
- Poursuite de la réalisation des transferts à effectuer.

PV

AXE  
FON\_B

## MAÎTRISER LE FONCIER

## CONTEXTE

Cet axe vise à assurer la cohérence entre la stratégie d'aménagement et de développement durable de l'Agglo établie dans le schéma de cohérence territoriale et les actions foncières mises en œuvre. Cela passe en premier lieu par la mise en place d'outils d'observation afin d'orienter ou réorienter les politiques publiques, notamment en matière d'habitat.

## PROGRAMME FON\_B\_1 : PROCÉDER AUX ACQUISITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir la faisabilité des projets	Nombre d'acquisitions réalisées	NC	1	2	4	4	2	4 acquisitions pour des projets liés aux besoins des services, de la direction du développement économique, et de la direction de l'eau et des infrastructures.
Maîtrise du foncier en zone urbaine	Évolution du nombre de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) faisant l'objet d'une préemption de l'Agglo	0	1	1	1	0	1	Mais 2 délégations ponctuelles du droit de préemption urbain ont été réalisées au profit des communes. Mise en place de la dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner.



Politique publique :

## TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

TRANS

PRIORITÉS :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*

*Construire un territoire durable*

### FINALITÉS

La mise en œuvre d'un développement durable implique de mieux répartir les déplacements entre les différents modes de transport urbain, de freiner l'essor de l'usage exclusif de la voiture particulière et de favoriser les modes doux. La finalité de la politique publique des transports et déplacements et plus généralement des mobilités est de concilier enjeux énergétiques et environnementaux avec celui de l'accessibilité aux emplois et aux services

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le plan de déplacements urbains a pour objectif premier de définir les grandes orientations de la politique des transports et déplacements de Saint-Lô Agglo pour les années 2019-2029. Enfin le plan de déplacements urbains doit répondre aux besoins de décliner une politique de déplacements cohérente en prenant en compte les différences existantes entre la ville centre et sa périphérie proche, entre les différents secteurs de l'agglomération et toutes les communes qui composent le territoire de Saint-Lô Agglo.

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS



2.4 Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

2.5 Réalisation du schéma directeur d'itinéraires cyclables autorisant la communauté d'agglomération à intervenir sur certains tronçons dits structurants (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



## CHIFFRES CLÉS

Données diagnostic plan de déplacements urbains, INSEE

- ✓ **86,4% des déplacements domicile travail** se font en voiture sur le territoire de Saint-Lô Agglo contre seulement **1 %** à vélo, **1,8 %** en transports en commun et **4,6 %** à pied
- ✓ **29,6 %** des actifs travaillent dans leur commune de résidence
- ✓ **Un habitant sur trois** est captif des transports en commun ; **11% des ménages** ne disposent pas de véhicule
- ✓ **20 bus** dont 2 minibus électriques et 1 minibus, **144 vélos** électriques

### ✓ Comité des partenaires :

Conformément à l'article 15 de la Loi d'orientation des mobilités et à l'article L.1231-5 du code des transports, Saint-Lô Agglo a créé, en janvier 2021, un comité des partenaires qui doit associer a minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants et doit se réunir au moins une fois par an

### ✓ Approbation du plan de déplacements urbains (PDU) le 18 octobre 2021

Le conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2016 sur l'élaboration conjointe d'un plan de déplacements urbains, un programme local de l'habitat et un plan climat air énergie territorial afin de définir une politique cohérente de déplacements, d'habitat et de développement durable.

Le projet de plan de déplacements urbains a été arrêté le 21 octobre 2019.

## CONTEXTE

Le transport de voyageurs repart à la hausse pour tous les modes de transport. À l'heure de la crise climatique conjuguée aux tensions inflationnistes, l'enjeu des mobilités quotidiennes n'a jamais été aussi important pour la France en 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de l'impôt versement mobilité est passé de 0,45 % à 0,60 %. La recette supplémentaire attendue pour 2023 est de + 1,33 millions d'euros.

Aussi Saint-Lô Agglo s'engage chaque jour un peu plus dans le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle :

- ouverture d'une agence SLAM Cyc'Lô pour la location de vélo à assistance électrique en mai 2023 ;
- achat de 100 nouveaux vélos.

Enfin depuis le 8 juillet 2023, Saint-Lô Agglo a repris l'exercice de la compétence des transports scolaires. Les marchés de la région Normandie lui ont été transférés. Les inscriptions ont été gérées, en direct, par le service SLAM Scolaire. Une nouvelle grille tarifaire a été mise en place.



## LES AXES

**TRANS\_A** Faciliter l'accès aux transports, limiter la voiture et favoriser l'intermodalité  
**TRANS\_B** Développer l'offre de transport

AXE  
TRANS\_A

## FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ

## CONTEXTE

La mise en place de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle se fait généralement à une échelle trop importante pour les initiatives individuelles et nécessite l'intervention des collectivités. Cela se fait par la mise en place de différents modes de déplacement, chacun adaptés à différents besoins et préférences des citoyens.

Ces modes de déplacements peuvent être :

- Les transports en commun par la création et le maintien d'un réseau de transports en commun attractif en termes de desserte et de vitesse commerciale ;
- Les incitations aux changements de comportement par la mise en place et l'animation de plans de mobilité dans les entreprises ;
- Le covoiturage par la facilitation de la rencontre entre l'offre et la demande de déplacements ;
- Les mobilités douces (cycliste ou piéton) par le développement de services aux vélos, la création d'un réseau d'itinéraires cyclables continu et sécurisé ainsi que la sécurisation des cheminements piétonniers

## PROGRAMME TRANS\_A\_1 : FAVORISER L'ACCESIBILITÉ DE TOUS AUX TRANSPORTS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir l'accès des personnes à mobilité réduite et améliorer l'offre de service à ses usagers	Part des points d'arrêts accessibles	0	5 arrêts	3 arrêts	5 arrêts	5 arrêts	7 arrêts	Approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports en octobre 2021. Programmation annuelle de travaux. Aucun travaux dans les zones d'activités en 2023. Mise en accessibilité des arrêts de la ZA de la croix carrée en 2024.
Informers, améliorer le service	Évolution du nombre de réclamations	73	70	41	100	110	100	Le suivi des réclamations a été mis en place en 2021. 23 réclamations à l'agence SLAM Bus et 87 réclamations SLAM Scolaire

## Projets 2024

- Mettre en place un process de suivi des réclamations de tous les services SLAM



## PROGRAMME TRANS\_A\_2 : RÉDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT INDIVIDUEL

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Accompagner les entreprises vers un changement de pratiques de mobilité	Évolution du nombre d'entreprises et d'administrations accompagnées	NC	0	0	3	0	3	Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur plan de mobilité. En 2023, aucun accompagnement n'a pu être mené.
	Évolution du nombre de salariés accompagnés	NC	0	0	3 000	0	1 000	
Développer le covoiturage	Évolution du nombre de covoiturage	NC	80	11 500	15 000	13 000	15 000	Mise en place du service Slam covoiturage en octobre 2021.
	Évolution du nombre de covoitureurs	NC	139	1360	2 000	1 800	2 000	

## Projets 2024

- Mise en place du plan de mobilité administration de Saint-Lô Agglo

## PROGRAMME TRANS\_A\_3 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Sécuriser les déplacements à vélo	Évolution des mètres linéaires aménagés annuellement	0	2 200 mètres linéaires	0	5 900 mètres linéaires	2 510 mètres linéaires	6 090 mètres linéaires	Les travaux de l'avenue de Paris ont dû être repoussés à 2024. Le tunnel de la Ferronnière doit être ouvert fin 2023. Les travaux de la route de Périers à Agneaux ont été réalisés.
Inciter la pratique du vélo	Évolution du nombre de jours de location	NC	14 594	7 000	35 000	5 620	15 000	La baisse du nombre de jours de location est due à la fin des locations annuelles et à l'arrêt des locations dès le mois d'octobre en préparation du nouveau service.
	Évolution du nombre de primes accordées	32	318	374	375	319	320 (à l'arbitrage)	L'entièreté du budget a été consommé pour l'année 2023.

## Projets 2024

- Réalisation de travaux cyclables rue Maréchal Juin et avenue de Paris, réalisation d'une voie verte en rive nord rue Alsace Lorraine et route de Coutances jusqu'au siège de La Manche Libre.

AXE  
TRANS\_B

## FACILITER L'ACCÈS DES TERRITOIRES AUX CITOYENS

## CONTEXTE

La voiture individuelle est le mode de déplacements le plus polluant et le plus coûteux. La mise en place d'un ensemble de solutions de transports répond donc à un double objectif :

- Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle ;
- Proposer des solutions de déplacement aux citoyens non motorisés.

Ainsi, les solutions de transports répondent aux différents enjeux de développement durable que sont l'enjeu social, l'enjeu environnemental et l'enjeu économique.

De plus, le maillage du territoire en termes de solutions de transports permet d'accompagner les enjeux de changement climatique et de limitation de la consommation énergétique.

## PROGRAMME TRANS\_B\_1 : TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2025	COMMENTAIRE
PT Contribution financière des usagers du réseau de transport	Taux d'utilisation du service SLAM bus (voyages par kilomètres)	0,87	0,93	1,2	1,30	1,58	1,40	1,49	Au 31 octobre 2023, 1,58 voyageurs ont été chargés par kilomètre parcouru.
	Taux de couverture du service SLAM (recettes commerciales / dépenses d'exploitation)	11,94 %	12,26%	13,87 %	14,8 %	NC	15,8 %	16,81 %	En attente du rapport annuel du délégataire pour l'année 2023.
	Évolution du nombre de voyageurs (SLAM bus et SLAM TAD)	421 241	559 421	692 117	700 000	680 000	700 000	650 000	Le nombre de voyageurs est revenu au niveau de celui de 2019. La crise sanitaire a fortement perturbé le réseau de bus pendant deux ans.
	Évolution du nombre de kilomètres parcourus SLAM TAD	64 643	77 524	78 807	75 000	92 000	75 000	75 000	Le nouveau service de transport à la demande a été mis en place en novembre 2019. Les kilomètres prévus au contrat sont sous-estimés en raison du succès rencontré auprès de la population.

- Projets 2024
- Etude à mener sur les attentes des habitants en termes de transport à la demande
  - Travail d'analyse sur les arrêts de bus à supprimer ou à déplacer afin d'optimiser le service

## PROGRAMME TRANS\_B\_2 : TRANSPORT SCOLAIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020-2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Organiser efficacement le transport scolaire et son suivi	Évolution du nombre d'élèves transportés	3 439 élèves utilisent les transports scolaires (2 666 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 773 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 376 élèves inscrits au total sur les transports scolaires (2 618 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 758 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 400 élèves	2 918 élèves inscrits sur les circuits scolaires (2 576 élèves inscrits sur SLAM Scolaire et 342 sur Nomad scolaire)	3000	Le nombre d'élèves inscrits sur les lignes scolaires diminue chaque année : -1,6 % sur les lignes SLAM Scolaire de compétence agglo et -55 % sur les lignes régionales Nomad Scolaire

- Projets 2024
- Mise en place d'une billetterie scolaire pour la rentrée 2024.

PV



4

**4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE 70**

4.1 Cycle de l'eau	71
4.2 Transition énergétique et climatique	80
4.3 Développement et transition numérique	88
4.4 Prévention et gestion des déchets	92



Politique publique :

## CYCLE DE L'EAU

EAU

PRIORITÉS :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*

*Construire un territoire durable*

## FINALITÉS

- Assurer le service public d'alimentation en eau potable en quantité et qualité à destination des abonnés de Saint-Lô Agglo.
- Assurer la protection des milieux naturels et la salubrité publique en garantissant la collecte et le traitement des eaux usées.
- Prévenir les inondations par des infrastructures d'eaux pluviales performantes et promouvoir des techniques d'infiltration pour maintenir les zones humides et lutter contre le changement climatique.
- Parvenir au bon état des milieux aquatiques en restaurant les rivières, en rétablissant la continuité écologique des cours d'eau et en restaurant le bocage.

## RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

- Offrir des services et un cadre de vie de qualité en assurant un développement du territoire équilibré et solidaire et accompagner la transition écologique en construisant un territoire durable,
- Préserver nos ressources en eau, favoriser les énergies renouvelables et le mix énergétique et maintenir la biodiversité

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS



- Eau
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.



## CHIFFRES CLÉS

### Eau potable

- ✓ 37 827 abonnés soit 76 713 habitants (contre 37 611 abonnés en 2020)
- ✓ 3 545 237 m<sup>3</sup> consommés soit 120 litres/jour/habitant (contre 3 397 661 m<sup>3</sup> en 2020)
- ✓ Le rendement de réseau : 76%
- ✓ La qualité de l'eau : 99,5% des analyses conformes



### Assainissement non collectif (données 2022)

- ✓ 14 306 installations pour 31 473 habitants (14 354 en 2021)
- ✓ 83 % des installations sont conformes (82% en 2021)
- ✓ 394 diagnostics pour ventes (525 en 2021)

### Rivières (données 2023)

- ✓ 1 000 km de cours d'eau
- ✓ 186 km ont été restaurés (13km en 2023)
- ✓ Taux d'étagement<sup>9</sup> de la Vire : 28 % (28 % en 2022)  
*<sup>9</sup>Hauteur cumulée des seuils rapportée à la dénivelée naturelle du fleuve de Tessy-Bocage à La Meauffe*

### Bocage et mares (données 2023)

- ✓ 8 500 km de haies
- ✓ 48 km plantés (plus de 15 km au cours de l'hiver 2023-2024)
- ✓ 16 mares restaurées (4 en 2023)

### Assainissement collectif

- ✓ 25 101 abonnés soit 55 669 habitants (24 801 abonnés en 2021)
- ✓ 2 042 929 m<sup>3</sup> traités dans 38 stations d'épuration. (1 932 445 m<sup>3</sup> en 2020)
- ✓ 100 % des systèmes conformes pour le traitement (100% en 2020) et 100 % pour la collecte (80 % en 2020)



## LES AXES

EAU\_A Grand cycle de l'eau - GEMAPI

EAU\_B Eau potable

EAU\_C Assainissement

## CONTEXTE

Les actions prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux bénéficient des subventions du contrat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau. Un travail sera mené en 2024 pour préparer le prochain contrat.

Le déploiement du programme de restauration du bocage avec l'arrivée d'un troisième technicien pour un accompagnement sur l'ensemble du territoire, la plantation de plus de 15 km de haies, la reconnaissance de Saint-Lô Agglo comme « territoire Normandie haies » renforce les actions engagées avec la restauration des cours d'eau et des mares pour la protection de la ressource.

En matière d'eau potable, des actions sont engagées pour protéger la ressource en eau (finalisation des périmètres de protection sur le Semilly et la Vire, démarche de captage au Désert). En matière de travaux, les efforts ont porté sur la lutte contre les fuites avec le renouvellement de 12 km de réseaux, la sécurisation de l'approvisionnement grâce aux travaux d'interconnexion entre quatre usines de production. La finalisation des diagnostics sur plusieurs châteaux d'eau dont les Ronchettes à Saint-Lô permettra d'engager les travaux de réhabilitation en 2024.

La nouvelle station d'épuration de Condé-sur-Vire est entrée en service. Des schémas directeurs sont en cours sur Pont-Hébert, Airel, Canisy et Saint-Jean-d'Elle.

La consultation pour la nouvelle délégation de service publique de l'eau potable couvrant la partie nord du territoire est lancée. La réorganisation du service de l'assainissement pour préparer le passage en régie est en cours.



AXE  
EAU\_A

## GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

## CONTEXTE

Les actions dans le domaine du grand cycle de l'eau ont pour objectifs de contribuer à l'atteinte du bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau du territoire, à la sécurisation de la ressource en eau et à la réduction des risques liés aux inondations.

L'engagement d'actions en faveur de la préservation et de la restauration du bocage, des zones humides et de la continuité écologique en 2022 renforce le programme de restauration des cours d'eau mené depuis 2014.

Ces actions sont inscrites au contrat de territoire eau et climat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau et à l'opération Normandie Haies et bénéficient de 80% de subvention (agence/région-feder),

## PROGRAMME EAU\_A\_1 : RESTAURER LA QUALITÉ HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Accélérer la restauration et mieux informer les riverains	Évolution du linéaire restauré	L'Elle restaurée sur 4 km	Restauration de l'Elle terminée L'Hain restauré sur 10 km  Soit 14 km cumulés	L'Hain restauré sur 6 km et la Jacre restaurée sur 10 km  Soit 30 km cumulés	Fin des travaux sur l'Hain et la Jacre  Début des conventionnements sur les cours d'eau du Beaucoudray et du Précorsin	L'Hain restauré sur 9 km et la Jacre restaurée sur 4 km  Soit 43 km cumulés	Réalisation des travaux de la tranche 1 du Précorsin (10 km) et du Beaucoudray (secteur Villedieu intercom, 7 km)  Début des conventionnements sur la tranche 2 du Précorsin et du Beaucoudray	100 km de rivières restaurées	L'ensemble des travaux sur l'Hain et la Jacre sera terminé début 2024.  Les programmes du Précorsin et du Beaucoudray sont en cours de conventionnement.  L'atteinte de l'objectif est conditionnée par la disponibilité de l'entreprise, mobilisée sur la plupart des projets de restauration en Normandie.  Les travaux sont subventionnés par l'agence de l'eau à hauteur de 80%

## Projets 2024

- Finaliser la dernière tranche de travaux sur l'Hain et la Jacre,
- Engager la première tranche de travaux sur le Beaucoudray et le Précorsin et poursuivre la rencontre des exploitants pour préparer les travaux 2025.



## PROGRAMME EAU\_A\_2 : ASSURER LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (TRAME BLEUE)

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Traitement des petits ouvrages	Évolution du nombre d'ouvrages traités	0	0	0	2 Le Pont de la Jacre à Domjean et le Moulin du Val sur la Joigne à Quibou	0	4 Le Moulin de Dangy sur la Souilles, le Pont de la Jacre à Domjean, la Beauderie à Domjean et le Moulin du Val sur la Joigne à Quibou	La finalisation de l'étude de renaturation de la Jacre à Domjean engagée en partenariat avec le conseil départemental de la Manche permet de déposer les dossiers réglementaires et préparer les outils de communication. Les travaux sont programmés en 2024. Les travaux d'effacement du seuil de la Souilles sont prévus en 2024 tout comme la renaturation de la Beauderie (affluent de la Jacre). Pour la Joigne, la phase de concertation avec les propriétaires et exploitants est engagée. Les travaux sont programmés en 2024. Les travaux sont financés à hauteur de 80 à 90% par l'agence de l'eau.

## Projets 2024

- Finaliser les 4 projets de renaturation pour réaliser les travaux en 2024 et favoriser l'émergence de nouveaux projets.

## PROGRAMME EAU\_A\_3 : RESTAURER LES ZONES HUMIDES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mettre en place un diagnostic des têtes de bassins sur les secteurs prioritaires	Évolution des surfaces diagnostiquées	0	0	0	725 ha (bassin de la Jacre)	0	725 ha (bassin de la Jacre)	La sensibilisation à la préservation des zones humides est inscrite au contrat de territoire eau et climat 2021-2024. Une convention de partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie sera signée début 2024 et subventionnée dans le cadre de l'appel à projet « Eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. L'animation débutera en 2024 par le diagnostic des zones humides du bassin versant de la Jacre.

## Projets 2024

- Signature de la convention d'animation avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie et réalisation du diagnostic des zones humides sur le bassin de la Jacre (725 ha).

## PROGRAMME EAU\_A\_4 : PRÉSERVER LE BOCAGE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
<b>PT</b> Mettre en place un programme de restauration du bocage antiérosif	Évolution du linéaire restauré et planté	0	0	6 400 ml (hiver 2022-2023, bassin versant du Semily)	16 000 ml	14 800 ml hiver 2023-2024, Sur les bassins versants de l'Elle amont et le Précorbin  Soit un total cumulé de 21 200 ml	16 000 ml Sur les bassins versant de l'Elle amont et de la Jacre	20 km de haies plantées	Reconnaissance de Saint-Lô Agglo par la Région comme « territoire Normandie Haies » et arrivée d'un technicien bocage en décembre 2023. Arrêt du PLUi intégrant une OAP trame verte et bleue. Réalisation du diagnostic sur le bassin de la Jacre et poursuite sur le bassin versant de l'Elle amont

## Projets 2024

- Finaliser le diagnostic des risques d'érosion-ruissellement sur les bassins versants de la Jacre et de l'Elle amont et engager le diagnostic sur le bassin du ruisseau de Torigny
- Conventionner avec les propriétaires et exploitants des bassins versants de la Jacre et de l'Elle amont et réaliser les travaux d'hydraulique douce (plantation de haies sur talus, fossés, déplacements d'entrées de champs...),
- Actualiser la base de données haies et accompagner les pétitionnaires lors des projets de suppression de haies dans le cadre du PLUi,
- Mettre en œuvre les actions de l'opération « Normandie haies » : plantation, gestion durable et valorisation économique de la haie

## PROGRAMME EAU\_A\_5 : RESTAURER LES MARES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mettre en place un programme de restauration des mares anti-ruissellement	Évolution du nombre de mares restaurées	0	7 mares Sur le bassin versant de l'Hain	5 mares Sur le bassin versant du Précorbin  Soit un total de 12 mares	10 mares	4 mares Sur le bassin versant de l'Elle  Soit un total de 16 mares	10 mares sur les bassins versants de l'Elle et de la Jacre	Un inventaire exhaustif est réalisé sur chaque bassin.  L'atteinte de l'objectif de 10 mares restaurées par an est contrainte par le respect des critères d'éligibilité de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (mares non-sourceuses, non connectées à un cours d'eau et ne contenant pas de patrimoine bâti).

## Projets 2024

- Réaliser le recensement et le programme de travaux de restauration des mares sur le bassin de la Jacre et sur les dernières communes du bassin de l'Elle,
- Réaliser la quatrième tranche de travaux sur le bassin de l'Elle et de la Jacre.

AXE  
EAU\_B

## EAU POTABLE

### CONTEXTE

L'eau distribuée aux abonnés de Saint-Lô Agglo est pour une part produite sur le territoire à partir de diverses ressources souterraines ou de surface et pour une part importée de territoires voisins.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

### PROGRAMME EAU\_B\_1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

#### ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Achever la phase réglementaire de protection	Taux d'avancement de la protection	80 % min	80 % min	88 %	100 %	100 %	100 %	Les deux arrêtés préfectoraux reconnaissant d'utilité publique les périmètres de protection autour des prises d'eau de la Vire et de la retenue du Semilly ont parus en mars 2022. Saint-Lô Agglo dispose de deux ans pour réaliser les travaux alternatifs (pose de clôtures, abreuvoirs, franchissements...) et verser les indemnités compensatrices liées à la mise en place des servitudes.

#### Projets 2024

- Réaliser les travaux prescrits par la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des prises d'eau dans la Vire et la retenue du Semilly.
- Lancer le schéma directeur d'eau potable

### PROGRAMME EAU\_B\_2 : ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

#### ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Distribuer une eau conforme aux exigences de potabilité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%	99,53 %	100 %	99,5 %	100 %	Indicateurs indiqués pour l'année N-1. La non-conformité correspond à la présence de bactéries sur une canalisation servant très rarement; celle-ci a été rapidement résolue par une purge réseau.
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%	99,53 %	100 %	100 %	100 %	Indicateurs N-1

#### Projets 2024

- Maintenir un taux de conformité optimal. Plus de 240 analyses sont effectuées par l'agence régionale de santé chaque année sur l'eau distribuée.

PV

## PROGRAMME EAU\_B\_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir la continuité du service	Évolution du taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	3,9 pour 1 000	4,7 pour 1 000	4,66 pour 1000	3 pour 1 000	4,8 pour 1 000	3 pour 1 000	Indicateurs indiqués pour l'année N-1. Le nombre de fuites sur les canalisations a augmenté, les efforts en faveur de la recherche de fuite et du renouvellement des réseaux sont à poursuivre, le patrimoine étant vieillissant.

## Projets 2024

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations et ainsi limiter les coupures d'eau.

## PROGRAMME EAU\_B\_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gérer le réseau pour minimiser les fuites	Évolution du rendement du réseau de distribution	NC	80%	75,6%	83%	79,5%	83%	Indicateurs indiqués pour l'année N-1.

## Projets 2024

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations,
- Maintenir une vigilance constante sur la télégestion afin de détecter et réparer les fuites au plus tôt
- Lancement le marché maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du réservoir des Ronchettes de Saint-Lô

## PROGRAMME EAU\_B\_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
<b>PT</b> Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,58 €/m <sup>3</sup> Écart type = 0,46 €/m <sup>3</sup>	Prix moyen non pondéré : 2,45 €/m <sup>3</sup> Écart-type = 0,29 €/m <sup>3</sup>	Prix moyen non pondéré : 2,53 €/m <sup>3</sup> Ecart-type = 0,25 €/m <sup>3</sup>	Prix moyen non pondéré : 2,61 €/m <sup>3</sup> Ecart-type = 0,17 €/m <sup>3</sup>	Prix de l'eau harmonisé	Indicateurs N-1

## Projets 2024

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'eau pour atteindre un tarif unique en 2026.

AXE  
EAU\_C

## ASSAINISSEMENT

## CONTEXTE

L'assainissement collectif vise à collecter et traiter les eaux usées avant retour au milieu naturel. Les systèmes d'assainissement du territoire (stations d'épuration et réseaux de collecte) sont suivis dans leur exploitation, celles de plus de 2000 équivalent-habitants faisant l'objet d'obligations réglementaires particulières, contrôlées par la police de l'eau.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

## PROGRAMME EAU\_C\_1 : AMÉLIORER LA COLLECTE DES EAUX USÉES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir l'entretien régulier du réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	23 pour 100 km	19 pour 100 km	19 pour 100 km	18 pour 100 km	19 pour 100 km	18 pour 100 km	Indicateurs N-1

## Projets 2024

- Poursuivre le renouvellement de réseaux afin de limiter les obstructions de réseaux fréquentes et ainsi réduire le nombre de points noirs
- Études en cours sur les systèmes d'assainissement de Pont-Hébert, St-Jean-des-Baisants, Airel et Canisy.
- Études lancées sur les systèmes de Remilly-le-Lozon, Condé-sur-Vire, Saint-Samson-de-Bonfossé et Saint-Romphaire » fin 2023 et sur les systèmes de Torigny, La Luzerne, Saint-Fromond et Saint-Ebremond fin 2024

## PROGRAMME EAU\_C\_2 : ASSURER LA QUALITÉ DES REJETS AU MILIEU

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir la performance des stations d'épuration	Évolution de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)	60 %	100 %	100 %	100 %	76,9 %	100 %	Indicateurs N-1. Les stations d'épuration de Marigny, Torigny et Pont-Hébert sont classées non-conformes en 2022 par la DDTM. À Marigny, les trop-pleins vers le milieu naturel ne sont pas équipés d'appareils de mesure conformément à la réglementation. Les travaux ont été réalisés en 2023. Sur les stations de Torigny et Pont-Hébert, des divergences sont relevées entre le volume théorique des boues et le volume réellement épandu. Les échanges sont en cours avec les services de la police de l'eau.

## Projets 2024

- Réduire les non-conformités sur les stations d'épuration : poursuite des diagnostics assainissement.
- Finalisation des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Marigny et de création de la station d'épuration de Condé-sur-Vire.

## PROGRAMME EAU\_C\_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Préserver les usagers d'éventuels dysfonctionnements du réseau	Évolution du taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,1 pour 1 000	0 pour 1 000	0 pour 1 000	0 pour 1 000	0 pour 1 000	0 pour 1 000	Indicateurs N-1

## Projets 2024

- Poursuivre le curage préventif sur l'ensemble des systèmes de collecte afin de limiter le taux d'encrassement des canalisations.

## PROGRAMME EAU\_C\_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Investir dans le renouvellement du réseau	Évolution du taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2%	0,5%	0,2%	1%	0,2%	1%	Indicateurs N-1 – Le renouvellement des canalisations d'eaux usées est réalisé après diagnostic afin d'obtenir les subventions de l'agence de l'eau.

## Projets 2024

- Poursuivre les travaux de renouvellement de réseaux.

## PROGRAMME EAU\_C\_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU SERVICE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PT

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,86 €/m <sup>3</sup> Ecart-type = 0,46 €/m <sup>3</sup>	Prix moyen non pondéré : 2,80 €/m <sup>3</sup> Ecart-type = 0,33 €/m <sup>3</sup>	Prix moyen non pondéré : 2,77 €/m <sup>3</sup> Ecart-type = 0,26 €/m <sup>3</sup>	Prix moyen non pondéré : 2,71 €/m <sup>3</sup> Ecart-type = 0,20 €/m <sup>3</sup>	Prix de l'assainissement harmonisé	

## Projets 2024

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'assainissement collectif pour atteindre un tarif unique en 2026.





Politique publique :

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

ENER

PRIORITÉ :

*Construire un territoire durable*

### FINALITÉS

Lutter contre et s'adapter au changement climatique

Deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire. Limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Saint-Lô Agglo est un « Territoire 100% énergies renouvelables », et à ce titre l'Agglo s'engage simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales. Ces objectifs sont inscrits dans son plan climat-air-énergie territorial :

Transition  
énergétique

- Réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040
- Être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales
- Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique
- Limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique



## RAPPEL DES STATUTS

1. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les rongeurs aquatiques, surveillance et analyse de la qualité de l'air, élaboration et animation de plans relatifs aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.



## CHIFFRES CLÉS

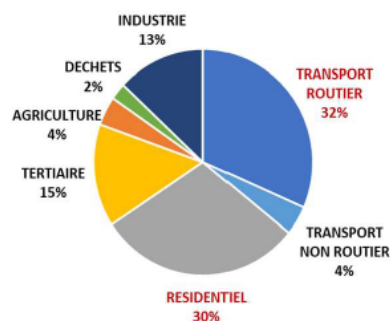
### Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre, correspondant aux consommations d'énergies s'élèvent à 355 000 TCO2e.

Tous types d'émissions confondues, l'agriculture et le transport routier sont de loin les premiers postes d'émissions avec 42,8%, et 19,5%.

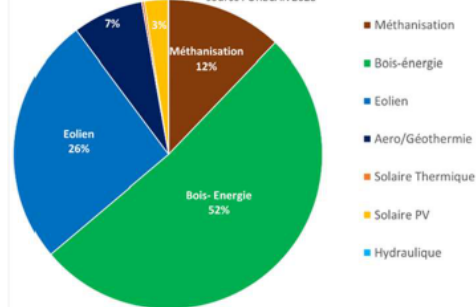
Répartition des consommations d'énergie par secteur - CA Saint-Lô Agglo - 2019

Source ORECAN 2022



Production d'énergies renouvelables en 2021 - CA Saint-Lô Agglo

source : ORECAN 2023



## LES AXES

- ENER\_A Diminuer les consommations - sobriété
- ENER\_B Promouvoir les énergies renouvelables
- ENER\_C L'exemplarité de Saint-Lô Agglo

## CONTEXTE

Saint-Lô Agglo est lauréate de l'appel à projets national « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) et de l'appel à projets régional « territoire 100% énergies renouvelables 2040 ».

La communauté d'agglomération a validé en décembre 2022 son plan climat-air-énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50 % d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.

Un schéma directeur des énergies est en cours d'élaboration, il permet de valider une scénarisation pour répondre à la question: « quel mix énergétique en 2040? ».

### Normes en vigueur:

- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
- Loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience
- Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
- Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Normandie.

AXE  
ENER\_A

## DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIÉTÉ

## CONTEXTE

Territoire 100 % énergie renouvelables (EnR) en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

À ce titre, Saint-Lô Agglo implique ses habitants, ses élus et ses acteurs économiques, ensemble, dans une gestion et valorisation durable des ressources énergétiques et, plus largement, favorise un développement économique local, dynamique, à faible émissions de GES (gaz à effet de serre) et économe en énergie et matières premières.

Les programmes de cet axe permettront de s'engager vers une baisse des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus, et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à savoir atteindre une réduction de - 50 % d'ici 2040.

## PROGRAMME ENER\_A\_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	0	0	6	6	6	Action inscrite au titre du COTEC (Contrat d'objectif Territoire Energie Climat) signé avec l'ADEME et qui a pris fin en 2023. L'implication du secteur économique se poursuit à travers des actions d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de transition énergétique et la signature de la charte,

## Projets 2024

- Projet de trackers solaires en zone d'activité en autoconsommation collective.

## PROGRAMME ENER\_A\_2 : ENCOURAGER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Évolution du gaspillage alimentaire de 8 sites de restauration collective	0	0	-8 %	-10 %	-10 %		L'action a pris fin avec l'atteinte de l'objectif fixé via le Contrat d'Objectifs Energie Climat signé avec l'ADEME. Pour 2024 il n'est pas prévu via le PAT de travailler sur le gaspillage.

Projets 2024 - Finalisation de l'action 9 du contrat d'objectifs territorial énergie climat (COTEC), sensibilisation des habitants à la consommation responsable

## PROGRAMME ENER\_A\_3 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DE SAINT-LÔ AGGLO

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Avancement du plan piscines	0	Étape 1/5	Étape 3/5	Étape 4/5	Étape 3/5	Étape 4/5		Étape 1: lancement audits énergétiques et fonctionnels Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4: installation de production d'énergie renouvelable Étape 5: mise en œuvre du plan
	Avancement du plan gymnases	0	Étape 1/5	Étape 3/5 Étape 4 en cours	Étape 3/5	Étape 4/5 Livraison du gymnase de Condé-sur-Vire	Étape 4/5 Livraison du gymnase BEAUFILS		Étape 1: lancement audits énergétiques des gymnases Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4: Livraison des gymnases BEAUFILS et de Condé-sur-Vire Étape 5: mise en œuvre du plan
	Évolution des consommations (N-1)	10,72 GWh En 2019	10,02 GWh En 2020	9,8 GWh En 2021	9,5 GWh	9,3 GWh En 2022	8,8 GWh	8 GWh	*prévisions qui semblent difficilement tenables (peu de travaux de rénovation prévus – ni de changement de chaufferies

PT

## Projets 2024

- Mise en œuvre des actions du plan piscine

## PROGRAMME ENER\_A\_4 : ENCOURAGER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (cumulés depuis 2020)	194 logements soutenus	360 logements soutenus (au 14/11/2021)	587	750	764	900	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires
Mettre en place et réussir le service d'accompagnement à la rénovation énergétique	Nombre d'actes réalisés par le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)	0	580	123 logements accompagnés au titre du SARE depuis 01/01/2021	275 logements accompagnés au titre du SARE	187 logements accompagnés au titres du SARE)	275 logements accompagnés au titres du SARE)	objectifs annuels et non cumulés, contrairement aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) Portage Saint-Lô Agglo mi-2022

## Projets 2024

- Poursuite des aides et dispositifs lancés depuis 2020 (SATE – OPAH...)
- Lancement de l'observatoire du foncier et de l'habitat

## PROGRAMME ENER\_A\_5 : PROMOUVOIR DES MOBILITÉS FAIBLEMENT ÉMISSIVES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mise en place de la maison des mobilités rurales	Mise en place de réunions sur la mobilité rurale engagés dans une démarche de mobilité active	0%	0%	0%	100%	100%			Action inscrite au titre du COTEC (Contrat d'objectif Territoire Energie Climat) signé avec l'ADEME et qui a pris fin en 2023. L'actio n'est pas reconduite en 2024,
Promouvoir la filière hydrogène vert	Nombre de participations aux actions de développement de la filière hydrogène vert	2 réunions	2 réunions	0 réunion	2 réunions	0 réunion	0 réunion		Le Département qui est chef de file sur le sujet n'a pas sollicité l'Agglo en 2023
<b>PT</b> Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Linéaire d'aménagements cyclables armatures réalisés (en m)	0	2 195	0	5 900 mètres linéaires	2595 mètres linéaires	2500	17 500	Aménagement de l'avenue de Paris, du tunnel de la Ferronnière, de Saint-Lô – La-Barre-de-Semilly, de la rue Louise Michel et de la route de Périers

## Projets 2024

- Aménagement de la route de Villedieu (itinéraire structurant du schéma cyclable)

AXE  
ENER\_B

## PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## CONTEXTE

Territoire 100 % énergies renouvelables en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

Les programmes de cet axe permettront de soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son plan climat-air-énergie territorial, à savoir atteindre une production d'énergies renouvelables couvrant la totalité des consommations du territoire en 2040.

## PROGRAMME ENER\_B\_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	0	0	6	6	6	Contrat d'objectif territoire énergie climat : fin 2023 objectif à atteindre la signature de 6 entreprises d'une convention d'écologie industrielle et territoriale

## Projets 2024

- Mise en œuvre opérationnelle de la démarche écologie industrielle et territoriale à travers le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial :
  - ✓ sur les ZAC de la Capelle et Delta
  - ✓ Avec les entreprises SEB et Décathlon
- Organiser des temps d'échange « synergie inter-entreprises » : sur les économies d'énergie – des actions de développement durable

## PROGRAMME ENER\_B\_2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire	Évolution du nombre de réunions	0	2	2 réunions/visites de démonstration	2 réunions/visites de démonstration	1 action	1 action		Porte ouverte d'une chaufferie agricole
Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne	Évolution du nombre d'actions d'information	0	0	3 actions	2 actions	2 actions	2 actions		2023: Schéma directeur des énergies renouvelables rôle du citoyen dans la transition énergétique Visite d'une centrale Villageoise avec Eclorre et des élus
Favoriser l'acceptation de la filière méthanisation	Mise en place d'actions de sensibilisation (élus-particuliers)	0	1	3 actions	2 actions	2 actions	2 actions		Visite citoyens et élus de la méthanisation de GIARD Finalisation de l'étude
Favoriser la production d'énergies renouvelables et promouvoir un mix énergétique	Production d'énergie (en MWh) % Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie	NC	247 243 11%	258 338 14%		257 125* 14%		40 %	*Chiffres de l'ORECAN derniers chiffres connus 2021 Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie : objectif 2030 50%

## Projets 2024

- Choix du scénario du schéma directeur des énergies renouvelables
- Réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking du Pôle Agglo 21



## PROGRAMME ENER\_B\_3 : AUGMENTER LA SÉQUESTRATION CARBONE DU TERRITOIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre un plan bocage	Linéaire de haies planté	5 000 mètres	6667 mètres	7010 mètres	7000 mètres	2 910 mètres	10 000 mètres	
Opération 10 000 arbres	Nombre de plants commandés	0	12 560	11 865	10 000	13 150	15 000	
Réaliser une étude de séquestration carbone sur le territoire	Réalisation de l'étude	0	30 %	80 %	100 %	80 %	100 %	2022 : réalisation de l'étude / 2024 : restitution de l'étude

## Projets 2024

- Mise en œuvre du plan bocage
- Restitution de l'étude de séquestration carbone sur le territoire qui permet d'enrichir le schéma directeur des énergies et de connaître les systèmes de biodiversité à préserver / réparer / compenser à mettre en place

AXE  
ENER\_C

## L'EXEMPLARITÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

## CONTEXTE

Saint-Lô Agglo se veut exemplaire et s'engage dans son fonctionnement en interne et au travers de ses politiques publiques à baisser les consommations énergétiques de son patrimoine et les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et gérer durablement les ressources de son territoire.

## PROGRAMME ENER\_C\_1 : ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Sensibilisation des élus et des agents	Nombre de participants	0	50 %	75 %	100 %	80 %	100 %	L'objectif est d'inclure l'ensemble des élus et agents via CIT'ERGIE 2024: labellisation
Réduction des émissions du parc de véhicules	Évolution des litres de carburants consommés	Gazole 140 767 litres	Gazole 134 947 litres	Gazole 167 724 litres	165 000 litres	147 247 litres*	155 000 litres	*de janvier à novembre 2023
		Super 7 665 litres	Super 7 290 litres	Super 8 375 litres	8 000 litres	8 006 litres*	8000 litres	

## Projets 2024

- Sensibilisation des agents à la thématique du changement climatique
- Formation des chauffeurs à l'écoconduite pour 2024

## PROGRAMME ENER\_C\_2 : LE PROGRAMME CITER'GIE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Obtenir la labellisation Citer'gie	3 niveaux de labellisation	0 %	50 %	50 %	70 %	70 %	100 %	Obtention de la labellisation en 2024

## Projets 2024

- Finalisation de la rédaction des fiches action du plan d'action CIT'ERGIE et présentation en commission mixte

PV



Politique publique :

## DÉVELOPPEMENT ET TRANSITION NUMÉRIQUE

NUM

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

### FINALITÉS



La transition numérique est la capacité de transformer les processus grâce aux outils numériques et aux technologies de l'information et de la communication. Elle a pour finalité de faciliter la vie des citoyens, des habitants, des élus, des agents embrassant les enjeux du territoire intelligent et de la smart city mais, la transition numérique est aussi une transformation pour elle-même, celle de la transition d'un numérique vers un numérique plus responsable, plus équilibré et solidaire.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer un développement équilibré et solidaire du territoire en assurant un service équilibré sur tout le territoire : Investir pour l'accès au numérique et répondre aux nouveaux besoins d'usage, de télétravail, aux entreprises...

PAP 2024



## CHIFFRES CLÉS

### Manche Numérique :

Investir pour un territoire 100% fibré à horizon 2026

### À mi-mandat :

- ❖ 32 076 prises FTTH ont été déployées (28 624 en 2022)
- ❖ 80 % du total de déploiement de prises initialement prévues a été réalisé
- ❖ Pour un montant global de subventionnement à hauteur de 3 716 791 €

### Dans la continuité du déploiement du réseau FTTH, Saint-Lô Agglo étudie la possibilité d'intégrer le réseau LoRaWAN de Manche Numérique :

- ❖ 13 000 compteurs d'eau fonctionnant en télérelève pourraient basculer sur le réseau de télécommunication de proximité.
- ❖ Un pas de plus vers la sobriété numérique en utilisant des passerelles relais mutualisées.

### Démarche de labellisation numérique responsable

#### Formation, certification des compétences au numérique responsable

*En 2023, le service d'appui aux communes de 5 personnes a expérimenté la plateforme PIX Territoires.*

*Pour compléter ce dispositif d'évaluation de la maturité numérique de Saint-Lô Agglo, le numérique responsable sera proposé au plan de formation de l'administration et 40 collaborateurs et collaboratrices supplémentaires pourront suivre un atelier de sensibilisation au numérique responsable.*

*Pour essayer à l'échelle du territoire communautaire la culture aux bonnes pratiques écoresponsables du numérique, une équipe de 12 experts seront formés et certifiés au numérique responsable pour un montant de 6 000€.*

## CONTEXTE

Sur le contexte national, le second décret d'application de la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) a été publié le 12 avril 2023. Le décret précise les modalités selon lesquelles les matériels informatiques réformés [...] sont orientés vers le réemploi ou la réutilisation.

Saint-Lô Agglo a été labellisée numérique responsable de niveau 1 et poursuit sa démarche en faveur des stratégies numérique responsable du territoire.

Saint-Lô Agglo a été primée pour sa démarche volontariste en faveur du numérique responsable et a reçu le troisième prix des Trophées de l'Innovation des Villes Médiannes de Nevers 2023.

Saint-Lô Agglo s'est engagée dans un plan d'action de progrès en quatre axes : la prise de conscience, la mesure, le réemploi et le numérique utile, utilisable, utilisé.

À échéance 2025, Saint-Lô Agglo aura élaboré sa stratégie numérique responsable conformément au premier décret d'application de la loi REEN et sera de nouveau auditée afin de renouveler la labellisation numérique responsable.



## LES AXES

- NUM\_A Transition numérique : La donnée numérique
- NUM\_B Transition numérique : La sobriété numérique

AXE  
NUM\_A

## TRANSITION NUMERIQUE : LA DONNÉE NUMÉRIQUE

## CONTEXTE

L'axe 4 du plan d'action de progrès de la démarche de labellisation numérique responsable vise à faciliter les technologies utiles aux transitions notamment écologiques et durables. Les systèmes de superviseur et d'hyperviseur sont des services numériques clés pour piloter les politiques publiques à l'image de la solution UrbanThink déployée dans le cadre du schéma directeur des énergies.

## PROGRAMME NUM\_A\_1 : OUTILLER LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Capacité d'évaluation et d'anticipation de la politique de l'énergie	Les 18 indicateurs du label climat, air, énergie	NC	Lancement de la procédure d'acquisition d'une solution web d'interface homme-machine pour aider à la décision dans la production et distribution énergétique sur la base notamment des données issues des compteurs communicants	Marché notifié Exécution réalisée Phase de recette en cours	Maintenance	100%	Lancement marché public d'exclusivité sans remise en concurrence	Le marché public arrivant à échéance au 15 juin 2024, une nouvelle demande de subvention est en cours pour poursuivre l'utilisation de la solution de supervision des indicateurs de la transition énergétique.

## Autres projets à échelle du mandat 2023-2026

Projet Smart Mobility : mise en place d'une plateforme de service mobilité (MaaS)

AXE  
NUM\_B

## TRANSITION NUMÉRIQUE : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

## CONTEXTE

Le numérique responsable est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC).  
La labellisation numérique responsable est le processus progressif tenant compte des spécificités de l'organisation afin de rendre les objectifs de sobriété numérique atteignables.

## PROGRAMME NUM\_B\_1 : S'ENGAGER DANS L'ECORESponsabilité ET LA SOBRIÉTÉ GRÂCE À LA DÉMARCHE DE LABELLISATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Actionner la démarche de labellisation Numérique Responsable	Signature de contrat		2 actions réalisées (formation et signature contrat avec Agence Lucie)	Lancement en mars de la phase d'auto-évaluation	2 actions Audit Certification	Audit et niveau 1 du label atteint	Mise en œuvre du plan d'action de progrès	Plan d'action réalisé Label NR renouvelé	2024-2025 verra la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action voté par l'assemblée communautaire le 18/12/2023
Engagement de premières actions de campagne de communication	Nombre d'animations, Nombre de support de communication publié		0	Non réalisé	1 action Intégrer la rubrique du NR dans le cadre de l'encart réservé au plan climat air énergie territorial-COTEC du site internet	Page web dédiée au numérique responsable publiée	Une double page dans l'Agglo Mag	Le numérique responsable est inclus au livret d'accueil de Saint-Lô Agglo	L'axe communication vise à faire la promotion de la stratégie opérationnelle du plan d'action et participer à l'acculturation aux pratiques écoresponsables des outils numériques
Engagement de premières actions de formation et d'accompagnement au numérique	Nombre de citoyens, agents, élus formés et/ou accompagnés et sensibilisés	1 action 12% des agents multi catégorie ont suivi la formation CNFPT « découverte des outils informatiques »		Non réalisé	1 action Intégrer les formations au numérique et numérique responsable proposées à minima par le CNFPT au plan de formation 2023	un service entier a expérimenté la plateforme PIX Territoire	Une équipe de 12 personnes à former et à certifier Un atelier de sensibilisation-fresque du numérique à réaliser	Une formation au numérique responsable est prévue à tout nouvel arrivant	L'axe soutien au numérique responsable via la formation inclut la montée en compétence sur le numérique responsable d'un groupe interne de 12 personnes pour contribuer à la diffusion au fil de l'eau d'une culture commune des pratiques écoresponsables des outils numériques
Engagement d'équité territoriale	Pourcentage d'accès au FTTH (de l'anglais Fiber to the Home ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »)		NC	42,22% d'abonnés 11 472 sur 27 169 prises commercialisées	NC	32 076 prises FTTH commercialisées 80% du contrat initial	20% à réaliser	100%	Prestation sur 3 ans (2023-2026)

PT

Projets 2024 - Mise en œuvre opérationnelle du plan d'action de progrès sur le numérique responsable

PV





Politique publique :

## PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

DECHET

PRIORITÉS :

*Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire*

*Construire un territoire durable*

### FINALITÉS

- Assurer le service public de gestion des déchets issus des ménages et assimilés de Saint-Lô Agglo.
- Favoriser le recyclage et la production de matières secondaires en vue de la préservation de l'environnement.
- Limiter les tonnages des déchets pris en charge par l'établissement public.
- Assurer la collecte et le traitement en respectant la réglementation en vigueur et notamment le code de l'environnement.



### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Inciter à la réduction des déchets et au tri :

- Assurer la prévention des déchets
- Mettre en place le nouveau schéma de collecte plus responsable et équitable
- Promouvoir les nouvelles consignes de tri
- Favoriser la réduction des déchets

PAP 2024



## RAPPEL DES STATUTS

« 7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »



## CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023

### Chiffres collecte porte à porte

- ✓ 9 500 tonnes collectées en porte à porte (10 500 t en 2022)
- ✓ 6 000 tonnes de déchets recyclables collectés (hors verre) (5 500 t en 2022)



- ✓ 30 000 habitants collectés par un prestataire

- ✓ Coût par habitant : 134 €/hab dont 87 €/hab pour les déchetteries, le tri et le traitement (contre 137 €/hab en 2021)

- ✓ 46 000 habitants collectés en régie

#### Grace à la redevance incitative :

- ✓ Déchets résiduels : - 35 %
- ✓ Déchets recyclables : + 94 %



- ✓ Contribution au fonctionnement du Point Fort Environnement : 6,7 M€ dont 545 000 € de taxe générale sur les activités polluantes



## LES AXES

DECHET\_A Prévention

DECHET\_B Collecte

## CONTEXTE

2023 est la première année pour laquelle le mode de tarification par la redevance incitative est opérationnelle. Le nouveau schéma de collecte est désormais opérant, à l'exception du centre-ville de Saint-Lô où la collecte par points d'apport volontaire ne sera mise en place que début 2024.

Le plan régional de prévention des déchets prévoit 30 % d'habitants en tarification incitative en 2025. Saint-Lô Agglo entre pleinement dans ce dispositif et fait même figure de structure pionnière parmi quelques autres pour la mise en place de la redevance enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).

En 2024, Saint-Lô Agglo poursuivra la mise en place de points d'apport volontaire à Saint-Lô, expérimentera la gestion des biodéchets par une collecte spécifique des professionnels et l'accompagnement à la mise en place de composteurs collectifs ou partagés.

AXE  
DECHET\_A

## PRÉVENTION

## CONTEXTE

Les enjeux de la prévention des déchets, qui est un volet de l'économie circulaire, sont les suivants :

- une économie de matières premières épuisables ;
- la limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- les économies financières liées au traitement du déchet.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 constitue, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets, en vue de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable.

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation

## PROGRAMME DECHET\_A\_1 : SENSIBILISER LES USAGERS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (participations à des salons, présence en grande surface, festivals etc.)	0	1 action globale liée au nouveau schéma de collecte (enquête porte-à-porte par des ambassadeurs de tri)	14 actions	5 actions	2 actions	5 actions	Les actions de sensibilisation vont trouver un cadre précis grâce à la finalisation en 2024 du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, de concert avec le syndicat de traitement.

## Projets 2024

- Participation à des manifestations grand public pour sensibiliser les usagers sur leurs productions de déchets et les réduire.
- Développement de partenariats avec des associations orientées sur l'éducation à l'environnement pour des interventions dans les écoles/collèges et lycées (partenariat avec Tritout solidaire)
- Sensibilisation d'usager au tri et à la réduction des déchets de jeunes adultes (semaine du logement foyer de jeunes travailleurs, sensibilisation au tri autre foyer de jeunes travailleurs...).

## PROGRAMME DECHET\_A\_2 : METTRE EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Pour un tarif vertueux, plus équitable et favorisant le tri et la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles	Évolution des tonnages	14 314 tonnes OMR*	13 989 tonnes OMR* (14 300 en 2020)	10 408 tonnes	10 000 tonnes	9 500 tonnes	9 000 tonnes	10 000 tonnes	Impact du nouveau système visible dès début 2022, accentué en 2023 par la mise en place effective de la REOMI
		NC	2 562 tonnes en collecte sélective (hors verre)	5 500 tonnes en collecte sélective (hors verre)	6 000 tonnes	6 000 tonnes	6 000 tonnes	6 000 tonnes	

\*OMR : Ordures ménagères résiduelles

## Projets 2024

- Fiabilisation de la base de données des redevables

## PROGRAMME DECHET\_A\_3 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Retenir les déchets végétaux à la source et éviter de les transporter	Ratio tonnages / tonnages collectés en porte à porte + déchèteries	18 %	NC	7 %	7 %	5 %	5 %	La collecte des déchets verts est payante en 2023, sa collecte a diminué de moitié en tonnage, celle en déchèterie diminuée de 25 %

## Projets 2024

- Participation financière à l'achat de composteurs par les particuliers à hauteur de 20 €/foyer
- Collecte des déchets verts sur option à 85 €/an pour les usagers de Saint-Lô et Agneaux

AXE  
DECHET\_B

## COLLECTE

### CONTEXTE

Comme l'indique [article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales](#) (CGCT), cette compétence englobe la collecte et le traitement des déchets des ménages. En cela Saint-Lô Agglo se substitue aux ménages producteurs de déchets

Plus particulièrement, la collecte renvoie aux opérations de ramassage des déchets en vue de leur acheminement vers une installation de traitement (les modes de collecte sont fixés par les dispositions de l'[article L. 541-1-1 du Code de l'environnement](#) et par celles de l'[article R. 2224-23 du CGCT](#))

À cet effet, Saint-Lô Agglo finance ce service d'intérêt général grâce au paiement par les usagers de ce service soit d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La collectivité doit ainsi veiller à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

En outre, les opérations de collecte doivent remplir des conditions réglementaires d'exercice. En cela le donneur d'ordres, ici Saint-Lô Agglo est un acteur essentiel pour promouvoir la prévention des risques professionnels dans le cadre de l'exercice des collectes d'ordures ménagères.

Il doit prendre en compte dans l'exercice de sa compétence des mesures de prévention et contribuer activement à l'étude des risques en intégrant les éléments suivants :

- Le mode de présentation et les types de déchets à collecter ;
- La fréquence et les modalités de nettoyage des conteneurs ;
- Les contraintes d'urbanisme locales de manière à pouvoir vérifier l'adéquation des matériels proposés ;
- L'obligation de réalisation de plans de tournées qui doivent intégrer les lieux de garage et de vidage.

### PROGRAMME DECHET\_B\_1 : SATISFAIRE LES USAGERS

#### ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Réduire les réclamations des usagers	Nombre de réclamations annuelles	93	Non significatif	55 appels par jour en moyenne + 15 courriels par jour en moyenne + 20 démarches téléservices en moyenne par jour soit un total de 90 réclamations usagers en moyenne par jour tous canaux confondus	60 réclamations en moyenne par jour tous canaux confondus	40 appels/jour + 10 démarches téléservices/jour	60 appels/jour + 20 démarches téléservices/jour	Augmentation importante de l'activité « usagers » début 2024 liée à la première facturation de REOMi aux particuliers

#### Projets 2024

- Consolidation du service d'accueil/facturation pour la nouvelle redevance incitative
- Amélioration et fiabilisation de la base de données usagers
- Poursuite de l'offre de mensualisation des paiements aux usagers

## PROGRAMME DECHET\_B\_2 : OPTIMISER ET SÉCURISER LES CIRCUITS DE COLLECTE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Rationaliser Km parcourus de véhicules	Suivi indicateur tonne au Km et tonne au litre de gasoil	OMR* : 0,117 T/Km CS* : 0,050 T/Km	OMR : 0,070 T/Km CS : 0,094 T/Km	OMR: 0,075 T/Km CS: 0,048 T/Km	OMR: 0,08 T/Km CS: 0,06 T/Km	OMR: 0,068 T/Km CS: 0,055 T/Km	OMR: 0,07 T/Km CS: 0,06 T/Km	Les rations de collecte se stabilisent
Rationaliser le parc contenant pour la pré collecte	Évolution du nombre de bacs distribués	597	Environ 50 000	20 000	1 000	900	500	Achèvement de la complétude de la conteneurisation globale des usagers

\*OMR : Ordures ménagères résiduelles

\*CS : Collecte sélective

## Projets 2024

- Actualisation des circuits de collecte de déchets sur l'ensemble du territoire suivant la R437 et les difficultés rencontrées lors des collectes.
- Mise en place de points d'apports volontaires en ville devant permettre de réduire le kilométrage des collectes

## PROGRAMME DECHET\_B\_3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Optimiser les circuits de ramassage en appliquant la R437	Évolution du nombre de points noirs supprimés	11	NC	NC	40	25	10	Nombre de conventions signées + adaptations des circuits de collecte

## Projets 2024

- Mise en place de la collecte optionnelle des biodéchets pour les gros producteurs
- Poursuite du règlement des points noirs





5

## 5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE

98

5.1 Affaires générales	99
5.2 Commande publique	101
5.3 Systèmes d'information	105
5.4 Projet éducatif social local	111
5.5 Territoire	116
5.6 Ressources humaines	119

PV



[saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

NORMANDIE

La Manche





## AFFAIRES GÉNÉRALES

AG



### FINALITÉS

Fournir aux services et aux usagers de Saint-Lô Agglo les prestations dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre aux mieux à leurs attentes, dans le respect des textes réglementaires.

PAP 2024



## CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023

- ✓ **8** bureaux communautaires pour **127** délibérations (contre 8 et 87 en 2022)
- ✓ **11** réunions de conseils communautaires pour **156** délibérations approuvées. (contre 12 et 148 en 2022)
- ✓ **14 906** vues au total pour les 10 vidéos diffusées en direct et publiées sur la page facebook@saintloagglo des réunions de conseils communautaires pour **1 490** vues en moyenne par vidéo avec un pic à 1 711 vues



REPARTITION PAR DIRECTION DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU BUREAU EN 2023



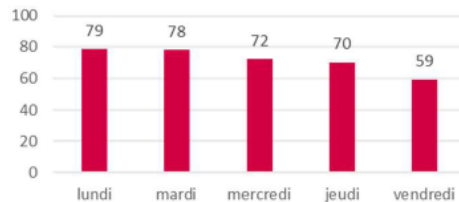
REPARTITION PAR DIRECTION DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2023



- ✓ La cellule des moyens généraux est également en charge des contrats d'assurances, le nombre de sinistres déclarés est évalué à **38** dossiers transmis pour l'ensemble des directions dont **15** pour la flotte automobile dont 36 pour la tempête Ciaran (contre 39 et 15 en 2022)

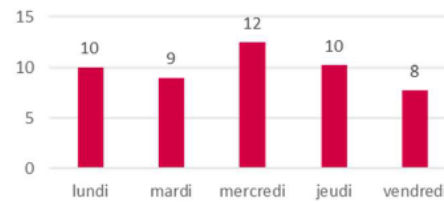
- ✓ La communauté comptabilise **48** véhicules légers et **13** poids lourds, **19** remorques, **2** mini-pelles, **1** chariot élévateur, **5** vélos à assistance électrique.

Moyenne d'appels par jour janvier à novembre 2023



Moyennes pour le siège de Saint-Lô Agglo rue Alexis de Tocqueville puis Tour Agglo à partir du 14/06/2023

Moyenne visites par jour janvier à novembre 2023



## CONTEXTE

De nombreuses questions et dossiers de contentieux nous amènent à rappeler certaines règles qui régissent l'adoption des décisions par les collectivités locales et leurs groupements.

En effet, arrêtés et délibérations sont soumis à des règles de publicité (publication, affichage, transmission, notification) et d'adoption particulières qu'il convient de respecter. À défaut, ces décisions seront entachées de nullité et susceptibles d'être annulées par le juge administratif.

À ce sujet, l'année 2023 est marquée par la nouvelle application Webdelib+ du logiciel Airdelib qui permet de publier tous les actes de Saint-Lô Agglo (arrêtés, décisions et délibérations) ainsi que les actes extérieurs, par exemple les arrêtés de voirie, etc.

S'agissant de la cellule des moyens généraux, l'année 2023, a été marquée par le départ de la responsable en septembre, les déménagements des agents au sein de la Tour Agglo.

L'année 2024 sera l'occasion de finaliser les missions de cette cellule et d'organiser l'accueil du nouveau siège de Saint-Lô Agglo à la Tour.



## COMMANDE PUBLIQUE

CP

### FINALITÉS



Fournir aux services de Saint-Lô Agglo les prestations (travaux, fournitures et services) dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre aux mieux à leurs missions de service public, dans le respect des règles de la commande publique tout en veillant à l'impact de ces achats en termes de développement durable.

PAP 2024

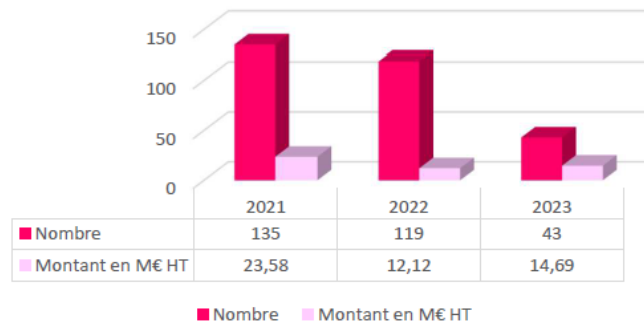


## CHIFFRES CLÉS



- ✓ En 2022, la commande publique pour l'ensemble des acheteurs s'élève à **95,2 milliards d'euros** en France selon le baromètre d'intercommunalités de France, en légère baisse de 0,5% par rapport à 2021. Alors que le premier semestre de l'année a été très dynamique, un fort recul a été observé au second semestre (-4,6%) du fait de l'inflation. Le nombre de procédures de marché diminuent pour compenser l'augmentation du coût des opérations.
- ✓ La forte chute du nombre de marchés passés en **2023** s'explique par des raisons :
  - **financières** liées à la forte hausse du prix des matières premières, au dépassement de l'enveloppe financière pour des opérations en cours ou à venir (Beaufils, tour de Saint-Lô, réaménagement de la zone d'activités de la Croix Carré, maison de l'enfance de l'Aurore, réaménagement des vestiaires de rugby) :
  - **Organisationnelles** : ressources humaines insuffisantes dans certaines directions pour initier et suivre de nouveaux projets, mise en place de marchés mutualisés avec les services de la ville de Saint-Lô et du CCAS ou transverses entre les différents services de l'Agglo qui nécessitent de revoir les méthodes de travail en vue d'aboutir une définition partagée du besoin.
- ✓ Le montant élevé des marchés passés (**14,69 M€**) en 2023 s'explique par la passation d'accords-cadres qui ont été valorisés, conformément aux règles de recensement des marchés publics, pour leur montant maxi. Les **huit accords-cadres** d'un montant maxi supérieur à 500 000 € HT représentent **62%** du montant des marchés passés en 2023, Toutefois, les dépenses qui pourront être réalisées pourront se révéler moindres.

Marchés passés par Saint-Lô Agglo  
(en nombre et en montant)



Chiffres concernant  
les seuls marchés supérieurs  
à 40 000 € HT ayant fait l'objet  
d'une mise en concurrence

## CONTEXTE

Les effets de la hausse des prix de matières se sont poursuivis en 2023 conduisant à revoir les clauses financières des marchés passés avant la guerre en Ukraine.



## LES AXES CP\_A Piloter l'achat public

AXE  
CP\_A

## PILOTER L'ACHAT PUBLIC

## CONTEXTE

## CP\_A\_1

La mise en œuvre du projet politique nécessite de lancer très souvent des procédures de marchés. Le pilotage des achats est indispensable pour :

- s'assurer du respect des priorités au regard du projet politique et des achats stratégiques de la collectivité
- anticiper le plus en amont les consultations à venir afin de mieux maîtriser la charge de travail du service de la commande publique et des directions opérationnelles ainsi que pour laisser le temps nécessaire à la réflexion pour définir le besoin, s'assurer que tous les freins sont levés et définir la procédure à mettre en œuvre
- Suivre les éventuelles difficultés rencontrées (procédure sans suite, contentieux, dépassement financier...)

## CP\_A\_2

- Même si l'achat est avant tout un acte économique, il reste très cadré juridiquement. Or le cadre réglementaire ne cesse d'évoluer et de se complexifier. Il convient donc de :
- Mettre en place les outils permettant de sécuriser l'acte d'achat au sein de Saint-Lô Agglo
- Développer une culture commune autour de l'achat

## PROGRAMME CP\_A\_1 : PROGRAMMATION DES ACHATS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Anticiper les besoins	Pourcentage de procédures programmées lancées	NC	61	52	50	39	50	La mise en place de marchés transverses ou mutualisés nécessite de revoir les méthodes de travail et de se mettre d'accord sur un besoin partagé. L'absence de cadres, tant côté ville qu'Agglo, a rendu cet exercice plus difficile notamment pour tous les marchés liés à des travaux d'entretien ou de contrôle dans les bâtiments. Par ailleurs, beaucoup de projets n'arrivent pas à un stade de maturité suffisant du besoin ce qui entraîne de nombreux retours entre les directions opérationnelles et le service de la commande publique.
	Pourcentage de procédures non programmées lancées	NC	13	25	15	15	15	Les procédures non programmées ont été relativement faibles en 2023 et concernent principalement des marchés qui ont dû être relancés par anticipation, leur montant maxi ayant été atteints.
	Pourcentage de procédures programmées ayant été abandonnées	NC	18	21	10	9	10	Il s'agit de projets dont le besoin a disparu ou a été satisfait dans le cadre de marchés déjà existant au sein de l'Agglo ou en ayant recours à une centrale d'achat.
Stabiliser la programmation	Nombre de procédures reportées à la demande des directions	NC	22	29	10	12	10	Ces projets sont reportés en 2024

## Projets 2024

- Poursuivre les points réguliers avec les directions pour mieux anticiper la charge de travail sur l'année

PV



AXE  
CP\_A

## PILOTER L'ACHAT PUBLIC

## CONTEXTE

## CP\_A\_1

La mise en œuvre du projet politique nécessite de lancer très souvent des procédures de marchés. Le pilotage des achats est indispensable pour :

- s'assurer du respect des priorités au regard du projet politique et des achats stratégiques de la collectivité
- anticiper le plus en amont les consultations à venir afin de mieux maîtriser la charge de travail du service de la commande publique et des directions opérationnelles ainsi que pour laisser le temps nécessaire à la réflexion pour définir le besoin, s'assurer que tous les freins sont levés et définir la procédure à mettre en œuvre
- Suivre les éventuelles difficultés rencontrées (procédure sans suite, contentieux, dépassement financier...)

## CP\_A\_2

- Même si l'achat est avant tout un acte économique, il reste très cadré juridiquement. Or le cadre réglementaire ne cesse d'évoluer et de se complexifier. Il convient donc de :
- Mettre en place les outils permettant de sécuriser l'acte d'achat au sein de Saint-Lô Agglo
- Développer une culture commune autour de l'achat

## PROGRAMME CP\_A\_2 : SÉCURISER L'ACHAT PUBLIC

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Améliorer la définition du besoin et la qualité des actes produits	Nombre de procédures déclarées sans suite	NC	NC	9	5	2	5	
Renforcer la sécurité juridique des procédures	Nombre de contentieux	NC	0	0	0	0	0	
	Observations du contrôle de légalité	NC	2	0	0	0	0	
Développer une culture commune de l'achat	Nombre d'ateliers thématiques	NC	0	0	2	0	2	Aucun atelier thématique n'a été réalisé à l'attention des agents mais des présentations individualisées ont été faites à l'attention de certaines directions

- Projets 2024
- Élaborer une cartographie des achats
  - Rédiger un guide des règles internes de la commande publique pour les achats de faible montant
  - Optimiser l'utilisation des solutions logicielles dans le cadre de l'exécution des marchés
  - Organiser des ateliers thématiques sur les règles de la commande publique ouverts à tous



Politique publique :

## SYSTÈMES D'INFORMATION

SI

PRIORITÉ :

*Attirer de nouveaux actifs*



### FINALITÉS

Disposer d'un système d'information permettant de garantir le meilleur service aux habitants et l'efficacité des agents des entités publiques servies

PAP 2024



## PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



La direction mutualisée des systèmes d'information assure un conseil stratégique auprès des entités publiques servies : Saint-Lô AGGLO, la ville de Saint-Lô et le CCAS de Saint-Lô, pour la conduite de leurs systèmes d'information, assure une expertise stratégique auprès d'elles lorsque l'exercice de leurs compétences nécessite la mise en œuvre d'outils relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure une assistance aux utilisateurs pour l'usage des outils relevant du domaine de ces technologies, assure la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, assure la mise en œuvre et l'administration des matériels relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure la mise en œuvre et l'administration des logiciels et progiciels des entités servies, met en œuvre et exploite une plateforme mutualisée de serveurs pour l'hébergement de projets de mutualisation, met en œuvre et exploite une plateforme des services dans le cadre des projets de mutualisation, met en œuvre les conditions de sécurité des systèmes d'information, organise et favorise les bonnes pratiques en matière de mutualisation des systèmes d'information.



## CHIFFRES CLÉS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024

✓ **1 108** PC (1088 en 2022), portables et tablettes (dont 577 pour l'Agglo, 472 en 2022)



✓ **120** sites interconnectés  
contre 59 en 2022

✓ **195** téléphones fixes et **320** mobiles contre 275 et 169 en 2022  
Pour un total de **515** téléphones



✓ **120** serveurs (virtualisés) contre 95 en 2022



## LES AXES

SI\_A Améliorer les services aux habitants

SI\_B Optimiser la donnée et son utilisation

SI\_C Faciliter l'usage du système d'information

## CONTEXTE

Un schéma directeur 2024-2028 définissant la feuille de route de la DMSI en cours de validation

Une convention de service commun entre ville, agglo et CCAS

Une forte attente de la population d'avoir des services publics connectés

Un contexte de cyberattaque important, notamment envers les institutions publiques

AXE  
SI\_A

## AMÉLIORER LES SERVICES AUX HABITANTS

## CONTEXTE

Les habitants attendent de leurs collectivités des services dont la simplicité et la qualité sont cohérents avec l'époque et les exigences de celle-ci. L'effacement du millefeuille administratif, les services numériques accessibles 24h/24 7j/7, la simplification sont des attentes fortes de la population qui peut comparer les services publics, privés, d'états, territoriaux, etc.

## PROGRAMME SI\_A\_1 : DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES AUX USAGERS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Facturation de la redevance des ordures ménagères incitative	Accès à la facture de façon dématérialisée pour l'ensemble de la population	NC	NC	0	100 %	100%	100%		L'objectif pourra évoluer vers un taux de consultation en ligne si les outils permettent ses chiffres
Téléservices Saint-Lô AGGLO	Nombre de téléservices aux usagers en ligne	NC	48	80	65	97	110		Opération lancée en 2018
	Utilisation des téléservices	NC	7 488 demandes par les citoyens	9 636	7 000	12 660 demandes par les citoyens	15 000		
PT Objectif du territoire : 100% des services en ligne en 2026	Proportion de services en ligne	NC	NC	51 %	66 %	53%	76%	100 %	Le 53% au lieu du 66% annoncé est dû à un retard sur la publication du portail famille qui aura lieu en mars 2024 au lieu de septembre 2023

## COMMENTAIRE

12 660 demandes totales contre 9 636 demandes enregistrées en 2022

97 démarches différentes utilisées en 2023 (toutes démarches incluant les inscriptions à des événements ou interne tel que télétravail), 56 démarches actuellement accessible aux citoyens

Un temps de traitement moyen par les agents (et ainsi de réponse aux citoyens également) presque divisé par 4 (3.83.....) sur l'ensemble des démarches 2023 par rapport à 2022 donc forte simplification du traitement des agents sur Publik

## Prévisions pour 2024

Légère augmentation du nombre de demandes, principalement sur les OM contrebalancée par la fin (repoussée) des inscriptions aux centres de loisirs (reste les mercredis jusqu'à début juillet). Stabilisation du nombre de démarches et grande augmentation du nombre de compte en raison du déploiement des SSO pour le projet citoyen, environ 6 000 comptes de personnes distinctes à l'heure actuelle.

PV

## PROGRAMME SI\_A\_2 : ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DES ENTITÉS PUBLIQUES

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Fournir les outils pour un pilotage de la prise d'appel des standards	taux d'abandon et de dissuasion	NC	14 %	16 %	< 10 %	NC	< 10 %	Chiffres non connus pour 2023 car changement de téléphonie

## Projets 2024

- Mise en place de solution permettant de piloter le fonctionnement du standard et de diffuser des messages d'attente informatifs pour les accueils avec un nouveau standard téléphonique permettant un pilotage en direct de la charge d'appel et la possibilité d'intégrer des agents répondant rapidement

## PROGRAMME SI\_A\_3 : INVESTIR POUR L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déploiement de la fibre à l'habitant sur le territoire	Nombre de prises du territoire déployées et prêts à recevoir un abonnement internet en fibre optique	NC	21 971	27 678	31 000	Prises FTTH commercialisables = 34 242 commercialisées = 17 225	NC	Chiffres fournis par Manche Numérique, ceux-ci étant maîtres du planning de déploiement

AXE  
SI\_B

## OPTIMISER LA DONNÉE ET SON UTILISATION

## CONTEXTE

- Avec la loi pour une République numérique (Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016), l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public ont ainsi l'obligation d'ouvrir leurs données, à l'exception des personnes morales dont le nombre d'agents ou de salariés est inférieur à 50 ETP et des collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants.
- La mise en place d'une solution d'analyse de données (Business Object – Business Intelligence) permet d'analyser les données de nos logiciels finances et ressources humaines, et nous permettra ensuite de croiser ces données avec des données métiers.

## PROGRAMME SI\_B\_1 : OPEN DATA

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Publier les données validées	Nombre de jeux de données publiés	0	22	27	27	30	

Projets 2024 - Un projet de catalogage logiciel des données non géographique va permettre de dégager les données publiables en OpenDATA sur l'année 2024

## PROGRAMME SI\_B\_2 : SYSTÈME D'INFORMATION DÉCISIONNEL

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Diffuser des requêtes de pilotage à destination des directions métiers	Nombre de requêtes diffusées	NC	0	12	30	0	3	Nombre de Requête x Destinataire (2 requêtes envoyées à 12 destinataires valent 24 sur cet indicateur)

## Projets 2024

- Modification de l'approche de ce projet : un entrepôt de donnée doit être mis en place pour permettre ensuite aux directions métiers de demander des tableaux de bords qui seront réalisés par un expert décisionnel à recruter. Le projet doit se déployer sur les années 2024 et 2025 pour devenir efficient

PV



AXE  
SI\_C

## FACILITER L'USAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION

## CONTEXTE

Le système d'information est un levier essentiel de la performance des services, par une instantanéité des échanges, une disponibilité de l'information et une formalisation des processus métiers informatisés

## PROGRAMME SI\_C\_1 : DÉPLOYER LES OUTILS COLLABORATIFS

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Nombre d'équipes « Teams » collaboratives	Nombre d'équipes actives dans Microsoft Teams	NC	5	12	40	35	55	Chaque équipe est créée avec une formation du propriétaire sur le fonctionnement des outils collaboratifs

## Projets 2024

- L'utilisation de Microsoft Teams sur son versant collaboratif nécessite un déploiement contrôlé et accompagné par de la formation aux propriétaires de Teams. Les équipes sont en cours de déploiement côté Agglo et ville.

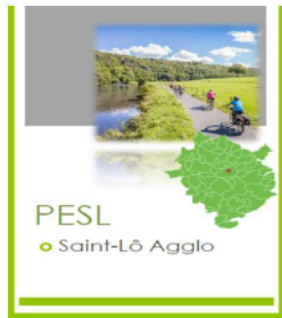
## PROGRAMME SI\_C\_2 : DÉPLOYER DE NOUVEAUX SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déployer des centres d'appels internes dans les services	Nombre de centre d'appels déployés	NC	1	1	3	3	6	Numéro vert collecte des déchets Centre d'appel du transport Centre d'appel du service de l'eau
Utilisation de la nouvelle téléphonie par les agents	Taux de ligne fixe basculée sur la nouvelle téléphonie	NC	3 %	15 %	60 %	3 %	60 %	La non-réalisation du projet en 2023 s'explique par deux retards distincts : - Un opérateur téléphonique a retardé de plus d'un an la livraison des liaisons fibres requises - Un éditeur de logiciel de téléphonie qui, suite à rachat, a totalement modifié son offre tarifaire nous obligeant à changer de solution logicielle

## Projets 2024

- Les centres d'appels permettent de monter la qualité de réponse, en externe pour les usagers et en interne (inter services). Il permet de gérer la prise d'appel sur différents postes, plusieurs postes en même temps, avec une gestion des files et messages d'attente et de dissuasion.
- La nouvelle téléphonie permet d'intégrer un annuaire fiable des collègues, des fonctions de transfert d'appels et de prise d'appel à domicile pour le télétravail, et utilise une sortie téléphonique aux coûts de communications bien plus faibles.



## PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL

PESL

### FINALITÉS

Créer les conditions nécessaires pour améliorer l'offre de services et le bien vivre sur le territoire de Saint Lô Agglo, en s'appuyant sur une dynamique de réseau de professionnels intra et extra établissement public de coopération intercommunale.

### RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le projet éducatif social local, signé en janvier 2020, porte son attention sur l'accompagnement des enfants, des jeunes (0-25 ans) et de leur entourage.

Il définit la volonté politique d'être au plus proche des attentes et des besoins du public, par une démarche participative, de partenariat et de transversalité.

Il souligne la volonté :

- d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur,
- de prendre en compte et favoriser l'accueil de tous les publics ( situation de handicap, rupture sociale, scolaire..)
- d'aller vers les jeunes à des échelles de proximité
- faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une approche globale

PAP 2024



## PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION 2023

III - Compétences facultatives  
 • Enfance-jeunesse

« Élaboration, et pilotage du Projet Educatif Social Local et coordination des autres contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels. »  
 (caisse d'allocations familiales, direction départementale de la cohésion sociale, département de la Manche, mutualité sociale agricole côtes normandes, Éducation nationale).

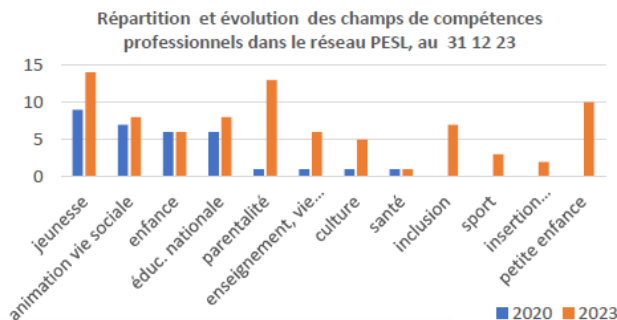
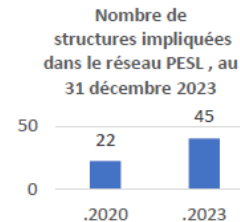
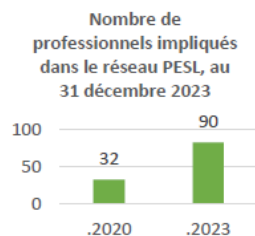
### Le réseau du Projet Educatif Social Local et sa coordination

En 2023, le réseau PESL est constitué d'acteurs issus de structures associatives, privées, institutionnelles, Éducation nationale et collectivités. Aujourd'hui, ce réseau d'acteurs comprend plus de 90 professionnels représentant 12 champs de compétences.

**L'équipe de coordination PESL est mobilisé et mobilisable auprès des acteurs.**

**Elle est ressource et fédératrice.**

- ❖ Participation aux assemblées générales associatives (associations Familles rurales, Les Saltimbrés, Passerelles, centres sociaux, espaces de vie sociale...), aux comités de pilotage (LAEP Centre Social Mandela, Espace des parents Familles rurales region de Daye...).
- ❖ Observatoire, ressource pour les acteurs locaux (données statistiques, évolution pour des renouvellement de projets espaces de vie sociale, dépôts de projets...).
- ❖ Accompagnement de projets locaux (soutien méthodologique de projet, de demande de financements, outils pédagogiques...).
- ❖ Rencontres, temps de travail avec les institutions CAF, MSA, département de la Manche, connaissance des dispositifs et transmission aux acteurs locaux (MAJ CD 50, REAAP CAF et CTG, Grandir en Milieu Rural MSA...).



## CONTEXTE

À l'échelle nationale, seul le département de la Manche, au travers des cinq institutions, a impulsé la démarche du PESL, en intégrant fortement la notion de prise en compte globale de l'individu, du lien social.

Le 15 janvier 2020, le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo, a été conventionné avec ces institutions.

Depuis 2020 et les arrivées respectives des coordinateurs jeunesse et parentalité, le PESL de Saint-Lô Agglo est dans sa phase opérationnelle. Sa mise en œuvre repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié, comme étant une ressource, un relais en termes de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population.

L'année 2023 a été principalement focalisée sur la mise en lumière des effets de la démarche du PESL et les premières perspectives du renouvellement du PESL pour la période de 2024-2027. Intention de renouveler le projet validée au conseil communautaire du 18 septembre 2023.

Elle est aussi marquée par le départ du coordinateur PESL jeunesse à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. L'accompagnement des projets et des acteurs jeunesse, a par conséquent, été moindre en 2023.



## LES AXES

**PESL\_A** Le PESL au service des acteurs du territoire

**PESL\_B** Jeunesse 11-25 ans

**PESL\_C** Parentalité

AXE  
PESL\_A

## LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

### CONTEXTE

La mise en œuvre du PESL repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats identifiés, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié aujourd'hui, comme étant une ressource, un relais en termes de communication ( intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population .

L'enjeux de la démarche PESL repose sur :

- un réseau d'acteurs impliqués, réactifs et soucieux du service rendu à la population
- une coordination à l'écoute des besoins des acteurs du réseau, qui impulse et fédère des projets collectifs
- une transversalité dans les différents champs d'actions.

### PROGRAMME PESL\_A\_1 : IDENTIFIER ET PÉRENNISER UN RÉSEAU TERRITORIAL DE PROFESSIONNEL

#### ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Diversifier le réseau PESL d'acteurs, dans les différents champs de compétences du PESL et impulser des projets coconstruits	Nombre de structures représentées dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	38	37	45	45	50	La démarche du PESL est une démarche volontariste. L'implication des acteurs et leurs diversités se déclinent en fonction des projets, de l'évolution des besoins du territoire. En 2024, une des perspectives du futur projet éducatif social local, est une démarche en proximité, en fonctions des bassins de vie. Ainsi, d'autres acteurs locaux vont être sensibilisés à la démarche du PESL.
	Diversité des champs de compétences dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	9	10	15	12	15	
	Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche et le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	65	48	90	90	100	
	Déploiement en 2023 de réseau PESL décliné à des échelles de proximité	/	/	3	0	7	
Accompagner les acteurs locaux pour des projets innovants et structurants	Nombre de porteurs de projets bénéficiant d'un accompagnement méthodologique pour une meilleure réponse et adéquation aux besoins du public et faciliter le partenariat et la complémentarité	5	5	10	30	40	Développement en 2024 des réseaux de proximité PESL en s'appuyant - sur la démarche de sensibilisation aux compétences psychosociales ( CPS ), et à l'accompagnement de leur mise en œuvre, valorisation dans les projets des structures locales, en cohérence et complémentarité des acteurs de leurs territoire de proximité. - sur l'outil du SDEIS = PEDT, projet éducatif de territoire. Outil favorisant la continuité éducative sur les temps d'apprentissage formels et informelles. Objectifs de conforter et créer le partenariat, de donner du sens à l'action pour le bien-être de l'enfant, des familles. Complémentarité des différents apprentissages . L'accompagnement en proximité des acteurs, élus et public sera la mission première des futurs chargés de coopération PESL de proximité. Recrutement envisagé pour 1 er trimestre 2024.

#### Projets 2024

- Favoriser le bien être , l'écoute des publics en développant et initiant les acteurs aux compétences psychosociales
- Développement du réseau PESL en proximité sur l'ensemble du territoire ( 7 territoires de proximité sont envisagés), pour favoriser les projets locaux coconstruits, une meilleure identification et lisibilité des acteurs en proximité )
- Elaboration du futur PESL 2024-2027 (recueil des besoins en proximité, élaboration de la phase opérationnelle, identification des changements attendus en fin de période 2024-2027 du PESL)

PV

AXE  
PESL\_C

## PARENTALITÉ

CONTEXTE: La collectivité a comme stratégie de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des familles quelle que soit leur forme, sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il s'agit de faire de Saint-Lô Agglo un territoire où la qualité de vie est reconnue par les familles et les jeunes.

Les objectifs identifiés pour l'axe de la parentalité sont:

- 1 – Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle d'éducateur
- 2 – Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire

## PROGRAMME PESL\_C\_1 : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent- enfant	Évolution du nombre de conférences parentalité proposées et complémentaires	EPCI =2 Autres acteurs = 3	3 conférences EPCI 0 conférence associative	4/5	3	4	Les conférences seront définies et co-construites avec les acteurs locaux. Elles répondront aux besoins locaux des parents tout en rendant lisibles les acteurs parentalité en proximité.
	Évolution du nombre de participants aux conférences / ateliers sur la thématique de la parentalité	2 conférences = 100 inscriptions / 65 présents par conférence	3 conférences = 50 participants	5 conférences (50% en co-construction avec les associations) 50 présents par conférence	3 conférences 90 participants	100 participants	
	Présence du PESL dans le pilotage des lieux d'accompagnement à la parentalité	1	1	2	3	5	Nouveau : Copilotage du projet « Tiers lieu inclusion / parentalité Familles Rurales » à l'échelle de Saint-Lô Agglo
Poursuivre et conforter la dynamique de parentalité à l'échelle territoriale	Nombre d'acteurs mobilisés sur la quinzaine de la parentalité	NC / 1 <sup>er</sup> édition de la quinzaine de la parentalité en 2022	20	25	25	30	La quinzaine de la parentalité est aujourd'hui reconnue comme un événement de la parentalité à l'échelle du territoire de Saint-Lô Agglo mais aussi hors territoire. De plus en plus d'acteurs se mobilisent et s'investissent sur cette période ( modification de leur calendrier pour faire coïncider leurs actions parentalités et la quinzaine de la parentalité )
	Nombre d'actions proposées sur la quinzaine de la parentalité		40	60	50	60	
	Nombre de territoire lieux de proximité bénéficiaire d'actions parentalité sur la quinzaine de la parentalité		6	6	25	30	
	Nombre d'acteurs professionnels participants aux cycles de conférence et aux journées pédagogiques dans le cadre des appels à projets institutionnels	NC	40	45	30	40	Les ateliers/journées pédagogiques renforcent l'interconnaissance des acteurs, développent une culture commune et la montée en compétences des professionnels au bénéfice des parents et des publics.

## Projets 2024

- Poursuivre la dynamique parentalité en coconstruisant des projets collectifs en direction des familles, déclinée en proximité
- Faire évoluer la « quinzaine de la parentalité », en développant des actions en direction des parents d'adolescents/jeunes. Les dates du Festival jeunes en scène coïncidant avec celle de l'événement parentalité
- Accompagner et soutenir les projets parentalités émergents en proximité
- Valoriser et faciliter la diffusion des nombreux supports communication existants, qu'ils soient en régie ou associatifs

PV

AXE  
PESL\_B

## JEUNESSE 15-25 ANS

## CONTEXTE

Aujourd'hui, l'offre d'accueil destinée aux jeunes ne semble plus répondre à leurs attentes et à leurs besoins. On constate de manière globale, sur l'ensemble du territoire, une diminution de la fréquentation des structures.

Néanmoins, des besoins subsistent sur les créneaux suivants: soirées, week-end et hors périodes scolaires. Il est donc nécessaire d'aller vers tous les jeunes à des échelles de proximité. L'outil porteur de parole a permis d'avoir un premier échange avec les jeunes et confirme ce constat.

La contribution des acteurs du territoire va tenter de répondre à ce constat et le projet jeunesse de l'établissement public de coopération intercommunale a pour vocation d'être ambassadeur de la prise en compte de la parole des jeunes, en leur laissant la place et en favorisant leur implication dans la vie locale.

## PROGRAMME PESL\_B\_1 : FACILITER L'INSERTION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA VIE LOCALE

« Agglo ? J'écoute ! » : Nous sommes l'avenir, écoute comment je l'imagine!

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Écouter et prendre en compte la parole des jeunes	Nombre de rencontre auprès des jeunes par le dispositif «Agglo ? J'écoute ! »	8	15	3	Non défini	Certaines actions au titre du PESL , jeunesse 11-25 ans n'ont pas eu lieu du fait du départ du coordinateur PESL jeunesse fin 1 <sup>er</sup> semestre 2023. Les prévisions 2024, seront atteintes suivant la date de recrutement du chargé de coopération PESL Jeunesse Pour 2024, il s'agira de: - remobiliser les acteurs du réseau PESL jeunesse - développer le soutien à l'élaboration de la politique jeunesse - d'accroître les actions transversales jeunesse avec les différents événements ou plans stratégiques du territoire
	1) Lieu de rencontre 2) Contributions	479	700	200		
	Implication de jeunes à la rencontre jeunes élus	25	50	Non réalisation de la rencontre jeunes/élus		
	Nombre de jeunes valorisés pour leur engagement	4 jeunes ont témoigné + 2 vidéos	10			
	Implication des élus	27	30			
Réseau VIGIE JEUNES Repérer et accompagner les jeunes dits invisibles	Sensibilisation auprès des acteurs de proximité.	5	3	Non défini	Non défini	Pour 2024, il s'agira de: - relancer et remobiliser les acteurs jeunesse pour accompagner les jeunes dits invisibles. -réfaire du lien et du suivi avec les structures conventionnées EPCI/Mission Locale / structure locale
	Instaurer un réseau d'acteurs identifiés, en formalisant des temps de rencontre (langage commun, piste d'actions, méthode d'accompagnement )	1	3	1	1	

- Projets 2024
- Relancer la dynamique du réseau jeunesse , suite au recrutement du chargé de coopération PESL jeunesse 11-25 ans
  - Poursuivre la démarche convention citoyenne de la jeunesse en favorisant l'implication et la récolte de la parole des jeunes (porteur de parole / événement jeunes et élus) afin d'aboutir à un positionnement politique dans ce projet.
  - Logement jeunes / présentation du diagnostic des besoins de logements jeunes en lien avec le programme local de l'habitat/Elaboration de la phase opérationnelle
  - Accompagnement au déploiement du dispositif de la CAF « PS jeunes » sur le territoire afin d'avoir une offre d'accueil le soir et le week-end pour les 11-18 ans
  - Création d'un outil de communication commun à tous les acteurs

PV





## TERRITOIRE



TERRI



## FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique contribue à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire

## RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer les projets engagés, prioriser ceux à venir pour répondre aux grands enjeux de demain tout en garantissant une capacité d'investissement pour les générations futures : préserver le cadre de vie et l'environnement et favoriser un développement économique et durable qui soit attractif pour de nouveaux jeunes actifs.

PAP 2024



## PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



- ✓ La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville et la conclusion des contrats de ville à l'échelle intercommunale
- ✓ Le contrat de ville de Saint-Lô signé le 28 septembre 2015
- ✓ Convention tripartite LEADER Région Normandie/Agence de services et de paiement/Groupe d'action locale signée le 2 novembre 2015
- ✓ Contrat de territoire 2017-2022 signé le 24 juillet 2018
- ✓ Convention cadre action cœur de ville signée le 26 septembre 2018
- ✓ Délibération du 22 mars 2021 approuvant la mise en place du contrat Agglo-Communes
- ✓ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé le 07 janvier 2022
- ✓ Convention cadre Petites Villes de demain signée le 05 avril 2023
- ✓ Convention cadre ORT chapeau signée le 05 avril 2023
- ✓ Convention LEADER 2023-2027 signée le 28 août 2023



## CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023



- ✓ 24 contrats Agglo-Communes signés
- ✓ 48 communes accompagnées
- ✓ 35 porteurs de projets et 80 projets accompagnés sur la programmation LEADER 2015-2023
- ✓ 48 projets communaux inscrits à la convention cadre Petites villes de demain



## LES AXES

**TERRI\_A** Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

## CONTEXTE

La contractualisation avec les partenaires financeurs (Europe, Etat, Département, Région) est un outil indispensable qui permet de porter des projets d'investissements structurants à l'échelle du territoire.

Le contrat de territoire Région 2023-2027 et le contrat de territoire Manche 2023-2028 sont en cours d'élaboration. La signature de ces contrats devrait intervenir au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

La convention pour la programmation LEADER 2023-2027 a été signée entre la Région Normandie et Saint-Lô Agglo le 28 août. La nouvelle programmation sera installée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

La convention cadre opération de revitalisation de territoire chapeau a été signée le 05 avril 2023. Saint-Lô Agglo compte 4 périmètres opération de revitalisation (ORT) sur le territoire. La convention Petites villes de demain permet l'accompagnement par l'Etat de 48 projets portés par les trois communes concernées.

Le nombre de contrats Agglo-communes signés a été multiplié par 2 sur l'année 2023. Le dispositif est bien identifié par les communes du territoire.

AXE  
TERRI\_A

## ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

### CONTEXTE

Impulser une dynamique d'investissement et doter le territoire d'équipements modernes, attractifs et structurants.  
Améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants de l'agglomération.

### PROGRAMME TERRI\_A\_1 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

#### ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
PT Permettre l'émergence de projets innovants et structurants à l'échelle du territoire et au sein des communes	Nombre de projets privés accompagnés par les fonds européens	NC	2	8	6	6	-	Objectifs 2024 en attente de l'installation de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 début 2024
	Nombre de projets communaux accompagnés dans les différents dispositifs contractuels	NC	60	16	-	35	-	Réalisé 2023 : concerne les projets accompagnés dans le cadre du dispositif Petites villes de demain. 2024 : En fonction des projets qui seront inscrits au sein des futurs contrats de territoire Manche et Région et des modalités de la future programmation LEADER 2023-2027
	Nombre de contrats Agglo-Communes signés	NC	1	10	12	14	12	
PT Apporter une ingénierie technique et financière aux communes	Nombre de communes accompagnées	NC	15	43	48	49	53	
	Montant subvention notifié par l'Agglo	NC	0	175 291,88 €	400 000 €	741 257,10 €	700 000 €	2024 : Montant inscrit au PPI. Peut varier en fonction des sollicitations des communes Les demandes de paiements pourront intervenir jusqu'en 2029

Projets 2024 - Contrat de territoire Manche 2023-2028 avec la Département  
- Contrat de territoire 2023-2027 avec la Région  
- Programmation Leader 2023-2027 et nouveaux appels à projets FEDER

### PROGRAMME TERRI\_A\_2 : AGIR SUR LE CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

#### ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
PT Mobiliser les politiques publiques de l'Agglo a destination des habitants des deux quartiers	Nombre de porteurs de projets accompagnés par Saint-Lô Agglo dans le cadre de l'appel à projets	NC	5	7	4	6	-	En attente de la nouvelle contractualisation Pas d'appel à projet lancé pour 2024
	Nombre d'actions portées par l'Agglo	NC	3	1	1	1	-	En attente de la nouvelle contractualisation Pas d'appel à projet lancé pour 2024
PT Mobiliser les partenaires signataires du contrat de ville	Nombre de porteurs de projets accompagnés	NC	25	28	29	22	-	En attente de la nouvelle contractualisation Pas d'appel à projet lancé pour 2024

Projets 2024 - nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 »

PV



Politique publique :

## RESSOURCES HUMAINES

RH



## FINALITÉS

Accompagner les changements, une fonction RH performante et ressource

PAP 2023



## CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023

**334 agents permanents**  
(contre 326 au 31/12/2022)

- **19,5 % en catégorie A** (contre 20 % en 2022)
- **29,6 % en catégorie B** (contre 28 % en 2022)
- **50,9 % en catégorie C** (contre 52 % en 2022)



64% de femmes et 36% d'hommes



**1 réussite à concours et examen professionnel en 2023** (contre 3 en 2022)

**31 avancements de grades et promotions internes en 2023** (contre 14 en 2022)

**1042 jours de formation** (contre 1 089 en 2022)



## LES AXES

- RH\_A** Développer le partage de la fonction RH
- RH\_B** Assurer le développement de compétence des agents
- RH\_C** Piloter la masse salariale

## CONTEXTE

L'année 2023 a été marquée par la mise en place de nouvelles organisations au sein des services de l'Agglo : de la restructuration de la direction générale à l'étude des organisations au sein de différentes directions afin de les rendre plus efficaces.

La mise en place d'un comité social territorial nouvellement élu a été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'apport d'évolutions de l'organisation du temps de travail des agents de la petite enfance et du développement du territoire ont été travaillées en 2023 et proposées aux agents.

La poursuite du déploiement des outils numériques accompagnera les agents et l'encadrement grâce à une meilleure diffusion de l'information en particulier par la mise en place d'un intranet.

AXE  
RH\_A

## DÉVELOPPER LE PARTAGE DE LA FONCTION RH

## CONTEXTE

- Accompagner les encadrants en élaborant avec eux des outils formalisés de type chartes ou règlements définissant les parts de responsabilités entre la direction des ressources humaines et les encadrants dans une logique de partenaire.
- Insuffler une dynamique managériale dans laquelle l'agent devient un acteur RH. Élaborer des outils de gestion mis à disposition des services et directions (gestion des congés, des frais de déplacements...). En s'appuyant sur des référents dans les services décentralisés afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information RH.

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Organisation et qualité de vie au travail	Mise en œuvre d'évolution d'organisation et d'aménagement du temps de travail pour les services de la petite enfance et du développement du territoire
Accompagner les agents vers un rôle d'acteur RH	Mise en place d'un portail permettant à l'agent de disposer de sa fiche de poste, de ses entretiens professionnels, de ses fiches de salaires et suivre à tout moment ses demande de congés et frais de déplacements via le SIRH.

AXE  
RH\_B

## ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCE DES AGENTS

## CONTEXTE

- Accompagner les mutations et processus de changement au sein des services,
- Apporter un soutien adapté aux besoins des managers, et accompagner l'agent dans sa carrière et son projet personnel : mobilité, parcours professionnel, formation, concours...

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Accompagnement des mutations et des priorités de territoire	Élaboration d'un plan de formation pluriannuel concerté avec les directeurs généraux adjoints répondant aux enjeux définis dans le projet de territoire, le plan 2021-2023 est achevé, un nouveau plan 2024-2026 va être élaboré.
Mettre en place les 1ères briques d'une gestion prévisionnel des emplois et compétences	Définir et communiquer des règles claires et partagées en matière de formation professionnelle, préparations aux concours et mobilité, : Elaboration d'un document de synthèse relatif aux transitions professionnelles en 2024.

AXE  
RH\_C

## PILOTER LA MASSE SALARIALE

## CONTEXTE

- Répondre aux besoins de pilotage de l'Agglo par :
- La mise en œuvre d'un suivi mensuel de la masse salariale,
- Une gestion des effectifs en bonne adéquation avec les projets,
- Une fidélisation des ressources par le maintien d'un bon climat social

## ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Pilotage de la masse salariale	Structurer un pilotage mensuel de la masse salarial par politique publique
Gestion des effectifs	Mettre en place un suivi des effectifs mensuel permanents et non permanents
Climat social	Maintenir le dialogue social avec les partenaires sociaux afin de proposer un cadre de travail en corrélation avec les attentes des agents





PV



[saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

NORMANDIE

La Manche



**cc2024-03-18-002 - Vote des budgets primitifs 2024**  
**Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L-1612 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu les instructions budgétaires et comptables mises en œuvre,

Vu la délibération n°cc2024-01-15-004 du conseil communautaire du 15 janvier 2024 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 février 2024.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Les budgets primitifs 2024 et les rapports associés sont présentés à votre examen.

Il s'agit du budget principal et des budgets annexes.

**Débats :**

Monsieur Richard demande lorsqu'il est mentionné « Centre Aquatique » si cela inclut également les autres bassins du territoire de l'Agglo.

Monsieur Renimel répond négativement. Le prochain projet est d'établir un seul budget avec le maintien d'une comptabilité analytique pour suivre les coûts réels des différentes structures.

Monsieur Lemazurier confirme que les bassins de natation sont actuellement inclus dans le budget principal. Seul le centre aquatique est géré sur un budget annexe.

Il souligne que de nombreux budgets annexes sont dépendants du budget principal, l'idée est de regrouper un maximum de budgets au budget principal en conservant une comptabilité analytique pour suivre les activités. Les budgets annexes seront maintenus pour les budgets autonomes comme le transport, l'eau et l'assainissement.

Madame Louis souhaite avoir une précision sur la vente de l'ancien immeuble de Saint-Lô Agglo qui est affecté en produit exceptionnel dans les recettes de fonctionnement du budget principal.

Monsieur Dincuff confirme que dans la maquette budgétaire, la vente du siège est en recette de fonctionnement mais il précise qu'en matière de fonctionnement, il faut noter une augmentation très sensible de l'autofinancement.

Monsieur Lemazurier rappelle que l'équilibre budgétaire se réalise par le biais des produits courants. Les produits exceptionnels qui font partie des recettes de fonctionnement sont bien intégrés dans le budget en injectant 3 millions d'euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Monsieur Richard demande si le renouvellement des stations d'épuration est une obligation réglementaire ou s'il s'agit d'un choix de l'Agglo.

Monsieur Lerouxel répond que ce choix répond à un besoin. Il précise que de nombreuses stations ne sont plus aux normes.

S'agissant du budget transport, monsieur Enguehard s'interroge si l'achat de vélos reconditionnés permet une reconfiguration de ce service à la suite de la résiliation avec la société Bik'Air.

S'agissant du service de location de vélos à assistance électrique, monsieur Virlouvét précise que la prestation a pris fin avec la liquidation de la société Bik'Air fin 2023. Un marché est en cours pour relancer une prestation pour deux ans. Il précise qu'il va être réalisé une convention de mandat avec une structure pour quelques mois afin d'assurer la transition.

S'agissant de l'achat des 40 vélos reconditionnés, il souligne que c'est une nouvelle règle du marché public.

Monsieur Richard précise que le règlement pour la prime à l'achat de vélos électriques n'est pas actualisé sur le site internet de Saint-Lô Agglo. Il indique avoir déjà reçu des demandes d'usagers.

Monsieur Virlouvét répond qu'en raison des échanges lors de la dernière séance communautaire, des ajustements ont été nécessaires. La communication sur le site internet sera réalisée si le nouveau règlement sur la prime à l'achat, à l'ordre du jour de ce conseil.

Monsieur Rihouey note le refus d'envisager la gratuité sur le transport en commun. S'agissant de l'habitat, l'office foncier solidaire n'est pas assez développé.

Sur le transfert de charges, il estime que l'Agglo n'assume pas sa part de la charge fiscale. Il souligne que certaines communes sont obligées de réajuster leurs budgets ou d'augmenter leurs impôts pour équilibrer leurs comptes.

S'agissant de la participation des communes, monsieur Lemazurier indique que le sujet sera à nouveau étudié cette année comme il s'y était engagé.

S'agissant de la participation des communes aux équipements sportifs, il rappelle que le transfert de compétences sans les moyens, amènent à des difficultés financières. Il y a un écart de plus de 6 millions d'euros chaque année entre les compétences transférées et le coût réel de ses compétences et notamment pour le renouvellement de ces équipements.

Il rappelle que l'Agglo est un des rares territoires de la Manche où la population s'est maintenue. Il indique que de nombreuses politiques publiques avancent tout en tenant compte des contraintes budgétaires. Cependant, il estime qu'il sera nécessaire de faire des choix soit d'arrêter certaines politiques publiques, soit de trouver d'autres moyens de financement tel que l'impôt. Il rappelle que l'impôt n'est pas le choix préféré surtout dans le contexte de la mise en place de la redevance incitative. Il souhaite que le territoire de l'Agglo avance de façon collective. Il espère que les élus auront la sagesse de trouver des solutions ensemble pour les budgets à venir.

Monsieur Rihouey rappelle que 28 communes n'ont pas accepté de contribuer au 10 € par habitant.

Monsieur Lemazurier confirme que certaines communes n'ont pas choisi de contribuer pour différentes raisons.

Madame Métral a entendu des rumeurs concernant la rétrocession des équipements sportifs aux communes. Au vu des propos du président, elle souhaite avoir confirmation que ce n'est pas le cas.

Monsieur Lemazurier se demande s'il est vraiment pertinent que l'Agglo gère tous les équipements ou bâtiments du territoire. Il rappelle que de nombreuses associations reprochent à l'Agglo d'être trop éloignée de la vie des clubs. Il estime que l'Agglo n'a pas vocation à gérer certains équipements du territoire. Il précise que l'Agglo est plutôt attendue sur des projets stratégiques qui amènent des changements : les transitions, les mobilités, l'habitat. Le choix devra être fait collectivement. Il précise qu'il sera nécessaire de se positionner et différencier l'aspect accompagnement des clubs, subventionnement, l'emploi sportif, l'animation du territoire et la gestion de tous les équipements de proximité.

Madame Métral ne comprend pas puisque le vote des 10 € par habitant a été présenté au conseil municipal de Saint-Lô comme une compensation pour ne pas récupérer les équipements sportifs.

Monsieur Lemazurier précise qu'il y a un problème d'équité puisque certaines communes n'ont pas voté cette participation de 10 €. Le sujet sera de nouveau évoqué en 2024.

Il propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 76 voix pour, 2 voix contre (Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 9 abstentions (Monsieur Yves ANQUETIL, Madame Morgane BUISSON, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Monsieur Denis LECLUZE, Madame Françoise LOUIS, Madame Touria MARIE, Madame Virginie MÉTRAL, Madame Sylvie LEGUEDOIS, Monsieur Dominique QUINETTE) :

- le vote du budget primitif 2024 de chacun des budgets de la communauté d'agglomération de Saint-Lô-Agglo, tels que présentés dans les annexes jointes et dans les documents budgétaires,
- le vote des deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe 1 du rapport budgétaire,
- l'autorisation donnée au président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

**Rapport de présentation des budgets primitifs 2024**

1. Introduction .....	3
2. Présentation consolidée non retraitée des budgets 2024 .....	6
3. Présentation des flux entre le budget principal et les budgets annexes .....	7
4. Retraitement des dépenses du budget des zones d'activités intercommunales .....	8
5. Représentations graphiques des prévisions budgétaires consolidées .....	9
5.1 Par budgets .....	9
5.1.1. En dépenses et recettes totales non retraitées toutes sections confondues .....	9
5.1.2. En dépenses réelles d'investissement retraitées .....	10
5.1.3. En recettes réelles d'investissement .....	10
5.1.4. En dépenses réelles de fonctionnement .....	11
5.1.5. En recettes réelles de fonctionnement .....	12
5.1.6. Par fonctions en dépenses d'investissement .....	13
5.2. Par nature .....	14
5.2.1. En dépenses d'investissement .....	14
5.2.2. En recettes d'investissement .....	14
5.2.3. En dépenses de fonctionnement .....	15
5.2.4. En recettes de fonctionnement .....	16
5.3. Présentation du budget principal et des politiques publiques .....	17
5.3.1. Urbanisme et aménagement .....	17
5.3.2. Habitat- Réserves foncières .....	17
5.3.3. Sports .....	17
5.3.4. Petite enfance .....	18
5.3.5. Enfance .....	18
5.3.6. Action économique .....	19
5.3.7. Enseignement supérieur .....	19
5.4. Le budget principal en chiffres .....	20
5.4.1. La section d'investissement .....	20
▪ En dépenses .....	20
▪ En recettes .....	23
5.4.2. La section de fonctionnement .....	24
▪ En dépenses .....	24
▪ En recettes .....	26
5.4.3. Représentations graphiques du budget principal .....	27
▪ Dépenses d'investissement .....	27
▪ Dépenses et recettes de fonctionnement .....	28

5.5. Présentation des budgets annexes .....	31
5.5.1. Le budget eau potable .....	31
▪ Dépenses et recettes.....	31
▪ La maquette budgétaire.....	33
5.5.2. Le budget assainissement.....	34
▪ Dépenses et recettes.....	34
▪ La maquette budgétaire.....	35
5.5.3. Le budget déchets redevance incitative .....	36
▪ Dépenses et recettes section d'investissement .....	36
▪ Dépenses et recettes section de fonctionnement .....	36
▪ La maquette budgétaire.....	37
5.5.4. Le budget transports .....	38
▪ Dépenses et recettes section d'investissement .....	38
▪ Dépenses et recettes section de fonctionnement .....	38
▪ La maquette budgétaire .....	40
5.5.5. Les maquettes des budgets annexes suivants .....	41
▪ Opérations immobilières .....	41
▪ Pôle Agglo 21 .....	42
▪ Foyer des jeunes travailleurs de Saint-Lô.....	43
▪ Centre aquatique .....	44
▪ Photovoltaïque.....	45
▪ Zones d'activités.....	46
▪ Foyer des jeunes travailleurs de Carentan .....	48
▪ Lotissements intercommunaux.....	49



## 1. Introduction :

Lors de sa séance du 15 janvier 2024 le conseil communautaire a examiné l'ensemble des éléments concourant au débat d'orientation budgétaire.

Il semble utile de rappeler les éléments saillants mis en lumière lors de ce débat car, ils représentent des facteurs d'incertitude pour les acteurs publics dont les politiques doivent s'inscrire dans un temps long.

Les perspectives de l'économie mondiale évoquées par le Fonds Monétaire International (octobre 2023) fait état « *d'une croissance mondiale faible et inégale malgré la résistance de l'économie américaine...* ». L'économie mondiale continue à se remettre de la pandémie Covid19, du conflit en Ukraine et de la crise énergétique. Le risque d'embrasement du Proche-Orient pèse sur le prix des énergies et les coûts du transport du fret maritime. Ces éléments ont donc des impacts sur l'inflation et la croissance internationale.

A l'échelle européenne, les estimations d'évolution du produit intérieur brut effectuées par le FMI s'établissent à 1,2 % en 2024. Les règles relatives à l'encadrement des budgets nationaux suspendues depuis 2020 devraient à nouveau s'imposer aux Etats membres en 2024. Les dispositions du pacte de stabilité et de croissance de l'Union européenne se déclineront en matière de maîtrise des déficits et d'endettements publics respectivement fixés à hauteur de 3 % et 60 % du PIB.

En France, la Banque de France anticipe une sortie progressive de l'inflation sans récession. La loi de finances 2024 est établie sur une prévision d'évolution du PIB de 1,4 % en 2024 et un ralentissement de l'inflation de 2,6 % en 2024.

C'est dans ce contexte que les budgets de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ont été préparés. En effet, l'inflation entraîne des conséquences sur l'évolution des charges de fonctionnement mais aussi sur le programme pluriannuel d'investissement. Les incertitudes géopolitiques pèsent sur le coût des matières et des énergies dont les impacts se mesurent sur les coûts d'exploitation des équipements tels que :

- Les piscines et le centre aquatique,
- Les transports urbains,
- Les usines de traitements et d'équipements de transport de l'eau et l'assainissement

Le budget traduit les orientations du projet de territoire tel que voté pour la période 2020-2026. Ce dernier constitue la feuille de route autour de laquelle l'ensemble de l'action communautaire se décline.

Le budget de Saint-Lô Agglo représente :

En section de fonctionnement :

- 91,90 M € de recettes réelles de fonctionnement non retraitées. Ces dernières financent les dépenses de fonctionnement et participent à l'autofinancement.

En montants, le premier poste de recettes concerne les impôts et taxes pour 18,16 M €. Les postes suivants sont constitués des dotations et participations pour 13,14 M €, les redevances d'ordures ménagères pour 11,06 M €.

- 84,77 M € de dépenses réelles de fonctionnement non retraitées. Elles s'élèvent à 71,44 M € retraités des frais de personnels refacturés (4,38 M €) et des acquisitions et travaux pour les budgets sous stocks (4,53 M €).

En montants, le premier poste de dépenses représente les charges à caractère générale pour 23,2 M €. Les postes suivants représentent le personnel pour 17,58 M €, les subventions et participations pour 14,5 M € et les attributions de compensation pour 12,89 M €.

En section d'investissement :

- Les dépenses s'élèvent à 39,21 M € dont 4,95 M € consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets.  
Ces dépenses sont retraitées des budgets tenus sous comptabilité de stocks et se décomposent en 4,42 M € d'acquisitions et 23,92 M € de travaux. 2,81 M € sont consacrés aux subventions d'équipement.

Elles se déclinent principalement comme suit :

- 8,30 M € en faveur de l'action économique. Les principales actions réalisées lors de l'exercice 2024 permettront de rénover la zone de la croix carrée, de réaliser les travaux d'aménagement d'extension du barreau routier, et d'acquérir des terrains à aménager.
- 7,7 M € sont affectés aux projets d'investissements liés à l'environnement comprenant les budgets annexes de la collecte des déchets, de l'assainissement ainsi que les travaux de protection des espaces naturels et de prévention des inondations.
- 6,9 M € sont consacrés à la santé et relèvent des travaux relatifs à la production et la distribution d'eau potable.
- 1,79 M € sont affectés à la politique de locale l'habitat et aux opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat.
- 4,6 M € sont affectés au financement de la politique sportive mais aussi à celle de l'enfance et la jeunesse. L'exercice 2024 inaugurera les premières dépenses de la maison de la petite enfance de l'Aurore ainsi que la finalisation des travaux de la salle Beaufils.

Ces éléments montrent que Saint-Lô Agglo investit de manière soutenue en faveur du développement économique mais aussi de l'attractivité de l'ensemble de son territoire par le niveau de service de qualité offert à la population.

**L'autofinancement :**

L'approche de l'autofinancement est effectuée hors budget comptabilisé sous stocks (Z.A.I). Les dépenses de fonctionnement une fois couvertes par les recettes courantes de fonctionnement présentent un solde positif de 5,66 M €. Ce solde est mobilisé pour rembourser la dette en capital (4,72M €) et au financement d'une partie de l'investissement. L'autofinancement net prévisionnel s'élève à 0,94 M €.

**Mise en œuvre de la M57 :**

L'exercice du budget 2024 est celui du passage à la nomenclature budgétaire M57 pour l'ensemble des budgets qui était sous comptabilité M14.

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire examine lors de la présente séance le premier projet de règlement budgétaire et financier. La délibération relative aux durées d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers fera l'objet d'une proposition lors de la séance prévue en juin 2024.

## 2. Présentation consolidée non retraitée des budgets 2024

Budget	Section	DEPENSES en €			RECETTES en €		
		Réelles	Ordre	Totales	Réelles	Ordre	Totales
BUDGET PRINCIPAL	Invt	17 810 300	300 000	18 110 300	11 770 300	6 340 000	18 110 300
	Fonct	46 783 340	6 340 000	53 123 340	52 823 340	300 000	53 123 340
	Total	64 593 640	6 640 000	71 233 640	64 593 640	6 640 000	71 233 640
BUDGETS ANNEXES							
Eau	Invt	6 293 250	70 000	6 363 250	5 623 750	739 500	6 363 250
	Fonct	5 807 590	739 500	6 547 090	6 547 090		6 547 090
	Total	12 100 840	809 500	12 910 340	12 170 840	739 500	12 910 340
Assainissement	Invt	6 408 850	300 000	6 708 850	5 515 300	1 193 550	6 708 850
	Fonct	3 680 540	1 193 550	4 854 090	4 554 090	300 000	4 854 090
	Total	10 089 390	1 493 550	11 582 940	10 069 390	1 493 550	11 562 940
Transports	Invt	832 600	0	832 600	553 600	279 000	832 600
	Fonct	7 290 010	279 000	7 569 010	7 569 010		7 569 010
	Total	8 122 610	279 000	8 401 610	8 122 610	279 000	8 401 610
Déchets	Invt	1 014 200		1 014 200	712 200	302 000	1 014 200
	Fonct	11 821 095	302 000	12 123 095	12 123 095		12 123 095
	Total	12 835 295	302 000	13 137 295	12 835 295	302 000	13 137 295
Opérations Immo	Invt	653 800	35 000	688 800	13 000	675 800	688 800
	Fonct	500 215	675 800	1 176 015	1 054 215	121 800	1 176 015
	Total	1 154 015	710 800	1 864 815	1 067 215	797 600	1 864 815
Pôle Agglo 21	Invt	165 200		165 200	24 200	141 000	165 200
	Fonct	300 710	141 000	441 710	441 710		441 710
	Total	465 910	141 000	606 910	465 910	141 000	606 910
FJT St Lô	Invt	174 300		174 300	112 300	62 000	174 300
	Fonct	1 749 160	62 000	1 811 160	1 811 160		1 811 160
	Total	1 923 460	62 000	1 985 460	1 923 460	62 000	1 985 460
Centre Aquatique	Invt	871 250	100 000	971 250	331 250	640 000	971 250
	Fonct	1 873 730	640 000	2 513 730	2 413 730	100 000	2 513 730
	Total	2 744 980	740 000	3 484 980	2 744 980	740 000	3 484 980
Panneaux Photo	Invt	2 000	16 600	18 600		18 600	18 600
	Fonct	23 000	18 600	41 600	25 000	16 600	41 600
	Total	25 000	35 200	60 200	25 000	35 200	60 200
Zone d'activité	Invt	497 200	15 202 000	15 699 200	2 898 695	12 800 505	15 699 200
	Fonct	4 617 750	12 800 505	17 418 255	2 191 255	15 227 000	17 418 255
	Total	5 114 950	28 002 505	33 117 455	5 089 950	28 027 505	33 117 455
FJT Carentan	Invt	12 000	0	12 000	12 000	0	12 000
	Fonct	240 590	0	240 590	240 590	0	240 590
	Total	252 590	0	252 590	252 590	0	252 590
Pépinière Agglo	Invt	626 000	0	626 000	626 000	0	626 000
	Fonct	102 940	0	102 940	102 940	0	102 940
	Total	728 940	0	728 940	728 940	0	728 940
Totaux	Invt	35 380 950	16 023 800	51 384 550	28 192 595	23 191 955	51 384 550
	Fonct	84 770 670	23 191 955	107 962 625	91 897 225	16 065 400	107 962 625
	Total	120 131 620	39 215 555	159 347 175	120 089 820	39 257 355	159 347 175

### 3. Présentation des flux entre le budget principal et les budgets annexes

	Dépenses en €			Recettes en €		
	Ressources humaines	Subventions Equilibre	Frais Admin Générales	Frais Admin Générales	Ressources humaines	Subventions Budget ppal
<b>Budget Principal</b>		2 192 850		985 000	4 382 050	
<b>Budgets Annexes</b>						
Eau	447 250		324 000			
Assainissement	119 800		240 000			
Transports	234 300		399 000			0
Déchets	1 823 950					235 610
Pôle Agglo 21	73 050					284 600
Centre Aquatique	765 000					1 142 400
Pépinières	0					84 940
FJT Saint Lô	855 950					445 300
FJT Carentan	26 100					
Ope immobilières	36 650		22 000			
<b>Totaux</b>	<b>4 382 050</b>		<b>985 000</b>			<b>2 192 850</b>

Cette présentation permet de mesurer les relations budgétaires entre le budget principal et ses budgets annexes.

Au titre des charges de personnel : il convient de préciser que le chapitre 12 du budget principal comptabilise l'ensemble des charges de personnel de toutes les activités quelques soient leurs natures. Ces charges de personnel font l'objet ensuite d'une refacturation aux budgets annexes. Elles représentent 4 382 050 € et ne sont pas exhaustives de l'ensemble des dépenses de personnel de l'établissement. En effet, il conviendrait de comptabiliser les mises à disposition de personnel des communes auprès des services de l'agglomération. Cette dépense est budgétée à hauteur de 852 100 €.

Au titre des frais d'administration générale : ces frais représentent les charges communes et le coût des services supports que le budget principal doit mettre en œuvre pour assurer l'activité des budgets annexes. Le choix de ne pas refacturer dans un premier temps les budgets annexes, dont l'équilibre budgétaire est assuré grâce à une subvention du budget principal, est motivé par le souhait de ne pas augmenter le montant des flux financiers entre les budgets : ceux-ci sont de nature à nuire à la lisibilité. Ces frais ne sont facturés que pour les budgets qui sont financièrement autonomes. Ils représentent 985 000 € de recettes pour le budget principal. Ils sont établis sur un taux de 6,5 % de dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice N-1 des budgets annexes. Ce taux a vocation à progresser régulièrement.


Au titre des subventions du budget principal versées aux budgets annexes :

Elles s'élèvent à 2 192 850 €. Au-delà de la dotation prévisionnelle qui est en forte baisse compte tenu de la baisse prévisionnelle des coûts des énergies comparés au début d'année 2023, un travail de fond doit être entrepris pour réduire le nombre des budgets annexes, certains d'entre eux n'ayant aucune valeur ajoutée pour les services de l'Agglo et du Trésor public. Ils pourraient être comptabilisés, pour certains d'entre eux, au sein d'un service identifié du budget principal. Il s'agit par exemple du centre aquatique, du pôle Agglo, des opérations immobilières, du budget photovoltaïque, (en attente d'une circulaire ministérielle).

Enfin, l'ensemble de ces éléments servent à fiabiliser l'ensemble des présentations graphiques ou de la bonne compréhension des éléments chiffrés qui ne doivent pas être comptabilisés deux fois (exemple du Ch. 012).

4. Retraitement des dépenses du budget des zones d'activités intercommunales

**Retraitements Zones d'activités**



Natures d'origine	En €
- 6015 terrains à aménager	1 376 700
- 6045 terrains à aménager	73 200
- 6015 Achats de travaux	3 076 850
- 71 Vente terrains aménagés	2 150 000
<b>Total retraité</b>	<b>6 676 750</b>

Natures de destination	En €
21 - Acquisitions	1 376 700
23 - Travaux	3 150 050
775 - Ventes terrains	2 150 000
<b>Total retraité</b>	<b>6 676 750</b>

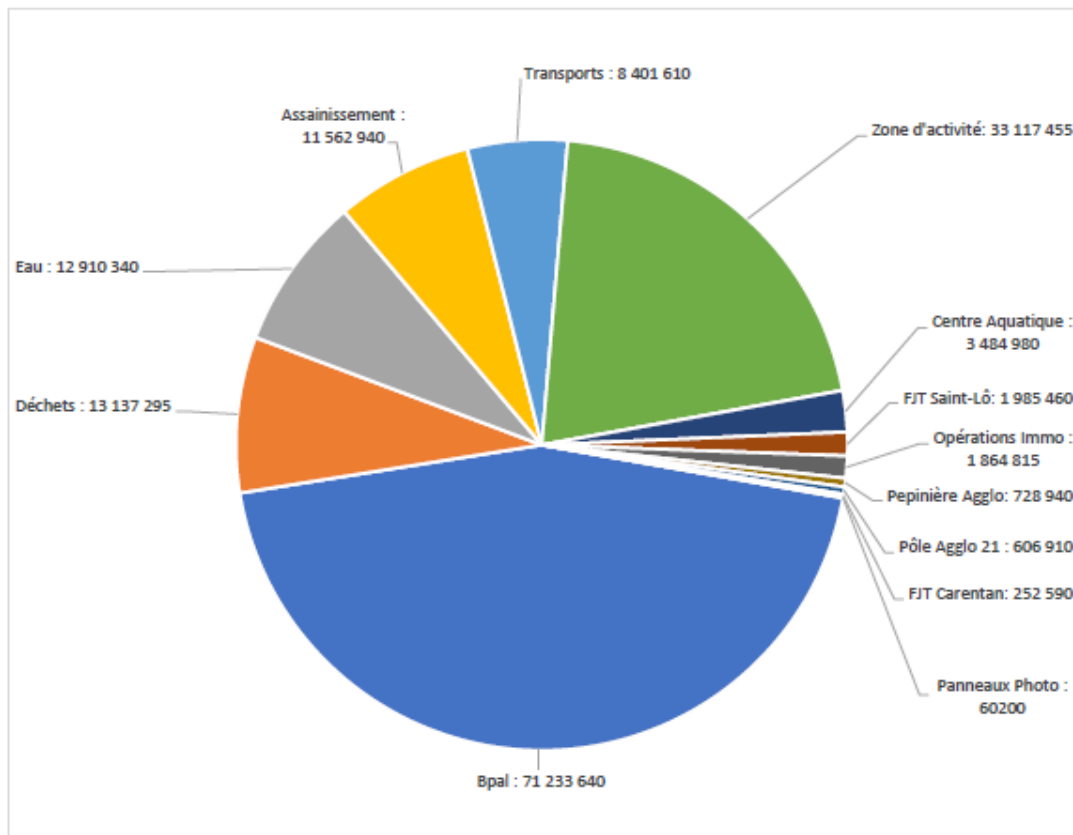
Ces retraitements par natures budgétaires sont effectués pour faciliter la compréhension du lecteur lors de la prise de connaissance de la représentation graphique des investissements par politiques publiques.

## 5. Représentations graphiques des prévisions budgétaires consolidées

Les présentations graphiques qui suivent ont pour objectif de représenter les proportions de chaque budget, décliné par sections ou natures, dans un ensemble consolidé partiellement retraité. Ceci doit permettre de mieux appréhender les volumes financiers globaux qui sont en jeu et trop souvent absents des réflexions qui doivent nécessairement s'en nourrir.

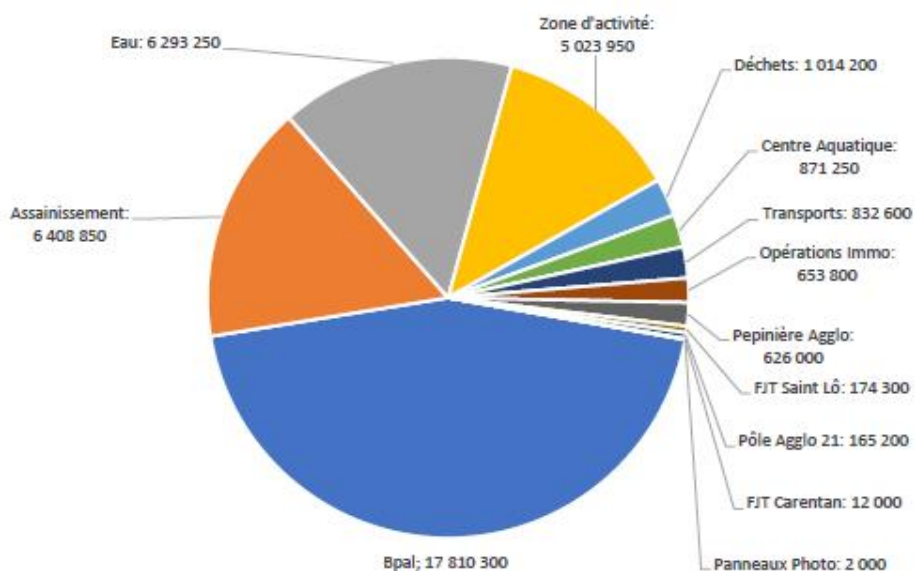
### 5.1.Par budgets

#### 5.1.1 En dépenses et recettes totales non retraitées toutes sections confondues en €



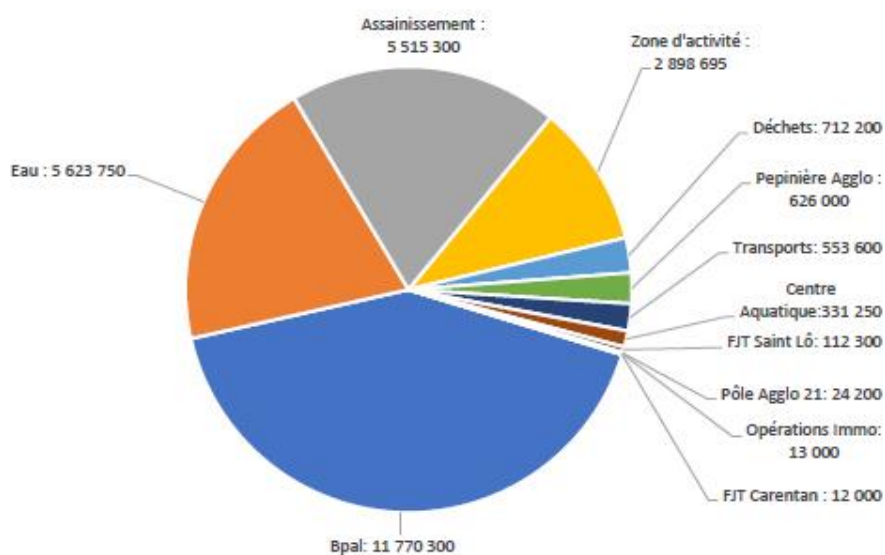


### 5.1.2 En dépenses réelles d'investissement retraitées par budgets en €

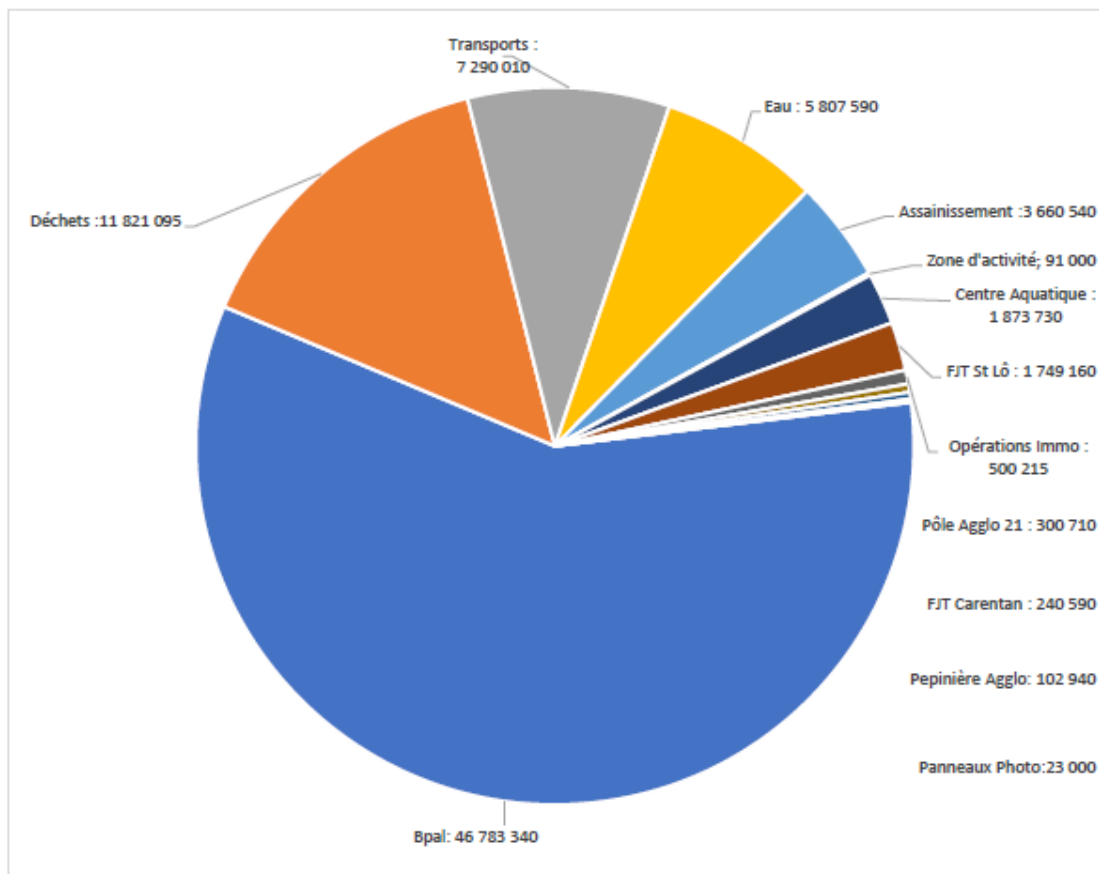


Nota : Le budget des zones d'activités est retraité des flux présentés supra.

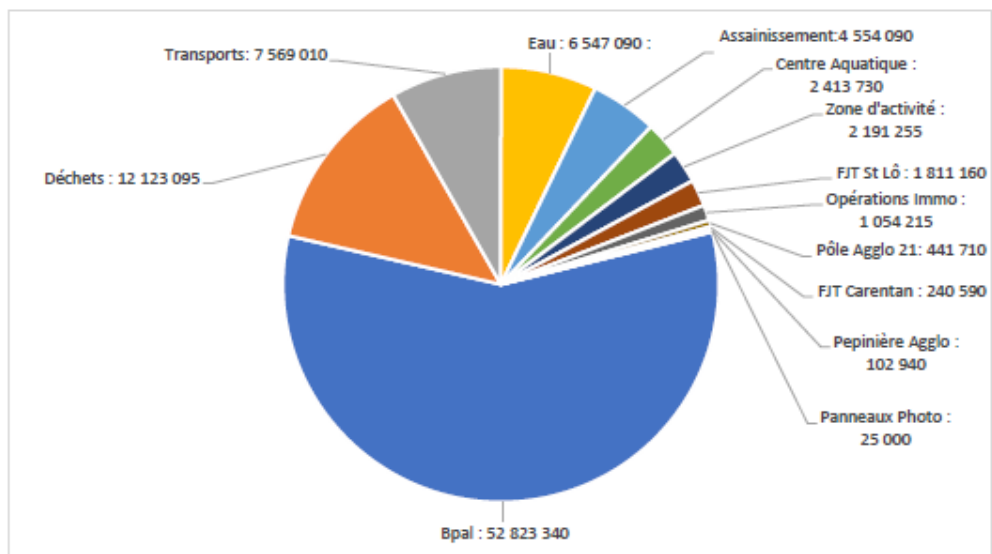
### 5.1.3 En recettes réelles d'investissement par budget en €



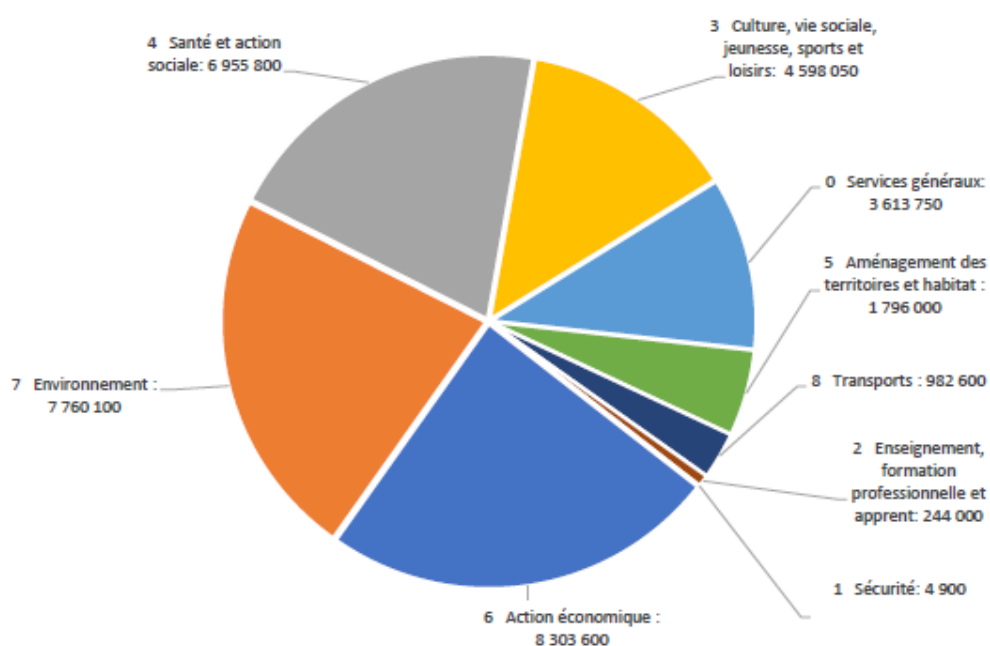
### 5.1.4 En dépenses réelles de fonctionnement par budget en €



### 5.1.5 En Recettes réelles de fonctionnement par budgets en €



### 5.1.6 Par fonctions en dépenses d'investissement en €

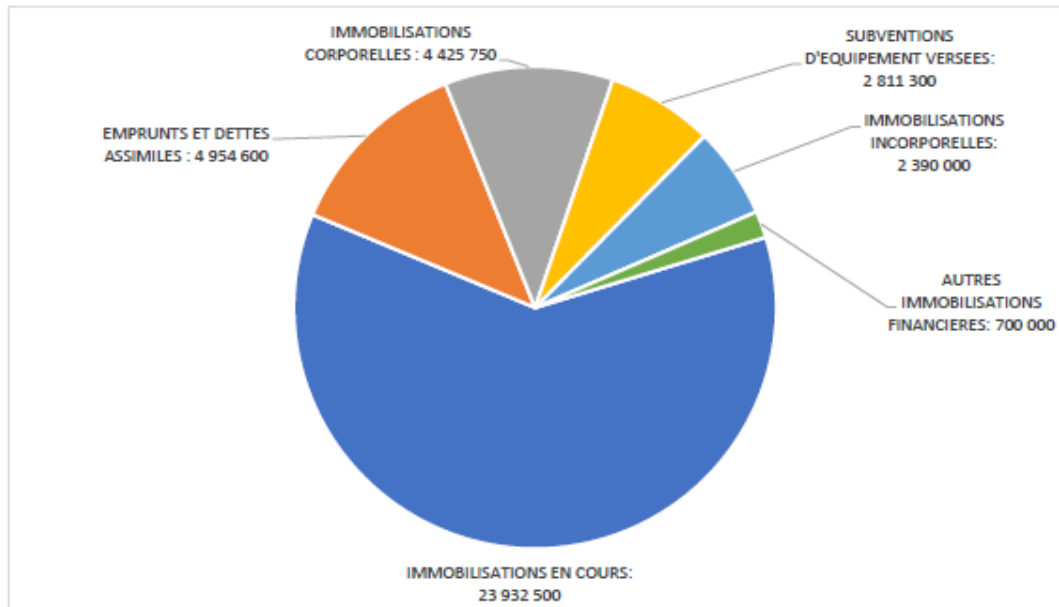


Les fonctions sont ici assimilées à la notion de politiques publiques. Elles ont été retraitées pour les budgets annexes de la manière suivante :

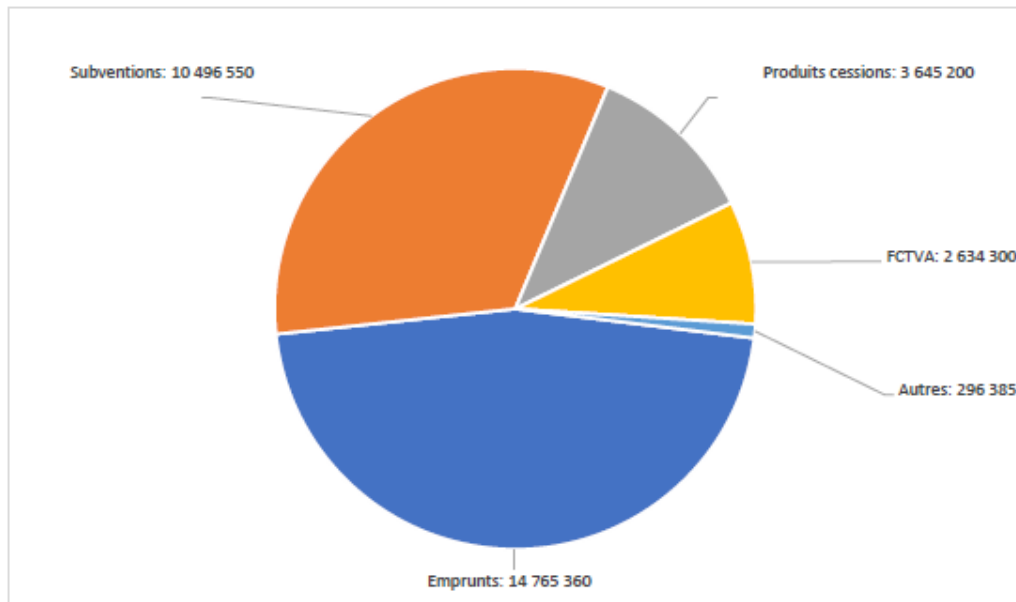
Budgets annexes d'origine	Montants en €	Fonctions de destination
- Déchets	809 200	Environnement
- Assainissement	4 865 300	Environnement
- Eaux	5 553 750	Santé

## 5.2. Par nature

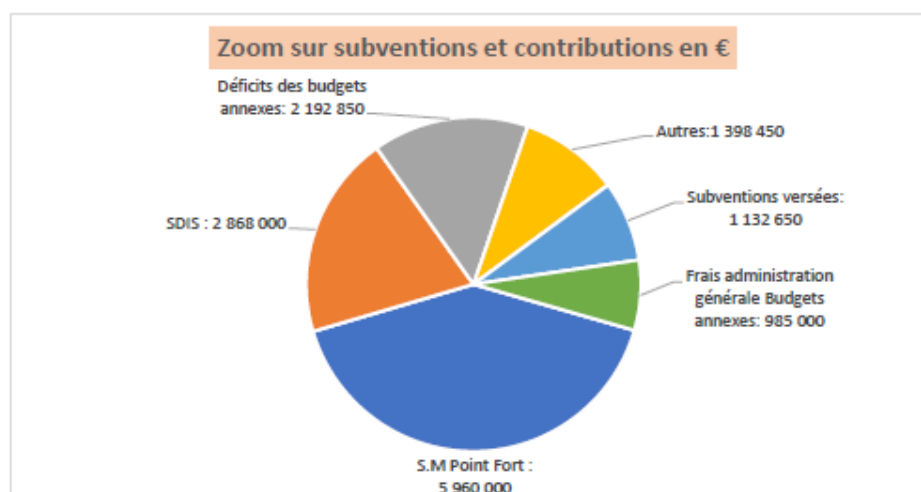
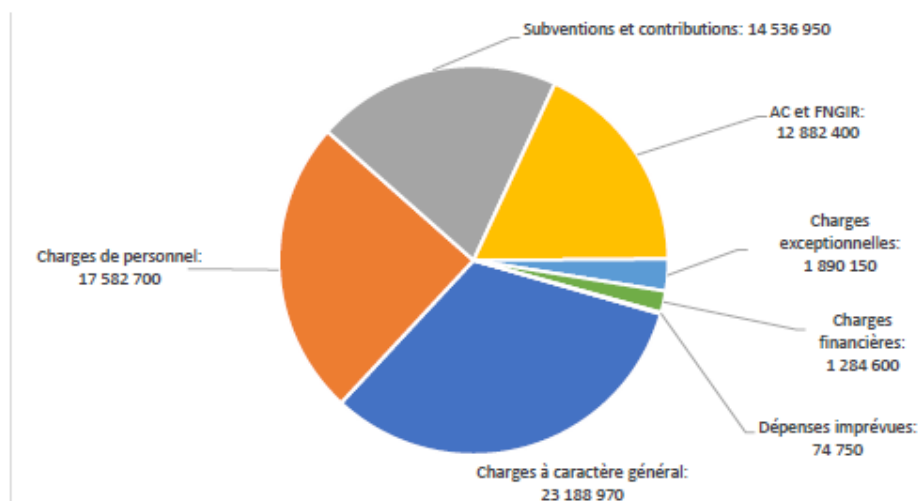
### 5.2.1 En dépenses réelles d'investissement en €



### 5.2.2 En recettes réelles d'investissement

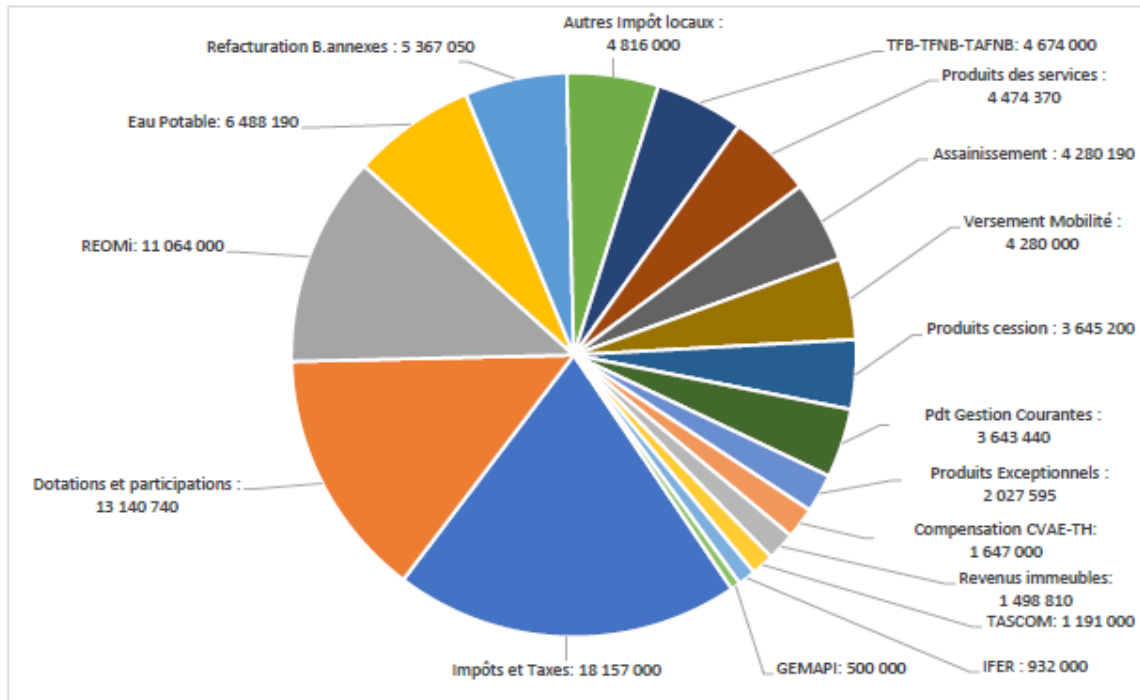


### 5.2.3 En dépenses réelles de fonctionnement en €



Un focus particulier sur les contributions et les subventions dont le montant total s'élève à 13 551 950€ (hors frais d'administration générale) montre la forte dépendance de l'établissement aux politiques budgétaires extérieures conduites par des établissements publics extérieures au périmètre consolidé de Saint-Lô Agglo.

### 5.2.4 En recettes réelles de fonctionnement en €





### 5.3 Présentation du budget principal

La présentation consolidée des dépenses et recettes de l'établissement montre que le financement d'un grand nombre de politiques publiques dépend très étroitement des capacités du budget principal à les financer.

Le contexte externe pourrait être de nature à opter pour un réflexe de repli du développement des politiques dans l'attente d'une amélioration des indicateurs de l'économie. Le budget 2024 s'inscrit, au contraire dans une volonté affirmée de développer les équipements et les services de nature à favoriser l'attractivité du territoire. L'Agglo se place ainsi comme un acteur essentiel au développement de son territoire.

Ainsi le budget principal 2024 montre, hors reports, un niveau d'investissement de 15,48 M € hors remboursement du capital des emprunts et financements des immobilisations financières. Par ailleurs, le cycle d'exploitation de l'établissement a fait l'objet de toutes les attentions pour ne pas augmenter la pression fiscale tout en maintenant un niveau d'autofinancement important. Cette équation a pu être mise en œuvre pour l'exercice 2024.

Ce budget enregistre des recettes exceptionnelles importantes. Il s'agit de la vente de l'ancien siège de la communauté d'agglomération et des positions prises en 2022, par le syndicat des énergies de la Manche sur l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, qui sont rétro attribuées pour la plus grande partie en 2024. Ces recettes exceptionnelles sont affectées aux financements des équipements afin d'atténuer l'augmentation de la charge de la dette future.

#### Présentation succincte des principales politiques de l'établissement portées par le budget principal :

##### 5.3.1 Urbanisme et aménagement :

Les travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et du règlement local de publicité intercommunal ont fait l'objet de travaux intenses et approfondis lors de leurs élaborations sur les exercices précédents : ces documents seront soumis à approbation en 2024. Les démarches visant aux travaux de révision du schéma de cohérence territoriale seront lancées lors de cet exercice. Ces travaux feront appel à un bureau d'étude dont le financement est prévu sur 3 ans à hauteur de 400 000 €.

##### 5.3.2 Habitat – Réserves foncières :

Il s'agit des politiques portées par l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et du programme local de l'habitat. Ces opérations font l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiement qui ont déjà fait l'objet d'une délibération associée au vote des budgets précédents. Une délibération actualisant le dispositif est présentée lors de cette séance. L'animation de la politique de suivi de l'OPAH dispose d'une dotation de 245 000 €. 60 000 € sont inscrits pour l'étude préalable à sa reconduction.

Des opportunités d'acquérir des biens immobiliers pendant l'exercice peuvent s'offrir à l'établissement. C'est à ce titre que le budget a prévu une dotation budgétaire de 325 000 €.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'Agglo prévoit une facturation auprès des communes usagères du service application du droit des sols pour un montant de 400 000 €.

##### 5.3.3 Sports :

Les propositions budgétaires traduisent une augmentation sensible de l'ensemble des révisions des prix des marchés qui environnent les activités sportives. Elles oscillent entre +7% à +15% suivant leur nature. La majorité des dotations budgétaires concerne les charges de fonctionnement courantes, néanmoins, l'année 2024 porte quelques projets spécifiques à la politique publique :

- Terre de Jeux 2024 : dispositif d'actions d'animations en faveur de la promotion des Jeux olympiques 2024,
- Club inclusif : dispositif qui favorise l'accompagnement des clubs sportifs dans l'élaboration de projet d'inclusion au sein de leurs structures,
- Uni 'vert trail : proposition de financement de trois stations de trail permettant de promouvoir la course à pied dans les chemins ruraux avec une recherche de dénivelé.

Les principaux investissements sportifs sont :

- Achèvement du gymnase Fernand Beauvils – 1 160 000 €,
- Rénovation de la piste synthétique d'athlétisme – 950 000 €,
- Rénovation gymnase André Guilbert – 458 000 €
- Plan piscine – Bassins de natation Graignes – Mesnil-Angot / Saint-Amand – 450 000 €,
- Rénovation - extension des vestiaires de football du stade L. Godin - Cerisy la Forêt - 250 000 €.

#### 5.3.4 Petite enfance :

Les axes et orientations de la politique publique de la petite enfance se déclinent comme suit :

- Offrir un environnement favorable au développement des jeunes enfants sur son territoire en mettant en place des modes d'accueil, des structures et des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques sur le plan éducatif, social, affectif et physique
- Permettre un accès universel à des services de qualité en matière d'accueil et de garde favorisant la socialisation et l'inclusion
- Favoriser l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents en leur proposant des solutions de garde diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins
- Développer des actions de prévention, de sensibilisation et de soutien dans le domaine de l'éducation, de la santé, des apprentissages, du bien être des tous petits, ...
- Déployer la complémentarité entre structures et la continuité éducative
- Contribuer à l'attractivité du territoire en offrant un cadre de vie et de travail attractif pour les familles
- Soutenir le développement économique social du territoire en favorisant l'emploi local dans le domaine de la petite enfance, en stimulant la création d'entreprise et en renforçant le lien social

Ainsi, la construction de la future maison de la petite enfance de l'Aurore débutera en 2024. Ce nouvel établissement viendra se substituer aux crèches de l'Aurore et du Val-Saint-Jean avec l'objectif d'améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants, de proposer des horaires élargis et de développer l'axe inclusif.

#### 5.3.5 Enfance :

Les objectifs de la politique publique de l'Enfance sont :

- D'améliorer les conditions d'accueil des services à la population des Accueil Collectifs de Mineurs
- De développer l'offre de séjours pour la période estivale
- Développer des animations parents-enfants au sein des accueils collectifs de mineurs (+ relance du questionnaire « qualité » en direction des parents et des jeunes),
- Pérenniser le dispositif "BAFA tutoré" pour compléter l'accueil des stagiaires
- Renforcer les animations transversales en direction des 11-17 ans,
- De moderniser les locaux de l'ACM d'Agneaux (livraison début 2024),
- De développer le portail de téléservices.

### 5.3.6 Action économique :

En 2024, les projets vont se décliner autour des travaux d'aménagement tels que la réalisation du barreau routier sur Agglo21 à Saint-Lô (Budget des zones d'activités) et la rénovation de la zone d'activité économique de la Croix Carrée à Agneaux. Cette dernière opération d'un montant de 2 M € HT a été approuvée par délibération du conseil communautaire du 19 février 2024.

La pépinière Atelier21 (Budget annexe pépinière) ouvrira ses portes aux jeunes entreprises, notamment dans le secteur de l'alimentation. Ces cinq ateliers relais se positionnent comme des accélérateurs de développement essentiels pour l'innovation et la création d'emplois.

### 5.3.7 Enseignement supérieur :

Une première dotation budgétaire d'un montant de 250 000 € inaugure la concrétisation du projet de campus 2025.

Dans le cadre de sa politique publique enseignement supérieur, le projet du Campus 2025 est en cours de lancement (montage juridique à finaliser) avec l'université de Caen Normandie autour des trois axes :

1. Rénovation énergétique du bâtiment de l'IUT
2. Extension sur le côté du bâtiment de l'IUT pour agrandir les locaux du laboratoire de recherche du LUSAC
3. Création d'un tiers-lieu de type « maison de l'étudiant » destiné à accueillir la bibliothèque universitaire, une cafétéria et des espaces de travail individuel et collectif

Le projet total est estimé à 11,3 millions d'euros, avec une ouverture prévisionnelle du site en 2028 : Saint-Lô Agglo serait concerné sur le seul projet de bibliothèque universitaire et de tiers lieu, estimé à 3,5 M € TTC. Les partenaires financiers sont l'Europe, l'Etat, la région Normandie, le département de la Manche. La ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo sont appelés à cofinancer ce projet paritairement à hauteur de 1 250 000 € chacun.

L'objectif de ce projet ambitieux et structurant pour le territoire est de construire un véritable campus durable à Saint-Lô autour d'un tiers-lieu de type « maison de l'étudiant » mutualisé (environ 1 000 m2) ouvert sur la ville à un large public.

Ce projet répond aux besoins du territoire saint-lois en termes de formation tout au long de la vie et de recherche : cohérence avec les attentes du monde socio-économique local, ancrage et développement des spécificités et atouts du territoire, prise en compte des besoins de l'enseignement supérieur ainsi que la proximité des lycées et écoles. En créant ce tiers-lieu, l'offre des services étudiants déjà existants sur le campus, s'étoffe.

Cette initiative permet également à la fois de créer du lien entre les étudiants issus des diverses formations proposées sur le campus, mais aussi de favoriser l'émergence de projets inter-établissements. Pour ce qui concerne les lycéens, ce site est un moyen pour eux de faire un premier pas dans le monde de l'enseignement supérieur et pourquoi pas, d'envisager par la suite une poursuite d'étude sur le campus.

L'ensemble de ces aménagements permettra au campus d'être attrayant et d'attirer de nouvelles formations sur le territoire : une façon pour le territoire de Saint-Lô de s'identifier comme « ville universitaire délocalisée ».

## 5.4 Le budget principal en chiffres

### 5.4.1 Section d'investissement

En dépenses

Chapitre	BP 2024 en €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 630 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 798 000
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 811 300
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 515 150
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 355 850
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	700 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>18 110 300</b>

Les principales dépenses d'investissement se déclinent comme suit :

Ch. 20 - Immobilisations incorporelles : 1 798 000 €

Les principales dotations proposées aux votes permettent de financer les actions suivantes :

Libellés	En €
REVISION DU SCOT : FINANCEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR ACCOMPAGNEMENT	105 000
BOUCLE MANCHE NUMERIQUE-SALLE SERVEUR (IRU sur 10ans)	112 300
ETUDES SAINT JEAN DE DAYE VESTIAIRES FOOT ET GYMNASE	120 000
GESTION MULTICANAL (Téléphonie via IP)	120 000
LICENCES LOGICIELS	141 000
PLUI	216 500
APPEL A PROJET HABITAT BESOINS SPECIFIQUES	220 000
MISE EN OEUVRE OFFICE 365	100 500

Ch. 204 : Subventions d'équipement versées : 2 811 300 €

Les principales dotations proposées aux votes permettent de financer les actions suivantes :

Libellés	En €
CAMPUS CONNECTE	90 000
CONTRIBUTIONS SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE	100 000
AIDE PRODUCTION LOGEMENT PERFORMANT ENERGIE	110 000
PRIME ACQUISITION RENOVATION LOGEMENTS VACANTS	125 000
CONSTRUCTION D'UN HEBERGEMENT FIM	150 000
OPAH DROIT COMMUN 2021-2025	170 000
OPAH PARTICULIERS 2021-2025	180 000
SUBV OPE COLLECTIVES MODERNISATION ARTISANS ET COMMERCANTS	250 000
AIDES REALISATION OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN	250 000
CONTRIBUTIONS DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	504 100
SUBVENTIONS POLITIQUE CONTRACTUELLE CONTRAT AGGLO	835 200

Ch. 21 - Immobilisations corporelles : 1 515 150 €

Cette dotation finance principalement les acquisitions de matériels mais aussi les réserves foncières. La distribution chiffrée des projets d'acquisition mobilières s'effectue sur un périmètre très large et pour des montants peu significatifs compte tenu des nombreuses missions de l'établissement.

Les demandes arbitrées les plus significatives se déclinent comme suit :

Libellés	En €
TOUS EQUIPEMENTS-CONTRÔLE ACCES ET REMPL SERRURES	30 600
STADE DE L'AUREORE RUGBY QUAI BUS	40 000
RESERVE ACQUISITION GARAGE(S) POUR BESOIN DE STOCK	44 700
DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS	50 000
ACQUISITION VEHICULES	50 000
DIVERS MATERIEL ET MOBILIERS	52 000
TOTEM NUMERIQUE-PANNEAUX INFORMATIQUES	53 000
MATERIELS INFORMATIQUES	81 800
TOUS MULTI-ACCUEILS-REPAM	90 000
TRAVAUX DE VOIRIE	120 000
TOUS EQUIPEMENTS-DIVERS MATERIELS SPORTS	199 000
RÉSERVES FONCIÈRES	325 000





Ch. 23 – Immobilisations en cours : 9 355 850 €

L'exercice 2024 est marqué par la mise en œuvre d'une dotation budgétaire importante.

Elle permettra de financer plus particulièrement :

La fin des travaux de la salle de sports « Beaufils » pour 1 160 000 € et inaugure le financement des premiers crédits de paiements de la maison de la petite enfance « Aurore » pour 988 000 €.

Les bassins de Saint-Amand et Graignes seront rénovés et bénéficient d'une dotation budgétaire de 450 000 €.

L'exercice 2024 finance les travaux de rénovation de la zone d'activité de la croix carrée à Agneaux pour laquelle une dotation de 2 400 000 € est prévue. Le dernier conseil communautaire a voté l'ajustement de son plan de financement.

Par ailleurs, les travaux de restauration de la continuité écologique et de lutte contre le ruissellement mobilisent des crédits très importants (1 250 000 €). Le financement est assuré par une subvention importante de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les travaux supérieurs à 50 000 € se présentent comme suit :

Libellés	En €
TORIGNY ISOLATION THERMIQUE GYMNASSE LES TERRIERS	50 000
RENOVATION AIRES DE JEUX MULTI-ACCUEIL	55 000
SAINT-LO BORNE REFECTION COUV CLUB HOUSE STE CRX	61 000
MARIGNY RENOV VESTIAIRES FOOT TERRAIN DES ECOLES	68 000
CANISY-REPAM-AMENAGEMENT MOBILIER D'UN LOCAL REPAM	70 000
AIRES DE JEUX EXTERIEURES - RENOV + CREATION	75 000
DIVERS TRAVAUX POLES DE SANTE	86 000
PROGRAMME RENO ECLAIRAGE STADES	99 000
PLANTATIONS BOCAGERES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	165 000
PROGRAMME P3-AMELIOR.CHAUFFERIES	211 550
TOUS BATIMENTS SPORTIFS-TRAVAUX DIVERS	229 500
CERISY LA FORET - STADE - VESTIAIRES	250 000
REAMENAGEMENT DE LA TOUR	250 000
RESTAURATION DE L'ELLE PARTIE AVAL	300 000
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSellement	450 000
BASSINS ST AMAND GRAIGNES PLAN PISCINES	450 000
GYMN202205 SAINT-LÔ TOITURE GYMN GUILBERT	458 000
RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	500 000
EAUX PLUVIALES	550 000
MAISON PETITE ENFANCE AURORE	988 000
REHABILITATION CS BEAUFILS	1 160 000
REAMENAGEMENT ZAE LA CROIX CARREE AGNEAUX	2 400 000

Ch. 27 – Autres immobilisations financières : 700 000 €

Cette dotation de précaution en capital est prévue pour financer la section d'investissement du budget Déchets. En effet, cette proposition d'inscription traduit une volonté de ne pas endetter ce budget annexe alors même qu'il est à la recherche de ses propres équilibres compte tenu des incertitudes qui pèsent sur son rôle de facturation. Cette dotation pourra à terme faire l'objet d'un remboursement au budget principal. Elle permettra de financer le renouvellement des bennes vieillissantes ainsi que la rénovation de la toiture des locaux qui abritent cette activité.



En recettes

Chapitre	BP 2024 en €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 000 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 340 000
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 625 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 655 550
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 476 220
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 530
<b>Total Recettes</b>	<b>18 110 300</b>

Les recettes de la section d'investissement sont principalement constituées par un autofinancement prévisionnel de 3 000 000 € augmenté par la dotation aux amortissements (analyse par excès). Ceci traduit la mobilisation de l'ensemble des recettes exceptionnelles au bénéfice du financement des dépenses d'investissements de l'exercice 2024. Il convient de souligner que le montant minimum qui doit couvrir le remboursement en capital s'élève à 1 630 000 €. Le fonds de compensation de TVA est prévu à hauteur de 2 625 000 €.

## 5.4.2 Section de fonctionnement

### En Dépenses

Chapitre	BP 2023 en €	BP 2024 en €	Ecart BP N-1/N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 237 139	9 303 590	66 451
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 261 574	17 312 500	1 050 926
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 109 400	12 444 400	335 000
022 DEPENSES IMPREVUES	580 000	0	-580 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	756 350	3 000 000	2 243 650
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 985 000	3 340 000	1 355 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 957 435	7 238 850	-718 585
66 CHARGES FINANCIERES	416 547	476 000	59 453
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 370	8 000	-2 370
<b>Total Dépenses</b>	<b>49 313 815</b>	<b>53 123 340</b>	<b>3 809 525</b>

#### Ch. 011 – Charges à caractères générales : 9 303 590 €

Ces dernières sont en augmentation de 66 451 € par rapport au budget primitif 2023. Elles montrent cependant une grande disparité dans le sens de ses variations. Celles-ci se présentent principalement comme suit :

Les dépenses prévisionnelles d'énergie restent encore élevées mais sont en baisse par rapport à 2023. Cette baisse représente près de 4 % de ce chapitre en dépenses.

Libellés	BP 2023	BP 2024	Ecart en €
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	1 715 450	1 574 400	-141 050
60621 COMBUSTIBLES	581 100	371 500	-209 600
60622 CARBURANTS	35 500	41 050	5 550
<b>Total</b>	<b>2 332 050</b>	<b>1 986 950</b>	<b>-345 100</b>

Le poste de dépenses qui a augmenté le plus sensiblement est celui de l'entretien des terrains qui évolue de + 130 000 € par rapport à l'exercice précédent. Le reste des dépenses de fonctionnement a fait l'objet d'une revue précise et reste stable ou en baisse.

#### Ch. 012 – Charges de personnel : 17 312 500 €

Celles-ci évoluent de 1 050 926 € et s'expliquent de la manière suivante par :

- L'attribution du Rifseep aux agents contractuels non permanents pour 120 000 €, cette disposition réduit un risque récemment identifié,
- L'attribution réglementaire de + 5 points majorés à l'ensemble des agents au 1er janvier 2024 pour 150 500 €,
- L'augmentation des cotisations patronales de retraite au 1er janvier 2024 pour 55 000 €,
- L'effet report sur une année pleine de l'augmentation du point d'indice décidée en juillet 2023 pour 49 000 €
- La projection sur une année pleine des postes non pourvus, en cours de recrutement et des postes créés en cours d'année 2023 pour 358 359 €,
- L'augmentation du titre restaurant pour 53 554 €

Ch. 014 Atténuations de produits : 12 444 400 €

L'évolution de cette dotation (+ 335 000 €) n'est pas significative si elle est comparée à celle de l'exercice 2023. En effet, l'exercice 2024 enregistre désormais une dotation stabilisée qui résulte d'une part, du montant des attributions de compensation qui fait suite aux délibérations prises par les communes au cours de l'exercice 2023, et du changement de méthode de comptabilisation des services communs refacturés à la ville de Saint Lô.

Le montant prévisionnel est de 9 075 000 €.

Le Fonds national de garantie des ressources reste stable à hauteur de 3 369 400 €.

Ch. 022 - Dépenses imprévues : 0 €

Cette dotation est supprimée compte tenu de la mise en œuvre de la nomenclature M57.

Ch. 65 - Autres charges financières : 7 238 850 €

Le montant de ce chapitre est en nette diminution pour 718 585 €. Ceci s'explique par la baisse de la dotation budgétaire qui finance les déficits des budgets annexes. En effet, ces derniers bénéficient de la baisse du coût des énergies mais aussi de l'imputation directe sur les budgets annexes de la recette exceptionnelle du SDEM.

Il convient de souligner que cette baisse ne saurait se répéter en 2025 car les recettes exceptionnelles du SDEM ne seront pas reconduites. Dès lors, le financement des budgets annexes augmentera mécaniquement en 2025.

Les dotations se présentent principalement comme suit :

Libellés	BP 2023 en €	BP 2024 en €	Ecart BP N-1/N
6553 SERVICE D'INCENDIE	2 790 117	2 868 000	77 883
65748 AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 185 123	1 132 650	-52 473
65821 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES	2 969 850	2 192 850	-777 000
<b>Total</b>	<b>6 945 090</b>	<b>6 193 500</b>	<b>-751 590</b>

Ch. 66 – Charges financières : 476 000 €

Elles évoluent de manière prévisionnelle de 59 453 € compte tenu d'une part de l'évolution des taux variables mais aussi de l'emprunt de 2 000 000 € souscrit et réalisé en 2023.

En recettes

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart BP N-1/N
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	25 000	25 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	550 000	300 000	-250 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 964 290	7 611 700	1 647 410
73 IMPOTS ET TAXES	13 021 000	18 157 000	5 136 000
731 FISCALITE LOCALES	15 587 000	12 113 000	-3 474 000
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 933 409	11 996 700	63 291
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 844 675	1 426 000	-418 675
76 PRODUITS FINANCIERS	0	740	740
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	413 441	1 493 200	1 079 759
<b>Total Recettes</b>	<b>49 313 815</b>	<b>53 123 340</b>	<b>3 809 525</b>

Ch. 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 300 000 €

Il s'agit d'une opération d'ordre dont le montant sera ajusté en cours d'exercice. En effet, des d'inventaires sont en cours de finalisation sur le budget principal et seront initiés en 2024 pour les budgets annexes.

Ch. 70 Produits de services et ventes diverses : 7 611 700 €

Cette dotation enregistre les recettes suivantes :

- Remboursement des frais des personnels des budgets annexes : 4 382 050 € en augmentation de 257 350 €
- Remboursement des frais d'administration générale : 920 000 €. Cette recette en augmentation de 420 000 € était antérieurement imputée au CH 75.
- Refacturation service communs à la ville de Saint-Lô : 560 000 € en augmentation de 40 000 €.
- Facturation ADS pour 400 000€ en augmentation de 80 000 €
- Produits des services (enfance, jeunesse, sports, loisirs), 851 900 € en augmentation de 74 500 €.

Ch. 73 Impôts et taxes : 18 157 000 €.

Ce chapitre enregistre principalement les produits qui font suite à la refonte profonde de l'imposition locale. La forte variation de cette dotation résulte du changement de l'imputation de la compensation CVAE (4 620 000 €) qui était comptabilisée au BP 2023 au chapitre 731 « fiscalité locale ».

Le montant de la fraction de TVA est budgété à hauteur de 10 686 374 €.

Ch. 731 Fiscalité locale : 12 113 000 €

Ce chapitre enregistre les produits de la fiscalité locale. La variation à la baisse s'explique par la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée transférée au chapitre 73.

La taxe Gemapi sera levée pour la première fois sur le territoire, et le rendement de cette taxe est prévue à hauteur de 400 000 €.

Le produit des bases d'imposition est prévu en augmentation de 538 000 €. Cette évolution résulte de l'augmentation prévisionnelle des bases physiques et de leurs actualisations.

L'exercice 2024 s'effectuera à pression fiscale constante et, en conséquence, il n'est pas prévu d'augmentation des bases.

Ch. 74 Dotations et participations : 11 996 700 €

Ce chapitre enregistre les différentes dotations et compensations au titre des exonérations. Elles sont prévues sans augmentation.

Ch. 75 Autres produits de gestion courante :

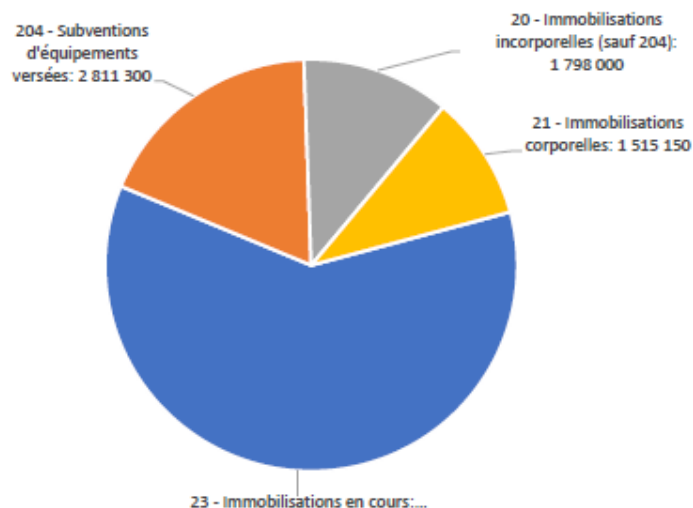
Ce chapitre enregistre principalement :

- le revenu des immeubles pour 445 100 €
- le remboursement du SDEM pour 800 000 €. Il convient de souligner que l'analyse du budget principal assimile cette recette à un produit exceptionnel.

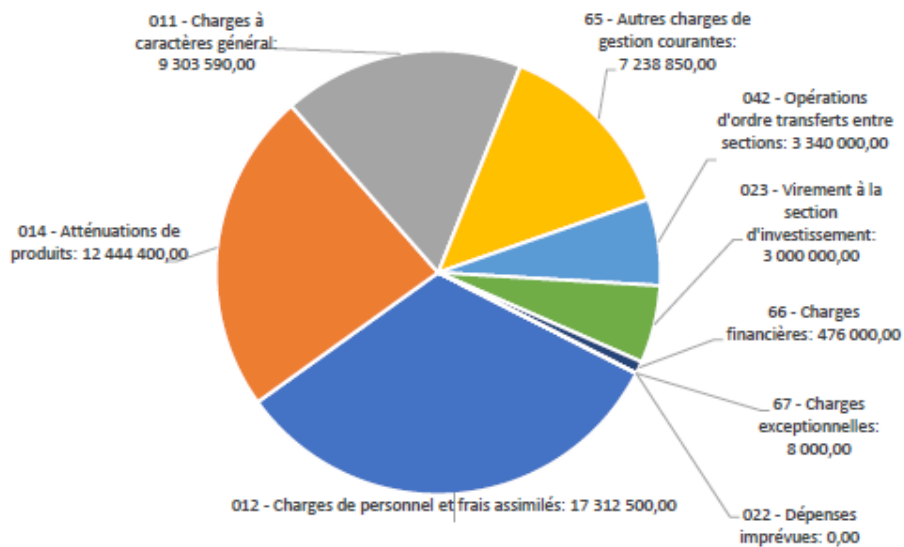
La variation à la baisse résulte du changement d'imputation du produit des frais d'administration générale.

### 5.4.3 Représentations graphiques du budget principal

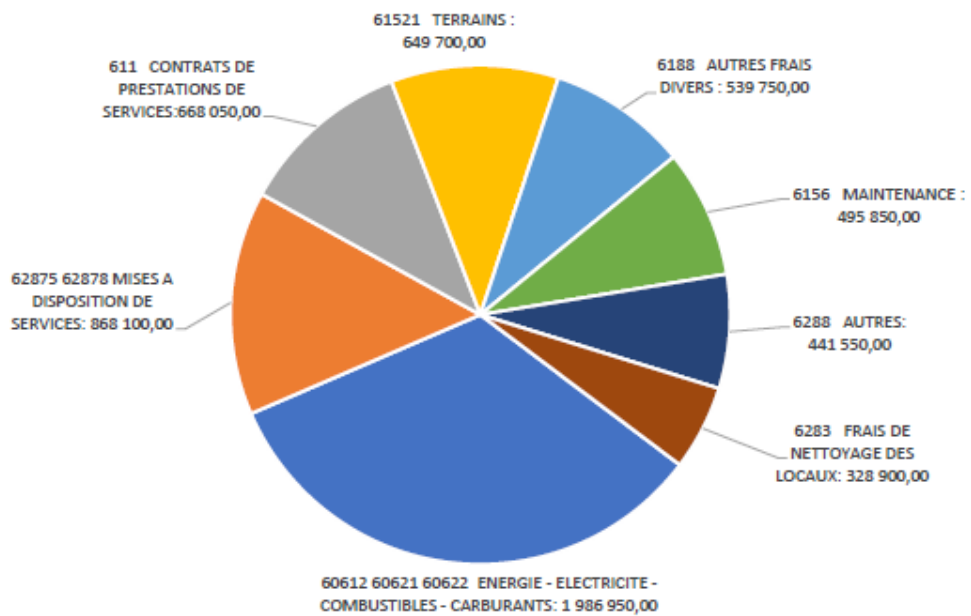
Dépenses d'investissement :



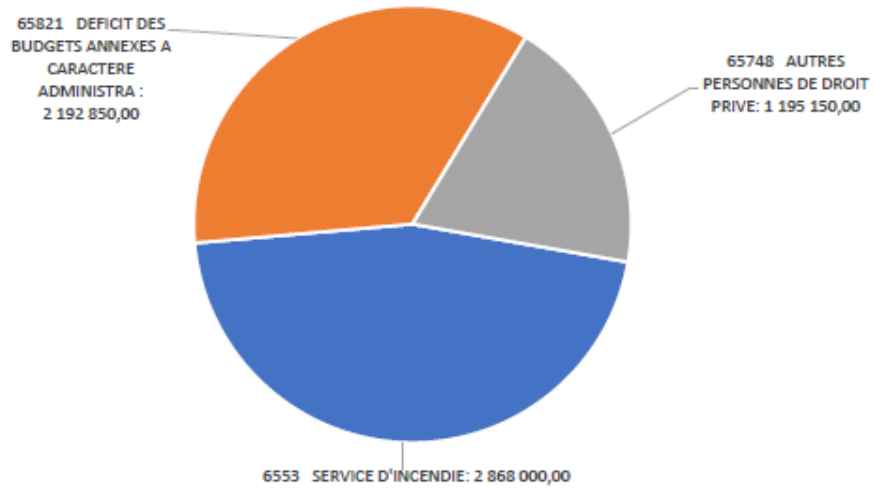
Dépenses de fonctionnement :



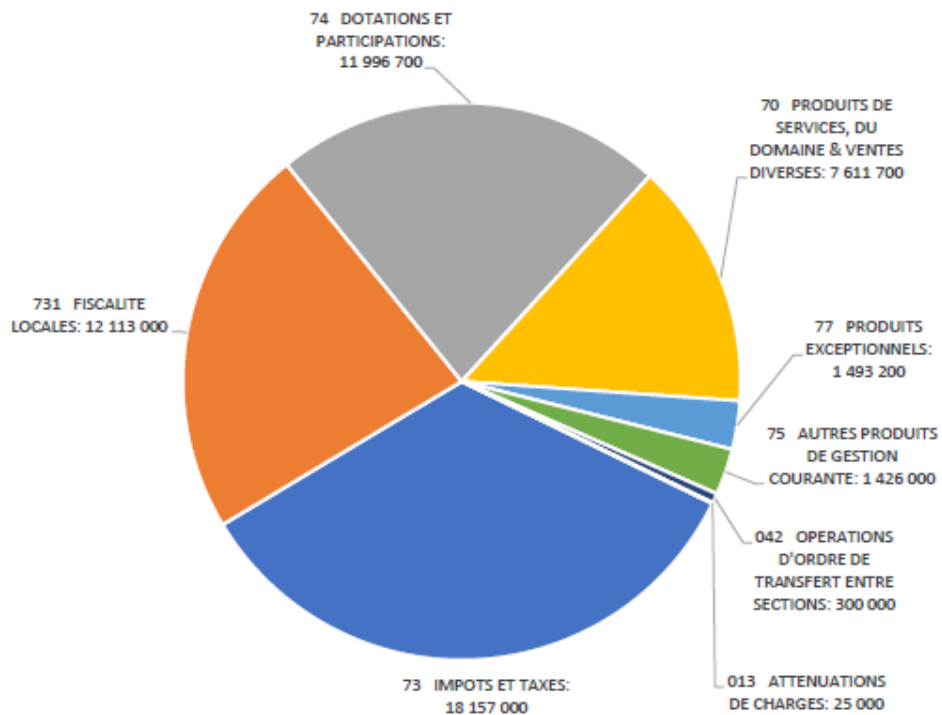
Principaux postes du chapitre dépenses à caractère général :



Principaux postes du chapitre 65 Subventions et participations :



Recettes de fonctionnement :





**Maquette budgétaire du budget principal**

**Dépenses d'Investissement**

Chapitre	BP 2023	DEMANDES 2024	Ecart BP2024/ BP 2023
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	550 000	300 000	-250 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 810 000	1 630 000	-180 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 272 756	1 798 000	525 244
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 006 501	2 811 300	-195 201
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 323 074	1 515 150	192 076
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 557 384	9 355 850	1 798 466
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	700 000	700 000
4581 COMPLÉTÉ PAR LE NUM D'OPÉ - OPÉ POUR CPTÉ DE TIER	0	0	0

<b>Total Dépenses</b>	<b>15 519 716</b>	<b>18 110 300</b>	<b>2 590 584</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	------------------

**Recettes d'Investissement**

Chapitre	BP 2023	DEMANDES 2024	Ecart BP2024/ BP 2023
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	756 350	3 000 000	2 243 650
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 997 000	3 340 000	1 343 000
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 100 000	2 625 000	525 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 786 355	3 655 550	-130 805
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 880 011	5 476 220	-1 403 791
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	13 530	13 530

<b>Total Recettes</b>	<b>15 519 716</b>	<b>18 110 300</b>	<b>2 590 584</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	------------------

**Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre	BP 2023	DEMANDES 2024	Ecart BP2024/ BP 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 237 139	9 303 590	66 451
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 261 574	17 312 500	1 050 926
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 109 400	12 444 400	335 000
022 DEPENSES IMPREVUES	580 000	0	-580 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	756 350	3 000 000	2 243 650
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 985 000	3 340 000	1 355 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 957 435	7 238 850	-718 585
66 CHARGES FINANCIERES	416 547	476 000	59 453
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 370	8 000	-2 370

<b>Total Dépenses</b>	<b>49 313 815</b>	<b>53 123 340</b>	<b>3 809 525</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	------------------

**Recettes de Fonctionnement**

Chapitre	BP 2023	DEMANDES 2024	Ecart BP2024/ BP 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	25 000	25 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	550 000	300 000	-250 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 964 290	7 611 700	1 647 410
73 IMPOTS ET TAXES	13 021 000	18 157 000	5 136 000
731 FISCALITE LOCALES	15 587 000	12 113 000	-3 474 000
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 933 409	11 996 700	63 291
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 844 675	1 426 000	-418 675
76 PRODUITS FINANCIERS	0	740	740
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	413 441	1 493 200	1 079 759

<b>Total Recettes</b>	<b>49 313 815</b>	<b>53 123 340</b>	<b>3 809 525</b>
-----------------------	-------------------	-------------------	------------------

## 5.5 Budgets annexes financièrement autonomes :

### 5.5.1 Budget eau potable :

Lors de sa séance du 12 juin 2022, le choix des nouveaux modes de gestion des services de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2025 ont été actés. Le conseil communautaire a choisi de maintenir la gestion mixte (régie et délégation de service public) pour le service de l'eau potable. La consultation pour la délégation de service public est en cours.

Au-delà de la mise œuvre de la convergence progressive des tarifs de l'eau pour aboutir à un tarif unique de l'eau en 2026.

Les lignes directrices de ce budget visent notamment à réduire des risques identifiés :

- De sécheresse grâce aux travaux d'interconnexion entre les usines d'eau potable et de préservation de la ressource en eau lancés dès 2023,
- De vulnérabilité des équipements de production et de distribution d'eau potable aux ruptures d'approvisionnement en électricité. Des dispositions seront déployées pour renforcer la sécurisation des sites majeurs. Cette situation a été révélée lors de la tempête Ciaran.

Le schéma directeur en cours d'élaboration permettra de répondre dans ce contexte aux questions suivantes sur :

- Les besoins en eau à rapprocher des ressources disponibles 2035,
- Le partage de la gestion de la ressource entre les différents usages,
- Les moyens à mobiliser pour préserver le patrimoine.

Pour le budget de l'eau, les principales dépenses d'investissement en 2024 sont les suivantes :

#### Les dépenses (en HT)

- Programme de renouvellement des réseaux d'eau potable à faibles rendements pour un montant de 2 940 000 €. Les interventions 2024 sont notamment planifiées sur les communes d'Agneaux, La Meauffe, Saint-Amand et Thèval,
- Renouvellement des réseaux renfermant des teneurs en chlorure de vinyle monomère, susceptible de présenter un risque pour la santé, pour un montant de 100 000 €,
- Programme de travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Saint-Lô (château d'eau des Ronchettes), La Meauffe, Domjean et Beuvrigny pour un montant de 4 155 000 €. Ces travaux seront réalisés sur 2 à 3 ans dans le cadre d'une AP/CP. Le montant inscrit au budget 2024 est de 1 030 000 €,
- Travaux sur les sites de production : sécurisation de l'usine de production d'eau potable de Couvains et de Fumichon, régénération des forages du Désert pour restaurer leur productivité et remise en service de la station de production d'eau potable de Beaucostil à Tessy-Bocage, pour diversifier la ressource, pour un montant de 275 000 €,
- La réalisation des travaux et le versement des indemnités aux propriétaires et exploitants liés aux périmètres de protection de la prise d'eau dans la Vire à Baudre et dans la retenue du Semilly, pour un montant de 460 000 €.

#### Les recettes

- Les travaux sur les ouvrages d'eau potable sont financés à hauteur de 40 % par l'Agence de l'eau suivant l'éligibilité des opérations, pour un montant global estimé à 2 026 000 € sur 2024,
- Les subventions des travaux d'interconnexions engagés sur le budget 2023 seront versées sur le budget 2024, pour un montant global de 1 600 000 €.

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0	0
020 DEPENSES IMPREVUES	45 940,00	0	-45 940
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	70 000	70 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 280 000,00	739 500	-540 500
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	580 000,00	32 500	-547 500
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 850,00	456 250	345 400
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 779 500,00	5 065 000	-714 500
<b>Total Dépenses</b>	<b>7 796 290</b>	<b>6 363 250</b>	<b>-1 433 040</b>

23

#### Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	868 140,00	43 400	-824 740
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	700 000,00	696 100	-3 900
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0	0
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0	0
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 006 000,00	3 623 000	617 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 222 150,00	1 917 895	-1 304 255
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	82 855	82 855
<b>Total Recettes</b>	<b>7 796 290</b>	<b>6 363 250</b>	<b>-1 433 040</b>

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 831 050	4 377 240,00	546 190
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	431 600	447 850,00	16 250
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	273 000	355 000,00	82 000
022 DEPENSES IMPREVUES	189 000	0,00	-189 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	868 140	43 400,00	-824 740
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	700 000	696 100,00	-3 900
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	314 000	325 000,00	11 000
66 CHARGES FINANCIERES	450 860	266 000,00	-184 860
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 000	36 500,00	18 500
<b>Total Dépenses</b>	<b>7 075 650</b>	<b>6 547 090</b>	<b>-528 560</b>

#### Recettes fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0	0
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0	0
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 306 000,00	6 488 190	182 190
76 PRODUITS FINANCIERS	5 650,00	44 900	39 250
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	764 000,00	14 000	-750 000
<b>Total Recettes</b>	<b>7 075 650</b>	<b>6 547 090</b>	<b>-528 560</b>

## 5.5.2 Budget assainissement :

### Le contexte

Lors de sa séance du 12 juin 2022 sur le choix des nouveaux modes de gestion des services de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2025, le conseil communautaire a choisi d'étendre la régie à prestations sur l'ensemble du territoire pour l'assainissement. La consultation pour les marchés de prestations d'assainissement sera lancée en mars.

Le travail de convergence des tarifs de l'assainissement pour aboutir à un tarif unique en 2026 se poursuit.

Huit schémas directeurs d'assainissement sont en cours de réalisation sur Pont-Hébert, Saint-Jean-des-Baisants, Airel, Canisy, Remilly-le-Lozon, Condé-sur-Vire, Saint-Samson-de-Bonfossé et Saint-Romphaire. Ils permettront d'établir le programme de renouvellement des équipements et de bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau.

### Les dépenses :

- Poursuite du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement de Saint-Lô, Domjean, Marigny, Torigny-les-Villes, Canisy, pour un montant de 2 355 000 €,
- Etudes et travaux de renouvellement des stations d'épuration de Saint-Jean-d'Elle, Tessy-Bocage et Moyon, pour un montant de 5 600 000 €. Ces travaux seront réalisés sur 2 à 3 ans dans le cadre d'une AP/CP. Le montant inscrit au budget 2024 est de 1 800 000 €,
- Lancement des schémas directeurs de Torigny-les-Villes, la Luzerne, Saint-Fromond, Saint-Ebremond-de-Bonfossé, pour un montant de 300 000 €

### Les recettes

- Les travaux sur les ouvrages d'assainissement sont financés à hauteur de 40 % à 60 % par l'Agence de l'eau, pour un montant global estimé à 2 780 000 € sur 2024.

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
020 DEPENSES IMPREVUES	0	23 550	23 550
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	700 000	300 000	-400 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0	0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	800 000	870 000	70 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	456 000	456 500	500
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 000	143 800	114 800
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 073 000	4 265 000	192 000
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	881 500	650 000	-231 500
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 939 500</b>	<b>6 708 850</b>	<b>-230 650</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	104 500	393 550	289 050
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	821 000	800 000	-21 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0	0
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	0
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 658 000	2 780 000	1 122 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 474 500	2 535 300	-939 200
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	881 500	200 000	-681 500
<b>Total Recettes</b>	<b>6 939 500</b>	<b>6 708 850</b>	<b>-230 650</b>

Dépenses fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 644 035	2 913 890	269 855
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	151 250	120 150	-31 100
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 000	82 000	2 000
022 DEPENSES IMPREVUES	137 215	0	-137 215
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 500	393 550	289 050
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	821 000	800 000	-21 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	236 000	240 000	4 000
66 CHARGES FINANCIERES	145 500	285 500	140 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	790 000	19 000	-771 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 109 500</b>	<b>4 854 090</b>	<b>-255 410</b>

Recettes fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	700 000	300 000	-400 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 110 500	4 280 190	169 690
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	283 000	176 900	-106 100
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000	97 000	81 000
<b>Total Recettes</b>	<b>5 109 500</b>	<b>4 854 090</b>	<b>-255 410</b>



### 5.5.3 Le budget déchets – redevance incitative

Les dépenses d'investissement se déclinent comme suit :

- Poursuite du déploiement de nouveaux points d'apports volontaires :
  - 400 000 € pour les travaux
  - 7 000 € pour la dotation de badge
- Les éléments utiles à la continuité du changement du mode de collecte par :
  - L'acquisition de bacs de collecte pour 200 000 €
  - La mise en place de lecteurs de puces sur les camions de collecte pour 36 000 €

Il convient de souligner qu'une réflexion est en cours sur le type d'énergie propulsive des camions qui seront acquis en 2025.

Ces dépenses sont financées par une subvention de 200 000 €.

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses :

Ce budget présente un montant de dépenses totales de 12 123 095 €.

La structure de ce budget est composée de dépenses obligatoires qui laissent peu de marges de manœuvre en matière de technique budgétaire. En effet, elle se décompose comme suit pour les dépenses principales :

Libellés de la dépense	Montant en €
Entretien des matériels roulants	240 000
Cotisation Syndicat mixte du point fort	5 960 000
Taxe générale activités polluantes	794 000
Charges de personnel y compris intérimaires	2 012 350
Sous-traitance	1 172 000
Total	10 178 350

Ces dépenses représentent 90% des dépenses totales du budget (hors charges exceptionnelles). Elles sont incompressibles à ce stade de l'organisation du service. Une étude sur le poste sous-traitance générale est en cours afin d'optimiser la collecte sous traitée.

Les dépenses exceptionnelles représentent une inscription de précaution qui serviront aux refacturations des redevances émises en 2023. Il s'agit par exemple des changements de noms de redevables ou d'erreurs d'adresse. Ces dépenses font l'objet de recettes de mêmes natures.

##### Recettes :

Le montant des redevances émises est prévu à hauteur de 11 064 000 €. Ce montant est en cohérence avec l'émission des redevance 2023.



Dépenses Investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	155 000	205 000	50 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	170 974	5 000	-165 974
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 617 909	501 100	-1 116 809
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	43 038	303 100	260 062
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 986 921</b>	<b>1 014 200</b>	<b>-972 721</b>

Recettes Investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	291 650	302 000	10 350
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	602 969	200 000	-402 969
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 092 302	512 200	-580 102
<b>Total Recettes</b>	<b>1 986 921</b>	<b>1 014 200</b>	<b>-972 721</b>

Dépenses Fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 692 455	2 882 595	190 140
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 637 920	2 015 000	377 080
022 DEPENSES IMPREVUES	10 075	20 000	9 925
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	291 650	302 000	10 350
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 206 000	5 978 500	-227 500
66 CHARGES FINANCIERES	83 700	110 000	26 300
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	800 000	800 000
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 000	15 000	-15 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 951 800</b>	<b>12 123 095</b>	<b>1 171 295</b>

Recettes Fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 939 400	11 064 000	124 600
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	240 500	240 500
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 400	818 595	806 195
<b>Total Recettes</b>	<b>10 951 800</b>	<b>12 123 095</b>	<b>1 171 295</b>

#### 5.5.4 Le budget transports :

##### En dépenses d'investissement :

- Service transport urbains

Il s'agit d'acquérir divers mobiliers (totem, cadres horaires) pour 12 000 €.

Plusieurs imprimantes devraient faire l'objet d'acquisition pour 15 000 €

- Service transports scolaires :

L'informatisation de la billettique associée au système d'aide à l'exploitation pour 130 000 € HT devrait permettre d'optimiser le service.

Cadres horaires et bandeaux abris bus : 4 600 € HT

- Schéma cyclable :

Financement des Infrastructures cyclables pour 486 500 €

Des Acquisitions foncières pour 13 500 € devraient favoriser la mise en œuvre du schéma.

- Vélos à assistance électrique :

Il s'agit d'acquérir des vélos reconditionnés pour 40 000 €

##### En recettes d'investissement :

L'équilibre de la section s'effectue grâce à une subvention d'investissement de 182 000 € et un recours à l'emprunt de 371 600 €.

##### En dépenses de fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses se déclinent comme suit :

- Lignes de bus, transport à la demande pour 2 456 000 € (contrat délégation de service public, actualisation, prime qualité, gratuité du samedi...)
- Lignes interurbaines NOMAD traversant le territoire : 190 000 € (droit de charge)
- Logiciels (billettique, supervision contrat DSP, liaison GPRS...) : 102 900 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage étude réseau de transport : 100 000 €
- Titres Solidabus : 15 000 € (remboursés par les CCAS)
- Adhésion AGIR Transport : 9 000 € (expertise complète en matière de transport public et de mobilité)
- Contrôle qualité : 7 500 €
- Location agence SLAM Bus : 6 500 €
- Réparation totems : 5 500 €
- Divers : 13 200 €

Une inscription prévisionnelle de 1 000 000 € est prévue en charges exceptionnelles afin de permettre de réémettre l'ensemble des dépenses 2023 du service transport scolaire conformément aux dispositions relatives qui régissent l'activité soumise à TVA.

En recettes de fonctionnement :

Le budget est financé par le versement transport (4 280 000 €) versé par l'ensemble des employeurs public ou privés.

Une inscription prévisionnelle de 1 100 000 € est prévu dans le cadre de la mise en œuvre des opérations 2023 sous le régime de TVA.

La maquette budgétaire :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
020 DEPENSES IMPREVUES	0	0	0
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000	0	-20 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 000	70 000	-124 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	373 000	216 100	-156 900
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	792 000	546 500	-245 500
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 379 000</b>	<b>832 600</b>	<b>-546 400</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0	0	0
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	250 000	250 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000	29 000	0
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	609 000	182 000	-427 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	741 000	371 600	-369 400
<b>Total Recettes</b>	<b>1 379 000</b>	<b>832 600</b>	<b>-546 400</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 005 950	5 476 010	1 470 060
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	226 250	234 650	8 400
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000	1 000	0
022 DEPENSES IMPREVUES	50 000	54 750	4 750
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	250 000	250 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000	29 000	0
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 623 500	523 600	-1 099 900
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000 000	999 000
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 936 700</b>	<b>7 569 010</b>	<b>1 632 310</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	0	0
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000	0	-20 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	288 500	306 510	18 010
73 IMPOTS ET TAXES	3 745 700	4 280 000	534 300
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 881 500	1 881 500	0
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000	1 000	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 100 000	1 100 000
<b>Total Recettes</b>	<b>5 936 700</b>	<b>7 569 010</b>	<b>1 632 310</b>

### 5.5.5 Les maquettes des autres budgets annexes

#### Opérations immobilières :

##### Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000,00	35 000,00	-125 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	530 000,00	498 000,00	-32 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 000,00	2 300,00	-92 700,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	460 000,00	153 500,00	-306 500,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 245 000,00</b>	<b>688 800,00</b>	<b>-556 200,00</b>

##### Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	374 950,00	520 800,00	145 850,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	156 000,00	155 000,00	-1 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	714 050,00	13 000,00	-701 050,00
<b>Total Recettes</b>	<b>1 245 000,00</b>	<b>688 800,00</b>	<b>-556 200,00</b>

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	231 350,00	213 565,00	-17 785,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	33 700,00	36 650,00	2 950,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 600,00	0,00	-1 600,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	374 950,00	520 800,00	145 850,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	156 000,00	155 000,00	-1 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 000,00	172 000,00	147 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	91 400,00	78 000,00	-13 400,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	139 000,00	0,00	-139 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 053 000,00</b>	<b>1 176 015,00</b>	<b>123 015,00</b>

##### Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	160 000,00	35 000,00	-125 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	46 000,00	46 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	893 000,00	1 008 215,00	115 215,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	86 800,00	86 800,00
<b>Total Recettes</b>	<b>1 053 000,00</b>	<b>1 176 015,00</b>	<b>123 015,00</b>

Pôle Agglo21 :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	144 000,00	140 900,00	-3 100,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 500,00	24 300,00	-9 200,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>177 500,00</b>	<b>165 200,00</b>	<b>-12 300,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	119 000,00	120 000,00	1 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00	21 000,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	37 500,00	24 200,00	-13 300,00
<b>Total Recettes</b>	<b>177 500,00</b>	<b>165 200,00</b>	<b>-12 300,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	272 300,00	189 060,00	-83 240,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 550,00	73 150,00	-2 400,00
022 DEPENSES IMPREVUES	500,00	0,00	-500,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	119 000,00	120 000,00	1 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00	21 000,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	38 000,00	35 000,00	-3 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	3 500,00	2 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>527 850,00</b>	<b>441 710,00</b>	<b>-86 140,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 000,00	0,00	-20 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	507 850,00	441 710,00	-66 140,00
<b>Total Recettes</b>	<b>527 850,00</b>	<b>441 710,00</b>	<b>-86 140,00</b>

Foyer des jeunes travailleurs Saint Lô :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
020 DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	0,00	-10 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	20 000,00	50 000,00	30 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	3 000,00	3 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 500,00	71 300,00	6 800,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>94 500,00</b>	<b>174 300,00</b>	<b>79 800,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 000,00	62 000,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	9 300,00	9 300,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	19 000,00	19 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	32 500,00	84 000,00	51 500,00
<b>Total Recettes</b>	<b>94 500,00</b>	<b>174 300,00</b>	<b>79 800,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	833 350,00	851 660,00	18 310,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	861 250,00	872 350,00	11 100,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 000,00	62 000,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00	2 000,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00	23 150,00	2 150,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 779 100,00</b>	<b>1 811 160,00</b>	<b>32 060,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	3 000,00	0,00	-3 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	911 000,00	1 045 510,00	134 510,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	186 500,00	218 350,00	31 850,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	678 600,00	547 300,00	-131 300,00
<b>Total Recettes</b>	<b>1 779 100,00</b>	<b>1 811 160,00</b>	<b>32 060,00</b>



Centre aquatique :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	100 000,00	-55 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	298 000,00	310 000,00	12 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	25 000,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 000,00	86 750,00	-12 250,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	737 000,00	449 500,00	-287 500,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 314 000,00</b>	<b>971 250,00</b>	<b>-342 750,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	260 000,00	300 000,00	40 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	340 000,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	35 000,00	35 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	714 000,00	296 250,00	-417 750,00
<b>Total Recettes</b>	<b>1 314 000,00</b>	<b>971 250,00</b>	<b>-342 750,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 398 069,00	1 057 380,00	-340 689,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	765 890,00	780 150,00	14 260,00
022 DEPENSES IMPREVUES	10 635,00	0,00	-10 635,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	260 000,00	300 000,00	40 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	340 000,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 000,00	25 200,00	-9 800,00
66 CHARGES FINANCIERES	21 850,00	11 000,00	-10 850,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 831 444,00</b>	<b>2 513 730,00</b>	<b>-317 714,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	100 000,00	-55 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	722 500,00	806 700,00	84 200,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	43 544,00	158 850,00	115 306,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 910 400,00	1 448 180,00	-462 220,00
<b>Total Recettes</b>	<b>2 831 444,00</b>	<b>2 513 730,00</b>	<b>-317 714,00</b>

Panneaux photovoltaïques :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 600,00	16 600,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 200,00	2 000,00	-3 200,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>21 800,00</b>	<b>18 600,00</b>	<b>-3 200,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 200,00	10 100,00	-3 100,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 600,00	8 500,00	-100,00
<b>Total recettes</b>	<b>21 800,00</b>	<b>18 600,00</b>	<b>-3 200,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 100,00	18 900,00	16 800,00
022 DEPENSES IMPREVUES	2 600,00	0,00	-2 600,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 200,00	10 100,00	-3 100,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 600,00	8 500,00	-100,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 200,00	3 500,00	-4 700,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 900,00	600,00	-1 300,00
<b>Total dépenses</b>	<b>36 600,00</b>	<b>41 600,00</b>	<b>5 000,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 600,00	16 600,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 000,00	25 000,00	5 000,00
<b>Total recettes</b>	<b>36 600,00</b>	<b>41 600,00</b>	<b>5 000,00</b>

Zones d'activités :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 579 304,00	15 202 000,00	4 622 696,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	561 000,00	497 200,00	-63 800,00
<b>Total dépenses</b>	<b>11 140 304,00</b>	<b>15 699 200,00</b>	<b>4 558 896,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 587 004,00	12 800 505,00	-786 499,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	440 000,00	0,00	-440 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	2 898 695,00	2 898 695,00
<b>Total recettes</b>	<b>14 027 004,00</b>	<b>15 699 200,00</b>	<b>1 672 196,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 546 400,00	4 570 250,00	2 023 850,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 587 004,00	12 800 505,00	-786 499,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00	25 000,00	25 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	25 000,00	22 500,00	-2 500,00
<b>Total dépenses</b>	<b>16 158 404,00</b>	<b>17 418 255,00</b>	<b>1 259 851,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 614 304,00	15 227 000,00	4 612 696,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	0,00	0,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 544 100,00	2 150 000,00	-3 394 100,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	41 255,00	41 255,00
<b>Total recettes</b>	<b>16 158 404,00</b>	<b>17 418 255,00</b>	<b>1 259 851,00</b>

Pépinières Agglo21 :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	2 000,00	2 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	30 000,00	30 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 440 468,00	594 000,00	-1 846 468,00
<b>Total dépenses</b>	<b>2 440 468,00</b>	<b>626 000,00</b>	<b>-1 814 468,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 257 460,00	0,00	-1 257 460,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 183 008,00	626 000,00	-557 008,00
<b>Total recettes</b>	<b>2 440 468,00</b>	<b>626 000,00</b>	<b>-1 814 468,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	102 940,00	102 940,00
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>102 940,00</b>	<b>102 940,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	102 940,00	102 940,00
<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>102 940,00</b>	<b>102 940,00</b>

Foyer Jeunes travailleurs Carentan les marais :

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00	10 000,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00	2 000,00	0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 000,00	2 000,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00	10 000,00	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	127 400,00	140 690,00	13 290,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64 500,00	71 600,00	7 100,00
022 DEPENSES IMPREVUES	3 350,00	0,00	-3 350,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	29 200,00	28 300,00	-900,00
<b>Total dépenses</b>	<b>224 450,00</b>	<b>240 590,00</b>	<b>16 140,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	0,00	0,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	109 050,00	114 940,00	5 890,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	115 400,00	125 650,00	10 250,00
<b>Total recettes</b>	<b>224 450,00</b>	<b>240 590,00</b>	<b>16 140,00</b>

Lotissements intercommunaux :

Il convient de souligner que ce budget n'a plus aucune activité en dépenses et recettes.

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 700,00	0,00	-50 700,00
<b>Total dépenses</b>	<b>50 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 700,00</b>

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 700,00	0,00	-50 700,00
<b>Total recettes</b>	<b>50 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 700,00</b>

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 700,00	0,00	-50 700,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>50 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 700,00</b>

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Ecart
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 700,00	0,00	-50 700,00
<b>Total recettes</b>	<b>50 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 700,00</b>

**cc2024-03-18-003 - Fixation des taux de fiscalité 2024**  
**Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération du 18 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 26 février 2024.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Saint-Lô Agglo est amenée à délibérer afin de déterminer la fiscalité applicable pour l'exercice 2024.

Le budget primitif 2024 a été élaboré sans augmentation de la pression fiscale sur le territoire.

Aussi, il vous est proposé de voter les taux qui seront appliqués en 2024 sur le territoire de Saint-Lô Agglo, ceux-ci étant identiques à ceux votés en 2023 :

Rappel des taux 2023 :

- Taxe d'habitation : 12,23 %
- Taxe sur le foncier bâti : 4,51 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 10,85 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21,09 %

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 81 voix pour, 2 voix contre (Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 4 abstentions (Madame Morgane BUISSON, Monsieur Jean LEBOUVIER, Monsieur Denis LECLUZE, Madame Virginie MÉTRAL) :

- les taux de fiscalité ménages et professionnelle comme suit :
  - Taxe d'habitation : 12,23 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 4,51 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 10,85 %
  - Cotisation foncière des entreprises : 21,09 %

**cc2024-03-18-004 - Fixation du produit attendu pour l'exercice 2024 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**  
**Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son l'article 1530 bis,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L211-7,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPTAM »,



Vu la délibération n°cc2023-03-27-009 du conseil communautaire du 27 mars 2023 relative à l'institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 février 2024.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Le conseil communautaire a délibéré favorablement pour instaurer la taxe de gestion des milieux aquatiques sur le territoire de Saint Lô Agglo par délibération n° cc2023-03-27-009 lors de sa séance du 27 mars 2023.

La présente délibération a pour objet de fixer le produit attendu pour l'exercice 2024.

Les services de la fiscalité directe locale de la direction départementale des finances et des impôts se chargeant ensuite de répartir le produit entre les contribuables au vu de la délibération.

**Débats :**

Monsieur Enguehard souhaite savoir quel sera le montant demandé par ménage.

Monsieur Dincuff précise que la taxe pour la gestion des milieux aquatiques est un produit que l'agglomération vote et que les services fiscaux répartissent sur l'ensemble des ménages via la taxe foncière sur le bâti et non bâti. Il n'y a actuellement pas eu de simulations.

Monsieur Aubry rappelle que les entreprises sont également concernées.

Madame Louis indique avoir remarqué des taux de 0,6 % en foncier bâti et 0,5 % en foncier non bâti.

Monsieur Lemazurier précise qu'il s'agit de produit attendu voté par l'agglomération et non les taux.

Monsieur Dincuff indique que le produit attendu doit être justifié pour être appelé sinon l'établissement public de coopération intercommunale doit le rembourser. Il signale que cela s'est déjà produit pour certaines collectivités.

Monsieur Aubry confirme que c'est une assiette définie par ce mode de calcul qui est répartie sur le foncier bâti et non bâti et les entreprises.

Monsieur Lemazurier précise que cette taxe sera un moyen de financement des travaux d'aménagement du milieu naturel pour la qualité de l'eau.

Monsieur Aubry confirme que la somme collectée par cette taxe ne pourra être orientée vers d'autres activités qui ne seraient pas en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Monsieur Dincuff précise que le compte administratif 2024 contiendra une annexe obligatoire qui justifiera l'utilisation des fonds. Il souligne que la préfecture est très vigilante à ce sujet.

Monsieur Lemazurier indique que cette taxe est instaurée par l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département.

Il propose de passer au vote

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 80 voix pour, 3 voix contre (Madame Dominique JOUIN, Monsieur Denis LECLUZE, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 4 abstentions (Monsieur Yves ANQUETIL, Monsieur Philippe BRIARD, Madame Morgane BUISSON, Monsieur Jean LÉBOUVIER) :

- le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 400 000 €,
- l'autorisation donnée au président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**cc2024-03-18-005 - Revalorisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**

**Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés ;

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;

Vu la délibération n°cc2021-06-21-001 relative au pacte financier et fiscal 2021-2026 adopté par le conseil communautaire du 21 juin 2021 ;

Vu la délibération n°cc2023-03-27-007 du 27 mars 2023 portant sur la revalorisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;

Vu l'avis de la commission des finances du 26 février 2024.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée). Elle est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail, dès lors qu'elle dépasse 400 m<sup>2</sup>. La taxe ne s'applique qu'aux établissements dont le chiffre d'affaires annuels est supérieur à 460 000 €.

Depuis le 1er janvier 2011, la taxe sur les surfaces commerciales est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable.

L'organe délibérant de l'établissement affectataire de la taxe peut appliquer un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales. Il peut ensuite varier de 0,05 maximum chaque année.

Saint-Lô Agglo affecte au montant de la taxe sur les surfaces commerciales un coefficient multiplicateur de 1,15. Pour information, le produit issu de la taxe sur les surfaces commerciales s'est élevé à 1 201 973 € en 2023.

Ainsi, conformément au pacte financier et fiscal adopté par le conseil communautaire du 21 juin 2021, il est proposé de moduler à la hausse le coefficient multiplicateur de 0,05, qui s'établirait ainsi à 1,20, soit une hausse prévisionnelle de + 55 000 € de produit en 2025, à base constante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 81 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Jean LEBOUVIER) et 5 abstentions (Monsieur Yves ANQUETIL, Monsieur Philippe BRIARD, Madame Morgane BUISSON, Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Madame Virginie MÉTRAL) :

- le coefficient multiplicateur affecté à la taxe sur les surfaces commerciales à 1,20.

### **cc2024-03-18-006 - Refonte du dispositif d'autorisation de programme** **Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

#### **CONSIDERANT ce qui suit :**

Le conseil communautaire a délibéré depuis 2021, à l'occasion de l'examen successif des votes du budget primitif, sur la création ou la mise à jour des autorisations de programmes ainsi que des crédits de paiement.

Or, celles-ci n'ont pas respecté le cadre attendu des opérations qui ont fait l'objet d'une inscription de crédits de paiement sur un seul exercice, crédits régulièrement reportés, et ceci en contradiction de la notion même du dispositif des autorisations de programme.

Par ailleurs, le système d'information utilisé n'est plus, à ce stade, aisément requêtable pour connaître de manière instantanée, sans retraitements, le montant exact de nombreuses opérations votées sous cette modalité.

En dernier lieu, il convient de souligner que chaque autorisation de programme et leurs crédits de paiement associés doivent faire l'objet d'une délibération autonome.

Il est proposé au conseil communautaire d'examiner trois cas de gestion qui visent à refondre le dispositif conformément à l'esprit des textes réglementaires qui régissent la matière :

Le premier, le plus simple, création d'autorisations de programmes nouvelles pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au regard du programme de travaux. Elles feront l'objet de deux délibérations particulières.

Le deuxième, l'annulation des autorisations de programme pour lesquelles les crédits de paiement s'éteignent en 2025. Ces dernières seront désormais suivies comme de simples opérations de crédits de paiement.

Le dernier, la reprise des autorisations de programme dans un format compatible avec sa prise en charge par le système d'information de l'établissement et la déclinaison régulière de la réglementation.

Le deuxième et troisième cas de gestion font l'objet de la présente délibération.

**Annulation de la comptabilisation sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :**

- 012017036 - Condé sur Vire – Salle multisport
- 012017067 - Stade de rugby de l'Aurore
- 5021504 - Réhabilitation CS Beauvils
- A0318016 – Pépinière agroalimentaire
- A0321017 – Pépinière tertiaire
- 022018006 – Réaménagement de la tour
- A03202009 – OPAH droit commun 2021-2025
- A032020010 – OPAH aux particuliers – RU 2021-2025

**Refonte des autorisations de programme suivantes :**

- 012018004 - Saint-Lô Est Maison de l'enfance Aurore
- A3202170531 – PLH – Aide à l'acquisition dans l'ancien
- A320170532 – PLH Aide à la réalisation d'opérations de renouvellement urbains
- A320170533 – PLH – Aide à la production de logements énergétiquement performants
- PLH divers actions (opérations : 0320170534 ; 0320170535, 0320170536, 0320170537, 0320170538)
- 032021001 – Politique contractuelle – Contrat Agglo - Communes

L'autorisation de programmes 012018004 - Saint-Lô Est Maison de l'enfance Aurore devient :

**202401 – MAISON PETITE ENFANCE AURORE**

	Opération	Total AP	Total CP		
			2024	2025	2026
<b>P202401 – MAISON PETITE ENFANCE AURORE</b>		<b>3 150 000,00</b>	<b>988 000,00</b>	<b>1 202 000,00</b>	<b>960 000,00</b>
Opération	PEAURORE	<b>3 150 000,00</b>	988 000,00	1 202 000,00	960 000,00

Les autorisations de programmes PLH (A3202170531, A320170532, A320170533 et PLH divers actions) deviennent :

## 202404 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - PLH

	Opérations	Total AP	Total CP			
			2024	2025	2026	2027
<b>P202404 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - PLH</b>		<b>2 553 500,00</b>	<b>705 000,00</b>	<b>735 000,00</b>	<b>635 000,00</b>	<b>478 500,00</b>
Opérations	24LOGENER	605 000,00	110 000,00	200 000,00	150 000,00	145 000,00
	24PROJHABI	440 000,00	220 000,00	110 000,00	110 000,00	0,00
	24RENOVAC	606 000,00	125 000,00	175 000,00	175 000,00	131 000,00
	24RENOVRU	902 500,00	250 000,00	250 000,00	200 000,00	202 500,00

Le montant du programme résulte du total présenté précédemment, diminué des consommations comptabilisées au 31/12/23

L'autorisation de programmes 032021001 – Politique contractuelle – Contrat Agglo – Communes devient :

## 202405 – CONTRAT AGGLO – COMMUNES

	Opération	Total AP	Total CP			
			2024	2025	2026	2027
<b>P202405- CONTRAT AGGLO - COMMUNES</b>		<b>3 629 600,00</b>	<b>835 200,00</b>	<b>880 600,00</b>	<b>956 900,00</b>	<b>956 900,00</b>
Opération	<b>24CAC</b>	3 629 600,00	835 200,00	880 600,00	956 900,00	956 900,00

Le montant du programme résulte du total présenté précédemment, diminué des consommations comptabilisées au 31/12/23. L'opération 032021001 fait l'objet d'un report de 594 447.72 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 84 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Yves ANQUETIL) et 2 abstentions (Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Jean LEBOUVIER) :

- les autorisations de programme des deux derniers cas de gestion tels que présentés ci-dessus.

**cc2024-03-18-007 - Création d'une autorisation de programme au budget annexe d'eau potable**  
**Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le besoin de création d'une autorisation de programme se motive comme suit :

- les réservoirs de Saint-Lô Agglo sont vieillissants. Des interventions de maintenance et réparations sont régulièrement nécessaires. Les sites identifiés comme les plus sensibles ont été répertoriés, un diagnostic a été réalisé pour faire un tour d'horizon des installations dans leur globalité.
- les rapports confirment que des travaux urgents sont à réaliser dès que possible sur plusieurs réservoirs et certains équipements. Compte tenu de l'ampleur des travaux et de leurs coûts, leurs réalisations s'étaleront sur plusieurs exercices.

Le tableau suivant permet d'apprécier la déclinaison du dispositif :

#### 202404 - RENOVATION RESERVOIR EAU

	Total AP	Total CP		
		2024	2025	2026
<b>P202402 - RENOVATION RESERVOIR EAU</b>	<b>4 155 000,00</b>	<b>1 030 000,00</b>	<b>1 625 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
Opérations	<b>570 000,00</b>	370 000,00	100 000,00	100 000,00
	<b>285 000,00</b>	160 000,00	125 000,00	0,00
	<b>3 300 000,00</b>	500 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00

- Les travaux de réhabilitation de plusieurs réservoirs
- Les travaux de réhabilitation du réservoir de la Raoulerie
- Les travaux sur le réservoir des ronchettes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 85 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Yves ANQUETIL) et 1 abstention (Madame Virginie MÉTRAL) :

- la création de l'autorisation de programme telle que présentée ci-dessus.

**cc2024-03-18-008 - Création d'une autorisation de programme au budget annexe d'assainissement**  
**Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-3

## CONSIDERANT ce qui suit :

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le besoin de création de cette autorisation de programme se motive comme suit :

- la station d'épuration de Saint-Jean-des-Baisants construite en 2000 était prévue pour une capacité de 440 équivalent-habitants. Aujourd'hui, la station est arrivée à saturation et ne permet plus à la commune de se développer. Plusieurs scénarios sont en cours d'étude afin de déterminer les travaux à réaliser pour augmenter sa capacité. Compte tenu de l'étude et des travaux qui s'en suivront, l'opération est appelée à se dérouler sur plusieurs années.
- la station d'épuration de Tessy-sur-Vire date de 1994. Le diagnostic réalisé en 2020 a conclu à la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation de ses équipements. Actuellement située en zone inondable, son déplacement est demandé par la police de l'eau pour prévenir tout risque d'inondation et de pollution. Compte tenu de l'ampleur de l'opération (recherche et acquisition de terrain, étude de la future station, réalisation des travaux), celle-ci va se dérouler sur plusieurs années.

Le tableau suivant permet d'apprécier la déclinaison du dispositif :

### 202403 - REHABILITATION STEP

	Total AP	Total CP	
		2024	2025
<b>P202403 - REHABILITATION STEP</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>1 800 000,00</b>	<b>1 800 000,00</b>
Opérations	800 000,00	400 000,00	400 000,00
	<b>2 800 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>

- La réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Jean-des-Baisants.
- La réhabilitation de la station d'épuration de Tessy-sur-Vire.

### Débats :

Monsieur Louise demande si les travaux de la station d'épuration de Moyon sont reportés au-delà de deux ans.

Monsieur Lemazurier précise que les autorisations de programme pourront être envisagées en 2025 car les études sont déjà bien avancées.



Il propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 84 voix pour, 1 voix contre (Madame Morgane BUISSON) et 2 abstentions (Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Madame Virginie MÉTRAL) :

- la création de l'autorisation de programme telle que présentée ci-dessus.

## **cc2024-03-18-009 - Approbation du règlement budgétaire et financier**

### **Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi organique relative aux lois des finances du 1<sup>er</sup> août 2001

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Vu la délibération n° cc2023-09-18-007 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2024.

### **CONSIDERANT ce qui suit :**

Le règlement budgétaire financier de St Lô Agglo formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois des finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres à la communauté d'agglomération dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des directions, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évoluera dans les prochains mois.

Par ailleurs, il pourra être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

### **Débats :**

Monsieur Dincuff précise que l'objectif de ce règlement est de répondre à une obligation réglementaire et permettant la conformité du budget auprès du service du contrôle de légalité.

Monsieur Lemazurier confirme qu'il s'agit d'un premier document réglementaire pour améliorer l'efficacité des relations avec la direction générale des finances publiques.

Il propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 84 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Yves ANQUETIL) et 2 abstentions (Madame Morgane BUISSON, Monsieur Sylvain GOUVENOU) :

- le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

## RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. Le cadre budgétaire .....	2
1.1. Présentation et vote du budget .....	2
1.2. Calendrier budgétaire .....	2
1.3. Provisions .....	3
1.4. Pluriannualité .....	4
1.5. Comptabilité d'engagement.....	5
1.6. Exécution des dépenses et des recettes .....	5
1.7. Restes à réaliser en investissement .....	6
2. La gestion de l'actif.....	6
2.1. Entrée dans l'actif/gestion de l'inventaire .....	6
2.2. Sortie de l'actif .....	7

## 1. Le cadre budgétaire

### 1.1. Présentation et vote du budget

Le budget de Saint Lô Agglo est voté par nature, avec une présentation croisée par fonction. C'est-à-dire que les dépenses sont classées selon la nature de l'objet et non en fonction de sa destination.

Les crédits budgétaires font l'objet de regroupements au sein d'enveloppes financières globales appelées chapitres. Ils sont déclinés dans le plan comptable par nature au niveau le plus fin et sont appelés articles.

Les crédits sont votés par chapitre.

Le président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à ce chapitre. Une nouvelle délibération du conseil communautaire est nécessaire pour modifier le montant de ce crédit.

Néanmoins, si le conseil communautaire l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'il fixe, le président peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le président informe le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

### 1.2. Calendrier budgétaire

Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou jusqu'au 30 avril, l'année du renouvellement du conseil communautaire).

Le budget est dit primitif dans la mesure où il peut connaître des ajustements tout au long de l'exercice. En effet, il peut être modifié par un budget supplémentaire et/ou des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire (BS) n'a pas lieu d'être si le compte administratif est voté en même temps que le budget primitif. Le budget supplémentaire est l'acte d'ajustement et de report permettant à l'entité de retranscrire les résultats cumulés de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1. Le budget supplémentaire doit être voté postérieurement à la décision actant le vote du compte administratif. Le budget supplémentaire reprend la structure du budget primitif.

Les décisions modificatives (DM) correspondent à la modification des prévisions inscrites au budget primitif ou au budget supplémentaire. Elles peuvent être adoptées à tout moment, après le vote du budget primitif.

Le vote du compte administratif arrête les résultats définitifs. Il doit intervenir avant le 30 juin.

Les résultats peuvent être repris de façon anticipée, avant l'arrêt du compte de gestion et l'adoption du compte administratif sur la base d'estimations, à condition toutefois que la reprise anticipée intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite du vote du budget.

Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure sont obligatoirement repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée soit du compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable. Ces documents doivent être accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

### 1.3. Provisions

Une provision doit être constatée :

- S'il existe, à la clôture de l'exercice, un risque découlant d'une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'entité ;
- S'il est probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci ;
- Si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Une provision doit être reprise :

- Intégralement, quand l'entité n'a plus d'obligation ou quand il n'est plus probable que cette obligation entraîne une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers ;
- Partiellement, en cas d'évaluation à la baisse du risque existant à la clôture de l'exercice.

Une provision doit être complétée d'une dotation complémentaire quand le risque ou la charge initialement évaluée connaît une augmentation du fait d'événements nouveaux.

L'établissement applique le système des provisions semi-budgétaires, cela signifie que la constitution de la provision se traduit par une véritable mise en réserve de la somme.

L'état des provisions constituées à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice est annexé au budget. Cet état est destiné à permettre au conseil communautaire d'apprécier l'opportunité de maintenir, compléter ou reprendre les provisions déjà constituées en fonction de l'existence et du niveau du risque ou de la dépréciation provisionnée.

La constitution d'une provision, à quelque titre que ce soit, donne nécessairement lieu à une décision du président précisant l'objet de la provision et en fixant le montant de manière justifiée.

## 1.4. Pluriannualité

Elle peut prendre deux formes :

- Les autorisations de programmes (en investissement)
- Les autorisations d'engagement (en fonctionnement)

Il s'agit là de la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pluriannuellement. Elles sont déclinées en crédits de paiement annuels.

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les autorisations d'engagement (AE) sont réservées aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles l'entité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers, à l'exclusion des frais de personnel. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement précitées. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes.

Des AP/AE de « dépenses imprévues » peuvent être votées par le conseil communautaire pour faire face à des événements imprévus en section d'investissement ou de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de la section concernée. Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5 % des dépenses réelles de la section limitant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre. En cas d'événement imprévu, le conseil communautaire peut affecter ces autorisations de programme à des opérations d'investissement ou des dépenses de fonctionnement rendues nécessaires par cet événement. En l'absence d'engagement, constaté à la fin de l'exercice, l'autorisation de programme est obligatoirement annulée à la fin de l'exercice.

Lorsque des autorisations de programme ou d'engagement sont votées, une annexe du compte administratif permet de suivre leur avancement.

Les AP/AE sont votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative (Art. R 2311.9 du code général des collectivités territoriales). Elles peuvent être votées lors de toutes séances de conseil communautaire.

La délibération précise l'objet de l'autorisation de programme, son montant, et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Le cumul des crédits de paiement (CP) doit être égal au montant de l'autorisation de programme.

Lorsque le vote a lieu au niveau du programme, il faut ventiler les crédits affectés par opération pour en préciser le contenu à l'assemblée délibérante.

## 1.5. Comptabilité d'engagement

L'engagement se décompose en un engagement comptable et un engagement juridique :

- L'engagement comptable représente la réservation des crédits à la dépense.
- L'engagement juridique constate l'obligation de payer : il correspond à la définition donnée à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Cette obligation résulte notamment d'un contrat, d'un marché, d'une convention, d'une lettre de commande, d'un acte de vente, d'une délibération.

La tenue de la comptabilité d'engagement permet de procéder au rattachement des charges et des produits en section de fonctionnement et d'établir l'état des restes à réaliser en section d'investissement.

Les phases de la procédure d'engagement de la collectivité se déroulent de la manière suivante :

- Etape 1 : signature du contrat, marché, convention par le président pour engager la dépense
- Etape 2 : engagement comptable et inscription au budget (décision modificative ou virement de crédit si les crédits votés sont insuffisants)

## 1.6. Exécution des dépenses et des recettes

A la suite de l'engagement de la dépense, intervient la liquidation qui a pour objet de vérifier la réalité de la dette et d'arrêter le montant de la dépense.

Elle comporte deux opérations qui interviennent soit simultanément, soit successivement :

- La constatation du service fait
- La liquidation proprement dite

La constatation précède logiquement la liquidation, mais elles sont étroitement liées. La constatation du service fait consiste à vérifier la réalité de la dette. Cette opération a donc pour but de s'assurer que la personne ou l'organisme avec lequel la collectivité a traité a bien accompli les obligations qui lui incombent. L'ordonnateur doit ainsi certifier le service fait à l'intention de l'agent comptable.

L'ordonnancement est l'acte administratif donnant, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre de payer la dette de la collectivité à un ou plusieurs créanciers. En dehors des procédures de paiement sans ordonnancement préalable (P503) ou de paiement par les régisseurs, aucune dépense ne peut être acquittée si elle n'a pas été préalablement ordonnancée.

Avant de procéder au paiement des mandats, le comptable public exerce les divers contrôles prévus par la réglementation (disponibilité des fonds, régularité de la dépense).

Lorsqu'au terme de ses contrôles, le comptable est amené à suspendre le paiement ou refuser la prise en charge de ce mandat, il notifie sa décision motivée au président (art. L 1617-2 du code général des collectivités territoriales). Les motifs de la suspension de paiement doivent être exposés de façon claire, précise et exhaustive pour, d'une part, informer le président, qui procédera alors aux rectifications nécessaires ou décidera de réquisitionner le comptable et, d'autre part, dans ce dernier cas, permettre au juge des comptes d'apprécier sur quelle base la responsabilité du comptable se trouve dérogée par la



réquisition. Avant de procéder au rejet d'un mandat, le comptable peut le mettre en instance, et informer l'ordonnateur des irrégularités constatées. L'ordonnateur peut ainsi compléter le dossier de mandatement.

## 1.7. Restes à réaliser en investissement

Les restes à réaliser (RAR) d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre. Ils sont pris en compte pour l'affectation des résultats dans la détermination du besoin de financement de la section d'investissement.

L'ordonnateur établit un état des restes à réaliser qu'il transmet au comptable public. L'état est également joint au compte administratif.

Les restes à réaliser doivent être repris à l'identique dans le budget.

Dans un cadre pluriannuel, la constitution des restes à réaliser porte sur les crédits de paiement afférents à une autorisation de programme ou d'engagement votée, affectée et engagée (adossés à un engagement juridique).

En principe, les crédits de paiement compris dans une autorisation d'engagement ou une autorisation de programme non engagés en fin d'exercice ont vocation à tomber. Toutefois, pour ces crédits de paiement, le règlement budgétaire et financier peut prévoir des reports de crédits de paiement d'une année sur l'autre.

La collectivité fait usage de ces reports de crédits de paiement d'une année sur l'autre.

## 2. La gestion de l'actif

### 2.1. Entrée dans l'actif/gestion de l'inventaire

Toutes les immobilisations, quelle que soit leur nature, sont inscrites à l'état de l'actif et dans l'inventaire par catégorie (incorporelles, corporelles et financières) dans l'ordre du plan de comptes par nature, puis dans l'ordre croissant des numéros d'inventaire attribués par l'ordonnateur.

Chaque immobilisation ainsi répertoriée donne lieu aux informations suivantes :

- Renseignements relatifs à ladite immobilisation ;
- Valeur d'origine ou historique ;
- Année de mise en service ;
- Durée d'amortissement ;
- Montant cumulé des amortissements ;
- Montant cumulé des dépréciations ;
- Valeur nette comptable.

## 2.2. Sortie de l'actif

Une immobilisation est sortie de l'actif lorsque l'entité n'en a plus le contrôle ou lorsque le bien est hors d'usage de façon permanente.

Les règles de comptabilisation sont différentes selon la forme que revêt la sortie.

La sortie d'une immobilisation est toujours enregistrée en comptabilité pour la valeur nette comptable de ce bien, quel que soit le mode de sortie de cette immobilisation. La valeur nette est égale à la valeur historique, c'est-à-dire au prix d'acquisition ou de production du bien, augmenté des adjonctions et déduction faite des amortissements éventuellement constatés.

Dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de l'inventaire et de l'état de l'actif. Pour ce faire, l'ordonnateur informe le comptable de la sortie de l'immobilisation :

- Par la voie classique des titres et des mandats lorsque l'opération est budgétaire ;
- Par le biais d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaires.

Un état de variation des immobilisations est joint au compte administratif. Il retrace, entre autres, toutes les cessions d'immobilisations réalisées par l'entité.

Les différentes modalités de sortie de l'actif sont :

- La cession à titre onéreux,
- La cession à titre gratuit, à l'euro symbolique ou à un prix inférieur à la valeur vénale,
- Les dotations ou apports,
- Les sinistres ou destruction,
- La mise à la réforme.

**cc2024-03-18-010 - Adhésion groupement d'achat Resah  
Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Le groupement d'intérêt public Resah est une centrale d'achat, historiquement hospitalière, qui ouvre aujourd'hui ses services aux collectivités territoriales.

L'adhésion à cette centrale va permettre l'acquisition de prestations informatiques ou de natures financières sur des marchés dont les prix sont négociés au niveau national avec les prestataires.

Ces prix sont plus intéressants que les conditions que Saint-Lô AGGLO pourrait obtenir en acheteur unitaire puisqu'elle bénéficierait via ce groupement de l'effet de massification des achats.

L'adhésion au GIP RESAH est facturée 600 € net de taxes une fois par an.

**Débats :**

Monsieur Lecluze estime que l'Agglo ne pense pas aux entreprises locales puisqu'il est fait appel à un groupement national.

Monsieur Dincuff indique qu'il y a une obligation de répondre aux prescriptions du marché public. Cependant, il rappelle qu'il existe un service d'achat mutualisé avec la ville de Saint-Lô pour les achats de types travaux, prestation à vocation pour servir l'Agglo. Sur d'autres marchés, l'Agglo a comparé les offres des centrales d'achat importantes pour l'acquisition du matériel informatique : des serveurs, des baies et de la prestation dite financière.

Monsieur Lemazurier souhaite que les élus puissent disposer, sur l'ensemble des marchés portés par l'Agglo, des chiffres pour savoir combien sont issus du secteur local ou de l'extérieur. Il estime qu'actuellement, les prestataires locaux représentent deux tiers contre un tiers pour des prestataires extérieurs. Il souligne qu'il n'est pas possible de fermer les marchés publics uniquement aux entreprises du territoire de l'Agglo. Il estime, toutefois, que la question est légitime car il est nécessaire compte tenu du contexte économique de faire travailler les entreprises locales.

Il propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 82 voix pour, 2 voix contre (Madame Morgane BUISSON, Monsieur Sylvain GOUVENOU) et 3 abstentions (Monsieur Jean LEBOUVIER, Monsieur Denis LECLUZE, Madame Virginie MÉTRAL) :

- l'autorisation donnée au président à signer le bulletin d'adhésion au GIP RESAH ainsi que toute convention de service d'achat centralisé associée pour exécuter un marché et tout document relatif à cette affaire

<b>DEPENSES</b>	
<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant</b>
6281-001	600,00 €

**cc2024-03-18-011 - Attribution de subventions à l'enseignement supérieur pour les établissements et laboratoires**  
**Rapporteur - E. LEJEUNE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du n°c2019-09-04.205 du conseil communautaire du 24 septembre 2019 relative à l'approbation de la mise en place du dispositif d'appel à projets à destination des établissements de l'enseignement supérieur et des structures de recherche,

Vu la délibération n°c2021-09-20-008 du conseil communautaire du 20 septembre 2021 approuvant la mise en place de nouveaux critères de sélection,

Vu l'avis favorable du jury, chargé d'examiner les projets, du 25 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission du développement économique du 5 février 2024.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Pour soutenir les initiatives portées par les établissements de recherche et de formation post-bac en faveur du développement de l'enseignement supérieur et du tissu économique local, Saint-Lô Agglo a mis en place un dispositif d'appel à projets à destination des établissements de l'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche universitaires.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- consolider la recherche à Saint-Lô Agglo,
- permettre des retombées potentielles pour le tissu économique local,
- renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire,

Une enveloppe de 55 000 € est inscrite au budget 2024 pour le dispositif global c'est à dire enveloppe à la fois destinée aux établissements de l'enseignement supérieur et aux laboratoires de recherche.

Le jury, chargé d'examiner les demandes de subvention, s'est réuni le 25 janvier dernier pour examiner les dossiers de demande de subvention. Il est proposé de subventionner trois projets (document en annexe).

Concernant la convention signée entre Saint-Lô Agglo et le laboratoire LUSAC, la date d'effet du contrat du doctorant prévoyait la période suivante : du 01/11/2022 au 01/11/2025. Le doctorant ayant finalement débuté son contrat le 01/01/2023 pour une fin prévue le 31/12/2025, un avenant a été rédigé afin de modifier la durée du contrat initial et de la prolonger de deux mois permettant ainsi de couvrir la période entière de la thèse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 84 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Yves ANQUETIL) et 2 abstentions (Monsieur Jean LEBOUVIER, Madame Virginie MÉTRAL) :

- le versement des subventions,
- l'autorisation donnée au président à signer tout document relevant de ces subventions.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant</b>
ligne 23 fonction 657382	46 000,00 €

Tableau récapitulatif des trois demandes de subvention :

Établissement enseignement supérieur	Intitulé du projet	Montant total	Subvention proposée
IUT MT2E (Métiers de la Transition et Efficacité Energétique)	<p>Equipement d'une salle de travaux pratiques d'automatisme</p> <p>Souhait de s'équiper d'un banc de pompe à chaleur géothermique pour faire des travaux pratiques sur la production d'énergie à partir de la géothermie</p> <p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Familiariser les étudiants avec les nouvelles technologies et les moyens d'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes</li> </ul> <p>Orienter cet enseignement pratique vers des applications réelles telles qu'en entreprise et surtout en accord avec les préoccupations énergétiques et environnementales actuelles</p>	43 200 €	6 000 €
Laboratoire universitaire de recherche	Intitulé du projet	Montant total	Subvention proposée
GREYC	<p>Demande pour le cofinancement d'un doctorant sur 3 ans (2024, 2025 et 2026)</p> <p>Le projet de recherche porte sur la conception d'une méthode d'édition d'attributs faciaux dans une optique biométrique afin de faciliter la reconnaissance de personnes. (convention pluriannuelle signée le 15 octobre 2023)</p>	40 000 €/an	20 000 €/an
LUSAC	<p>Demande pour le cofinancement d'un doctorant sur 3 ans (2023, 2024 et 2025)</p> <p>Le projet de recherche concerne l'étude des moyens d'optimisation et d'économie d'énergie dans le bâtiment afin de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone sans dégradation du confort thermique.</p> <p>(convention pluriannuelle signée le 13 octobre 2022)</p>	40 000 €/an	20 000 €/an
<b>TOTAL des subventions proposées pour l'année 2024</b>			<b>46 000 €</b>

## FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES

(fonctionnement)

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)	BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION	BUDGET TOTAL DU PROJET
Axe ESER n°A : 2									
Équipement pour une salle de travaux pratiques d'automatisme	IUT	Patrice GUILLERM	IUT, 120 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO	établissement de l'enseignement supérieur		21 600 €	6 000 €		43 200 €
Cofinancement d'un doctorant	Laboratoire LUSAC	Sylvain GUILLOU	IUT, 120 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO	Laboratoire universitaire de recherche		20 000 €	20 000 €		40 000 €
Cofinancement d'un doctorant	Laboratoire GREYC	Christophe ROSENBERGER	IUT, 120 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO	Laboratoire universitaire de recherche		20 000 €	20 000 €		40 000 €



**cc2024-03-18-012 - Subventions aux associations culturelles**  
**Rapporteur - A. HENRYE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

Vu la délibération n°cc2020-01-20-204 du conseil communautaire du 20 janvier 2020, validant le projet de développement culturel,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-015 du conseil communautaire du 27 mars 2023, validant les conditions d'attribution de subventions aux associations dans le cadre du soutien à la culture et le principe du contrat culture territoire enfance jeunesse,

Vu l'avis favorable de la commission du développement économique du 5 février 2024.

**CONSIDÉRANT ce qui suit :**

Saint-Lô Agglo dans le cadre du projet de développement culturel de janvier 2020, a validé le principe d'encourager la notion de projet et de programmation culturelle sur le territoire. En ce sens, elle soutient, au travers de subventions, de nombreuses associations.

**1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

**1.1 Rappel du contexte et des dispositifs**

Au regard de la politique publique culturelle qui s'articule autour de dispositifs approuvés lors du conseil communautaire du 27 mars 2023. L'enveloppe prévue au budget 2024 est d'un montant global de 73 800 €. Le versement des subventions reste conditionné à la réalisation du projet et la production des justificatifs attendus.

**Les dispositifs :**

<b>Dispositifs</b>	<b>Aide forfaitaire plafonnée</b>
« initiatives locales »	1 000,00 €
« projets territoriaux »	2 000,00 €
« festivals et projets d'envergures »	3 000,00 €
« associations structurantes »	8 000,00 €

Il est à noter que deux associations relevant de conventions multi-partenariales ou s'inscrivant dans des lieux labellisés, bénéficient d'un accompagnement spécifique. Les conventions conclues définissent l'aide plafonnée avec les autres partenaires publics (minimum deux).

**1.2. Présentations des projets**

Quinze dossiers sont proposés dans le cadre des dispositifs pour un montant total de 70 300 € et répartis comme suit (voir tableau en annexe 1) :

Critères	Nombre de projets	Montant total des projets
« initiatives locales »	5	5 000,00 €
« projets territoriaux »	3	6 000,00 €
« festivals et projets d'envergures »	3	9 000,00 €
« associations structurantes »	2	13 000,00 €
« associations relevant de conventions multi-partenariales ou/et s'inscrivant dans des lieux labellisés »	2	37 300,00 €

Des conventions pluriannuelles d'objectifs sont rédigées pour les associations structurantes et relevant de conventions multi-partenariales. Elles permettent d'asseoir les partenariats, de donner une plus grande lisibilité au travail mené par les associations, de rationaliser l'ensemble des financements soulevés par les associations et de mobiliser des fonds supplémentaires dans le cadre de projets partenariaux (comme le contrat culture, territoire, enfance, jeunesse ou les appels à projets culturels nationaux).

**La durée des conventions est portée à trois ans.** L'attribution des subventions allouées, reste conditionnée au vote annuel du budget de Saint-Lô Agglo.

Dans le respect de la liberté d'initiatives et de l'autonomie des associations structurantes mais dans le contrôle de la bonne gestion des aides publiques, les attendus sont les suivants :

- S'inscrire dans les objectifs du projet de développement culturel de Saint-Lô Agglo dont la mise en œuvre d'un projet fédérateur autour de la vire et l'adhésion au contrat culture territoire enfance, jeunesse.
- Rayonner sur le territoire de Saint-Lô Agglo et développer des liens avec les habitants de Saint-Lô Agglo, le monde éducatif (résidences hors les murs...)
- Veiller à l'accès à la culture pour tous (sensibilisation de nouveaux publics, accès aux publics éloignés...)
- Développer des partenariats avec les acteurs culturels de Saint-Lô Agglo, croisement des disciplines artistiques (mise en réseau, rencontres, sélections des résidences...)

Les associations concernées sont :

- **L'association « les Saltimbrés »** : convention multi partenariale avec département de la Manche et Saint-Lô Agglo dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique.
- **L'association « Bouillonnant valthère »** : convention partenariale avec Saint-Lô Agglo et soutenue par le ministère de la culture dans le cadre notamment du fond d'innovation territorial.
- **L'association « Ecran sonique »** : convention multi partenariale avec le ministère de la culture, le département de la Manche, la ville de Saint-lô et Saint-Lô Agglo dans le cadre de la labellisation, scène de musique actuelle.
- **L'association « ADN »** : convention multi partenariale avec le ministère de la culture, la région Normandie, le département de la Manche et Saint-Lô Agglo dans le cadre du dispositif, relai culturel régional.

## 2. LE CONTRAT CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE

### 2.1 Rappel du contexte

Dans le cadre du contrat « culture, territoire, enfance, jeunesse » conclu le 5 octobre 2023 pour une durée de 3 ans entre le ministère de la Culture — direction régionale des affaires culturelles de Normandie, le rectorat de Normandie, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche, la caisse d'allocations familiales de la Manche, le département de la Manche et Saint-Lô Agglo, un appel à projet a été lancé en décembre 2023 pour une mise en œuvre sur l'année scolaire 2023/2024.

### 2.2 Les projets

9 dossiers ont été reçus pour l'année scolaire 2023/2024 soit un de 18 000 € (voir tableau en annexe 1).

### 2.3 Budget :

Année budgétaire	Année des projets	Saint-Lô Agglo	Direction régionale des affaires culturelles	TOTAL enveloppe CTEJ
2023	2023/2024	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
2024	2024/2025	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
2025	2025/2026	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 75 voix pour, 4 voix contre (Monsieur Henri FONTAINE, Madame Virginie MÉTRAL, Monsieur Michel PACARY, Monsieur Nicolas TOSTAIN), 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Pierre LEDOUIT, Madame Françoise LOUIS, Monsieur Jean-Pierre LOUISE) et 5 abstentions (Monsieur Jean AUVRAY, Monsieur Philippe BRIARD, Monsieur Jacques CLAIRAUX, Monsieur Jean LEBOUVIER, Monsieur Sylvain GOUVENOU) :

- les subventions pour les associations susmentionnées et les projets du contrat culture territoire enfance jeunesse à hauteur des montants indiqués et valide le principe des conventions,
- l'autorisation donnée au président à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

RECETTES	
Imputation budgétaire	Montant
6574	10 000,00 €

DEPENSES	
Imputation budgétaire	Montant
65748	70 300,00 €
65748	18 000,00 €

**FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES**

(investissement et fonctionnement)

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)	BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION	BUDGET TOTAL DU PROJET
<b>Axe : LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITE</b>									
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Au 120	BOUCHER Patrice	11 place Westport – 50570 MARGINY SUR LOZON	Organisation d'évènements musicaux et culturels	- €	3 330 €	1 000 €	31 300 €	31 300 €
	Salon de peinture de Domjean	CHANU JASUND Françoise	3 rue du jardin Saint-Jean - 50420 DOMIEAN	Promouvoir la culture en milieu rural à travers l'art.	1 000 €	1 300 €	1 000 €	5 550 €	5 550 €
	Collectif nouvelle hydre	DE BONFILS Géraldine	1 place Michel Louis - 50620 SAINT-FROMOND	Promotion de l'expression artistique par la pratique théâtrale	2 000 €	3 000 €	2 000 €	9 037 €	9 037 €
	Cinéma et culture pour tous	ALIX FAUDEMER Annick	Mairie - 50890 CONDE-SUR-VIRE	Sensibiliser à l'art cinématographique	1 000 €	1 500 €	1 000 €	26 295 €	5 810 €
	Amitié Cerisyaise	VAUDORNE Michel	1, rue des Halles – 50680 CERISY-LA-FORET	Organisation de manifestations culturelles. Participation à l'animation et au développement touristique de la commune	1 000 €	4 000 €	1 000 €	12 343 €	12 343 €
	Animathèque	GUERIEL Mélie	2 rue du Pressoir – 50750 QUIBOU	Soutien encourager, provoquer toutes initiatives pour développer la pratique culturelle, favoriser l'animation de la médiathèque et des antennes lectures	2 000 €	2 800 €	2 000 €	7 924 €	7 924 €
	Au son d'Euh Lo	MARGUERIE Chantal	7, place Jean-Claude Lemoine— 50420 TESSY BOCAGE	Organisation d'évènements musicaux et culturels accessibles à tous sur le territoire rural de la Manche	- €	3 000 €	3 000 €	68 200 €	68 200 €
	Capa Photo	ROUSSEL Robert	La Bénouvière Pont Farcy – 50420 TESSY BOCAGE	Promotion de l'art photographique. L'organisation de concours, d'expositions, de stages, de rencontres La publication de documents mettant en valeur la photo et les photographes La formation.	2 000 €	3 000 €	2 000 €	7 343 €	7 343 €
	Marigny Evènement	DOLOUE Cédric	9 place wesport – 50570 MARGINY SUR LOZON	Organisation et animation de manifestations culturelles pour venir en aide à d'autres associations	3 000 €	6 000 €	3 000 €	186 000 €	186 000 €
	La Garande	DUPONT Béatrice	5, lieu-dit La Garande 50570 CAMETOUS	Accompagnement à l'élaboration, la production et la diffusion d'œuvres artistiques et culturelles à destination du public, des artistes, des cie...	- €	2 000 €	1 000 €	7 890 €	7 890 €
Comité Saint-Vigor	GOUPIL Michel	La mairie-50680 CERISY-LA-FORET	Découvrir un patrimoine exceptionnel au travers de manifestations culturelles : concert, manifestations, expositions	3 000 €	3 000 €	3 000 €	49 500 €	49 500 €	
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	Les Saltimbrés	TOURNIERE Isabelle	10, rue saint-Georges- 50000 SAINT-LO	Association structurante/subvention de partenariat	8 000 €	Subvention de partenariat	5 000 €	247 912 €	Subvention de partenariat
	Bouillonnant Valthère	BESLON Florence	1, rue des Charmilles Hébécrevon- 50180 THEREVAL	Association structurante/subvention de partenariat	8 000 €	Subvention de partenariat	8 000 €	105 000 €	Subvention de partenariat
	ADN	CABANNES Philippe	Route de Pont Farcy - La minoterie – 50420 TESSY BOCAGE	Relai culturel régional/subvention de partenariat	24 300 €	Subvention de partenariat	24 300 €	210 693 €	Subvention de partenariat
	Ecran Sonique	CARABOEUF Vincent	Place du champ de mars- 50000 SAINT-LO	Scène de musique actuelle /subvention de partenariat	13 000 €	Subvention de partenariat	13 000 €	1 315 660 €	Subvention de partenariat
Démocratiser et faciliter l'accès à la culture	Nadine Portier	Artiste	1 rue des Charmilles - 50180 THEREVAL	ETUDIANTS du lycée Le Bon Sauveur (BTS tourisme) Le béton, exploration d'une matière, de l'architecture à la sculpture.	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Cyрил Perrot	Artiste	8, la Lande - 50560 BLAINVILLE-SUR-MER	Etudiants et résidents du FIT. Réflexion sur les problèmes environnementaux à travers la BD, le street art	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Harold Leroy (association Ecran Sonique)	Artiste	Place du champ de mars- 50000 SAINT-LO	Etudiants du lycée Leverrier. Photographie de concert	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Hervé Dez et Emmanuelle Poille (association tulipe mobile)	Artiste	7 rue de la sienne- 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER	3/5 ans de l'ACM de Marigny. Dis moi qui je suis, je te dirai qui tu es	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Jacques Marcel Blondel (association Usine Utopik)	Artiste	Route de Pont-Farcy, la Minoterie-- 50420 TESSY- BOCAGE	3/5 ans du RPI RPI Le Mesnil Raoult-Saint Romphaire-Troigots. Photographie "le môme" exposition et ateliers	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Sylvain Mellot	Artiste	24, rue du prés de bas- 50000 SAINT-LO	3/5 ans de Raymond Brulé Saint-Lô. Œuvre artistique collective en 3D	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Sophie Quenon (association ACDS)	Artiste	Le bourg, mairie - 50750 SAINT- SANSON-DE-BONFOSSE	3/5 ans de l'ACM de Daye. Danse et manipulation d'objets	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Lewis Evans (association Ecran Sonique)	Artiste	Place du champ de mars- 50000 SAINT-LO	3/5 ans de l'Yser. Initiation au chant chorale et représentation	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	
	Maria Eugénia de Castilla (association ACDS)	Artiste	Le bourg, mairie - 50750 SAINT- SANSON-DE-BONFOSSE	3/5 ans de l'ACM de l'Elle. Théâtre et manipulation d'objets	- €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	2 000 €	Subvention dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse	

**cc2024-03-18-013 - Subvention sport scolaire USEP**  
**Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-17 et L 5211 - 2,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu l'avis de la commission du sport du 17 janvier 2024.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Historiquement basé sur un forfait licence arrêté à 4,83 €, le calcul des montants ne peut s'effectuer sur ce format qu'à l'issue de l'année scolaire.

Pour l'année 2022-2023, cinq demandes avaient été recensées et 294 licences avaient alors été déclarées.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la commission du sport propose de modifier le mode attributif de cette subvention.

Le sport scolaire primaire associatif est porté par l'USEP Manche sur le territoire. L'agglomération entretient finalement peu de relations avec les associations sportives scolaires, contrairement à l'USEP Manche qui est un interlocuteur régulier.

La vie de ces associations sportives est souvent liée à l'investissement des enseignants présents sur l'école.

Au regard de ces éléments, il est suggéré que l'enveloppe globale de 4 500 € soit versée directement à l'USEP Manche. En contrepartie, cette dernière s'engagerait à la mise en place d'une gratuité de la licence USEP pour tous les enfants inscrits dans une association sportive USEP du territoire communautaire.

Si un reliquat était constaté à l'issue de cette mesure, une aide au transport de ces mêmes associations serait appliquée.

La gratuité de la licence rendue possible par l'accompagnement de l'agglomération constituerait un dispositif d'encouragement et d'incitation à la pratique sportive des enfants. Elle composerait un élément extrêmement marquant de la politique sportive à l'échelle de notre territoire.

**Débats :**

Monsieur Louise n'est pas convaincu. Il demande si les associations qui faisaient appel à cette subvention ont été informées. Il se demande si les aides seront similaires.

Monsieur Legendre répond par la négative tant que la délibération n'était votée. Il souligne que l'USEP a eu des discussions avec ces associations. Il est proposé d'utiliser l'enveloppe de 4 500 € différemment puisque la licence de l'USEP sera gratuite.

Monsieur Lemazurier précise qu'il s'agit d'une simplification des démarches administratives. Saint-Lô Agglo pourra ainsi gérer la participation de l'ensemble des écoles sur l'USEP. L'objectif est que l'enveloppe serve également au transport des écoles qui sont les plus éloignées des équipements.

Il propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 82 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Monsieur Nicolas TOSTAIN), 1 ne prend pas part au vote (Madame Nadine LE BROUSSOIS) et 2 abstentions (Monsieur Laurent ENGUEHARD, Madame Virginie MÉTRAL) :

l'attribution d'une subvention à l'association USEP Manche d'un montant de 4 500 euros, au titre de l'année 2024.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant</b>
6574 - 40	4 500,00 €

**cc2024-03-18-014 - Subvention au titre du soutien à l'emploi sportif**  
**Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-17 et L5211 - 2,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu l'avis de la commission du sport du 24 janvier 2024.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

36 clubs sportifs ont déposé un dossier de demande de subvention au titre du soutien à l'emploi. Ils représentent l'équivalent à temps complet de 67 emplois à temps plein sur le territoire communautaire et un total de 81 salariés de droit privé.

56 d'entre eux sont en contrat CDD/CDI, 24 en contrat d'apprentissage de moins de 26 ans et 1 en contrat d'apprentissage de plus de 26 ans.

Sur proposition de la commission du sport,

- les contrats d'apprentissage de moins de 26 ans sont minorés de 50 %
- l'accompagnement est plafonné à un ETP par club.

34 clubs sont éligibles au versement de cette subvention pour cette année 2024.

**Débats :**

Monsieur Enguehard souhaite savoir à quel club sportif correspond « le groupement d'employeurs Wakeru » fixé au complexe sportif d'Agneaux.

Monsieur Le Gendre indique qu'il va se renseigner.

Monsieur Enguehard demande des explications sur la mention « Autres » pour un montant de 675 €.

Monsieur Lemazurier précise que s'il n'y a pas d'associations, il ne peut être attribué des aides. Il indique que ce montant représente un cumul de plusieurs clubs.

Il propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 75 voix pour, 1 voix contre (Madame Morgane BUISSON), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Jean-Pierre LOUISE) et 10 abstentions (Monsieur Yves ANQUETIL, Monsieur Jean AUVRAY, Madame Liliane BOSCHER, Monsieur Philippe BRIARD, Monsieur Jacques CLAIRAUX, Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Louis JANNIÈRE, Madame Virginie MÉTRAL, Madame Sylvie LEGUEDOIS, Monsieur Michel SAVARY) :

- le versement des subventions 2024 au titre du soutien à l'emploi sportif pour un montant de 49 991 €

<b>DEPENSES</b>	
<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant</b>
6574 - 40	49 991,00 €



## FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2024

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)
Axe							
Subvention soutien à l'emploi sportif	La Saint-Loise gymnastique	Saussey Anthony	Place Georges Pompidou 50000 Saint-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Football club Saint-Lô Manche	Deslandes Thibault	Centre des Ronchettes - Route de Torigni 50000 Saint-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Club nautique du Pays Saint-Lois	Françoise Sandrine / Baulot Françoise	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Dojo Saint-Lois	Mayet Françoise	Bois Ardent - Dojo Crépieux 50000 Saint-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tessy Moyon Sports	Beslon Laurent	Mairie - Place Jean Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Agneaux Football club	Jouin Christophe	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Stade Saint-lois basket	Lefèvre Jérémy	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Cercle d'echecs Agneaux Saint-Lô	Beneteau Hubert	1 impasse de la Palière - Salle Charles de Gaulle 50180 Agneaux	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	ASEV Canoe Kayak	Drieu Cyrille	7 Route de la base Canoë Kayak 50890 Condé-sur-Vire	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Condé Sports	Lesauvage Guillaume	14A Route des écoles 50890 Condé-sur-Vire	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Football club des Etangs	Lescot Christophe	5 rue du stade 50160 Saint-Amand-Villages	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Patronage Laique Saint-Lois	Le Provost Patrick	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Rugby Club Saint-Lô	Rauline Guillaume	Rue des Ronchettes 50000 Saint-Lô	sport	- €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Etoile Sportive Marigny Le Lozon	Canivet Daniel	1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Stade Saint-Lois Haltérophilie	Canivet Dominique	1 rue du coton Saint-Romphaire 50750 Bourgvallées	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Manche Tennis club	Le Port François / Duprey Ludovic	915 rue Henri Dunant	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	FC 3 Rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade 50750 Canisy	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Moyon Percy vélo sports	Hervieu Pascal	Mairie Route de la Mairie 50860 Moyon-Villages	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Union sportive Semilly St-André	Marie Olivier / Aumond Dimitri	16 Avenue de la Mazure 50810 La Barre de Semilly	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Club Alpin Français de la Vire	Guerin Nicolas	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Association Saint Jean Sports	Leneveu Matthieu	2 place de la 35ème division Mairie 50810 Saint-Jean-d'Elle	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Groupement d'employeurs Wakeru	Lereverend Laurence	Complexe sportif - 20 avenue Sainte-Marie - 50180 Agneaux	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	ASPTT Saint-Lô Omnisport	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	sport	1 825 €	Pas de montant sollicité	1 591 €

## FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2024

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tennis club des bords de Vire	Sanchez Richard	17 rue du 11 novembre 1918 50880 Pont-Hébert	sport	1 459 €	Pas de montant sollicité	1 034 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Club athlétique pontois	Jouin Jérôme	Hameau Thomasse 50880 Pont-Hébert	sport	912 €	Pas de montant sollicité	796 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Etoile Sportive Torigni tennis de table	Marie Alain	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	sport	912 €	Pas de montant sollicité	796 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	AS Bérigny Cerisy la Forêt	Simonin Stéphane	Le Bourg 50810 Bérigny	sport	912 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Football club de L'Elle	Lenoel Christophe	44 Rue de la libération 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	sport	912 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Judo club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	sport	729 €	Pas de montant sollicité	812 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Etoile sportive Torignaise cyclisme	Simon Louis	Le pavé - 50160 Torigni-les-villes	sport	693 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Association Sport Loisir Section Tennis (St-Georges-Montcocq)	Adam Stéphanie	Avenue du cotentin 50000 St-Georges-Montcocq	sport	456 €	Pas de montant sollicité	414 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tennis club Marigny Le Lozon	Legrand Vincent	15 Rue des sports 50570 Marigny le Lozon	sport	365 €	Pas de montant sollicité	1 591 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Association sportive Théréval	Pacary Dominique	13 rue Saint-Martin 50180 Théréval		- €		1 591 €
					49 325 €		49 991 €

**cc2024-03-18-015 - Approbation du projet et demande de versement de fonds de concours de la ville de Saint-Lô pour la réfection de la toiture du gymnase André Guilbert à Saint-Lô**

**Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° cc2021-06-21-001 du conseil communautaire du 21 juin 2021, portant sur l'adoption du pacte financier et fiscal 2021-2026,

Vu la délibération n° cc2023-03-27-004 du conseil communautaire du 27 mars 2023, portant sur l'avenant n° 1 du pacte financier et fiscal 2021-2026, relatif à la règle de cofinancement faisant l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du reste à charge (HT) sur les opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du 12 mars 2024 de la commune de Saint-Lô pour attribuer un fonds de concours à Saint-Lô Agglo.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Le gymnase André Guilbert, situé rue des Mimosas 50000 Saint-Lô a été construit en 1964. Il est principalement occupé par le collège Louis Pasteur, et l'association Saint-Lô Volley y est le club résident, le temps des travaux du gymnase Fernand Beaufils.

Il est utilisé de manière régulière à hauteur de 65 heures par semaine. L'utilisation lors des week-ends est aléatoire, en fonction de la planification de matchs dans diverses disciplines.

L'ensemble représente 1 160 m<sup>2</sup> de surface plancher. Il s'agit d'un ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Il est constitué d'un gymnase de 800 m<sup>2</sup> (40mx20m), de 4 vestiaires collectifs attenants aux espaces sanitaires + douches collectives et individuelles, de 2 vestiaires arbitres, de 2 locaux de rangement de matériel et de 2 locaux de rangement associatifs.

Le sol taraflex précédent, gondolé en plusieurs endroits et rendant de fait la pratique du volley et du sport scolaire dangereuse, a fait l'objet d'une réfection totale en 2018.

Il est cependant constaté une croissance des phénomènes d'infiltration d'eau en toiture tant par leurs fréquences que par leurs intensités.

Les travaux se feront en 2 phases :

- gymnase : remplacement de la couverture fibrociment par une couverture bacs acier double peau isolant et la pose de bardages translucides,
- vestiaires : remplacement des éléments d'étanchéité et isolants existants de la toiture terrasse des vestiaires par un complexe étanchéité et isolant 80 mm, et remplacement des châssis bois existants par des châssis PVC.

Le pacte financier et fiscal instituant de nouvelles règles de co-financement précise que les gros travaux ou opérations de renouvellement réalisés sur les équipements sportifs d'intérêt communautaire, à l'exception des équipements relevant de la notion « d'équipement unique à l'échelle du territoire » ou « d'équipement à vocation unique à l'échelle du territoire », feront l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du montant du reste à charge HT.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

plan de financement prévisionnel	dépenses	recettes	% de financement
Coût prévisionnel €HT	381 667 €		
DETR/DSIL		76 333 €	20,0%
<b>reste à charge RAC 305 333 €</b>			
Part commune (49% du RAC)		149 613 €	39,2%
Part Saint-Lô Agglo (51% du RAC)		155 720 €	40,8%
<b>Totaux</b>	<b>381 667 €</b>	<b>381 667 €</b>	<b>100,0%</b>

### Débats :

Monsieur Enguehard demande si une étude d'opportunité a été menée pour l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des différents gymnases de Saint-Lô. Il estime que la surface et l'exposition correspondent pour ce gymnase.

Monsieur Le Gendre répond que techniquement cela est impossible car la structure de la charpente ne le permet pas.

Monsieur Lemazurier rappelle qu'effectivement la ligne de conduite est d'équiper les bâtiments de panneaux photovoltaïques lorsque cela est réalisable. Mais il souligne que souvent la difficulté porte sur la problématique de charges des toitures qui ne permet pas de réaliser ces projets.

Monsieur Savary indique qu'il ne prendra pas part au vote, sa commune étant exclue de la compétence sport. Il rappelle que sa commune a un projet de rénovation du gymnase sans avoir d'aide financière de Saint-Lô Agglo.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 75 voix pour, 5 voix contre (Monsieur Henri FONTAINE, Madame Nicole GODARD, Monsieur Louis JANNIÈRE, Monsieur Pascal LANGLOIS, Monsieur Nicolas TOSTAIN), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Michel SAVARY) et 6 abstentions (Monsieur Yves ANQUETIL, Monsieur Philippe BRIARD, Madame Morgane BUISSON, Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Madame Virginie MÉTRAL, Monsieur Dominique QUINETTE) :

- le projet de réfection de la toiture du gymnase André Guilbert à Saint-Lô,
- le plan de financement,
- l'autorisation de demander à la commune de Saint-Lô le versement d'un fonds de concours en vue de participer au financement de la réfection de la toiture du gymnase André Guilbert à Saint-Lô,
- l'autorisation donnée au président à signer tout acte afférent à ces demandes.

**cc2024-03-18-016 - Approbation du projet et demande de versement du fonds de concours de la commune de Saint-Lô pour la réfection de la toiture du club house du stade de football Sainte-Croix à Saint-Lô**  
**Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° cc2021-06-21-001 du conseil communautaire du 21 juin 2021, portant sur l'adoption du pacte financier et fiscal 2021-2026,

Vu la délibération n° cc2023-03-27-004 du conseil communautaire du 27 mars 2023, portant sur l'avenant n° 1 du pacte financier et fiscal 2021-2026, relatif à la règle de cofinancement faisant l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du reste à charge (HT) sur les opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du 12 mars 2024 de la commune de Saint-Lô pour attribuer un fonds de concours à Saint-Lô Agglo.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Saint-Lô Agglo favorise la pratique du football pour 3 000 licenciés environ issus des 21 clubs implantés sur son territoire, par la mise à disposition et l'entretien de 28 stades comprenant 50 terrains de football dont le stade Sainte-Croix sur la commune de Saint-Lô.

Le stade Sainte-Croix est constitué de 4 terrains de football en herbe (2 terrains de 100x60m, un terrain 52x32m et un terrain 32x25m) et d'un bloc vestiaires (4 collectifs et 2 arbitres), d'un bloc sanitaires publics et d'un club house.

Le club résident, Union Sportive Sainte-Croix, occupe le site environ 40 heures par semaine. Le collège Louis Pasteur l'utilise ponctuellement sur quelques cycles scolaires.

Le bâtiment est un ERP classé X et L et peut recevoir 84 personnes dans les vestiaires, bureau et locaux et 112 personnes dans le club house d'environ 130 m<sup>2</sup>, construit en 1981.

Il est constaté une croissance des phénomènes d'infiltration d'eau en toiture tant par leurs fréquences, que par leurs intensités.

Le programme consiste à déposer la couverture fibrociment amiantée existante et à la remplacer par du bac acier + isolant

Le pacte financier et fiscal instituant de nouvelles règles de co-financement précise que les gros travaux ou opérations de renouvellement réalisés sur les équipements sportifs d'intérêt communautaire, à l'exception des équipements relevant de la notion « d'équipement unique à l'échelle du territoire » ou « d'équipement à vocation unique à l'échelle du territoire », feront l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du montant du reste à charge HT.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

plan de financement prévisionnel	dépenses	recettes	% de financement
Coût prévisionnel €HT	50 834 €		
DETR/DSIL		10 167 €	20,0%
<b>reste à charge RAC 40 667 €</b>			
Part commune (49 % du RAC)		19 927 €	39,2%
Part Saint-Lô Agglo (51 % du RAC)		20 740 €	40,8%
<b>Totaux</b>	<b>50 834 €</b>	<b>50 834 €</b>	<b>100,0%</b>

### Débats :

Monsieur Le Gendre précise que la réfection de cette toiture, n'apporte aucun intérêt pour la pose de panneaux photovoltaïques au vu de son orientation géographique. Pour autant, il va être étudiée la faisabilité sur la petite casquette du bâtiment d'une surface de 30 m<sup>2</sup> en façade sud, la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques pour le fonctionnement d'un ballon d'eau chaude.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour, 7 voix contre (Madame Morgane BUISSON, Monsieur Henri FONTAINE, Madame Nicole GODARD, Monsieur Louis JANNIÈRE, Monsieur Pascal LANGLOIS, Monsieur Jean-Paul PAYRASTRE, Monsieur Nicolas TOSTAIN), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Michel SAVARY) et 9 abstentions (Monsieur Yves ANQUETIL, Monsieur Jean AUVRAY, Monsieur Philippe BRIARD, Monsieur Jacques CLAIRAUX, Monsieur Denis LECLUZE, Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Madame Virginie MÉTRAL, Madame Sylvie LEGUEDOIS, Monsieur Dominique QUINETTE) :

- le projet de réfection de la toiture du club house du stade de football Sainte-Croix à Saint-Lô,
- le plan de financement,
- l'autorisation de demander à la commune de Saint-Lô le versement d'un fonds de concours en vue de participer au financement de la réfection du club house du stade de football Sainte-Croix à Saint-Lô,
- l'autorisation donnée au président à signer tout acte afférent à ces demandes.

**cc2024-03-18-017 - Approbation du projet et demande de versement du fonds de concours de la commune de Cerisy-la-Forêt pour la rénovation des vestiaires du stade de football Lucien Godin**  
**Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° cc2021-06-21-001 du conseil communautaire du 21 juin 2021, portant sur l'adoption du pacte financier et fiscal 2021-2026,

Vu la délibération n° cc2023-03-27-004 du conseil communautaire du 27 mars 2023, portant sur l'avenant n° 1 du pacte financier et fiscal 2021-2026, relatif à la règle de cofinancement faisant l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du reste à charge (HT) sur les opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du 2 février 2024 de la commune de Cerisy-la-Forêt pour attribuer un fonds de concours à Saint-Lô Agglo,

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Saint-Lô Agglo favorise la pratique du football pour 3 000 licenciés environ issus des 21 clubs implantés sur son territoire, par la mise à disposition et l'entretien de 28 stades comprenant 50 terrains de football dont le stade Lucien Godin sur la commune de Cerisy-La-Forêt.

Fondé en 1997, le club résidant, « l'Association Sportive Bérigny – Cerisy », est issu de la fusion des clubs de Cerisy la Forêt (créé en 1941) et de Bérigny (créé en 1974).

Il regroupe, à ce jour, environ 180 licenciés (dont 30 féminines) des catégories U7 à vétérans, répartis dans une douzaine d'équipe. Le club utilise par ailleurs le terrain du stade Pierre LEHAUT à Bérigny.

Le stade Lucien GODIN est composé d'un terrain d'honneur éclairé (niveau E7) et d'un terrain d'entraînement dont l'éclairage (niveau E6) a été rénové en 2022 et de deux bâtiments.

Le premier bâtiment abrite 2 vestiaires joueurs de 20 m<sup>2</sup>, 1 vestiaire arbitre de 4,5 m<sup>2</sup>, 1 toilette publique et un atelier communal en sous-sol. Le rez-de-chaussée accueille le club house du club. Un gradin fixe de 50 places complète l'installation.

Le second bâtiment, plus à l'écart, est séparé en 2 espaces de stockage distincts affectés aux services techniques de la commune et au club de football.

D'un point de vue usage, le club exprime depuis quelques années le besoin de pouvoir proposer de meilleures conditions d'accueil à ses licenciés ainsi qu'au public au sein du stade Lucien Godin.

Actuellement, le club dispose de locaux vétustes et sous-dimensionnés, au regard de ses effectifs et de son activité, seulement 2 vestiaires joueurs de 15 m<sup>2</sup> et 1 petit vestiaire arbitres de 4.5 m<sup>2</sup>.

- La pièce principale du bâtiment de taille très modeste, a vocation à être très polyvalente. Car si elle fait office de club-house pour permettre, malgré sa faible capacité d'accueil, l'organisation de temps de convivialité, elle est également utilisée



comme local de stockage de matériel divers et sert également de buanderie, pour la gestion des jeux de maillots des équipes du club.

- A l'étage, les dirigeants ont aménagé un petit bureau pour que le salarié du club puisse disposer d'un espace de travail indépendant
- La mutualisation du bâtiment avec les services techniques de la commune génère des contraintes d'ordre organisationnel (stationnement) et sécuritaire (circulation d'engins/véhicules pendant les temps d'activité).

Défini en concertation avec le club résident l'AS BERIGNY-CERISY, de manière à répondre à ses besoins, tout en respectant les exigences fédérales, relatives à un niveau de classement T5, le programme doit permettre de :

- Dédier l'ensemble du bâtiment jouxtant le terrain d'honneur et pourvu de gradins, au club de football (disposition proposée par le maire de la commune).
- Porter le nombre de vestiaires « Joueurs » à 4 unités dont 2 de 20 m<sup>2</sup> minimum, prioritairement réservés à l'usage du terrain honneur et 2 autres, de surface moindre, plutôt destinés au terrain annexe.
- Disposer d'un vestiaire arbitre de 8 m<sup>2</sup> minimum.
- Disposer d'un espace buanderie pour la gestion des maillots (lavage + séchage + stockage) de 10 m<sup>2</sup> minimum.
- Disposer d'un local de rangement pour le matériel pédagogique de 10 m<sup>2</sup> minimum.
- Disposer d'un local entretien-ménage de 5 m<sup>2</sup> minimum.
- Disposer de sanitaires exclusivement réservés aux joueurs et aux arbitres, dissociés des sanitaires dédiés au public.
- Augmenter la surface de l'espace de convivialité, en adéquation avec les grands axes du PESL de Saint-Lô Agglo (parentalité, jeunesse) concordants avec le cahier des charges relatif à l'obtention du label jeune FFF (« salle de convivialité – intégration des parents – opérations festives – initiatives en faveur des jeunes – participation aux réunions d'instances .... »).
- Disposer d'un bureau dédié au salarié et dirigeants du club pour la partie administrative.
- Tendre vers la conformité accessibilité PMR.

Le pacte financier et fiscal instituant de nouvelles règles de co-financement précise que les gros travaux ou opérations de renouvellement réalisés sur les équipements sportifs d'intérêt communautaire, à l'exception des équipements relevant de la notion « d'équipement unique à l'échelle du territoire » ou « d'équipement à vocation unique à l'échelle du territoire », feront l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du montant du reste à charge HT.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

plan de financement prévisionnel	dépenses	recettes	% de financement
Coût prévisionnel € HT	208 334 €		
DETR/DSIL		41 667 €	20,0%
<b>reste à charge RAC 166 667 €</b>			
Part commune (49 % du RAC)		81 667 €	39,2%
Part Saint-Lô Agglo (51 % du RAC)		85 000 €	40,8%
<b>Totaux</b>	<b>208 334 €</b>	<b>208 334 €</b>	<b>100,0%</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 75 voix pour, 5 voix contre (Madame Morgane BUISSON, Madame Nicole GODARD, Monsieur Louis JANNIÈRE, Monsieur Pascal LANGLOIS, Monsieur Nicolas TOSTAIN), 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Pierre LEDOUIT, Monsieur Michel SAVARY) et 5 abstentions (Monsieur Jean AUVRAY, Monsieur Jacques CLAIRAUX, Madame Françoise LOUIS, Madame Virginie MÉTRAL, Monsieur Dominique QUINETTE) :

- le projet de rénovation des vestiaires du stade de football Lucien Godin à Cerisy-la-Forêt,
- le plan de financement,
- l'autorisation de demander à la commune de Cerisy-la-Forêt le versement d'un fonds de concours en vue de participer au financement de la rénovation des vestiaires du stade de football Lucien Godin à Cerisy-la-Forêt,
- l'autorisation donnée au président à signer tout acte afférent à ces demandes.

**cc2024-03-18-018 - Approbation du projet et demande de versement de fonds de concours de la commune de Saint-Amand-Villages pour la rénovation de l'éclairage sportif du stade de football de Saint-Amand-Villages**  
**Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°cc2021-06-21-001 du conseil communautaire du 21 juin 2021, portant sur l'adoption du pacte financier et fiscal 2021-2026,

Vu la délibération n°cc2023-03-27-004 du conseil communautaire du 27 mars 2023, portant sur l'avenant n° 1 du pacte financier et fiscal 2021-2026, relatif à la règle de cofinancement faisant l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du reste à charge (HT) sur les opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du 20 février 2024 de la commune de Saint-Amand-Villages pour attribuer un fonds de concours à Saint-Lô Agglo.

## **CONSIDERANT ce qui suit :**

Saint-Lô Agglo favorise la pratique du football pour 3000 licenciés environ issus des 21 clubs implantés sur son territoire, par la mise à disposition et l'entretien de stades de football comprenant terrains et vestiaires. 28 stades et 50 terrains de football sont actuellement répertoriés sur le territoire. 35 d'entre eux sont équipés d'éclairage, majoritairement pour le déroulement des entraînements mais également pour le déroulement de matchs de compétitions départementales, régionales et nationales, en nocturne pour ceux disposant d'une homologation fédérale.

Sur la commune de Saint-Amand-Villages, ce club résidant, est le Football Club des Etangs. Issus de la fusion des clubs de Torigni et de Saint-Amand, il regroupe, à ce jour, 250 licenciés répartis dans une vingtaine d'équipes.

Au stade de Saint-Amand-Villages, ce club dispose de deux terrains en gazon naturel. Le terrain d'honneur est équipé d'un éclairage d'entraînement non homologué et le terrain annexe est partiellement éclairé pour l'entraînement.

L'éclairage du terrain principal est dans un état très vétuste, au point qu'un des mâts est tombé pendant l'hiver 2022 sous l'action du vent et qu'un autre a dû être évacué car il ne présentait pas les garanties nécessaires en matière de sécurité pour le public et menaçait également de tomber.

Le club utilise par ailleurs les terrains en gazon naturel du stade Richard Vivien à Torigny-les-Villes, dont le terrain annexe, équipé d'un éclairage non homologué pour les entraînements.

Depuis les dégradations subies sur 2 mâts de l'éclairage du terrain d'honneur, le football club des Etangs connaît de réelles difficultés pour assurer les entraînements de ses licenciés et ne peut plus organiser de matchs en nocturne pour ses équipes séniors et vétérans, comme cela été fait auparavant.

Car malgré l'installation de mâts provisoires en bois, pour maintenir l'éclairage en fonctionnement, celui-ci ne répond plus aux exigences réglementaires fédérales pour la pratique en compétition.

Le remplacement de l'éclairage est donc nécessaire pour permettre au football club des Etangs, club évoluant au niveau régional, de retrouver l'organisation qui était en place avant le sinistre, afin de pouvoir répondre aux besoins et aux attentes de ses 250 adhérents en termes d'accueil et de conditions de pratique.

Pour répondre aux besoins du club, le programme prévoit l'installation d'un éclairage sur le terrain d'honneur du stade de Saint-Amand Villages, avec la pose de 4 supports de grandes hauteurs placés autour du terrain, tous équipés de luminaires à technologie LED, permettant l'organisation des entraînements de football, mais également de matchs de compétitions départementales, en diurne et nocturne dans de bonnes conditions de sécurité.

Le pacte financier et fiscal instituant de nouvelles règles de co-financement précise que les gros travaux ou opérations de renouvellement réalisés sur les équipements sportifs d'intérêt communautaire, à l'exception des équipements relevant de la notion « d'équipement unique à l'échelle du territoire » ou « d'équipement à vocation unique à l'échelle du territoire », feront l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du montant du reste à charge HT.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

plan de financement prévisionnel	dépenses	recettes	% de financement
Coût prévisionnel €HT	82 500 €		
DETR/DSIL		16 500 €	20,00%
Fédération française de football		40 000 €	48,48%
<b>reste à charge RAC 26 000 €</b>			
Part commune (49 % du RAC)		12 740 €	15,44%
Part Saint-Lô Agglo (51 % du RAC)		13 260 €	16,08%
<b>Totaux</b>	<b>82 500 €</b>	<b>82 500 €</b>	<b>100,00%</b>

### Débats :

Monsieur Lebouvier estime important qu'il soit noté que l'éclairage est dans un état très vétuste. Il rappelle, toutefois, que le devis date de 2020. Il précise que le club du football club des Étangs joue en R2. Il indique que c'est le deuxième club de Saint-Lô Agglo.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 74 voix pour, 4 voix contre (Madame Marie-Josèphe BAUGE, Madame Nicole GODARD, Monsieur Pascal LANGLOIS, Monsieur Nicolas TOSTAIN), 3 ne prennent pas part au vote (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Monsieur Michel SAVARY) et 6 abstentions (Madame Sylvie LE BLOND, Madame Florence MAZIER, Madame Virginie MÉTRAL, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Michel PACARY, Monsieur Dominique QUINETTE) :

- le projet de rénovation de l'éclairage sportif du stade de football à Saint-Amand-Villages,
- le plan de financement,
- l'autorisation de demander à la commune de Saint-Amand-Villages le versement d'un fonds de concours en vue de participer au financement de la rénovation de l'éclairage sportif du stade de football à Saint-Amand-Villages,
- l'autorisation donnée au président à signer tout acte afférent à ces demandes.

**cc2024-03-18-019 - Approbation du projet et demande de versement du fonds de concours de la commune de Marigny-le-Lozon pour la rénovation des vestiaires du terrain annexe du stade de football Yves Lemazurier**  
**Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° cc2021-06-21-001 du conseil communautaire du 21 juin 2021, portant sur l'adoption du pacte financier et fiscal 2021-2026,

Vu la délibération n° cc2023-03-27-004 du conseil communautaire du 3 juillet 2023, portant sur l'avenant n° 1 du pacte financier et fiscal 2021-2026, relatif à la règle de cofinancement faisant l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du reste à charge (HT) sur les opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du 9 janvier 2024 de la commune de Marigny-le-Lozon pour attribuer un fonds de concours à Saint-Lô Agglo.

### **CONSIDERANT ce qui suit :**

Saint-Lô Agglo favorise la pratique du football sur son territoire par la mise à disposition et l'entretien de stades de football comprenant terrains et vestiaires pour l'ensemble des clubs, dont celui évoluant sur la commune de Marigny-Le-Lozon.

Le club résidant, « l'Etoile Sportive Marigny Lozon Mesnil-Vigot », regroupe, à ce jour 130 licenciés répartis dans une dizaine d'équipes, qui évoluent principalement sur le stade Yves Lemazurier mais également sur un terrain annexe, nommé « Terrain des écoles ».

Ce terrain est utilisé principalement pour les entraînements en période hivernale (novembre à mars) pour soulager les terrains du stade Lemazurier, plutôt destinés à accueillir les rencontres de championnats et autres compétitions. Celui-ci est équipé d'un éclairage (non homologué pour la compétition), ce qui offre, malgré tout, des perspectives intéressantes pour la planification des séances d'entraînements des diverses catégories du club.

A ce jour, le terrain n'est équipé que pour la pratique du football à 8 et ne dispose donc pas de but à 11. A noter également, que le mobilier sportif est très ancien et vétuste.

En termes de locaux, un bâtiment situé à proximité immédiate du terrain abrite deux vestiaires joueurs, 1 vestiaire arbitre, 1 toilette public et un local technique faisant également office de local de stockage de matériel.

Le club-house et les vestiaires du club de tennis sont également intégrés dans ce bâtiment sur la partie arrière, du côté des courts de tennis.

Ces vestiaires sont actuellement inutilisables en raison des nombreuses dégradations et actes de vandalisme dont ils ont fait l'objet lors des dernières années, à savoir :

- portes et fenêtres cassées,
- pommes de douches arrachées,
- prises électriques arrachées.
- placo des murs détérioré,
- urinoirs arrachés dans les sanitaires etc ...

Le club a exprimé le besoin d'utiliser de manière plus régulière le terrain des écoles pour la programmation des entraînements de diverses catégories mais également pour la programmation de matchs pour des équipes de football à 8 (U11 / U13) mais également de football à 11 (U15/U18).

Si des aménagements sont à prévoir pour reconfigurer le terrain pour permettre conjointement la pratique du football à 8 et à 11, c'est bien la remise en état des deux vestiaires qui reste incontournable pour permettre l'accueil des pratiquants dans des conditions correctes.

Le programme consisterait donc à :

- remise en état des murs (placo/enduit/peinture),
- remise en état des bancs et patères dans tous les vestiaires,
- réparation des fenêtres,
- remise en état de l'ensemble des portes et réparation/remplacement de l'ensemble des serrures,
- remise en état/ remplacement des éléments électriques (interrupteurs/luminaires / prises...),
- remise en état des espaces de douches (peinture / remplacement des pommes de douche),
- remise en état des sanitaires (peinture) et remplacement des 2 urinoirs cassés,
- pose d'une grille métallique ou rideau de fer à l'entrée du bloc vestiaires pour empêcher d'éventuelles intrusions et dégradations.

Le pacte financier et fiscal instituant de nouvelles règles de co-financement précise que les gros travaux ou opérations de renouvellement réalisés sur les équipements sportifs d'intérêt communautaire, à l'exception des équipements relevant de la notion « d'équipement unique à l'échelle du territoire » ou « d'équipement à vocation unique à l'échelle du territoire », feront l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du montant du reste à charge HT.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

plan de financement prévisionnel	dépenses	recettes	% de financement
Coût prévisionnel €HT	56 667 €		
DETR/DSIL		11 334 €	20,0%
<b>reste à charge RAC 40 667 €</b>			
Part commune (49% du RAC)		22 213 €	39,2%
Part Saint-Lô Agglo (51% du RAC)		23 120 €	40,8%
<b>Totaux</b>	<b>56 667 €</b>	<b>56 667 €</b>	<b>100,0%</b>

#### Débats :

Monsieur Lecluze demande si le vestiaire a été vandalisé et si le sinistre a été déclaré aux assurances.

Monsieur Lemazurier répond que l'Agglo a porté plainte. Il confirme que la vétusté était conséquente mais il rappelle que les franchises sont significatives.

Il propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 78 voix pour, 3 voix contre (Madame Nicole GODARD, Monsieur Pascal LANGLOIS, Monsieur Nicolas TOSTAIN), 2 ne prennent pas part au vote (Madame Adèle HOMMET, Monsieur Michel SAVARY) et 4 abstentions (Madame Morgane BUISSON, Monsieur Louis JANNIÈRE, Madame Virginie MÉTRAL, Monsieur Dominique QUINETTE) :

- le projet de rénovation des vestiaires du terrain annexe du stade de football Yves Lemazurier à Marigny-le-Lozon,
- le plan de financement,
- l'autorisation de demander à la commune de Marigny-le-Lozon le versement d'un fonds de concours en vue de participer au financement de rénovation des vestiaires du terrain annexe du stade de football Yves Lemazurier à Marigny-le-Lozon,
- l'autorisation donnée au président à signer tout acte afférent à ces demandes.

**cc2024-03-18-020 - Créations et suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois**  
**Rapporteur - A. SEVÊQUE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°cc2020-01-20-005 du conseil communautaire du 20 janvier 2020 prise pour la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'avis du comité social territorial du 15 mars 2024,

Vu le tableau des effectifs.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Afin de permettre la bonne mise en œuvre des projets décidés dans le cadre du projet de territoire, et pour le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil la création des postes listés ci-dessous et recensés en annexe 1. Il est également proposé de créer des emplois permettant d'organiser le déroulement de carrière des agents et de supprimer les emplois vacants suite aux avancements de grades réalisés au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 et à la mise en œuvre effective des recrutements.



## 1 - Nouveaux postes

- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs afin de pourvoir un poste d'instructeur du droit des sols au sein de la direction de l'aménagement. Le grade cible défini est un grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés afin de pourvoir un poste de référent du contrôle interne comptable et budgétaire au sein de la direction des finances. Le grade cible de ce poste est un grade d'attaché.
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture afin de transformer un emploi non permanent affecté au pôle de remplacement des crèches en un emploi permanent. Le grade cible de ce poste est un grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure.
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants afin de transformer un emploi non permanent affecté au pôle de remplacement des crèches en un emploi permanent. Le grade cible de ce poste est un grade d'éducateur de jeunes enfants.

## 2- Suppressions de postes

Numéro poste	Intitulé de poste	Grade	Catégorie	Temps de travail	Motif de vacance de poste
EJS 056	<b>Agent d'entretien (sports)</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
EJS 061	<b>Agent d'entretien (sports)</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
EJS 075	<b>Agent d'entretien (sports)</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
EJS 130	<b>Veilleur de nuit</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
EJS 138	<b>Agent d'entretien (FJT)</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
ENV14	<b>Conducteur de bennes</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
ENV16	<b>Conducteur de bennes</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
ENV18	<b>Conducteur de bennes</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
ENV19	<b>Conducteur de bennes et agent de collecte</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
EJS003	<b>Conducteur de collecte</b>	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
ENV82	<b>Responsable adjoint cadre de vie et collecte</b>	Technicien principal de 1ère classe	B	complet	Départ agent recrutement technicien ppal 2ème classe

RP41	<b>Conseiller de prévention</b>	Technicien	B	complet	Départ agent recrutement technicien ppal 2ème classe
EJS027	<b>Animatrice RPE</b>	Agent social principal 2ème classe	C	complet	Avancement de grade
EJS156	<b>Assistante accueil petite enfance et entretien</b>	Agent social principal 1ère classe	C	complet	Départ agent recrutement agent social
EJS162	<b>Auxiliaire de puériculture</b>	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	complet	Départ agent recrutement auxiliaire de puériculture de classe normale
DG03	<b>Responsable de la maison de la justice</b>	Rédacteur principal 2ème classe	B	complet	Avancement de grade
RP37	<b>Gestionnaire paie et carrière</b>	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	complet	Départ agent recrutement rédacteur

Par ailleurs, la collecte des déchets est réalisée avec un nombre de tournées journalières qui varie de 8 à 10. Avec l'organisation actuelle, 5 agents occupent en permanence les missions de conduite. Les 12 conducteurs-agents de collecte sans restriction, se partagent donc les tournées restantes et conduisent peu.

Dès lors, au vu du besoin journalier, le nombre de conducteur et conducteur-agent de collecte est aujourd'hui trop élevé.

Dans le cadre de la fin de différents contrats, il est proposé la suppression d'un poste de conducteur et d'un poste de conducteur-agent de collecte et la création de deux postes d'agents de collecte.

### 3 - Avancements de grades

L'avancement de grade est la procédure qui permet au sein d'un même cadre d'emplois, d'accéder au grade immédiatement supérieur. Ainsi, il est proposé au conseil la création des emplois suivants afin de mettre en œuvre le déroulement de carrière des agents en conformité avec les lignes directrices de gestion :

Grade actuel de l'agent	Direction	Catégorie	Emploi à créer
<b>Filière technique</b>			
Ingénieur	Urbanisme	A	Ingénieur principal
Adjoint technique ppal 2e cl	Collecte	C	Adjoint technique ppal 1ère classe
2 adjoints techniques	Collecte	C	2 adjoint techniques ppaux 2ème classe
Adjoint technique	Jeunesse	C	Adjoint technique ppal 2ème classe
<b>Filière administrative</b>			
Attaché hors classe	Direction générale adjointe attractivité	A	Attaché hors classe échelon spécial HEA2
Adjoint administratif ppal 2e cl	Urbanisme	C	Adjoint administratif ppal 1ère classe
Adjoint administratif	Finances	C	Adjoint administratif ppal 2ème classe
<b>Filière animation</b>			
Adjoint d'animation ppal 2e cl	Enfance	C	Adjoint d'animation ppal 1ère classe

Filière sportive			
Educateur des APS ppal 2e cl	Sports	B	Educateur des APS ppal 1ère classe
Educateur des APS	Sports	B	Educateur des APS ppal 2ème classe

Le tableau annuel d'avancement de grades sera déposé au centre de gestion et les avancements seront mis en œuvre à compter du 1er mai 2024.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024.

Le tableau des emplois joint en annexe tient compte des suppressions et créations de postes présentés ci-avant, à l'exception des avancements de grades afin de ne pas doubler les emplois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 83 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Jacky RIHOUEY) et 3 abstentions (Madame Dominique JOUIN, Madame Françoise LOUIS, Madame Touria MARIE) :

- l'autorisation donnée au président à créer :

Dans le cadre des créations de postes :

- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs,
- Un emploi permanent à temps complet d'attaché,
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture
- Un emploi permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants.

La rémunération correspondra aux cadres d'emplois concernés.

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire et pour les besoins de continuité du service, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public.

Dans le cadre de la mise en œuvre des avancements de grades :

- Un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal,
- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Trois emplois permanents à temps complet d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet d'attaché hors classe, hors échelle A, chevron n°2,
- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- l'autorisation de supprimer les emplois suivants :
  
- Dix emplois permanents à temps complet d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
  
- Un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet de technicien,
- Un emploi permanent à temps complet d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
- Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.
  
- l'adoption du tableau des emplois tel que joint en annexe 2.

**ANNEXE 1 - NOUVEAUX POSTES 2024**

<b>Direction</b>	<b>Poste</b>	<b>Motif</b>	<b>Durée</b>	<b>Budget prévisionnel supplémentaire 2024</b>
Finances	Référent contrôle interne budget et compta	Organisation direction finances et contrôle de gestion	Permanent à compter de juin	27 900
Aménagement	Instructeur droit des sols	Intégrations nouvelles communes	Permanent à compter de juin	25 900
<b>Total budget supplémentaire 2024</b>				<b>53 800</b>
Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	Transformation d'emploi non permanent	Permanent à compter de mai	
Petite enfance	Educateur de jeunes enfants	Transformation d'emploi non permanent	Permanent à compter de mai	

**Tableau des effectifs au 18 mars 2024**

EMPLOIS	EFFECTIF
Emplois fonctionnels	3
Filière administrative	105
Filière animation	43
Filière médico-sociale	53
Filière sportive	21
Filière technique	118
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>105</b>	
Attaché territorial hors classe	A dont	2 2	35h
Cadre d'emploi des attachés	A dont	1 1	35h
Attaché territorial principal	A dont	6 6	35h
Attaché territorial	A dont	25 25	35h
Cadre d'emploi des rédacteurs	B dont	1 1	35h
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B dont	4 4	35h
Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B dont	9 9	35h
Rédacteur territorial	B dont	12 12	35h
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C dont	19 19	35h
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C dont	11 10 1	35h 31h30

Adjoint administratif territorial	C	15	
	dont	12	35h
		1	17h30
		1	15h45
		1	14h00
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>43</b>	
Animateur territorial principal de 1ère classe	B	3	
	dont	3	35h
Animateur territorial principal de 2ème classe	B	2	
	dont	2	35h
Animateur territorial	B	14	
	dont	14	35h
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	3	
	dont	3	35h
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	4	
	dont	4	35h
Adjoint territorial d'animation	C	17	
	dont	11	35h
		6	8h45
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>53</b>	
Puéricultrice hors classe	A	1	
	dont	1	35h
Puéricultrice de classe supérieure	A	2	
	dont	2	35h
Puéricultrice de classe normale	A	1	
	dont	1	35h
Infirmière de soins généraux classe normale	A	1	
	dont	1	35h
Cadre d'emploi des éducateur de jeunes enfants	A	1	
	dont	1	35h
Educateur de jeunes enfants	A	12	
	dont	12	35h



Assistant socio-éducatif	A	3	
		2	35h
		1	3h30
Cadre d'emploi des auxiliaire de puériculture	B	1	
	dont	1	35h
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	6	
	dont	6	35h
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	9	
	dont	9	35h
Agent social territorial principal de 1ère classe	C	5	
	dont	4	35h
		1	28h
Agent social territorial principal de 2ème classe	C	2	
	dont	2	35h
Agent social territorial	C	9	
	dont	9	35h
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>21</b>	
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	B	5	
	dont	5	35h
Educateur territorial des APS principal de 2ème classe	B	8	
	dont	8	35h
Educateur territorial des APS	B	7	
	dont	7	35h
Opérateur des activités sportives qualifié	C	1	
	dont	1	35h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>118</b>	
Ingénieur territorial en chef	A	1	
	dont	1	35h
Ingénieur territorial principal	A	3	
	dont	3	35h
Ingénieur territorial	A	7	
	dont	7	35h

Technicien territorial principal de 1ère classe	B	3	
	dont	3	35h
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	8	
	dont	8	35h
Technicien territorial	B	12	
	dont	12	35h
CE Techniciens	B	2	
	dont	2	35h
Agent de maîtrise principal	C	4	
	dont	4	35h
Agent de maîtrise	C	5	
	dont	5	35h
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	19	
	dont	19	35h
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	26	
	dont	24	35h
		1	12H30
		1	8h
Adjoint technique territorial	C	28	
	dont	20	35h
		3	17h30
		1	14h00
		1	26h
		1	9h00
		1	5h30
		1	5h
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>3</b>	
3 emplois fonctionnels	A	3	
	dont	3	35h

**cc2024-03-18-021 - Prime à l'achat de vélos à assistance électrique - complément conditions 2024**  
**Rapporteur - J. VIRLOUVET**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1948 d'orientation des mobilités,

Vu le décret n°2024-102 du 12 février 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants

Vu la délibération n°cc2020-12-14-020 du 14 décembre 2020 relative au règlement relatif à la prime d'acquisition de vélos à assistance électrique,

Vu la délibération n°cc2021-10-18-016 du 18 octobre 2021 relative à l'approbation du plan de déplacements urbains,

Vu la délibération n°cc2024-02-19-012 du 19 février 2024 relative aux nouvelles conditions 2024 d'attribution des primes à l'achat de vélos à assistance électrique,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 6 décembre 2023.

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Les conditions 2024 de prime à l'achat de vélos à assistance électrique ont été fixées par délibération du 19 février 2024.

Le décret n° 2024-102 du 12 février 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants publié au Journal officiel du 13 février 2024 est venu clarifier le régime juridique applicable au « bonus vélo » attribué par l'Etat et les seuils d'éligibilité.

Il est donc proposé de modifier le règlement en conséquence et de réserver 50 % du budget alloué comme suit :

<b>Seuil de l'Etat : revenu fiscal de référence par part en référence au décret en vigueur</b>	<b>Inférieur ou égal à 15 400 euros (décret du 12 février 2024)</b>	<b>Supérieur à 15 400 euros</b>
<b>Montant maximal accordé par Saint-Lô Agglo</b>	200 euros	100 euros
<b>Montant maximal accordé par l'État</b>	400 euros	0*
Montant total	600 euros	100 euros

\* hors personnes en situation du handicap

Le budget 2024 est de 40 000 euros sur le budget annexe transport.

Le règlement vous est proposé en annexe 1.

## Débats :

Madame Louis souligne que les vélos BIK'AIR sont en vente. Elle souhaite savoir si de futurs acquéreurs peuvent bénéficier de cette aide.

Monsieur Lemazurier rappelle que les vélos appartenait à la société BIK'AIR. Des communes autorisaient cette société à utiliser la voirie communautaire. Il souligne que la prime est versée uniquement pour l'acquisition de vélos neufs et non d'occasion sauf pour les vélos cargos.

Monsieur Lecluze indique que monsieur Lavalley, directeur général des services de Saint-Lô Agglo, lui a précisé qu'il a été versé 57 primes à 200 € sur 312 primes versées. Il souligne que cela ne représente pas le montant de 40 % évoqué.

Monsieur Virlouvét confirme que 50 % de l'enveloppe de 40 000 € est réservé pour les particuliers ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 15 400 €.

Monsieur Henrye se demande si les personnes morales peuvent être concernées. Il souhaite également savoir si l'article 6 peut être étendu aux vélos spécifiques pour les personnes en situation d'handicap.

Monsieur Virlouvét confirme que la prime concerne uniquement les particuliers. Il souhaite que la proposition pour étendre l'aide aux personnes en situation d'handicap soit étudiée l'année prochaine.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

\*\*\*\*\*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour, 6 voix contre (Madame Morgane BUISSON, Monsieur Johnny DUBOSQ, Monsieur Louis JANNIÈRE, Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Monsieur Thierry LEHARIVEL, Monsieur Nicolas TOSTAIN) et 10 abstentions (Monsieur Yves ANQUETIL, Monsieur Gabriel CATHERINE, Monsieur Mickaël GRANDIN, Monsieur Claude JAVALET, Monsieur Jean LEBOUVIER, Monsieur Denis LECLUZE, Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Madame Virginie MÉTRAL, Madame Sylvie LEGUEDOIS, Monsieur Gaétan SALAGNAC) :

- les nouvelles conditions pour la prime à l'achat 2024 tel que présenté dans le règlement en annexe,
- l'autorisation donnée au président à signer tout document afférent à ce dossier.

<b>DEPENSES</b>	
<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant</b>
Budget annexe transport 6574	40 000,00 €



## **Règlement d'attribution de la prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique Année 2024**

### **Article 1 : obtention de la prime**

Le paiement est versé à l'utilisateur à la suite d'un dépôt de dossier complet sur le site [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr) sur l'espace « mes démarches en lignes » ou par courrier à Saint-Lô Agglo – service transports et mobilités durables.

Les dossiers sont disponibles sur le site internet [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr) dans les mairies du territoire et à l'accueil de la tour de la communauté d'agglomération (70 rue de Neufbourg – 50000 Saint-Lô).

Le budget alloué à la « prime vélo » est de 40 000 € pour l'année 2024. La prime est accordée par ordre d'arrivée, une enveloppe de 50 % du budget est réservée pour les particuliers ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur au montant mentionné (soit 15 400 € conformément au décret du 12 février 2024)

### **Article 2 : éligibilité du bénéficiaire**

Les bénéficiaires doivent résider sur le territoire de la communauté d'agglomération.

La prime est limitée à une par personne physique majeure.

Le vélo doit être acheté neuf sur le territoire de Saint-Lô Agglo en 2024 pour une valeur inférieure ou égale à 3 000 euros TTC.

### **Article 3 : pièces nécessaires à l'instruction du dossier**

Les pièces demandées lors du dépôt de dossier sont les suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'énergie, téléphonie fixe, internet ou avis d'imposition au nom du demandeur)
- Une pièce d'identité
- La facture d'achat du vélo à assistance électrique (datant de 2024)
- Un relevé d'identité bancaire
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu en date.
- Le certificat d'homologation à la norme européenne EN 15194 du VAE attestant que le vélo est bien catégorisé comme vélo à assistance électrique)

### **Article 4 : obligations du bénéficiaire**

Le bénéficiaire a des obligations à respecter afin de cadrer l'usage de la prime :

- ne pas revendre le vélo pour une durée de trois ans à compter de la date d'émission de la facture ;

- faire l'acquisition du vélo chez un vendeur situé sur le territoire de la communauté d'agglomération ou lors de ventes exceptionnelles effectuées sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

#### **Article 5 : montant de la prime**

Le montant de la prime est de 20 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de :

- 100 euros par dossier pour les bénéficiaires dont le revenu fiscal de référence par part est supérieur à 15 400 euros ;
- 200 euros par dossier pour les bénéficiaires dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400 euros.

#### **Article 6 : spécificités pour l'achat d'un vélo cargo**

La prime peut également être sollicitée pour l'achat d'un vélo cargo même s'il ne bénéficie pas d'assistance électrique. Le vélo cargo peut être acheté en dehors du territoire, neuf ou d'occasion chez un commerçant revendeur, sa valeur peut dépasser 3 000€ TTC.

Le montant maximal de la prime est porté à 400€ dans la limite de 20% du prix d'achat TTC.

#### **Article 7 : données personnelles**

Des informations sont collectées par Saint-Lô Agglo auprès du bénéficiaire dans le but d'instruire la demande d'attribution d'une prime conformément au présent règlement. Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Seules les personnes habilitées au titre de leurs missions ou de leurs fonctions, accèdent aux données à caractère personnel traitées, et ce, dans la stricte limite de leurs attributions respectives et de l'accomplissement de ces missions et fonctions.

Les données sont conservées 3 ans à compter de la date de versement de la prime.

Conformément à la réglementation applicable, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, et d'opposition, étant précisé que l'exercice de ce droit peut empêcher le cas échéant l'exécution des prestations attendues.

Il peut faire valoir ses droits en contactant par écrit : Le délégué à la protection des données – Saint-Lô Agglo – 70 rue du Neufbourg - 50000 Saint-Lô – [dgd@saint-lo-agglo.fr](mailto:dgd@saint-lo-agglo.fr).

**Saint-Lô Agglo :**  
Service transports et mobilités durables  
70 rue du Neufbourg  
CS 43708  
50008 Saint-Lô Cedex  
02 14 16 01 14  
[transports@saint-lo-agglo.fr](mailto:transports@saint-lo-agglo.fr)

**1 - Décisions prises par le président dans le cadre de la commande publique (du 19 janvier au 9 février 2024)**  
**Rapporteur - F. LEMAZURIER**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la décision n°cc2023-07-03-002 du 3 juillet 2023 relative aux délégations de pouvoir du conseil communautaire au président,

**CONSIDERANT ce qui suit :**

Vous trouverez, en annexe, la liste des décisions prises en application des délégations accordées matière de commande publique du 19 janvier au 9 février 2024.

Seuls les marchés relevant de procédures de consultation suivies par le service de la commande publique (procédure supérieure à 40 000 € HT) sont recensés dans ces tableaux.

Avant signature, les marchés ou les avenants (ayant une incidence financière supérieure à 5 %) sont soumis à la commission d'appel d'offres.



## INFORMATION SUR LES MARCHÉS SIGNÉS AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À L'EXÉCUTIF

Du 22 janvier au 9 février 2024

### A- MARCHÉS SIGNÉS

Service	Contrat	Montant HT*	Forme	Titulaire	Signature
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU ET DES INFRASTRUCTURES	2024-02 – Migration DRUPAL 10 – Écosystèmes des sites internet de Saint-Lô Agglo	12 877,50	Marché ordinaire services	STRATIS (83078) SIRET : 42145531200056	26/01/2024
DGA ATTRACTIVITE, QUALITE DE VIE ET SERVICE À LA POPULATION	2024-01 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et accueils de loisirs de Saint-Lô Agglo pour les années 2024 à 2027 - Lot n°2 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les accueils de loisirs de Saint-Lô Agglo	610 000,00	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum services	API RESTAURATION (77230) SIRET : 47718101001107	08/02/2024

\* Selon les cas montant du contrat (toutes tranches et périodes de reconduction comprises), ou montant maximum (cas accord-cadre), ou à défaut montant minimum, ou à défaut montant estimatif.

### B- AVENANTS SIGNÉS

Contrat	Signature	Détail de l'avenant
2023-47 – Acquisition d'une solution de téléphonie fixe SIP pour Saint-Lô Agglo, la ville de Saint-Lô et le CCAS de Saint-Lô (notifié le 27/11/2023, suivi par DIRECTION MUTUALISEE DES SYSTEMES D'INFORMATION, attribué au groupement FRAMEIP/TALLENSI/OLYMPHE CYBERDEFENSE, 27 156,00€ TTC)	26/01/2024	Avenant n°1 : Correction erreur matérielle dans la clause de variation des prix.

Contrat	Signature	Détail de l'avenant
2020-123 - Prestations de nettoyage des locaux et des vitreries des bâtiments communautaires de Saint-Lô Agglo (Années 2021 à 2024) (notifié le 27/11/2020, suivi par SAINT-LO AGGLO DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES, attribué à HC Nettoyage, 144 000,00 € TTC)	09/01/2024	Avenant n°1 : Ajout de prix supplémentaires et suppression de prix pour tenir compte de l'évolution du patrimoine communautaire

### C- SOUS-TRAITANTS AGRÉÉS

Marché	Titulaire	Montant € HT*	Prestations sous-traitée	Nom du sous-traitant	Montant HT de l'acte sous-traité	Date de notification
2023-43 - Schéma directeur pour l'alimentation en eau potable sur le territoire de Saint-Lô Agglo	ARTELIA	229 565,00	Hydrogéologie (bilan sur la ressource et évaluation des ressources en eau mobilisable)	HYDROSOURCE (14280)	11 370,00	01/02/2024

\* Selon les cas montant du contrat (toutes tranches et périodes de reconduction comprises), ou montant maximum (cas accord-cadre), ou à défaut montant minimum, ou à défaut montant estimatif.

### D- DECLARATION SANS SUITE

Marché	Motif de la déclaration sans suite	Suite donnée	Date de notification
2023PAA0035 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches et accueils de loisirs de Saint Lô Agglo pour les années 2024 à 2027 - Lot n° 1 : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches de Saint Lô Agglo	Offre irrégulière – Redéfinition du besoin	Relance de la consultation en procédure adaptée (services spéciaux)	22/12/2023
2023PAA00029 - Prestations de levés topographiques et divisions foncières (lots 1 et 2)	Incapacité à analyser les offres – Redéfinition du besoin	Relance de la consultation en procédure adaptée	22/01/2024

## E- RESILIATION DE MARCHES

Marché	Titulaire	Montant HT*	Détail de l'acte	Date de notification
2021-36 – Travaux de dépannage tous corps d'états des bâtiments communautaires - Lot 1 : couverture bac acier/étanchéité bardage	SERVICE OUEST HABITAT	100 000,00	Résiliation pour motif d'intérêt général - Prestations intégrées dans une nouvelle procédure de mise en concurrence– Date d'effet : 1 <sup>er</sup> juin 2024	07/02/2024
2021-40 – Travaux de dépannage tous corps d'états des bâtiments communautaires - Lot 5 : Plomberie/Ventilation	STEVNEIN NIOBEY	96 000,00	Résiliation pour motif d'intérêt général - Prestations intégrées dans une nouvelle procédure de mise en concurrence– Date d'effet : 1 <sup>er</sup> juin 2024	07/02/2024
2023-01 – Gestion administrative et technique du service de location longue et moyenne durée de vélos à assistance électrique	BIKE AIR	210 000,00	Résiliation pour événements extérieurs au marché : liquidation judiciaire du titulaire	08/02/2024

\* Selon les cas montant du contrat (toutes tranches et périodes de reconduction comprises), ou montant maximum (cas accord-cadre), ou à défaut montant minimum, ou à défaut montant estimatif.

## QUESTIONS ORALES :

### 1. Participation des 10 € par habitant

Monsieur Richard souligne que sa commune a voté cette participation qui s'élève à 50 000 € pour les deux ans. Il estime que la reconnaissance par l'Agglo vis-à-vis des communes participantes a été un peu négligée. Il note que près de 40 % des communes n'ont pas participé à cet effort et elles profitent néanmoins de la solidarité sur divers sujets. Pour beaucoup de communes, il regrette que ce soit un manque de volonté plutôt que de possibilité. Il ne vise aucune commune en particulier, cependant, l'équité sur le territoire a du plomb dans l'aile.

Il rappelle que le contrat Agglo-communes fonctionne uniformément sur tout le territoire. C'est une belle action. Il se demande, dans un souci d'équité, sous quelle forme une contrepartie pourrait se traduire pour les communes qui ont fait l'effort de participer. Il n'espère pas une réponse ce soir mais estime qu'une réflexion est nécessaire. Il indique que si une telle demande doit être renouvelée en 2025, la commune de Tessy-Bocage ne participera pas.

Il estime que l'esprit Agglo doit demeurer à tout moment. Il ne faut pas prendre uniquement ce qui est bénéfique et rejeter tout ce qui est défavorable.

Monsieur Lemazurier précise que le sujet sera évoqué sereinement au mois de juin.

Lettre adressée :



Tessy Bocage, le 13 mars 2024

Le Maire de TESSY BOCAGE

**M. LEMAZURIER Fabrice**  
Président St Lô Agglo  
101, rue Alexis de Tocqueville  
CS 43708  
50008 SAINT LO cedex

M. Le Président,

Notre commune comme près de 60% des communes de l'Agglo a participé à l'effort de solidarité demandée en 2023. Pour Tessy – Bocage cela représente environ 50 000€ pour les deux années 2023-2024.

Au nom de mon conseil municipal, je renouvelle la déception de voir que tout le monde n'a pas joué le jeu.

Après en avoir discuté avec les Maires qui ont participé à cet effort, nous avons l'impression, d'être les « dindons de la farce ».  
Le contrat Agglo-communes est une belle action qui favorise toutes les communes de l'Agglo indistinctement de leur participation ou non à cet effort financier.

En revanche, On ne peut accepter, dans un collectif, de ne prendre que ce qui est bénéfique, et rejeter ce qui est défavorable. L'Esprit « Agglo » devrait demeurer à tout moment...

Aussi, je vous annonce d'ores et déjà que notre commune refusera tout engagement dans ce sens, si la demande devait se renouveler, sans unanimité.

Bien cordialement.

Le Maire de TESSY BOCAGE  
RICHARD Michel



-----www.tessybocage.fr-----

7, Place Jean-Claude Lemoine 50420 TESSY-BOCAGE ☎ : 02.33.56.30.42 ✉ mairie@tessybocage.fr

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président propose de clore la séance.

Communauté de l'agglomération  
Saint-Lô Agglo  
Arrondissement de Saint-Lô  
Département de la Manche

## PROCES-VERBAL

### SIGNATURES

Date de la séance : le 18 mars 2024

Arrêté le 27 mai 2024

Le président

La secrétaire de séance



Fabrice Lemazurier



Dominique Jouin